MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE

DE NÎMES

IXe SÉRIE

TOME LXXXX

Année 2016

ACADÉMIE DE NIMES
16, rue Dorée
NÎMES (Gard)

2017

TABLE DES MATIÈRES

I – SÉANCE PUBLIQUE DU 7 FÉVRIER 2016

Didier Lauga, préfet du Gard
Allocution 7
Jean-Paul Fournier, sénateur du Gard, maire de Nîmes
Allocution 13
Jean-Louis Meunier, président sortant
Compte rendu des travaux académiques de l'année 2015 19
Bernard Fougères, président de l'Académie
Des pierres et des hommes ! 33
Paule Plouvier, membre non résidant
Pierre vive : Paule Pascal, une femme sculpteur dans la cité ... 41

II – COMMUNICATIONS DE L'ANNÉE 2016

Robert Chalavet, membre non résidant
Le noble jeu de mail 57
Gabriel Audisio, membre résidant
Les cordonniers et leurs saints patrons, Crépin et Crespinien 75
Jean-Marie Mercier, correspondant
Un peintre reconnu, un poète méconnu : Auguste Chabaud et ses *Sonnets de dignité nîmoise* 107
Jean-Luc Pontvieux, correspondant
Le grand ballon captif à vapeur de monsieur Henry Giffard, clou de l'exposition universelle de 1878 à Paris 155
Catherine Marès, membre résidant
Le général Juge, de la guerre de Sécession à la colonisation en Algérie 177
Hugues Bousiges, membre honoraire
Henry de Balzac (1807-1858) 205
Marie-Lucy Dumas, correspondant
50 ans d'une politique de défense nationale et de sécurité 233

Victor Lassalle, membre honoraire
Le Pont du Gard, Saint-Gilles et la cathédrale de Tournai 249
Jean-Michel Ott, correspondant
L'étrange Monsieur Cardan (1501-1576) 261
Romain Daudé, correspondant
À l'orient du Vigan : La Parfaite Union (1780-1791). Éléments pour servir à l'histoire d'une loge maçonnique en Cévennes au siècle des Lumières.....281
Carol Iancu, membre non résidant
Les stéréotypes antijudaïques de Judas l'Iscariote : l'exemple de la Roumanie.....301

III – JOURNÉE DE RENCONTRE DU 19 OCTOBRE 2016 AVEC L'ACADÉMIE DES SCIENCES ET LETTRES DE MONTPELLIER

Alain Aventurier, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes
Histoire de l'acquisition de l'Hôtel du 16 rue Dorée, 1912-1919 335
Pr. Michel Gayraud, de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier
Un voyage de Montpellier à Nîmes sous l'Empire romain 343

IV – L'ACADÉMIE DE NÎMES AU 31 DÉCEMBRE 2016

Composition du bureau pour l'année 2016.....359
Membres d'honneur et membres honoraires.....360
Membres résidants 362
Membres non résidants 365
Correspondants 368
Académies, Sociétés savantes et organismes correspondants.....372

Achevé d'imprimer
sur les presses
de l'imprimerie

MONDIAL *Livre*

www.mondial-livre.com
04 66 29 70 86

Fabriqué en France

Pour le compte de l'Académie de Nîmes
16, rue Dorée - 30000 Nîmes

Ouvrage publié avec l'aide de la ville de Nîmes
et du Conseil Général du Gard

Dépot Légal : 3e trimestre 2017
le gérant de la publication :
Alain AVENTURIER
Secrétaire Perpétuel

L'Académie des Sciences, Arts et Lettres de Nîmes n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises au cours de ses séances et dans ses publications. Ces opinions devront être considérées comme propres à leurs auteurs.

ISSN 0755-8864

© Académie de
Nîmes – 2017

I. SÉANCE PUBLIQUE DU 7 FÉVRIER 2016

ALLOCUTION
de M. Didier LAUGA
Préfet du Gard

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Messieurs les Présidents honoraires,
Mesdames et Messieurs les membres de l'académie,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi, « jeune » préfet du Gard, une grande fierté que d'être devant ce parterre d'érudits pour participer au rendez-vous annuel de rentrée solennelle de votre noble institution au moment où vous accueillez en votre sein un nouveau président, Monseigneur Bernard Fougères, qui succède à Jean-Louis Meunier que je salue.

Je mesure la responsabilité qui est la mienne aujourd'hui tant mon arrivée récente s'affronte à la permanence de votre institution qui rayonne au sein de la cité des Antonins depuis 1682, et aux deux cents quinze années de présence des préfets comme président d'honneur de cette académie de province, l'une des plus anciennes de notre pays. Cet ancrage et cette constance à travers des siècles tranchent singulièrement avec notre époque où l'immédiateté s'oppose au raisonnement, la rapidité du clic contrarie la réflexion, la démagogie bouscule la pédagogie.

Nul besoin d'aller plus avant pour comprendre le besoin d'institutions telles que la vôtre où la profondeur des réflexions nourrit et enrichit l'héritage culturel de notre pays qui fait de lui une référence à travers le monde. Tout cela appelle de ma part deux sentiments, l'humilité et la modestie, vertus dont les serviteurs de la chose publique doivent ne jamais se départir.

Au moment où notre pays est traversé par divers courants de tensions, comment ne pas appeler les hommes détenteurs d'un pouvoir ou d'un mandat à l'application de ces principes dans la conduite de leur action. N'oublions jamais que l'action publique c'est nourrir une ambition pour le dessein collectif au risque, de plus en plus croissant, d'une rupture entre le peuple et ses dirigeants. Vous aurez l'occasion de le voir dans la conduite de mon action, une maxime résume ma conduite : être l'homme de tous et de personne ; servir l'intérêt général tout le temps et partout, tels sont les leitmotivs qui guident mon engagement depuis trente ans.

Il est de coutume de faire devant les membres de cette institution un exposé, je ne me déroberai pas à cette tradition. Mais, avant de commencer, je voudrais rendre hommage à Isaac Borne, dernier survivant de la communauté juive, rescapé des camps d'extermination, qui nous a quittés quelques jours seulement avant la date anniversaire de la libération d'Auschwitz. Au moment où les témoins de la Shoah s'effacent, naît pour nous l'immense responsabilité de maintenir vivante la flamme de la mémoire.

Car cette flamme est fragile, vacille, chancelle. La situation géopolitique à travers le monde avec les affrontements en terre d'Islam opposant sunnites et chiites, le déferlement sur notre continent de milliers d'âmes fuyant la barbarie nous obligent, tant l'histoire semble à nouveau bégayer avec ce vent mauvais de haine qu'a connu notre vieille Europe au milieu du siècle dernier. Vous connaissez cette célèbre citation de Berthold Brecht à propos du nazisme : « Le ventre encore fécond d'où a surgi la bête immonde ». Ce terreau sur lequel jaillit la bête immonde est bien là : crise économique, migrations massives, rupture avec les classes dirigeantes, montée du populisme et des extrémismes..., tout cela nous conduit, plus que jamais, à ne rien céder sur nos valeurs.

Plus que jamais, revenons aux auteurs classiques. Cinq siècles avant J.-C., on prête à Périclès cette phrase toujours d'actualité : « Il n'est point

de bonheur sans liberté, ni de liberté sans courage ». En ces moments de tensions, sans précédent depuis la guerre d'Algérie, que notre pays traverse, il m'a paru naturel d'évoquer sans dérobade cette situation d'état d'urgence.

Ne nous y trompons pas, cette situation où des enfants de la République ne la reconnaissant plus, attrapés dans les rets de fanatiques ayant comme seule culture la violence, ont massacré au cœur de l'hiver des journalistes et, à travers eux, la liberté d'expression, puis des Français insouciants se divertissant et d'une culture que ces barbares abhorrent, appelle une mobilisation générale car c'est bien notre mode de conception de la société qui est visée. Nous ne pouvons pas rester dans un entre-deux : il nous faut choisir. Lors des accords de Munich, Churchill n'avait-il pas déclaré : « Ils avaient le choix entre la guerre et le déshonneur, ils ont choisi le déshonneur et ils auront la guerre ».

Bien entendu, notre système de défense et de résilience ne peut trouver son fondement que dans l'état de droit et l'équilibre de nos pouvoirs judiciaires et administratifs. L'état d'urgence ne fait pas exception à cela mais de quoi s'agit-il précisément ? Pour faire face à de telles situations exceptionnelles, il existe en droit français plusieurs dispositifs juridiques qui permettent de renforcer les pouvoirs des autorités administratives.

L'article 16 de la Constitution donne au Président de la République, « lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacés d'une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics est interrompu », la faculté de prendre « les mesures exigées par ces circonstances, après consultation officielle du Premier ministre, des présidents des Assemblées, ainsi que du Conseil constitutionnel ».

L'article 36 de la Constitution, prévoit l'état de siège qui « en cas de péril imminent résultant d'une guerre étrangère ou d'une insurrection armée », se caractérise essentiellement par l'attribution de pouvoirs de police exceptionnels aux autorités militaires. Il est décrété en conseil des ministres, mais sa prorogation au-delà de douze jours doit être autorisée par le Parlement.

Et enfin, l'état d'urgence, qui résulte de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955, est applicable « en cas de péril imminent résultant d'atteintes

graves à l'ordre public, en cas d'événements présentant, par leur nature et leur gravité, le caractère de calamité publique ». Déclaré par décret pris en conseil des ministres, il confère aux autorités civiles, dans l'aire géographique à laquelle il s'applique, des pouvoirs de police exceptionnels. Au-delà de douze jours, la prorogation de l'état d'urgence est autorisée par la loi. S'il s'agit bien d'un déplacement du curseur entre l'autorité judiciaire et l'autorité administrative, pour agir plus rapidement, les actes pris restent soumis au contrôle du juge administratif.

Dans le cadre de l'état d'urgence, le ministre de l'intérieur dispose de pouvoirs renforcés pour assigner des personnes à résidence, procéder au rappel des armes. Les préfets peuvent, quant à eux, limiter le droit de manifester, faire procéder à des perquisitions administratives et établir des limitations de circulation plus communément connues sous le nom de couvre-feu. Bien sûr, ces mesures limitent les libertés publiques mais sous le contrôle du juge, les délais et voies de recours étant clairement mentionnés dans tous ces actes administratifs. Par ailleurs, le procureur de la République est régulièrement tenu informé de leur mise en application et prend la main lorsque ces actes administratifs débouchent sur des infractions judiciaires.

Quel est le bilan dans le département ?

Quatre assignations à résidence ont été prises par le ministre de l'Intérieur, une interdiction de manifester mise en place comme dans tous les départements lors du week-end réunissant les 150 chefs d'État venus du monde entier pour conclure l'accord de la COP 21, 46 perquisitions administratives opérées dont une seule vient d'être contestée devant le juge administratif. Ces mesures ont permis dans nombre de cas de lever les suspicions que nous pouvions avoir mais également de mettre la main sur des armes (en petit nombre), de 67 drapeaux de Daesch, d'avoirs financiers, de produits stupéfiants.

Tels sont les faits. Bien entendu, j'entends le débat s'élever à travers notre pays sur un risque de dérive sécuritaire. Le week-end dernier, deux manifestations ont été organisées dans le Gard pour exprimer cette opinion sans, je constate, que l'état d'urgence ait empêché qu'elles aient lieu.

Mais le débat existe aussi au plus haut niveau de notre pays. Ainsi, il y a quelques jours, lors de la rentrée solennelle de la Cour de cassation, les deux plus hauts magistrats de l'ordre judiciaire français, ont exprimé leurs craintes de voir le juge judiciaire, traditionnel gardien des libertés publiques, être mis à l'écart. Dans le même temps, cependant, il y a trois jours seulement, la plus haute juridiction administrative, le Conseil d'État, a donné un avis favorable au « projet de loi renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement » : celui-ci sera donc prochainement soumis au Parlement. Il prévoit notamment des pouvoirs renforcés de l'autorité administrative à l'encontre des personnes qui reviennent des zones géographiques où opèrent des organisations terroristes.

Même si le Conseil d'État s'est prononcé contre le souhait du gouvernement de permettre aux préfets des contrôles d'identité à proximité de sites sensibles (ce sont les procureurs qui resteront seuls compétents en ce domaine), il a, *a contrario*, demandé au gouvernement d'aller plus loin que ce qu'il avait prévu dans le contrôle des personnels travaillant sur des sites de grands événements.

Dans ce contexte, il sera proposé que l'état d'urgence, qui doit prendre fin le 26 février prochain, soit prolongé de trois mois. Bien sûr, l'état d'urgence ne peut être permanent mais ne soyons pas naïfs face aux forces destructrices qui veulent anéantir notre démocratie. Dans ces circonstances, il convient que le corps social, dans son entier, ait conscience de la menace et soit individuellement acteur de notre sécurité collective. Un vieux slogan me revient à l'esprit : « La sécurité est l'affaire de tous » ; je crois que les attentats de 2015 nous enseignent l'inverse : la sécurité est l'affaire de chacun et c'est à partir de ces « je » que naîtra le « nous » collectif renforçant la sécurité globale de la société. Là aussi, relisons nos classiques – Thucydide, homme politique et historien athénien, a écrit : « Qu'importe la taille des vaisseaux et des murailles de la cité, si la volonté de défense du citoyen n'existe pas ».

Ces événements nous conduisent, comme avant nous nos grands-parents, à retrouver des réflexes de sécurité passive dans un pays où la menace terroriste risque d'être encore longtemps pesante comme une ombre sur notre idéal républicain. Cela appelle, de notre part, réflexion, discernement et profondeur de vue, qualités ici largement répandues, si

nous ne voulons pas sombrer dans la psychose, la haine de l'autre, comme le souhaitent ceux qui veulent ébranler notre système démocratique issu des intellectuels du siècle des Lumières. Cela ne doit pas nous aveugler ni occulter les défis que notre pays se doit de relever, l'urgence sociale d'abord, l'urgence de l'éducation, l'urgence de renforcer le lien social et le principe de Fraternité.

Tout cela doit nous conduire à nous rassembler, plutôt qu'à nous diviser, à faire preuve de hauteur de vue au détriment d'empoignades stériles voire populistes. En ces temps graves et douloureux, comment ne pas rappeler cette phrase de Jean Moulin transmise jusqu'à nous par sa sœur Laure dans la biographie qu'elle a rédigée à partir de courriers qu'il lui avait confiés. Alors que les chefs des courants de Résistance se déchiraient, Jean Moulin s'écria : « *Messieurs, il y a la France !* ».

Je crois qu'aujourd'hui cette phrase résonne comme un écho à la nécessaire recherche d'unité nationale. À la barbarie, nous devons opposer la force légitime de nos institutions. À l'ignorance, la culture et la force de l'esprit.

ALLOCUTION
de Monsieur Jean-Paul FOURNIER

Sénateur du Gard, Maire de Nîmes

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Représentant du Conseil régional,
Monsieur le Représentant du Conseil départemental,
Mesdames et Messieurs les Élus,
Monsieur le Président Jean-Louis Meunier,
Monsieur le Président Bernard Fougères,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames, Messieurs les Académiciens,
Mesdames, Messieurs,

Vous le savez, c'est pour moi toujours un immense plaisir mais aussi un grand privilège de prendre la parole devant une assemblée aussi prestigieuse. J'ai, chaque année, une certaine émotion lorsque je m'exprime devant votre institution qui, depuis 1682, cultive la mémoire de notre ville et participe ainsi à son rayonnement intellectuel et culturel. Votre académie est un corps, un corps de personnes cultivées, attentives au foisonnement des idées. C'est donc toujours avec un grand intérêt que nous recevons vos avis et avec une grande attention que nous suivons vos travaux.

C'est pourquoi, j'ai été heureux notamment de consulter le relevé patrimonial que vous aviez réalisé dans le cadre du projet d'extension du secteur sauvegardé nîmois. J'ai voulu que ce travail de grande qualité soit présenté aux Nîmoises et aux Nîmois. Ainsi, avec notre ami

Daniel-Jean Valade, nous vous avons ouvert à cette fin, les portes de la médiathèque Carré d'Art au cours de l'automne.

Vous le savez, j'ai un réel attachement pour le magnifique secteur sauvegardé, mais aussi pour les sites inscrits qui l'entourent. La rue qui abrite votre savante compagnie peut d'ailleurs en témoigner puisque l'on peut y retrouver un magnifique hôtel particulier et des immeubles restaurés ou en cours de restauration. L'actuelle exposition à la chapelle des Jésuites sur les études chromatiques des façades de la ville met en valeur cet attachement.

L'extension de notre secteur sauvegardé et la révision du plan de sauvegarde et de mise en valeur présentées, en décembre dernier, devant la Commission nationale des secteurs sauvegardés en est un autre témoignage. Je veux, à cet instant précis, saluer les qualités de trois membres éminents de votre académie qui se sont très clairement exprimés sur ce dossier.

Je pense, tout d'abord, à l'énergie communicative et aux multiples centres d'intérêt de votre désormais « passé » président, Monsieur Jean-Louis Meunier, qui a réalisé une action très appréciée. Je pense également au dévouement et à l'esprit entreprenant de votre secrétaire perpétuel, Monsieur Alain Aventurier, qui a d'ailleurs réalisé une salutaire modernisation de votre institution. Je pense enfin à la vaste culture de votre nouveau président, Monseigneur Bernard Fougères, qui renoue avec la lignée des grands ecclésiastiques nîmois au premier rang desquels le cardinal de Bernis !

Permettez-moi également de féliciter les récents membres résidents ainsi que les correspondants, reçus au sein de votre prestigieuse académie :

- Michel Christol, professeur émérite de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne, spécialiste reconnu de la romanité et tout particulièrement des sénateurs nîmois ;
- Alain Duhamel, journaliste politique et essayiste, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

Ils seront, sans aucun doute, des éléments majeurs des travaux de l'académie.

Mesdames, Messieurs,

« *Hic et nunc* », la romanité est omniprésente. Vous le savez, la renommée de notre cité est liée, en partie, à la beauté et à la qualité de conservation de nos vestiges antiques. Nos monuments sont, sans nul doute, parmi les plus beaux et les mieux conservés du monde romain. Notre richesse est le fruit de l'Histoire et du lien qu'Auguste a entretenu avec notre cité. Il fait également la fierté du peuple nîmois pour qui l'héritage romain n'est certainement pas abstrait.

Depuis la visite du roi François 1er à Nîmes et l'engouement pour l'Antiquité, les campagnes de restauration de monuments et de fouilles se sont succédé. Nîmes n'est pas une ville figée et a su continuer à évoluer, comme le prouve, sans aucun doute, la création du musée de la Romanité où l'Antiquité pourra vivre au présent. Ce musée, dont Jean-François Séguier aurait été fier, accueillera nos magnifiques collections de statues, de mosaïques, de poteries, de stèles funéraires ou encore d'objets insolites. Il sera régulièrement alimenté par de nouvelles découvertes car Nîmes reste un champ d'actions passionnant pour les archéologues.

Je tiens encore à vous remercier d'avoir d'ailleurs assisté le 12 mai dernier, à la pose de la première pierre de ce musée qui est si emblématique de notre démarche UNESCO visant à inscrire « l'Antiquité au présent ». Aussi, alors que de nouvelles visites publiques de ce chantier seront programmées chaque premier vendredi du mois, je veux vous assurer qu'une visite spécifique sera réservée à votre académie.

Avec ce nouveau musée, le public bénéficiera d'explications plus précises, d'une interactivité accrue, d'innovations techniques et même de volets ludiques pour les plus jeunes. Le musée sera, de plus, intégré dans un ensemble plus large, composé d'un palais des congrès et d'un jardin archéologique. Mais notre objectif commun est bien de lier le musée et son architecture avec les monuments romains de notre cité qui font d'ailleurs l'objet, depuis quelques années, d'une réelle attention. L'architecture légère et sensible du musée de la Romanité, pensée par Elisabeth de Portzamparc et représentée par une « toge plissée » de verre, reflètera les arches de notre amphithéâtre bimillénaire à l'instar de la relation qu'avait créée, il y a près d'un quart de siècle, Norman Foster entre Carré d'Art et la Maison Carrée.

Le futur musée de la Romanité sera donc, tout à la fois, un nouveau lieu de vie pour tous les habitants de la cité et un édifice architectural marquant, dans la droite lignée des nombreux édifices remarquables nîmois construits à travers les siècles. Mais il sera également un atout touristique, pédagogique et historique majeur pour Nîmes et son agglomération. Cette réalisation d'envergure reflète, je l'ai dit, l'esprit de la démarche que suit la ville pour voir ses richesses inscrites sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Nous avons dans ce domaine franchi une nouvelle étape importante : celle de la présentation, à la mi-janvier, du plan de gestion nîmois au Comité des biens français. Récemment, j'ai également rencontré Philippe Lalliot, ambassadeur de France auprès de l'UNESCO, au mois de décembre, mais aussi Daniel Janicot, président de la Commission nationale pour l'UNESCO, ce mardi, dans le Tarn, dans le cadre des États généraux albigeois. Tous deux ont pu saluer le sérieux, la rigueur et la manière constructive et efficace dont notre projet est porté. Tous nos efforts sur ce dossier suivi par Mary Bourgade, adjointe au tourisme et à la promotion touristique du patrimoine, nous poussent à être ambitieux.

Avec votre soutien, nous espérons une inscription sur la liste du patrimoine mondial à l'horizon 2018. Depuis quelques semaines, nous avons lancé une campagne dans ce sens. Nous avons évoqué d'ailleurs avec le président Meunier le travail en commun que nous pourrions mener pour associer à notre démarche les académies avec lesquelles vous développez des rapports constructifs. Daniel-Jean Valade, adjoint à la culture et membre actif de votre cénacle, avait d'ailleurs eu l'occasion de remettre une lettre à votre président sur ce sujet lors de votre séance du 22 janvier dernier.

Aujourd'hui, nous avons besoin de vous ! Nîmes, c'est notre label, c'est notre patrimoine. Nous devons défendre ensemble cette candidature pour partager avec le monde entier les richesses dont notre cité regorge.

Mesdames, Messieurs,

Vous apprécierez, en 2016, la programmation culturelle variée que la ville de Nîmes va proposer dans les musées :

– L'exposition « Indigo » au musée du Vieux Nîmes, en référence bien évidemment au jean Denim.

– L'exposition BD-Toros au musée des Cultures taurines de la mi-mai au 1er novembre
– ou encore l'exposition sur les « Insectes » au musée d'Histoire naturelle, cela en lien avec la très prestigieuse collection de feu votre confrère Monsieur Théron.

Voici, en quelques mots, le tableau des réjouissances pour cette année qui commence. Une année dense, qui a déjà très bien démarré avec une édition du Festival de la Biographie très réussie. Sans doute est-ce la conséquence directe de la qualité des auteurs et des deux présidents d'honneur, Irène Frain et Yasmina Khadra, qui a fait déplacer les foules ? Je sais que de nombreux membres de l'académie aiment fréquenter ce festival. Ce fut d'ailleurs l'occasion de retrouver Hélène Carrère-d'Encausse, Secrétaire perpétuel de l'Académie française, mais également Jean-Marie Rouart, ainsi que de nombreux autres Habits verts en puissance.

Enfin, je ne pouvais pas manquer de souligner la campagne de réhabilitation qui démarrera le 1er juin prochain sur la Bibliothèque Carré d'Art afin d'assurer un meilleur service du livre sur la ville de Nîmes, mais aussi l'agrandissement important de la bibliothèque municipale du centre de gérontologie Serre-Cavalier. En effet, dans le cadre de la construction récente d'un nouveau pavillon pour accueillir nos aînés, cette bibliothèque, unique en son genre en France, continuera d'apporter la culture et le savoir à tous les résidents mais aussi à tous les habitants du quartier.

J'aimerais terminer mes propos en souhaitant une année forte et constructive pour l'Académie de Nîmes. Sachez, Monsieur le Président, que votre institution a la reconnaissance des élus du conseil municipal et, au-delà, de toutes les Nîmoises et de tous les Nîmois. Ils doivent être conscients que vos travaux, vos compétences, la rigueur de vos démarches de travail sont très utiles aux pouvoirs publics locaux dans leurs actions, notamment culturelles. Ce qui nous unit c'est bien l'amour d'une cité, l'amour de la Nîmes éternelle, l'amour de la Nîmes de demain, un amour que nous souhaitons faire partager au plus grand nombre.

Mais avant de conclure, je n'oublie pas, chers amis que le cénacle de la rue Dorée a bien pour objet, en tant que société savante, d'œuvrer, comme son illustre aînée, pour la promotion et la défense de la langue la plus juste et la plus belle. Aussi, j'en appelle à votre mobilisation pour qu'une réforme inutile de l'orthographe n'ampute pas notre ville de l'accent circonflexe qui fait son identité. Nîmes, la ville avec un accent compte sur vous.

Je vous remercie.

BILAN DES ACTIVITÉS DE L'ACADÉMIE

Année 2015

par Jean-Louis MEUNIER
Président sortant

Monsieur le Préfet, président d'honneur de l'académie,
Monsieur le Sénateur-Maire de Nîmes, membre d'honneur de l'académie,
Mesdames et Messieurs les Élus ou leurs représentants,
Mesdames et Messieurs les Autorités civiles, militaires et religieuses,
Monsieur le Président,
Monsieur le Vice-président,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames et Messieurs les Académiciens,
Mesdames et Messieurs,

Dans ses *Cahiers*, Paul Valéry écrivait : « Académie : réunion de gens habiles et de gens influents. » On pourrait multiplier les citations, plus ou moins cuisantes et caustiques, au sujet de l'académie. Ces mots s'appliquent-ils à l'Académie de Nîmes, comme Valéry en gratifiait l'Académie française ? À vrai dire, je le crois, mais sans les sous-entendus critiques. Car je sais que chacune et chacun de mes consœurs et confrères apporte, et sa pierre à l'édifice académique nîmois, et sa réponse pour infirmer ce que la boutade valéryenne contient de désobligeant. Tout à l'heure, j'en dirai plus.

L'année académique a été marquée par le décès de notre doyen, M. Robert Debant, le 3 février 2015. Il avait été élu le 30 janvier 1981 au fauteuil de Jules Davé, dans le groupe des indépendants. Monsieur Debant avait présidé l'Académie de Nîmes en 1987 et s'était beaucoup investi dans notre institution, par ses communications notamment. Archiviste paléographe, il avait fini sa carrière en tant que directeur honoraire des Archives du Gard. L'académie lui a rendu hommage dans sa séance du 27 février 2015. Sa dernière communication a été prononcée le vendredi 25 avril 2014, et ce fut une belle leçon de résistance aux dictatures, de quelque bord qu'elles se situent : *Un prince de l'Église allemand en face du nazisme* : *Clemens August von Galen, cardinal-évêque de Munster (1878-1946).*

Deux démissions affectent l'académie, celle de M. Robert Chamboredon, membre résidant et mon prédécesseur à la présidence, et celle de M. Bernard Moreau, membre non résidant. Au-delà des raisons qui ont motivé leur départ, nous saluons les travaux qu'ils ont conduits à l'académie et nous les en remercions très sincèrement.

Nous avons enregistré une troisième démission, celle de M. Pascal Gouget : pour raison d'âge, notre confrère a souhaité se mettre en retrait. À l'unanimité de ses membres, l'académie lui a conféré l'honorariat. Nous lui renouvelons nos remerciements pour son implication dans la considération due à l'académie et nous sommes toujours heureux de sa présence courtoise et de sa générosité.

Nous avons aussi accueilli cinq nouveaux correspondants, les 29 mai et 12 juin : MM. Pierre-Henri Chalvidan, universitaire spécialisé en droit public et en éthique générale, Dominique Fabre, avocat spécialiste en droit social, en droit de la sécurité sociale et de la protection sociale, Gérard Gascuel, hiéromoine orthodoxe sous le nom de Frère Jean et photographe de presse, Alain Gaudemer, professeur de chimie en université, chargé de missions universitaires auprès de l'Europe, du Maghreb et du Moyen-Orient, et Jean-Marie Mercier, rédacteur à la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence et historien de la franc-maçonnerie et de la sociabilité au XVIIIe siècle. Chacun d'eux a parlé de son parcours, personnel et professionnel, et de ses travaux et recherches, qui donneront certainement matière à communications !

Et, comme c'est la tradition à l'académie, les discours ont été suivis du verre de l'amitié, pris dans le salon de réception – la chaleur du goût et la convivialité se conjuguent aisément –.

Le 6 mars 2015, l'académie a reçu M. Alain Duhamel, écrivain, journaliste et homme de télévision, en qualité de membre non résidant. Consacrée à la place des protestants dans la société, sa communication a été suivie d'une réception dans le salon de l'académie.

M. Michel Belin a été élu au fauteuil de M. Robert Debant et M. Pierre Mutin au fauteuil de M. Robert Chamboredon. Le président Bernard Fougères les recevra, M. Michel Belin le 19 février, M. Pierre Mutin le 1er avril prochains.

En matière d'habileté, nous nous défendons bien : nous avons nos spécialités, nous les partageons de tout notre sérieux et de toutes nos convictions – avec habileté donc, c'est-à-dire par notre capacité à réaliser les buts qui sont ceux de l'académie : « Les travaux de l'Académie comprennent les lettres et les beaux-arts, les sciences et leurs applications au point de vue de l'utilité publique », stipule l'article 1 des statuts de 1888. Et l'article 46 du règlement fait obligation aux académiciens – le masculin n'est pas ici sexiste, il est seulement une clause grammaticale – de « concourir aux travaux de l'Académie » s'ils sont académiciens ordinaires (résidants et non résidants). Ce même article invite les correspondants « à acquitter un semblable tribut ». Je vous assure que tous les membres de l'académie, quel que soit leur statut, s'acquittent de ces obligations, le rappel des communications présentées en témoigne.

Le plus grand nombre de communications prononcées en 2015 et au début 2016 s'inscrit dans la section *Histoire*, huit au total – les historiens constituent le groupe le plus important à l'académie –.

- M. Bernard Février, correspondant, le 6 février 2015 : *Les notaires royaux de Vergèze (1614-1791)*. Point d'histoire locale mais aussi bien au-delà.
- Mme Anny Herrmann, membre non résidant, proposait le 10 avril 2015 une communication qui mêlait la poésie aux souffrances de l'Histoire : *Deux félibres dans la guerre de 1914-1918 : Paul Vézian (1869-1952) et Louis Abric (1886-1953) : celui qui était au front et celui qui n'y était pas.*

- M. Michel Fournier, correspondant, présentait le 12 juin 2015 *Le député gardois François Fournier, ses actions à la Chambre durant la guerre 14/18* et conjuguait Histoire et politique.
- Mme Vanessa Ritter, membre résidant, sortait de l'ombre pour notre plaisir *Un sage méconnu de l'ancienne Égypte*, *le Prince Hordjédef,* le 26 juin 2015.
- M. Jean Krebs, correspondant, le 6 novembre 2015 : *Des Cévennes à la Chine, la vie aventureuse d'Émile Rocher (1846-1924).* C'est tout un pan des relations commerciales, politiques et diplomatiques, à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, qui a été brossé.
- M. Victor Lassalle, membre honoraire, le 4 décembre 2015 : *L'église du Thor (Vaucluse) et la fin de la protorenaissance romane en Provence.* Comme toujours, la passion de M. Lassalle pour cette période de l'Histoire qu'il connaît dans le détail est communicative. De l'apothéose au déclin, les monuments et l'architecture ressemblent aux hommes : il en reste, il en subsiste et, parfois, on les admire.
- Le 18 décembre 2015, M. Charles Puech, membre résidant, posait le problème de la justice et de la politique face aux délinquants sexuels : *Luc Tangorre. Viols et récidive.*
- M. Robert Chalavet, membre non résidant, associait relations sociales et convivialité durant les siècles passés, dans sa communication prononcée le 22 janvier 2016 : *Le jeu de mail.*

Après l'Histoire, les faits de société ont retenu notre attention au cours de quatre séances. Les beaux-arts et les sciences comptent trois communications chacun.

Les *Faits de société* : les communications posaient les questions qui nous taraudent avec une vive acuité.

- M. Alain Penchinat, membre résidant, le 20 mars 2015 : *Liberté, égalité, (fraternité) : petite théorie sur une grande devise qui flotte.* Elle flotte, le principal est qu'elle ne coule pas. Réfléchir sur le sujet de la fraternité est une entreprise personnelle et collective sans fin, pour aller vers le meilleur.

- M. Michel Belin, correspondant mais très bientôt membre résidant, présentait le 15 mai 2015, avec mesure, précision et conviction *La justice restaurative, une justice humaniste.*
- Le 20 novembre 2015, M. Luc Simula, correspondant, nous interrogeait sur les dysfonctionnements entre *1980 – 2020, le nouvel âge des inégalités ?* Certes, il y a beaucoup à dire – et à faire !
- Une réflexion individuelle et collective, le 8 janvier 2016, permettait à nombre des membres de faire part, avec émotion et mesure, de leurs impressions et ressentis, à la suite des événements tragiques qui ont marqué la fin de l'année 2015. Espérons que 2016 sera très différent.

Les Beaux-arts : la politique, au sens étymologique du terme, irriguait les communications.

- Mme Micheline Poujoulat, membre résidant, le 30 janvier 2015 : *Velázquez, Goya, Picasso, trois tableaux, trois époques, trois représentations de la guerre.* Si l'art permettait à l'humanité de retrouver la route de la paix, il aurait une dimension supplémentaire. Encore faut-il que d'autres que l'artiste-peintre le veuillent aussi. Regarder, réfléchir, agir, c'est ce à quoi ces trois immenses peintres nous invitent, par-delà leur époque !
- Mme Sabine Teulon-Lardic, membre non résidant, le 24 avril 2015 : Les Noces de Figaro*, de Mozart au théâtre de Nîmes (1818) dans l'arrangement de Castil-Blaze : les imbroglios d'un transfert culturel.* Quand mariage, amour, politique et sensualité se croisent, ou il y a censure, ou il y a des soubresauts et des avancées. Mais à l'opéra tout peut s'arranger – jusqu'à la fois suivante... En est-il autrement, dans le quotidien ? Mozart l'a montré.
- Mme Paule Plouvier, membre non résidant, le 2 octobre 2015 : *Une femme sculpteur dans la cité, Paule Pascal*. Dans quelques minutes, vous entendrez sa vibrante et passionnante (et passionnée) communication que l'académie a retenue pour être prononcée ici même, selon les critères de choix définis dans l'article 36 de notre règlement.

Quant aux *Sciences*, les communications cheminaient dans les méandres de l'existence.

- M. Pascal Gouget, membre résidant, le 27 février 2015 : *Luigi Luca Cavalli-Sforza, l'histoire de l'humanité retrouvée par la génétique.* Selon ce très important généticien du XXe siècle, nous portons dans nos chromosomes le souvenir de mutations anciennes dont l'étude permettrait de reconstruire l'histoire des migrations humaines, de leur évolution et de leur diversité. La pensée de Cavalli-Sforza est un marqueur primordial dans l'étude de l'évolution.
- M. Claude Larnac, correspondant, le 23 octobre 2015 : *Du gnomon à la nef solaire de Tavel*, en passant par quelques projets locaux. Pour cette approche essentielle du temps, illustrée d'appareils simples à manier construits par l'orateur, l'auditoire adulte était bien plus sage que des collégiens et des lycéens – le pédagogue Larnac est toujours présent – et le temps est compté... mais pas inabordable.
- Mme Dominique Prat, membre résidant, et M. Pascal Gouget, membre honoraire, le 5 février 2016 : *Variations sur le thème de la peau : du microscope aux aiguilles et au pinceau.* Communication à deux voix, retenue mais non prononcée lors du colloque d'octobre 2015 de la Conférence nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts consacrée au « Corps de l'homme ». Médecine, soins, beauté, tatouage, maquillage, peinture : oui, tout est peau. Encore faut-il sentir, éprouver, regarder, respecter – caresser, du regard ou de la main, mais avec délicatesse. C'est tout l'art du médecin, du chirurgien, de l'artiste.

Les travaux de l'académie sont formalisés dans des commissions – je ne citerai que le nom des rapporteurs, mais il faut savoir que tous les membres de ces commissions donnent bénévolement et généreusement de leur temps, de leur savoir, de leur patience et de leur compétence.

- *Finances*, sous la responsabilité de M. Charles Puech. Les finances sont saines et bien tenues, le vérificateur en admire la qualité. Qu'on se le dise !

- *Programme*, la responsable en est Mme Catherine Marès. Le souci de la variété, de l'intérêt des communications proposées, de leur programmation dans l'année académique jointe aux séances de réception des nouveaux membres, est un exercice délicat mais prometteur. Le bilan est positif.
- *Correspondants* : Mme Christiane Lassalle veille scrupuleusement au recrutement et à la qualité humaine et intellectuelle des correspondants proposés à élection, sur proposition de trois académicien(ne)s ordinaires.
- *Publications* – que de soucis pour M. Jacques Meine et pour son équipe ! Mettre en forme les textes des communications, vérifier leur caractère inédit, préparer la maquette des *Mémoires*, relire les épreuves, ce n'est pas mince affaire ! Le téléphone et les courriels jouent à plein !
- *Bibliothèque*, animée par Mme Jacqueline Leroy dont l'expérience acquise au Centre Pompidou, à l'École des Mines, à l'Institut du monde arabe et à la Bibliothèque d'Alexandrie est précieuse : inventaire, classement, répertoire des revues et *Mémoires*, quelque milliers de livres à sauvegarder et à faire vivre, par la recherche qui est aussi l'un des buts de l'académie, lieu de travail avant tout.
- Deux autres commissions travaillent à l'académie, toutes deux sous l'autorité de Mme Hélène Deronne : celle chargée du *Patrimoine*, qui a manifesté cette année une existence particulière, de même que celle réfléchissant à l'*Arc méditerranéen*. C'est la raison pour laquelle j'en parlerai dans le point suivant, celui de l'influence.

Deux mentions spéciales me paraissent nécessaires à l'exposé de ce bilan.

- *L'atelier cartes postales*, rattaché à la commission du patrimoine, sous la conduite de Mme Vanessa Ritter. Il s'agit de classer, nettoyer, décrire, numéroter et numériser, selon des critères bibliométriques, les 45 000 cartes postales qui représentent des monuments religieux, groupées dans le fonds Filleron-Lorin. Près de 10 000 sont traitées, il reste encore quelques années de travail. Mais la communauté des historiens, historiens de l'art

et chercheurs fait déjà appel à ce fonds unique, ce qui est une reconnaissance de notre travail académique.

- Les *archives*, dont M. Gabriel Audisio a la responsabilité, rattachées à la commission bibliothèque. Ce fonds d'une extrême richesse, que Mme Lassalle connaît admirablement et qu'elle a scrupuleusement conservé, est en cours d'inventaire avec les méthodes et les outils les plus modernes. Paradis des chercheurs, les ressources et les travaux à venir à partir des archives sont d'une belle variété – et il reste encore au moins vingt ans de classement...

Je n'aurai garde d'oublier les nombreuses réunions des commissions, du bureau, les deux séances administratives au cours desquelles se décident l'action et la diffusion des savoirs par l'académie.

Que retenir de ce catalogue ? La diversité des sujets traités, leur qualité intellectuelle, la documentation précise et abondante qui les a sous-tendues. Une approche du Temps, aussi – saint Augustin parlait d'« un présent où il s'agit du passé, le souvenir ; un présent où il s'agit du présent, la vision ; un présent où il s'agit du futur, l'attente », présent qu'il définissait comme « trois réalités ». Quels que soient nos souvenirs, nos visions et nos attentes – ou nos espoirs – les communications présentées au cours de cette année académique ont décliné le concept de Temps sous ses multiples facettes.

Cependant, les arts et les beaux-arts, la société civile et les sciences sont sous-représentés à l'académie, et la pluralité des communications s'en ressent, ce qui contrevient à l'article 1 des statuts que je citais plus haut. Affaire à suivre, à corriger certainement !

L'influence – la frontière entre la compromission et l'ascèse est étroite. Heureusement, nous en savons plus, à l'Académie de Nîmes, qu'on ne nous en attribue généralement. Être influent, pour nous, c'est agir en totale liberté et indépendance sans nous préoccuper d'exercer un quelconque ascendant sur autrui, et sans désirer le moindre pouvoir discrétionnaire ; en bref : « l'utilité publique » de l'article 1 de nos statuts. Les faits, les actes parlent d'eux-mêmes, en 2015.

Chaque année, la *Conférence nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts* organise un colloque. Celui d'octobre 2015 avait pour thème « Le Corps de l'homme ». De tradition, les Académies qui composent la Conférence nationale des Académies présentent une communication chacune. L'Académie de Nîmes a dérogé à cette habitude, puisque six communications ont été retenues, présentées par des académicien(ne)s ordinaires et des correspondants. Bel honneur, mais surtout belle reconnaissance pour notre sérieux et notre volonté de partager nos savoirs ! Mme Hélène Deronne a parlé du *Corps porteur d'images et de symboles dans la peinture et la sculpture chrétiennes du Moyen Âge au XVIIe siècle occidental*. C'est à *Entre contrainte et libération : le corps féminin et la mode* que Mme Michèle Pallier a consacré sa communication. *Variations sur le thème de la peau : du microscope aux aiguilles et au pinceau* était le titre de la communication à deux voix, par Mme Dominique Prat et M. Pascal Gouget. Mmes Catherine Marès et Micheline Poujoulat, ainsi que M. Pierre Marès se sont intéressés à *La femme enceinte et son corps*. M. Richard Bousiges a parlé du *Malade hospitalisé vu par les écrivains*. *Les trompes de Fallope, histoire de cette double voie vitale et de ses obstructions*, tel a été le sujet de sa communication, par M. Jean-Pierre Rouanet de Lavit. Les textes sont réunis dans un volume d'actes, publié par la revue *Akademos*.

Trois séances, dites foraines, ont été tenues hors les murs de la rue Dorée.

- Le 3 juin 2015, au lycée Daudet à Nîmes, l'Académie de Nîmes en partenariat avec *l'AGAVIP-Médiations* a demandé à MM. Michel Belin, Paul Mbanzoulou et Gabriel Audisio d'animer une conférence-débat sur un sujet dont je vous ai déjà parlé : *Une autre justice : la justice restaurative. La justice doit-elle seulement punir ?*
- Le 12 novembre 2015, toujours au lycée Daudet, l'académie et la Société d'études des sciences naturelles de Nîmes et du Gard ont uni leurs efforts pour demander à M. Christian Feller, ingénieur pédologue de renommée internationale, de présenter une conférence-débat consacrée à un problème vital pour la planète : *Les sols, un nouvel enjeu pour l'humanité*.

Ces deux conférences-débats ont été suivies par un public attentif et intéressé – les sujets abordaient une actualité brûlante et internationale – les questions posées le traduisaient.

La commission du *Patrimoine* a travaillé pendant quatre années sur un dossier qui entre de droit dans ses attributions et dans les buts de l'académie : la conservation et la diffusion de la connaissance du patrimoine nîmois. Les travaux de cette commission ont montré combien l'académie est sensible à la richesse et à la diversité du patrimoine urbain de la ville. Sous la direction de Mme Hélène Deronne, et avec le concours de M. Antoine Bruguerolle, architecte reconnu dans le monde entier, expert auprès de l'UNESCO et membre de l'académie, des académiciens ordinaires et correspondants ont parcouru la Ville de Nîmes pour photographier les monuments, les éléments immobiliers et les témoins de l'architecture nîmoise, du XVIIIe au XXe siècle. Ces documents ont été réunis, classés, décrits – selon des critères définis par les monuments historiques – et ils ont fait l'objet de 529 fiches, réunies en un volume sous le titre *Diagnostic patrimonial des faubourgs de la Ville de Nîmes*. Une publication serait un élément important dans la diffusion de cet inventaire. Un nouveau projet ?

Ces heures passionnantes, à parcourir les rues de Nîmes – à découvrir bien souvent aussi des monuments devant lesquels nous passions par habitude sans les regarder – ont véritablement favorisé la connaissance d'un *Nîmes sans visa*, comme l'a écrit notre ami Christian Liger. Deux exemplaires papier ont été constitués et reliés, un pour les archives de l'académie et un pour la mairie de Nîmes. M. le sénateur-maire, accompagné de M. Daniel-Jean Valade, maire-adjoint délégué à la Culture et de M. Nicolas Balmelle, chef du cabinet du maire, a reçu le 26 août 2015 une délégation de l'académie : Mme Hélène Deronne, MM. Alain Aventurier, Antoine Bruguerolle et moi-même. Nous lui avons présenté le dossier, remis un exemplaire et des CD de cet inventaire. Celui-ci est consultable sur le site de l'Académie de Nîmes, grâce au talent d'informaticien du secrétaire perpétuel de l'académie, que nous remercions pour son travail.

- Nous vous remercions, M. le Sénateur-Maire, de votre accueil et de votre proposition de présenter ce travail aux Nîmois :

L'Académie de Nîmes, avec le soutien de la Ville de Nîmes, a organisé une conférence-débat le 8 décembre 2015, dans la salle de conférences de Carré d'Art. M. Daniel-Jean Valade vous représentait. L'affiche de cette manifestation est en fond d'écran, ici même. Mme Hélène Deronne et M. Antoine Bruguerolle ont présenté et commenté quelques fiches de cet inventaire et répondu aux nombreuses questions qui leur ont été posées. Le public – il y avait plus de cent personnes – a vivement apprécié cette présentation, qui conforte l'académie dans les réalisations qu'elle initie. C'est la troisième séance foraine.

Il convient d'ajouter que cet inventaire participe aussi d'un projet ambitieux porté par la Ville de Nîmes – nous espérons tous qu'il aboutira – : l'inscription de Nîmes au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Si cet inventaire est l'un des fleurons de l'académie, il est aussi une contribution de qualité à la constitution du dossier de classement. Nous savons que d'autres institutions nîmoises et associations donnent leur concours à ce projet, porté par vos services et par Mme Mary Bourgade, maire-adjointe déléguée au tourisme et à la promotion touristique du Patrimoine.

La commission *Arc méditerranéen*, placée sous l'autorité de Mme Hélène Deronne, s'est réunie à plusieurs reprises, à Nîmes, à Marseille et à Toulon, villes dont les académies respectives sont associées aux travaux de cette commission. Nous avons aussi souvent reçu le descendant de l'émir Abdelkader, l'émir Habib Mérabet Hassani al Djezaïri, le vice-président de la Casbah d'Alger, M. Redha Amrani, et M. Abderrahame Chéref, avocat à la Cour suprême et au Conseil d'État algériens, afin de mettre en œuvre un colloque intitulé *Passeurs d'une rive à l'autre, hier, aujourd'hui et demain*, les 16, 17 et 18 octobre 2017, à Nîmes. Vous serez tenus au courant de la réalisation de ce vaste et passionnant projet, piloté par l'Académie de Nîmes et soutenu par la Ville de Nîmes, l'Agglomération de Nîmes, le Conseil départemental du Gard et le Conseil régional Languedoc-Roussillon.

Si l'influence se tient dans ces réalisations, alors oui l'Académie de Nîmes a de l'influence. Qui en douterait ? Les projets en cours, dans les directions dont je vous ai parlé, le prouveront encore et le bilan 2016 le montrera.

Habileté, influence : si ces deux mots définissent l'action et la place de l'Académie de Nîmes dans la société, la dissociation que j'ai faite est commode mais pas nécessairement efficace. En effet, tout ce que j'ai groupé sous le terme « habileté » s'inscrit naturellement dans « influence », et réciproquement. À l'Académie de Nîmes, chacune et chacun y contribue, du président (ou de la présidente) au secrétaire perpétuel – M. Alain Aventurier nous tient fréquemment au courant de la vie académique et de ses alentours, qu'il en soit remercié publiquement –, aux membres de l'académie, aux élus, institutions et personnalités qui nous soutiennent et nous accompagnent. Y contribuent aussi Mme Jacqueline Chauvet, secrétaire de l'académie, toujours souriante, et Mme Brigitte Folcher, gardienne vigilante et attentive des bâtiments.

Certain(e)s s'étonnent peut-être que je n'aie pas encore cité Madame de La Fayette et son roman d'une toujours efficiente actualité : *La Princesse de Clèves*. Ce n'est pas en leur compagnie que je terminerai ce propos. Dans ses *Carnets*, en décembre 1959, Albert Camus livrait cette métaphore – et nous regrettons que sa mort tragique ne lui ait pas permis d'écrire la nouvelle qu'il projetait :

> Dans le grand Luberon, un cheval domestique qui s'est échappé vit en liberté et seul depuis des années. Nouvelle ? Un homme qui en entend parler va le chercher. Il est converti à la vie libre.

Cette liberté – personnelle, collective, de parole et d'action, respectueuse de l'intégrité physique et morale de la personne humaine mais ardente dans ses convictions empreintes de la mesure camusienne – est pour moi un modèle et un devoir. Je l'ai exercée durant l'année où la présidence de l'académie m'a été confiée, avec plaisir et joie, dans le respect de nos différences et parfois de nos désaccords mais toujours au service de l'académie. Je l'ai exercée aussi avec fermeté parfois, avec des questionnements d'autres (rares) fois – c'était l'une des clauses de la fonction –. Je continuerai dans cette voie, résolument. Je souhaite cette liberté, et son *alter ego* : la responsabilité, à chacune et à chacun de vous. À vous en particulier aujourd'hui, M. le Président Bernard Fougères, cher confrère et ami. Vous les avez manifestées avec constance tout au

long de votre vice-présidence, je vous en remercie chaleureusement et je sais que vous les perpétuerez en 2016, à la fonction de Président, qui n'est pas que de représentation. La responsabilité est ardue, rude parfois, mais la passion, – don, et souffrance par moments – et la vigilance en restent les bases.

Pour vous toutes et vous tous, que l'année soit paisible, heureuse et conviviale, riche en projets et en réalisations. Je vous remercie de votre attention.

DES PIERRES ET DES HOMMES !

par Bernard FOUGÈRES
Président de l'Académie

L'histoire du diocèse de Nîmes, des origines à 1905, a été présentée au musée du Vieux Nîmes, ancien évêché, lors de l'exposition du 20 novembre 2015 au 31 janvier 2016. Cette exposition de manuscrits, d'ouvrages imprimés, de tableaux et d'objets du culte, avait pour écrin l'ancien palais épiscopal où vécurent les évêques de Nîmes, de 1685 à 1906.

Aujourd'hui, lorsque nous désignons la résidence de l'évêque, nous disons : « l'évêché », bâtiment où l'évêque réside dans un modeste appartement, proche des bureaux, au service de l'administration du diocèse. L'évêché de Nîmes au XXIe siècle est un édifice ordinaire, fonctionnel et sobre sans l'apparat ni le lustre du palais épiscopal de l'Ancien Régime. À Rome, si le palais pontifical est toujours utilisé pour les réceptions officielles, le pape François a choisi, dès son élection, d'habiter dans la cité du Vatican à la résidence Sainte-Marthe, maison d'accueil pour les cardinaux et les évêques en visite au Vatican. Le pape réside dans un appartement de quatre pièces simple et fonctionnel afin, comme il l'a déclaré, « de ne pas être enfermé dans le solennel et grandiose palais pontifical ». Ce constat m'a incité à considérer les évolutions de la résidence épiscopale à travers les siècles.

Lorsque le roi Louis XIV ordonne de reconstruire le palais épiscopal de Nîmes, il précise que ce sera sur son « ancien sol ». Évoquer l'ancien

sol excite notre curiosité, nous incitant à chercher dans le passé. Des fouilles conduites par le conservateur des monuments romains et des musées archéologiques, le Nîmois Émile Espérandieu, en 1920, sur la place aux Herbes, ont révélé, sous une nécropole médiévale, les vestiges d'une église primitive et son abside. Il est possible que, dès l'origine, le lieu où résidait l'évêque ait été proche de la cathédrale. Les écrits les plus anciens, l'un de 814 et l'autre, une bulle du pape Adrien IV datée de 1156, nous apprennent qu'à l'époque carolingienne des bâtiments épiscopaux à Nîmes, dans ce secteur, comportaient la cathédrale Sainte-Marie et une église toute proche, Saint-Étienne, ainsi qu'un baptistère sous le vocable de Saint-Jean. Depuis le haut Moyen Âge, il semble que la résidence épiscopale fut toujours sise en ce lieu. Dès les origines, la résidence épiscopale est liée à l'église cathédrale.

La *domus episcopi* est une demeure qui s'apparente à un monastère et non à une résidence seigneuriale. C'est la maison de l'évêque et des prêtres attachés aux célébrations des offices en la cathédrale et aux diverses fonctions ecclésiastiques. Elle comprend un réfectoire où ils prennent leur repas en commun, de petites chambres individuelles, rassemblées l'une à côté de l'autre, et une bibliothèque qui est aussi la salle d'étude du clergé. L'évêque dispose d'un petit appartement généralement au premier étage de la maison. Quelques bâtiments annexes complètent l'édifice épiscopal : une école pour la formation des futurs membres du clergé et un lieu d'accueil pour les pauvres, l'évêque leur devant assistance, nourriture et soins médicaux. C'est l'origine des Hôtels-Dieu auxquels succèderont les hôpitaux.

Aux VIIIe et IXe siècles, les évêques jouent un rôle de plus en plus important dans la société civile, la vie politique et l'administration de l'État. Les carolingiens font appel à eux pour les aider à gouverner car ce sont des hommes instruits, compétents et influents qui ont fait leurs preuves dans l'administration de leurs diocèses. Ainsi les évêques se trouvent au cœur d'une puissance politique et économique autant que religieuse et les diocèses constituent une structure administrative incontournable pour le gouvernement de l'empire. Ainsi, sous le règne de Charlemagne, les évêchés des capitales provinciales sont valorisés. Dans notre région, ce sera Narbonne pour le Languedoc et Aix pour la Provence.

On pourrait imaginer que l'évêque, exerçant aussi des fonctions temporelles, la résidence épiscopale subirait des transformations afin d'adapter la maison à ce mode de fonctionnement. Or, l'organisation architecturale des bâtiments s'imposera pour d'autres motifs. Au milieu du VIIIe siècle, la vie monastique apparaît comme le modèle idéal de la vie religieuse. L'évêque de Metz, Chrodegang, à partir de ce constat, décide d'instaurer pour son clergé séculier un mode de vie s'inspirant de la vie religieuse monastique. Ces dispositions s'étendent peu à peu à d'autres diocèses et seront officialisées à l'ensemble de l'empire carolingien en 816, lors du concile tenu à Aix-la-Chapelle. Afin de répondre aux exigences de la vie communautaire, des textes précisent l'organisation architecturale des bâtiments et la répartition des lieux. L'enclos des chanoines, d'une part et la résidence de l'évêque, d'autre part.

Commence alors une période de travaux de grande envergure dans les villes. Les quartiers qui entourent les cathédrales sont transformés par la construction des nouveaux édifices de la cathédrale. Dans beaucoup de diocèses, les bâtiments des évêchés étaient en mauvais état dû à leur vétusté et à leur défaut d'entretien. De nombreux documents d'archives mentionnent les travaux de rénovation, de construction, d'embellissement portant la marque des évêques qui en ont été les initiateurs :

- Construction de l'enclos des chanoines, « enclos canonial », lieu de vie fonctionnel avec salle capitulaire, bibliothèque, réfectoire, cellier, dortoir, disposés autour d'un cloître inspiré du modèle monastique, comme ceux de Saint-Trophime d'Arles, d'Aix-en-Provence, de Vaison-la-Romaine et de Fréjus.
- Construction de l'Hôtel-Dieu, destiné à l'accueil des pauvres, des vagabonds, des pèlerins et des malades auxquels l'évêque doit assistance. Généralement c'est l'évêque qui finance la construction de l'Hôtel-Dieu et les chanoines qui l'entretiennent.
- Création des écoles épiscopales. Dès 794, Charlemagne, accordant beaucoup d'importance à l'enseignement, ordonne l'ouverture d'écoles auprès des monastères et des cathédrales. C'est une époque qui porte l'empreinte des évêques au plan de la culture artistique en faisant édifier des bâtiments prestigieux et, au plan de la culture intellectuelle, en favorisant le développement des études.

Cependant, à partir du XIe siècle, les bâtiments hérités de l'époque carolingienne ne sont plus adaptés à l'exercice de la fonction épiscopale, qui implique la mission pastorale évidemment, mais aussi une participation de plus en plus importante aux affaires publiques. Pour répondre à ces deux exigences, les évêques entreprennent la construction de nouvelles résidences, symboles du pouvoir spirituel et temporel, qui deviennent les palais épiscopaux. La *domus episcopi* devient le *palatium episcopi*.

Le bâtiment que nous voyons chez nous, aujourd'hui musée du Vieux Nîmes, n'est pas celui édifié au XVe siècle par l'évêque Guillaume Briçonnet. Il fut détruit en 1596, ainsi que la cathédrale, lors des violents conflits opposant catholiques et protestants. Les évêques devront résider dans une modeste demeure de la place Belle-Croix et lorsque Jean-Jacques Séguier sera nommé évêque en 1671, l'évêché sera toujours en ruines.

Cependant en 1681, Louis XIV ordonne l'établissement du palais épiscopal « en son ancien sol ». C'est Alexis de la Feuille de Merville, inspecteur du roi pour les ouvrages du canal de communication des deux mers et du port de Sète, qui dresse les plans du nouvel évêché. Adjugés à l'architecte nîmois Jacques Cubizol, les travaux, exécutés entre 1682 et 1685, concernent le gros œuvre et le rez-de-chaussée. Le premier étage n'est pas achevé et l'escalier d'honneur n'existe pas : c'est donc un édifice inachevé que l'évêque Jean-Jacques Séguier inaugure le 29 septembre 1685 et il s'y installe. Bien qu'inachevé, le palais épiscopal conçu comme un édifice de prestige a fière allure. C'est un bâtiment élégant, construit sur le modèle de l'hôtel particulier classique, entre cour et jardin, réplique des nombreux hôtels parisiens édifiés depuis le début du XVIIe siècle. Avec son grand salon d'apparat pour les réceptions officielles, les réunions du clergé, la tenue des cours de justice et la signature des actes importants.

C'est Mgr Charles de Becdelièvre qui achèvera la reconstruction du palais épiscopal et son embellissement en confiant les travaux à l'architecte Pierre Dardailhon en 1759. Celui-ci conduira le chantier en respectant l'ouvrage réalisé par Jacques Cubizol en 1682. « Cependant les motifs en volutes des ferronneries des balcons et l'escalier d'honneur, ainsi que le décor fleuri des niches du vestibule, sont typiques de l'esthé-

tique du XVIIIe siècle. » Seront créées, côté jardin, les cuisines et leurs dépendances, ainsi que les écuries et les remises. Le jardin n'est pas en reste : il est soigné, avec ses parterres de buis en broderie et ses vases sculptés parachevant la décoration.

Enfin, il faut imaginer le palais épiscopal dans un espace clos. La cour d'honneur, aujourd'hui place abbé Pierre, était fermée. Le passage permettant d'accéder à la place du Chapitre n'existait pas. Des bâtiments annexes et une tour faisant office de clôture et le pendant à l'aile droite existent toujours. Ces bâtiments furent détruits en 1907 pour créer le passage vers la place du Chapitre. Quant à l'accès en venant de la place aux Herbes, il se faisait par un portail monumental à fronton triangulaire à l'aplomb de la cathédrale, dont on peut voir encore le pilier à droite. Ce portail fut supprimé au début du XXe siècle.

Après avoir parlé des pierres, il est incontournable maintenant de parler des hommes et d'évoquer quelques figures d'évêques qui ont habité l'évêché. Veuillez me pardonner de citer seulement aujourd'hui ceux qui ont œuvré à la reconstruction, à l'embellissement et à l'entretien du palais épiscopal, de 1685 à 1906, sans toutefois oublier de saluer la mémoire de leurs illustres confrères qui furent les serviteurs de l'Église à la tête du diocèse de Nîmes. Onze évêques vécurent dans l'ancien évêché. J'ai déjà cité Jean-Jacques Séguier, né à Paris en 1606 qui l'inaugura en 1685, et Charles de Becdelièvre qui, en 1759, acheva son embellissement.

Auparavant, Esprit Fléchier, né à Pernes en Vaucluse, avait été nommé évêque de Nîmes en 1692. Sa lettre de nomination, signée de la main de Louis XIV, conservée aux archives de l'évêché, fut présentée lors de l'exposition *Histoire du diocèse de Nîmes* au musée du Vieux Nîmes. Brillant orateur, Esprit Fléchier avait été élu à l'Académie française à 39 ans. Évêque de Nîmes, il fut tout naturellement introduit à l'Académie de Nîmes créée par Louis XIV en 1682. Fléchier y siégea en qualité de membre protecteur, ainsi que ses successeurs, jusqu'à l'avènement de la République. Le préfet devint alors le protecteur de l'académie.

Esprit Fléchier fut aussi un pasteur zélé, tenant chaque année un synode diocésain afin de soutenir la mission apostolique du clergé dans

les domaines de la prédication, de l'exemplarité, de l'assistance aux pauvres, lui-même manifestant une réelle bienveillance envers les protestants marqués par la guerre des camisards. Enfin son intérêt pour les affaires matérielles est mentionné par un document de 1705 relatif à l'achèvement du palais épiscopal, faisant suite « à la requête de messire Esprit Fléchier évêque de Nîmes » et portant mention de « l'ordonnance du duc de Roquelaure permettant au dit évêque de faire bâtir une muraille du côté de la porte de l'église [cathédrale] pour clore la maison épiscopale ».

L'évêque Cortois de Balore ayant été chassé de l'évêché par la Révolution, le bâtiment sera vendu le 6 février 1793 au dénommé Chabanel, puis racheté par le département pour y établir la préfecture du Gard. Lorsque Mgr Claude Petit-Benoît de Chaffoy est nommé à Nîmes en 1821, il ne sait où loger. La baronne de Lisleroy l'héberge provisoirement. Mais rapidement le Conseil général décide l'acquisition de l'hôtel Rivet à la Grand-rue pour y établir la préfecture. L'évêque réintègre alors le palais épiscopal. Sous l'épiscopat de Mgr de Chaffoy, remarquable administrateur, les trois diocèses du Gard seront unifiés.

Après Mgr Cart, surnommé « le saint évêque de Nîmes », Claude Henri Plantier accède au siège épiscopal en 1855. Excellent professeur au séminaire des Chartreux à Lyon, vicaire général de cette même ville et brillant prédicateur des Conférences de Notre-Dame de Paris, il développe la formation du clergé et de ses diocésains, donnant beaucoup de conférences, publiant de nombreuses lettres pastorales et envoyant des missionnaires prédicateurs dans les paroisses. Polémiste, il ferraille avec les protestants, les libres penseurs et les amateurs de courses de taureaux. Épuisé et malade, il meurt en 1875 après avoir participé en partie au concile Vatican I. Lui succédera Mgr Besson qui siègera à Nîmes durant treize ans.

Avec Jean-Alfred Gilly, c'est un Gardois, né à Anduze, qui est nommé évêque de Nîmes. Intellectuel, il écrit des traités de théologie et de spiritualité, publie des biographies et traduit les œuvres complètes de saint Jean de la Croix. Soucieux de l'entretien du palais épiscopal, il fait réparer les parquets, redresser les portes gauchies, remplacer les tapisseries décollées et renouveler le mobilier. Félix Auguste Béguinot qui lui succède en 1896, sera le dernier évêque de Nîmes à résider au

palais épiscopal. Homme de vaste culture et grand orateur, il est très aimé de ses diocésains. Il proteste fermement contre les lois décrétant l'expulsion des religieux, la fermeture des écoles catholiques et la séparation des Églises et de l'État. Arrivé à Nîmes sous un soleil radieux, le 8 septembre 1896, il avait été conduit solennellement au palais épiscopal par les autorités civiles, judiciaires et militaires. Dix ans plus tard, le 13 décembre 1906, il devait le quitter, contraint et forcé, sous une pluie battante, mais accompagné d'une foule de fidèles jusqu'à l'immeuble de la rue Robert, alors attaché à l'église Saint-Charles. Considérant qu'il était là en résidence provisoire, il signait tous ses actes : « En notre résidence Saint-Charles ».

Ses successeurs firent agrandir et aménager ce bâtiment devenu désormais l'évêché. Quant au palais épiscopal, en 1920, sous l'impulsion d'Henri Bauquier, il devenait le musée du Vieux Nîmes : des pierres et des hommes de ce lieu, qu'il garde à jamais la mémoire !

PIERRE VIVE : PAULE PASCAL, UNE FEMME SCULPTEUR DANS LA CITÉ

par Paule PLOUVIER
membre non résidant

Méditant dans ses *Cahiers* sur l'intrication entre sculpture et architecture, Paul Valéry note, à propos de Michel-Ange, qu'il « commençait une statue par un bas-relief et devenait architecte à partir de la statue »[1], nouant ainsi la sculpture à l'architecture, nouage qui caractérise l'art antique. Dans la même perspective, la vieille cité romaine qu'est Nîmes ne doit pas sa seule renommée aux bâtiments qui sont sa gloire mais englobe en un seul regard les statues et bas-reliefs qui les accompagnent. Qu'un sculpteur moderne, passionné par l'architecture et amoureux de la pierre, ait désiré poursuivre cette tradition, est mémorable, que ce sculpteur soit une femme l'est encore plus. Dans cette perspective, il est permis de penser que l'œuvre de Paule Pascal appartient au patrimoine et à l'histoire de la ville de Nîmes.

Pourquoi une jeune fille, née en 1932, entre un père entrepreneur et une mère professeur de lettres classiques souhaitant pour leurs enfants de solides études, déclare-t-elle à 14 ans qu'elle deviendra sculpteur et rien d'autre ? On peut, pour expliquer, évoquer l'amour des parents pour les sites antiques, les promenades sans cesse renouvelées à Arles, Vaison-la-Romaine, Saint-Rémy, le mythe familial qui veut que la branche maternelle soit issue des premiers colons romains installés sur les terres à blé, le goût de l'histoire : ces circonstances éclairent mais n'expliquent

1. Valéry, Paul, *Cahiers*, t. II, p. 958, Pléiade, Gallimard, Paris, 1974.

pas ce qu'a d'impérieux, de vital, le besoin de créer des formes en dialogue avec l'architecture et avec la lumière méditerranéenne. Car, dès cet âge, son choix est fait : c'est de sculpture et de sculpture monumentale, arrachée à la pierre dont il est question et non d'un art d'ornement. La famille résiste puis, devant l'obstination de l'adolescente, cède. Elle demande conseil à un jeune sculpteur, Armand Pellier, futur maître d'œuvre en bâtiment, qui a ouvert un atelier rue Séguier et qui reprend l'exploitation de la pierre du Pont-du-Gard de Vers. Des liens d'amitié se nouent, Armand Pellier accepte de prendre Paule Pascal comme élève. Il développe en elle le goût du dessin et la met à la taille directe sur le chantier. Ce traitement aurait pu paraître rude, voire décourageant : Paule Pascal se déclare enchantée et elle ne cessera de dire combien le lien physique avec la carrière d'où est arraché le bloc à dégrossir, nourrit sa sensibilité créatrice.

Du « père spirituel » au maître Gimont

Conscient du potentiel de son élève, Armand Pellier lui conseille de s'inscrire à l'École des beaux-arts de Nîmes dont le directeur est alors Raymond Escholier, connu comme peintre et dessinateur. Paule Pascal y passe brillamment les deux premières années. Son talent pour le dessin s'affirme, elle obtient le premier prix de dessin antique et de modèle vivant et le deuxième prix de peinture puis, toujours sur les avis de son mentor, elle va compléter sa formation à Paris et passe le concours d'entrée très sélectif de l'École des beaux-arts de Paris. Elle est reçue première et s'inscrit tout d'abord en Arts décoratifs. Mais c'est la sculpture qui la requiert. Fidèle à sa vocation, elle concourt pour entrer dans l'atelier très fermé de Marcel Gimond qui sera son deuxième maître. Directeur de l'Atelier de sculpture de l'École nationale supérieure de Paris, Gimond représente la grande tradition classique issue de la Renaissance et reçoit en 1957 le Grand Prix national des arts. Maître sévère, Gimond réclame beaucoup de ses élèves. Mais Paule Pascal vit là pendant cinq ans une période intense durant laquelle elle est plusieurs fois médaillée : en 1956, elle obtient le prix de ronde-bosse, en 1957, elle est récompensée pour son étude de nu, en 1958, elle obtient le prix et la première médaille du concours Sauzel, auxquels s'ajoutent

les secondes médailles du prix Bridan pour le modelé ainsi que celle du concours de composition. Elle travaille sans cesse. Outre les heures d'atelier, les cours d'anatomie que Gimont exige dans la formation et qui la passionnent, elle se rend quotidiennement soit au Louvre étudier les antiques soit à l'Opéra croquer les danseurs lors de leurs répétitions, ces danseurs dont les mouvements nourriront plus tard les courbes de ses sculptures. Au travail s'ajoutent les expositions parisiennes, les lectures qui vont des journaux de Delacroix ou de Van Gogh à l'histoire de la peinture, les voyages formateurs en Grèce et en Italie, en Hollande, c'est le monde de l'art qui s'ouvre à elle et lui permet de prendre conscience des choix qu'elle opère. Certes la leçon de Gimont a été entendue par Paule Pascal et le meilleur hommage qu'elle puisse lui rendre c'est de constater que « Gimont est un architecte qui fait de la sculpture », mais il lui faut trouver son propre chemin qui ne passe plus par les règles qui lui ont été enseignées.

Les influences

L'univers de la sculpture, dans la seconde moitié du XXe siècle, change profondément. Moore, Brancusi, Giacometti font passer un autre souffle. De Giacometti qu'elle admire, Paule Pascal dit avec respect « qu'il a inventé le sens de la profondeur », désignant par là la sensation d'espace ouvert de tous côtés que donnent ses sculptures filiformes emportées par le mouvement. Mais il faut faire une place particulière à l'influence de Brancusi et d'Henry Moore qui imposent une nouvelle conception de la sculpture longtemps sous l'emprise de Rodin. Chez ces deux artistes, Paule Pascal apprécie une recherche de l'espace et de la lumière, accompagnée d'une simplification des formes allant jusqu'à l'abstraction. *L'envol de l'oiseau*, cette quintessence du mouvement poussée par Brancusi jusqu'à l'abstraction géométrique, va devenir un de ses thèmes d'inspiration. En outre la simplification de la forme qui caractérise ces deux artistes s'accompagne d'une approche différente des matériaux. Pour l'un comme pour l'autre, le matériau prédétermine l'œuvre. Sculpter c'est s'accorder à la puissance intérieure de la pierre, lui laisser une force spécifique, voire magique et, par là même, retrouver les courants négligés des arts dits primitifs. Or, si Paule Pascal voue une

admiration totale à la sculpture grecque c'est moins à celle de l'époque classique de Phidias qu'à celle des formes archaïques des Kouroï et des Koré dont la simplicité de la ligne l'émerveille. Elle s'accorde encore avec Moore et le Brancusi du *Baiser* pour s'étonner de la densité énigmatique des sculptures toltèques et mayas pour lesquelles elle entreprendra plus tard avec Joseph Massota un voyage au Mexique. Enfin, un trait spécifique la lie à Henry Moore : la recherche de volumes liés au principe du « troué » et de l'entremêlement des volumes concaves et convexes qui en résulte et par où s'intensifient les jeux de la lumière. C'est au cœur de ce bouillonnement, mais sans jamais perdre de vue l'alliance, primordiale à ses yeux, entre architecture et sculpture, qu'elle décide de quitter Paris et de tenter sa chance à Nîmes où elle peut toujours compter sur l'aide affectueuse d'Armand Pellier.

Rondes-bosses et bas-reliefs

L'époque est favorable à l'épanouissement de la recherche architecturale dans la région. Le Languedoc connaît le développement des caves coopératives viticoles et, sous l'impulsion d'André Costabel, directeur de la Caisse régionale du Crédit agricole du Gard, les agences de crédit agricole vont se multiplier. Joue également la fameuse loi Malraux qui exigeait que 1% des sommes consacrées par l'État à la construction de bâtiments scolaires soit réservé à la décoration, loi qui sera étendue par la suite aux autres bâtiments.

Avec Armand Pellier, Joseph Massotta, Jean-Pierre Agnel, Christian Lardau, Jean-Louis Pagès, André Doustaly, pour ne nommer que les principaux architectes faisant appel à elle, elle va réaliser, entre 1954 et 1984, son œuvre publique, soit plus de 35 sculptures monumentales sous forme de ronde-bosse ou de bas-relief, la plupart en pierre du Pont-du-Gard, même si elle ne s'interdit pas d'expérimenter d'autres matériaux, en particulier le travail avec le béton.

La première de ces réalisations est faite en collaboration avec Armand Pellier en 1959 pour la Maison de la culture (alias le Foyer) de Gallician. Elle sculpte en pierre du Pont-du-Gard, sa pierre par excellence, une *frise polychrome* de chevaux et de taureaux de 12 m de long sur 80 cm de large. S'y expriment déjà une série de constantes qui vont caractériser son style. Très au large de l'art pour l'art, le choix du thème

décoratif est toujours en rapport avec le lieu géographique ou avec la signification symbolique du bâtiment. Ici, la Petite Camargue est symbolisée par l'évocation d'une manade. Colorée en noir et blanc, cette frise linéaire est traitée d'une manière classique et obéit à la représentation. Cependant, le dessin des animaux tend à une simplification qui cherche à rejoindre l'essentiel du mouvement : tel celui du petit cheval qui se retourne sur lui-même et dont la gracieuse silhouette s'inscrit selon les lignes d'une triangulation. Encore très inscrits dans la représentation, il faut signaler les *piliers des arènes de Vauvert* où des têtes de taureaux stylisés de façon assyrienne, s'étagent de bas en haut selon un mouvement perspectif (fig. 1). Toujours avec Armand Pellier, elle va contribuer par ses sculptures au Crédit agricole d'Aigues-Mortes, à ceux de Beaucaire, d'Uzès, de Saint-Cézaire, de Nîmes où elle installe un audacieux agencement de blocs de Pont-du-Gard nommé *Déséquilibre de pierre* qui signe sa tendance à l'abstraction. Cette tendance ne va cesser de se renforcer, y compris dans les nombreuses villas particulières auxquelles Pellier doit son renom et où elle sculpte des murs ou aménage des fontaines en pierre du Pont-du-Gard sous le nom de *Fontaines fleurs*. Mais la rencontre, en 1960, avec l'architecte Joseph Massotta contribue à bousculer son univers formel.

Fig. 1. Taureaux, *Pilier des arènes de Vauvert, pierre du Pont-du-Gard, 1960, cliché Archives familiales.*

Architecte inspiré, Massotta partage avec Paule Pascal le rêve de créations monumentales. En 1961, il lui confie la décoration de la Maison de l'agriculture qu'il vient d'obtenir par concours. Paule Pascal adhère avec enthousiasme au projet : sur un mur de 26 m de long sur 3 m 50 de haut, elle sculpte un bas- relief qui célèbre les formes végétales de la région : vignes, épis, arbres fruitiers. Ces éléments appartiennent encore à la représentation, mais la répétition des détails stylisés, fruits suspendus aux arbres, feuilles qui se succèdent en canevas, produit une véritable dentelle de pierre dont les fioritures sont compensées par la rigueur géométrique de la composition d'ensemble gouvernée par le nombre d'or. En outre, l'utilisation des plaques de pierre du Pont-du-Gard qui composent cette frise est subtile : faites d'épaisseurs différentes les unes des autres, elles sont disposées de façon à faire varier la lumière suivant l'angle de vue. La réalisation de ce bas-relief qui se termine par une série de *cueilleuses de fruit*s (fig. 2) dont la silhouette accompagne la montée des marches est mise, selon l'expression même du sculpteur,

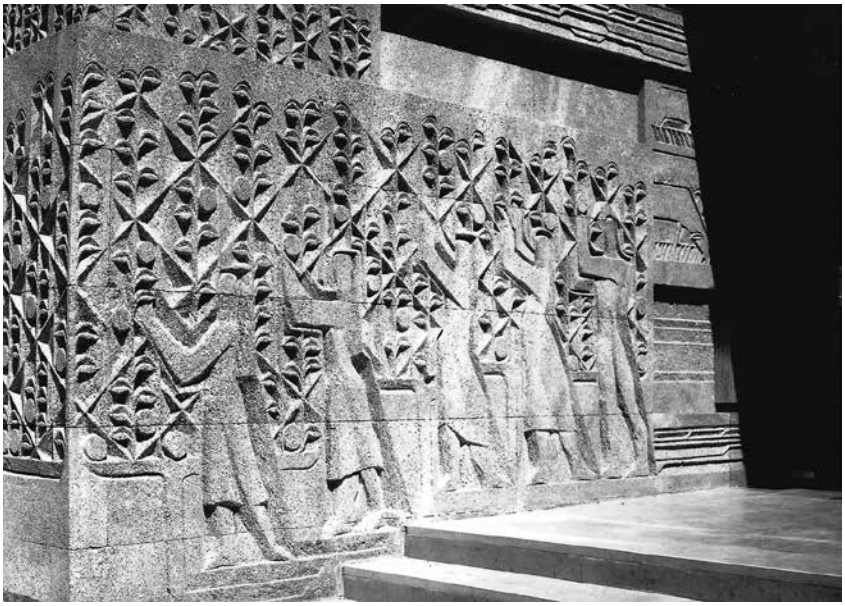

Fig. 2. Cueilleuses de fruits*, bas-relief, pierre du Pont-du-Gard, Chambre d'agriculture, Nîmes, 1962, cliché Archives familiales.*

« au service du discours agricole ». Le journal *Le Midi libre* y consacre une pleine page louant avec justesse ces « Géorgiques de la région » et son lyrisme volontairement naïf.

Les thèmes naturalistes et animaliers vont perdurer mais s'enrichir d'un appel de plus en plus fréquent à la figure humaine. La seconde grande réalisation où cette figure s'impose est celle de la S.A.D.A, important immeuble d'assurance dont Massotta obtient la commande en 1967. Toujours réalisé en pierre du Pont-du-Gard, et nommé *Le dialogue*, un bas-relief de 12 m sur 3 m, intérieur à l'immeuble, présente, prises dans le dessin géométrique de rectangles obtenus par réserve, une série de figures hiératiques de personnages extrêmement stylisés, tantôt seuls, tantôt à deux et à trois (fig. 3). Les rectangles dans lesquels sont prises ces figures ne sont pas juxtaposés les uns après les autres, en une plate énumération. Reliés entre eux par une sorte de mortaise dessinée dans la pierre, cette invention plastique assure leur continuité et évoque une conversation menée avec « assurance » précisément. À cette frise s'ajoute pour

Fig. 3. Personnages, bas-relief*, pierre du Pont-du-Gard, Immeuble « la S.A.D.A », Nîmes, 1967, cliché Archives familiales.*

la première fois, placée dans le patio, une ronde-bosse de 2 m de long sur 1 m 50 de haut qui reprend le thème du couple en *Conversation* (fig. 4) qu'évoquait la frise des personnages. Disposé symétriquement en un face à face, massivement évoqué, le couple est relié par la position des bras et des jambes. Le visage est juste suggéré. Le dépouillement des formes archaïques dont la ligne simplifiée n'a cessé de hanter Paule Pascal est ici à l'œuvre conférant à l'ensemble l'image d'une stabilité et d'une dignité rituelle, de cette dignité énigmatique que Paule Pascal admire dans les sculptures archaïques.

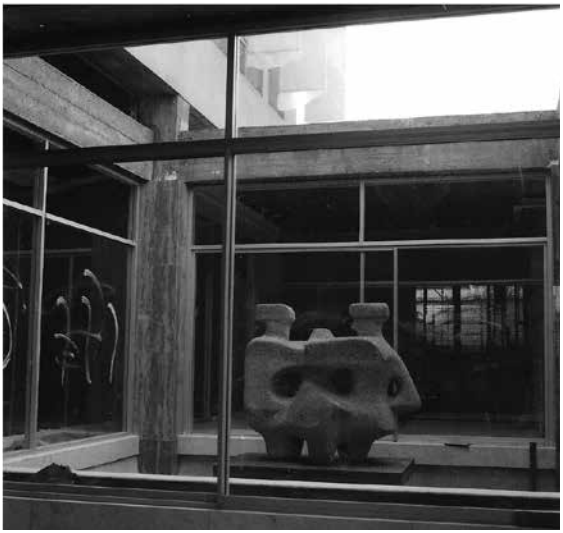

Fig. 4. La Conversation*, ronde-bosse, pierre du Pont-du-Gard, Immeuble « la S.A.D.A », Nîmes 1967, cliché Archives familiales.*

À partir de là, les commandes de bas-relief et de ronde-bosse vont se succéder, toujours marquées au coin du monumental et de l'abstraction. Mais la géométrisation qui jouait dans la décoration de la S.A.D.A. fait place à une ligne plus souple. La ronde-bosse *Homme libre toujours tu chériras la mer*, commande faite pour l'ensemble « Résidence de la mer » au Grau-du-Roi en 1969, explore la puissance de la ligne concave qui se met à l'unisson du mouvement ondulant des dunes et invite au repos. Inversement, au « Beaupré », immeuble de promotion de Massota à Port-Camargue, c'est la compacité, la densité puissante de la pierre qui sont interrogées à travers deux *coquilles* de plusieurs tonnes dont des stries plissent la surface et font tourner l'œil autour de leur forme évocatrice de fossiles abandonnés par une mer antédiluvienne (fig. 5). Cette libération de la ligne où disparaît la représentation joue de la même façon

Fig. 5. Coquillages*, ronde-bosse, pierre du Pont-du-Gard, Immeuble « le Beaupré », Port-Camargue, 1970, cliché Archives familiales.*

pour les bas-reliefs que pour les rondes-bosses. Aux lignes rigoureuses et géométriques qui caractérisaient le bas-relief de la S.A.D.A. succèdent des compositions où les « figures », sont de plus en plus suggérées en un ensemble de lignes dansantes où la courbe domine. Tel se présente le hall de la banque Chaix en 1978, nommé *Animation de personnages dans la ville*. Les cartouches rectangulaires qui encadraient les personnages de la S.A.D.A, ont disparu et le hiératisme qui caractérisait les personnages fait place à des silhouettes évoquées par une simple ligne dansante dont la succession accompagne le visiteur selon un mouvement ondulant de vague. Cette libération trouve toute son expression lorsque Massota confie à Paule Pascal la décoration des sept immeubles qu'il construit à Port-Camargue et à la Grande-Motte. Plusieurs facteurs concourent à cela. En effet il s'agit d'immeubles à vocation touristique, laissant ainsi libre cours à l'imaginaire des vacances et de la mer. D'autre part, le matériau requis n'est plus uniquement celui de la pierre du Pont-du-Gard comme à l'immeuble du « Grand Galion » mais aussi de celui du béton, moins onéreux.

L'emploi du béton avait déjà été magnifiquement expérimenté, en 1964, pour les 15 panneaux du rosaire de l'église « Saint Dominique » où fut utilisé pour la première fois, en fond de coffrage, du polystyrène dans lequel étaient creusées les scènes qui réapparaîtraient dans le béton où elles seraient inscrites, un peu à la manière de la gravure. Le dépouillement du béton s'accordait alors étroitement au thème religieux

et à son austérité voulue, thème sur lequel Paule Pascal avait souvent réfléchi avec l'abbé Benoît, responsable de la paroisse et beaucoup médité, comme pour une prière, dira-t-elle. Prière qui lui inspire un baptistère en galets sertis dans du béton, matériau pauvre, mais dont la forme en V évoque des ailes ouvertes. Cependant, quelques années plus tard, lorsqu'elle revient à l'emploi du béton à Port-Camargue, c'est pour démontrer que le béton peut aussi s'accorder à l'expression d'une fantaisie inventive et joyeuse, déjà expérimentée au « Palais des Sports » du stade Léo Lagrange de Vauvert où, sertis dans des formes sinueuses obtenues par un travail de poinçonnage du béton, tout un paysage de sportifs et de nageurs, suggérés par les courbes des bras et des jambes, courent, s'ébattent ou plongent au milieu des vagues et des poissons. Plus qu'un dessin, ces formes évoquent une écriture de la joie.

Cette évolution qui est allée, dans les bas-reliefs, du hiératisme à une ligne courbe et dansante, concerne également – et d'une manière étonnante, si on pense au matériau – les rondes-bosses en pierre du Pont-du-Gard. *La main tentaculaire* du « Mas de Mingue » en 1973 (fig. 6) avec l'architecte Chabanne, qui dresse vers le ciel des doigts contractés témoigne de la maîtrise étonnante acquise vis-à-vis du matériau. Mais c'est en comparant l'évolution du style qui s'est produite à partir de la sculpture de la S.A.D.A., à travers le thème des oiseaux, que cette maîtrise devient manifeste. Le thème des oiseaux n'est pas nouveau. Déjà, en 1968, *L'Oiseau* du lycée agricole de Nîmes-Rodilhan, structure en fer et peint en blanc, donnait à

Fig. 6. La Main tentaculaire*, Mas de Mingue, Nîmes, ronde-bosse, pierre du Pont-du-Gard, 1973, cliché Archives familiales.*

voir l'envol d'un oiseau. La ductilité du fer avait rendu possible la réalisation de cette structure aux larges ailes donnant à voir moins un oiseau que l'envol lui-même. Désormais ce thème est repris mais s'effectue en pierre du Pont-du-Gard et donne lieu à une recherche de plus en plus poussée sur ce matériau. Au « Clos d'Orville », commande en 1972 de Jean-Pierre Agniel, Paule Pascal, conçoit une ronde-bosse, *La Volière*, faite de blocs de pierre du Pont-du-Gard de 2 m sur 2, qu'elle évide en prenant le risque d'une rupture de charge, de façon à suggérer un intérieur qui tient aussi bien de la grotte que du pigeonnier, au cœur duquel elle place des pigeons stylisés. Toujours la même année, avec Agniel, elle sculpte un bas-relief de 4 m 80 de long sur 2 m 40 en une série de courbes et de volutes sous le nom de *Envol*. Mais la dernière grande réalisation du thème des oiseaux est sans doute la plus audacieuse. En 1978, elle propose pour le « C.E.T. de l'automobile » à Saint-Cézaire (aujourd'hui Lycée Jules Raimu), une variation sur l'envol des oiseaux sous la forme de plusieurs grands blocs de pierre du Pont-du-Gard, répartis circulairement autour d'un point central et s'affinant à la pointe de leur forme. La sculpture semble être allée jusqu'à l'extrême des possibilités du matériau en combinant avec audace la densité puissante de la pierre et l'effet de légèreté explosive de l'envol. Cette recherche de l'essence du mouvement que Paule Pascal admirait chez Brancusi ne fera plus l'objet d'une figuration représentative mais elle ne cessera de hanter allusivement les réalisations suivantes, tantôt à travers le rythme imprimé à l'ensemble, comme pour « l'usine Balhsen », tantôt par la découpe donnée aux formes abstraites. Ainsi en est-il, en 1983, de la façade de « l'Hôtel des armées » à Hyères, où huit motifs de bronze sont rassemblés en une distribution légère qui évoque les lignes mélodiques d'une envolée d'oiseaux.

Cette exploration du mouvement, poursuivie à travers les oiseaux, trouve encore une expression étonnante, en 1982, dans une magistrale étude de *Jambes* (fig. 7), sculpture en bronze commandée par la Chambre de commerce et d'industrie de Nîmes pour Port-Camargue. Toujours marqué au coin du monumental, ce bronze renoue avec le modèle humain sans s'écarter de la recherche de toujours : son exécution témoigne de la volonté d'atteindre à la structure même du mouvement humain le plus élémentaire, la marche, souvent étudiée par Paule Pascal chez les sportifs. Pour dire la force en jeu dans la marche, le sculpteur n'a rete-

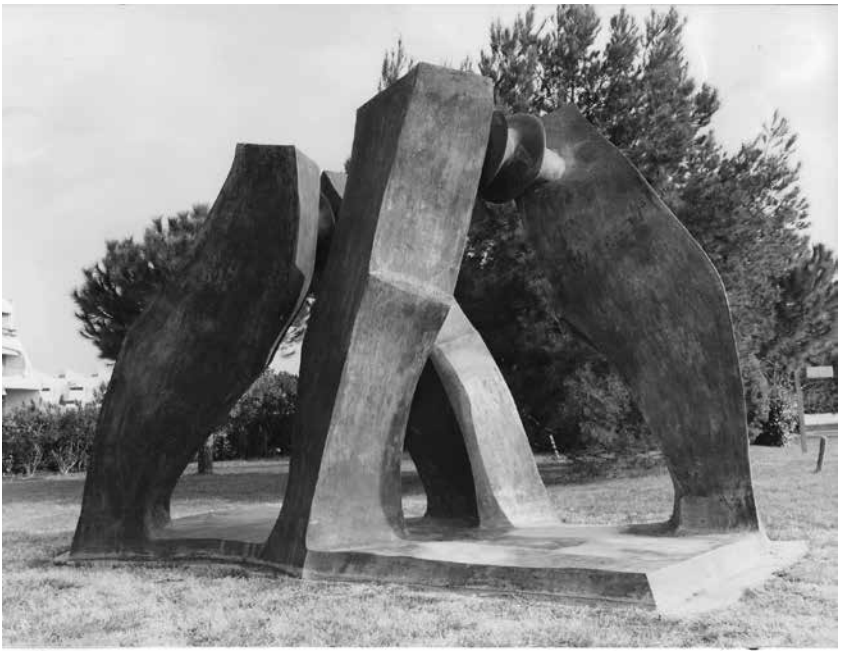

Fig. 7. Les Jambes*, bronze, Port-Camargue, 1982, cliché Archives familiales.*

nu que les cuisses et les mollets dans leur geste d'avancée en signifiant l'articulation des jambes par l'invention plastique d'une sorte de vis centrale qui décalque la vérité anatomique. Une anecdote vient éclairer cette recherche : un jour à la terrasse d'un café, elle dit à un homme « Vous êtes footballeur ? » – « Oui, comment le savez-vous ? » – « Je l'ai vu à vos genoux ».

Murs claustras

Face à ces rondes-bosses et à ces bas-reliefs dont le propre est d'être toujours intégrés à l'architecture, il faut évoquer le cas particulier des murs claustras où Paule Pascal passe de la sculpture proprement dite à des expériences d'architecture intérieure en utilisant les plaques de pierre du Pont-du-Gard sous forme de claustras. Technique utilisée par Armand Pellier de retour d'un voyage au Japon et, sur proposition de ce dernier

pour le Crédit agricole de Beaucaire, Paule Pascal va en explorer les possibilités qui lui permettent de participer au plus près à l'agencement architectural. Les murs claustras peuvent délimiter les espaces intérieurs suivant leurs fonctions : lieu d'accueil, de repos, couloir, en supprimant l'impression d'enfermement que peut produire une pièce cloisonnée. Outre sa fonction proprement architecturale, le mur claustra a une fonction esthétique. Paule Pascal y démultiplie les jeux du troué : évidé, percé de part en part, le mur claustra se mue en un véritable rideau de pierre qui laisse passer la lumière du dehors au dedans et peut s'orner çà et là de plaques de cuivre ou de verre qui scintillent et accrochent le regard. La technique du mur claustra ouvre encore à d'autres expériences. Paule Pascal va utiliser des tubulures de fer, de laiton ou de cuivre. Les tubulures, matériau malléable, non seulement se prêtent à des agencements intérieurs mais elles offrent en outre l'avantage de s'incorporer à l'architecture sous forme d'ameublement. Par exemple à la « clinique Saint-Joseph » malheureusement en démolition, bancs de pierre creusés le long du mur et fauteuils ou chaises en tubulure s'allient pour créer un espace accueillant. La fonctionnalité de ces installations qui n'exclut pas l'élégance, peut se transmuer en œuvre purement esthétique, telle la superbe grille de la salle du Conseil général de Carcassonne où les tubulures s'entrelacent en une classique symétrie. On peut se demander quel est le lien entre ces installations et la recherche qui caractérisait les sculptures. Elles sont cependant comme une dernière traduction de l'exploration de l'espace qui a commandé à l'esprit des sculptures, à leur dépouillement de plus en plus grand jusqu'à l'aboutissement de ces cloisons virtuelles qui convoquent le vide pour l'orienter et y créer des foyers de lumière.

Œuvre privée

Son œuvre que le sculpteur a voulu intégrée à l'architecture comme si, là seulement, la sculpture trouvait son sens fondamental, n'est pas exclusive d'une œuvre privée où l'imaginaire de l'artiste s'est libéré jusqu'à un expressionnisme baroque. Hormis quelques bustes en marbre ou en travertin de facture classique, c'est essentiellement dans le bronze, parfois l'étain, que cette création s'est exprimée. Achetées par un cercle d'admirateurs et d'amis, ces sculptures ont donné lieu à une recherche

de plus en plus poussée autant sur les formes que sur les patines. Curieusement, alors que l'œuvre publique respire une sérénité joyeuse, les bronzes privés révèlent un aspect plus tourmenté de l'esprit de l'artiste. Certes, on y trouve encore quelque chose de la joie de la lumière. La série des femmes qui commence avec des bustes où la forme est modelée à l'essentiel ouvre sur des variations intimistes telles la *Femme ouvrant sa fenêtre* ou encore la *Femme à son miroir* conçue en deux pièces séparées que l'on peut éloigner ou rapprocher à son gré, conception qui témoigne du renouvellement plastique de l'époque. Mais, peu à peu, les formes deviennent contournées à l'extrême, tout en tension, comme dans la série suivante, dite des *Athlètes* : à un couple encore réaliste qui se fait face dans un mouvement de tension vont succéder des athlètes dont les corps ne sont plus que des linéaments nerveux, avant d'aboutir à une « foule » à la matière extrêmement dense. Suit une série intitulée *Prisonniers* inspirés à l'artiste par les récits sur les couloirs de la mort où des visages de cauchemar surgissent entre des barreaux où les mains s'accrochent. La recherche de ces formes s'accompagne d'une recherche sur les patines que l'artiste a longuement travaillées en se faisant aider, entre autres, par Francis Agniel, le frère pharmacien de Jean-Pierre Agniel. Les bronzes peuvent être dorés comme celui d'une de ses sculptures les plus connues, le *Petit cheval*, ou à l'instar des bronzes étrusques, comme s'ils sortaient de terre, devenir verts ou ocres, telle la petite sculpture du *Chat*, enfin ils sont parfois précieusement rehaussés à la feuille d'or comme pour la *Volière* ou le *Matador*.

Enfin, il serait regrettable de ne pas évoquer les études : dessins, aquarelles et pastels. Les dessins, exécutés à l'encre de Chine ou à la mine de plomb, sont presque tous des études préalables à la sculpture. Les aquarelles et pastels relèvent, pour leur part, d'une recherche libre, inspirée par le paysage, tendant comme pour la sculpture vers une écriture plus que vers une représentation.

Toutes ces réalisations, dont nous n'avons évoqué qu'un nombre restreint, se sont développées suivant une logique interne à l'œuvre. Malgré la diversité des commandes et de leurs exigences, une unité profonde se dégage de l'ensemble : la recherche de formes de plus en plus épurées qui diraient dans le langage de la pierre l'essence même des êtres et des choses, saisis dans leur apparaître originaire. Admirée par Armand Pel-

lier, estimée d'égal à égal par Massota, Paule Pascal a voué sa vie à la sculpture. Sa maison même, construite par Armand Pellier, fut pensée comme un vaste atelier. Où qu'elle fût, chez elle, en voyage, chez des amis, son œil inventait des formes tandis que sa main gribouillait sur les papiers qui traînaient. Elle mangeait, dormait, rêvait sculpture et, pour elle, l'art participait à la fois de la vie coutumière et d'une recherche intime qu'il faut qualifier de spirituelle.

II. COMMUNICATIONS DE L'ANNÉE 2016

Séance du 22 janvier 2016

LE NOBLE JEU DE MAIL

par Robert CHALAVET
membre non résidant

« Monsieur, votre boule est noyée ! » ainsi le porte-lève voire le palemardier lui-même, posté après le virage, informait-il le joueur que sa boule était sortie du parcours. Ce langage, si étrange à nos oreilles d'aujourd'hui, était pourtant familier aux pratiquants du jeu de mail, jusqu'au début du siècle dernier et depuis des temps très anciens. Cette formule pouvait être entendue, dans la langue propre à chaque territoire, tant à Nîmes ou Montpellier, qu'à Paris, Londres, Rome ou Madrid et aussi bien à la cour du roi, dans le parc d'un château princier que dans un lieu public et même dans la bouche d'un manant jouant dans un chemin de nos garrigues méridionales.

Le jeu

Le jeu de mail, cette activité à la fois ludique et sportive, a passionné pendant plus de quatre siècles les habitants de l'Europe, puis a dis-

paru presque brutalement à la veille de la Grande Guerre. Tout le monde connaît son nom, ne serait-ce que parce qu'il figure sur les plaques de nos rues, ou de nos places. Il n'est guère de ville, bourgade ou village qui n'ait sa rue du mail, sa place du jeu de mail. À Nîmes c'est une rue, à Montpellier un collège, à Angers un parking, à Dunkerque un quartier, à Dijon une place, à Paris, une rue très fréquentée dans le 2e arrondissement. Et pourtant, qui, de nos jours, serait en mesure de fournir quelques détails sur ce jeu ?

Le principe en est très simple (fig. 1, "le début") : depuis une ligne de départ choisie par les joueurs, chacun de ceux-ci à tour de rôle frappe une boule de buis avec un maillet de bois afin de lui faire parcourir un trajet convenu. Le premier joueur dont la boule frappe le but désigné à l'avance, par exemple un piquet de bois, une borne de pierre, sera déclaré gagnant. Bien sûr, l'intérêt du jeu c'est qu'avant de toucher au but il faut franchir un certain nombre d'obstacles et vaincre diverses difficultés. Le jeu de mail est un jeu de parcours.

Fig. 1. Joueur au départ.

Son apparition dans le temps n'a pas pu être fixée de façon précise. Il serait cité par Quintus Ennius, un auteur romain du IIIe siècle av. J.-C., mais serait sans doute plus ancien. En tout cas il est déjà bien implanté en France au Moyen Âge. La même incertitude règne sur l'étymologie de son nom tant l'orthographe en est variable : *pallemail*, *palhemalhe*, *pallamalla*, *pallamallia*, *palle malle*, *pare malle* et *palemard*.

S'il n'y a aucun doute sur le deuxième terme du nom : malle, malhe ou mail qui vient du latin *malleus*, et désigne un marteau, un maillet, l'interrogation demeure pour le premier. Pour certains, le mot paille ferait référence à la paille tressée utilisée pour confectionner de petits arceaux sous lesquels on faisait passer la boule. Cette explication est peu vraisemblable. La plus convaincante est celle donnée par Louis Alibert dans son *Dictionnaire occitan-français*[1] qui reconnaît une étymologie lombarde au mot italien *palla* qui désigne une balle ou une boule. Le terme de « palamard » ou « palemard » finira par ne désigner que le maillet lui-même et non le jeu dans son ensemble. Ce mot désigne aussi en provençal un rustre, maladroit ou malotru. Au fil du temps, le jeu va se diversifier dans la façon de jouer, selon qui joue et où on joue.

Comment on y joue

Dans les temps les plus anciens, ce jeu est un divertissement de plein air, rustique et populaire qui est pratiqué par des gens modestes, des ouvriers agricoles, des domestiques ou de petits artisans ; le matériel est peu coûteux : un maillet de bois et une boule de même. Ils utilisent les terrains qui leur sont accessibles sans bourse délier : chemins de campagne, rues des faubourgs, terrains vagues. Les difficultés du parcours tiennent à la configuration naturelle du sol : pentes ou dénivellations, tas de pierres ou flaques d'eau, buissons et broussailles. Le but sera un rocher ou un tronc d'arbre facilement identifiable. Le trajet imposé et son terme sont convenus d'avance entre les joueurs avec précision. Ce mode de jeu subsistera depuis le XIIIe siècle jusqu'à la Grande Guerre. Cette façon de jouer est appelée « à la chicane ».

Vers le milieu du XVIe siècle, la Renaissance et son style de vie se sont imposés. Ce jeu va attirer l'attention des classes sociales plus aisées, plus raffinées dans leurs divertissements, et susciter leur engouement ; devenu à la mode, il intéressera à son tour les cours royales. Le roi, et ses courtisans, n'ont pas l'intention de se donner en spectacle devant un public populaire en jouant sur des places publiques, aussi feront-ils aménager un terrain spécialement conçu dans une partie des jardins de

1. Alibert, Louis, *Dictionnaire occitan-français*, Toulouse, Institut des études occitanes éd., 1966.

leur palais. La noblesse imitera la cour et chacun, qui, dans les jardins de son hôtel citadin, qui, dans les terres qui entourent son château à la campagne, disposera à son tour d'un jeu de mail où il invitera ses nobles voisins à venir jouer avec lui. Cette mode va se répandre dans toute l'Europe.

On peut jouer au mode « rouet ». La règle nous dit : C'est « quand chacun joue pour soi et par tête », chaque joueur étant opposé aux autres. Mais on peut aussi jouer « en partie, quand plusieurs se mettent d'un côté pour jouer avec d'autres d'égales forces, en pareil nombre ». Aujourd'hui nous parlerions de jeu individuel et de jeu par équipe.

Lorsqu'on dispose d'un grand espace, on peut jouer « aux grands coups » (fig. 2). Selon l'usage, « c'est quand deux ou plusieurs joueurs jouent à qui poussera plus loin et quand l'un d'eux est plus fort que l'autre, le plus faible demande avantage soit par distance d'arbres, soit par distance de pas ». En d'autres termes, dans ce mode de jeu très sportif où il faut envoyer la boule à de grandes distances à chaque coup, le meilleur joueur peut se voir imposer un handicap d'une certaine longueur dont le calcul prend en compte la distance entre deux arbres jalonnant le parcours ou le nombre de pas.

Fig. 2. Les grands coups

Qui sont les joueurs ?

À partir de la deuxième moitié du XVIIe siècle, on voit apparaître une nouvelle classe sociale, aisée et de plus en plus influente. Une bourgeoisie de

marchands, d'industriels, de professions libérales qui entend prendre sa part dans ce jeu si à la mode. Souvent enrichis dans le commerce, surtout grâce à la politique de Colbert, ces bourgeois citadins ne disposent pas de domaines fonciers autour de leur hôtel ou de leur maison. Cette demande émanant d'une clientèle nouvelle va susciter la construction de terrains dédiés au jeu de mail ouverts au public et gérés par les soins d'une profession, émergente à son tour, celle des *palemardiers*, fabricants d'instruments du jeu puis organisateurs de ceux-ci, qui sauront profiter de cette situation en exploitant les terrains aménagés par leurs soins.

Ainsi, en 1636, un sieur Jean Guirauden, lieutenant-prévôt des maréchaux au diocèse de Nîmes, achète à un sieur Escudier une terre sise au quartier Saint-Vincens (à l'ouest d'une ligne qui relierait la porte de France à l'église Saint-Paul). Il adresse alors une pétition à « Messieurs les Consuls et Gouverneurs de la ville de Nismes » qu'il « supplie humblement » de l'autoriser à y créer un jeu de mail. Il assortit sa pétition d'une série d'arguments rappelant :

> ... qu'il n'y a ville pour si petite et chétive qu'elle soit en la province du Languedoc et autre du royaume de France qu'elle n'ait quelque lieu accordé et destiné pour le jeu de pallemailhe, en considération de ce que l'exercice est honnête et permis ; néanmoins en la présente ville de Nismes qui est une des plus considérables de ladite province et des plus anciennes même du royaume, il n'y a aucun lieu destiné pour ledit exercice, en telle sorte que les plus grands et fréquents chemins abordant ladite ville comme celui d'Avignon, de Montpellier, Beaucaire, Arles et autres infinis chemins sont occupés par lesdits joueurs audit pallemailhe ou pour mieux dire à la chicane dont le public et particuliers reçoivent une notable injure et préjudice : car, en premier lieu, pendant qu'on s'exerce en ses grands chemins, les passants sont contraints s'arrêter, voire même, qui pis est, s'ils s'opiniâtrent à continuer leur chemin, courent fortune d'être offensés ce qui est grandement préjudiciable au négoce et commerce de ladite ville[2].

2. Arch. mun. Nîmes, K 10.164. Cité par Michel, Albin, *Nîmes et ses rues*, 1876. Rééd. Lacour, Nîmes, 1988.

Et il souligne que de nombreuses plaintes ont été formulées par les riverains pour des dégâts commis aux « bleds, vignes et jardins ». Lui accorder l'autorisation, c'est mettre fin à ces inconvénients, alors « il priera Dieu pour vos santés et prospérités ». L'autorisation fut accordée en 1637 et on lui permit même de récupérer dans les anciens murs de la ville alors en ruine et qui longeaient son terrain, les pierres nécessaires pour construire l'enceinte de son établissement. Il faut souligner que ce problème de dégâts aux cultures causés par le jeu « à la chicane » s'est posé à toutes les époques, les joueurs n'hésitant pas à franchir les murs des propriétés pour aller récupérer une balle perdue, quant aux champs non clos ils devenaient eux-mêmes des terrains de parcours. À chaque époque, les responsables locaux ont édicté des interdictions qui n'ont pratiquement jamais été respectées. Par exemple, le maire de Montpellier continuait à prendre des arrêtés en 1858.

Il n'y a pas que Paris…

En France, en dehors de Paris où les jeux de mail étaient nombreux, c'est la ville de Montpellier qui dispose du plus grand nombre de ces terrains aménagés et ouverts au public. On en retrouve la trace dans des noms de lieux : ainsi entre l'église Saint-François et le cimetière Saint-Lazare se trouve la rue du Mail des abbés, face à l'hôpital Saint-Éloi, le collège du Mail indique l'ancienne affectation de ce terrain et un chroniqueur rapporte que M. Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc, avait acheté un jeu de mail près de la Porte des Carmes. Mais cet établissement n'eut pas de succès car ses parcours étaient sans difficulté et devenaient très rapidement ennuyeux pour les bons joueurs, il fut abandonné.

Mais le plus important semble avoir été celui de l'ouest de la ville. Dans un registre de Maître Marye, notaire à Montpellier, on trouve un acte du 21 mai 1666 qui relate que « …par contrat du 20 février 1613 les consuls et ouvriers de la ville de Montpellier, suivant délibération du conseil du 27 août 1612… » avaient confié à deux habitants de cette ville « les vieux fossés de la ville qui étaient le long du grand chemin de la palissade depuis le logis du Cheval vert jusqu'au grand chemin qui va de la porte de Saint-Guilhem à Celleneuve pour y faire dresser un jeu de

mailhe pour le profit et utilité du public ». C'est l'actuel cours Gambetta qui va de l'église Saint-Denis à la route de Lodève.

Dans sa *Statistique du département de l'Hérault,* établie en 1824 à destination du ministre de l'Intérieur, Hippolyte Creuzé de Lesser écrit : « Le jeu du mail n'est pas tout à fait particulier à la ville de Montpellier, mais il est peu d'endroits où l'on s'y exerce avec autant d'adresse et de plaisir » et il souligne l'excellence des palemardiers de cette ville. Cette nouvelle profession apparaît au XVIIe siècle, elle s'explique par l'accroissement du nombre de joueurs et le développement de la sophistication du jeu de mail et de ses instruments : la boule et le maillet.

Boules et maillets, les éléments du jeu

À l'origine, les instruments du jeu de mail sont très simples : une boule de bois dur, le plus souvent du buis, et un maillet fait d'un cylindre de bois dur doté d'un manche plus ou moins flexible, souvent en bois de micocoulier dans le Midi. Ils sont fabriqués par les artisans du bois. La pratique intensive du jeu entraîne naturellement l'élévation du niveau technique des joueurs et l'augmentation de leurs exigences en matière d'instruments utilisés qu'il s'agisse des boules ou du maillet. Ceci va conduire certains ouvriers du bois à se spécialiser dans la fabrication de ce matériel si particulier, ce sont les *palemardiers*. Ils gèrent les jeux de mail installés sur des terrains qu'ils louent à la commune ou qu'ils achètent puis qu'ils aménagent. Ainsi ils accueillent les joueurs occasionnels dans leur installation et louent à la journée, pour dix sols, un maillet et les boules nécessaires, leur donnent des conseils, voire des leçons. Aux joueurs réguliers et expérimentés ils offrent la possibilité de louer à l'année un coffre de bois fermant à clé qui reste sur place et où ils peuvent ranger le matériel de jeu qui leur appartient. Ils vendent à ces habitués, experts et passionnés, des maillets et des boules spécialement préparés pour eux sur mesure.

À fréquenter ainsi la noblesse et les notables de la région dont ils sont les fournisseurs de leur divertissement favori, les plus habiles d'entre eux deviennent à leur tour des notables. Ils s'enrichissent et se font une place enviable dans la société de leur époque. Ils sauront s'organiser en corporation avec délivrance de maîtrise. Avant la Révolu-

tion, il existe à Montpellier douze maîtres palemardiers bénéficiaires de statuts autorisés par sentence du sénéchal de Montpellier du 4 septembre 1668 et enregistrés par arrêt du Parlement de Toulouse du 28 novembre de la même année. Des alliances familiales se forment par mariage entre membres de la corporation, consolidant ainsi leur notabilité et leur influence. Par exemple, les registres de Maître Bringer[3], notaire à Béziers, font état d'un contrat passé le 19 décembre 1680 à l'occasion du mariage de Raymond Champagnol, palemardier de Béziers, fils de Vincent Champagnol, maître palemardier de Béziers, avec Isabeau Chavard, fille de Pierre Chavard, maître palemardier de Montpellier. Le même notaire royal dresse le 29 décembre 1681 un contrat de mariage entre Étienne Privat, palemardier et la fille de Jean Madailhe, maître palemardier de Béziers. Ainsi se forme une caste dont certains membres connaîtront une réputation internationale.

Ainsi en 1700, le duc de Bourgogne et le duc de Berry, se rendant en Espagne, profitent de leur passage à Montpellier pour acheter des maillets à un maître palemardier de cette ville. Clément Auguste, électeur archevêque de Cologne, appelle auprès de lui en 1749 Coste père, un autre maître palemardier montpelliérain. Carlos, roi d'Espagne, fait venir à la cour le sieur Latour, encore un maître palemardier de Montpellier, qui lui avait fait connaître ses maillets lors d'une première rencontre en 1731. Ce même Latour fut reçu au château de Lavérune en 1747 par le duc de Parme et de Plaisance pour y présenter ses dernières créations.

Autour de ces années, on va voir apparaître un nouveau personnage, employé du palemardier et dont celui-ci louera les services aux joueurs. Il s'agit du *porte-lève*. Pour compliquer le jeu on a imaginé un dernier coup après que le premier joueur a touché, au terme du parcours, la borne ou le piquet servant de but. Il faut, en plus, franchir un archet (un petit arceau) avec une bille en métal qui est projetée grâce à une sorte de cuillère métallique à long manche appelée la *lève* puisque le lancer se fait en levant la bille. Ainsi, tel le caddy qui au golf accompagne le joueur avec sa panoplie de clubs, le porte-lève assiste le joueur dans son parcours : il porte la lève et la bille, marche en avant de son joueur, crie « gare ! » avant le tir de celui-ci comme la règle l'impose, recherche les

3. Arch. dép. Hérault – Notaires – 2E 14/298 ff 811-812 et *id*. ff 1026-1027.

boules perdues, écarte du parcours les promeneurs intrus etc. (fig. 3, “la passe finale”).

Fig. 3. Tirer « à la lève »

Des règles du jeu toujours plus précises

À partir du XVIIIe siècle, période où le jeu de mail atteint son apogée sous ses différentes formes, on dispose de certains documents qui nous renseignent de façon précise sur les modalités de cette pratique dont les règles, qui variaient un peu d’une région à l’autre, ont enfin été fixées et couchées sur le papier. C’est tout d’abord, en 1717, la publication à Paris d’un ouvrage intitulé : *Nouvelles règles pour le jeu de mail, tant sur la manière d’y bien jouer, que pour décider les divers événements qui peuvent arriver à ce jeu*[4]. Le privilège de publication est accordé par le roi qui désigne ainsi l’auteur, « notre bien aimé Joseph Lauthier, l’un de nos conseillers secrétaires de la Maison, Couronne de France et de nos Finances ». L’auteur commence par faire l’éloge de ce jeu si universellement pratiqué à cette époque :

> Il est certain que de tous les jeux d’exercice, celui du mail est le plus agréable, le moins gênant et le meilleur pour la santé ; il n’est point

4. Lauthier, Joseph, *Nouvelles règles pour le jeu de mail, tant sur la manière d’y bien jouer, que pour décider les divers événements qui peuvent arriver à ce jeu,* Paris, chez Charles Huguier & André Cailleau, 1717.

> violent, on peut en même temps jouer, causer et se promener en bonne compagnie. On y a plus de mouvement qu'à une promenade ordinaire, l'agitation qu'on se donne en poussant la boule d'espace en espace, fait un merveilleux effet pour la transpiration des humeurs, et il n'y a point de rhumatismes ou d'autres maux semblables, que l'on ne puisse prévenir ou guérir par ce jeu, à le prendre avec modération, quand le beau temps et la commodité le permettent. Il est propre à tous âges, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse.

D'Alembert et Diderot réserveront une place au jeu de mail dans leur *Encyclopédie*[5] mais n'y feront pas œuvre originale, se contentant de copier de larges extraits de l'ouvrage de Lauthier publié plus de trente ans auparavant. L'autre publication, précieuse pour connaître le détail du jeu, est celle du montpelliérain Sudre intitulée *Le noble jeu de mail de Montpellier*[6]. D'un volume semblable à l'ouvrage de Lauthier, il précise toutes les règles du jeu et codifie toute la jurisprudence relative aux solutions des incidents qui peuvent survenir au cours d'une partie : la boule qui casse, le mail qui se démanche, le spectateur qui malencontreusement déplace les boules, la boule embourbée, celle qui heurte et déplace la boule d'un autre joueur. Il y a des dizaines de motifs d'incidents et de conflits. Sudre vante également dans sa préface les mérites de ce jeu :

> De tous les jeux inventés pour l'amusement de l'homme, il n'en est guère de plus honnête, de plus agréable et de plus salutaire que le jeu de mail […]. Ce jeu a toujours été regardé comme un des plus innocents et des plus agréables amusements de la vie puisqu'en réunissant la force à l'adresse il rend sain et robuste et donne à la jeunesse la dextérité et l'agilité du corps si utiles pour le maniement des armes et l'exercice des arts mécaniques.

Ce livre a eu un immense succès et a été souvent réédité. La date de l'édition originale n'a pu être précisée mais la couverture d'un exemplaire visible sur Internet qui porte la mention "nouvelle édition" est datée de 1772 alors que celle qu'on peut visionner dans la bibliothèque

5. Diderot et d'Alembert, *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences*, 3e éd., 1778, t. XX, p. 762.
6. Sudre, J., *Le noble jeu de mail de la ville de Montpellier,* Paris, Aubert, 1844.

numérisée de Google porte la date de 1844, probablement l'une des dernières publications. Celle-ci reprend dans sa nouvelle préface la liste des bienfaits apportés par ce jeu :

> Êtes-vous fort et trop chargé d'embonpoint ou de graisse ? Le jeu de mail vous dégraissera en ne vous affaiblissant que tout autant que ce sera convenable. […] Êtes-vous faible et d'une maigreur inspirant de justes craintes à votre docteur, à vos parents et à vos amis ? Le jeu de mail vous engraissera et vous fortifiera tout à la fois, pourvu que la réflexion, la modération et la prudence ne vous abandonnent jamais, avant, pendant et après son usage.

Fig. 4. Maillet et boule

Ces deux livres, de Lauthier et de Sudre, traitent à peu près les mêmes sujets. D'abord la position du corps pour réaliser tel ou tel type de frappe de la boule, la tenue du maillet puis, avec plus de détails, les instruments essentiels du jeu : la boule et le maillet (fig. 4).

Perfectionnement des éléments du jeu

La qualité de la boule paraît être primordiale. Elle est tournée dans une racine de buis bien noueuse qui a été préalablement mise à sécher, mais elle n'est pas pour autant prête à être jouée. Le palemardier doit la préparer en la frappant longuement à la pierre de façon à tasser les fibres du bois pour la rendre plus dure et plus dense. Elle sera ensuite jouée à petits coups sur un terrain graveleux. Elle doit donc avoir reçu de multiples coups de maillet avant de livrer tout son potentiel et de pouvoir être livrée à un joueur expert. Après chaque usage, la boule sera frottée avec des feuilles de pariétaire dont le suc nourrit le bois et en durcit la surface. Les boules ainsi faites doivent être traitées avec soin. Pour éviter un dessèchement qui les ferait fendre ou au contraire une

humidité qui les ferait gonfler, il est recommandé de les tenir « dans un sac avec du linge sale qui est le meilleur endroit ni sec ni humide où on peut les conserver saines ». Il existe des boules de différents diamètres depuis le « voguet » (la plus petite) jusqu'au « tabacan » (la plus grosse).

Le palemard, mail ou maillet semble moins exigeant. Sa forme ne paraît pas avoir varié dans le temps. Il s'agit d'un cylindre de bois, hêtre, buis ou chêne vert, cerclé de bracelets métalliques pour éviter l'éclatement des fibres sous les chocs multiples et alourdir un peu la masse. Une extrémité est perpendiculaire à l'axe du cylindre pour assurer avec précision des coups parallèles au sol alors que l'autre bout est taillé à 45 degrés pour permettre au coup de soulever la boule soit pour l'envoyer plus loin soit pour franchir un obstacle. L'important est la longueur du manche. Lauthier indique qu'« en Provence et en Languedoc on ne les tient guère plus longs que la ceinture. Mais à la Cour comme à Paris la mesure du manche prise sous l'aisselle est plus juste ». Et il ajoute que « les masses de Georges Minier d'Avignon qui sont de chêne vert » sont incomparables.

Outre la qualité des instruments, la tenue du joueur doit être prise en considération :

> On peut ajouter pour la bienséance – souligne le parisien Lauthier – qu'on n'aime pas à voir en public des personnes de condition sans veste ou sans perruque. On peut être légèrement et commodément vêtu, n'avoir pas de ces vestes bigarrées ou mi-parties de différentes étoffes, avoir de petites perruques naissantes ou nouées et un chapeau, ce qui est toujours plus honnête devant le monde que d'avoir des bonnets, quelque beaux et magnifiques qu'ils puissent être. Il ne faut pas oublier qu'on doit toujours jouer les mains gantées.

Amélioration du terrain de jeu

On ne saurait terminer la description des éléments du jeu de mail sans dire quelques mots du terrain de jeu lui-même. On sait qu'il est spécialement aménagé de façon à offrir plusieurs possibilités de parcours et de difficultés avec des allées droites, des virages, des chicanes, des pistes qui se croisent permettant ainsi des variantes de trajet. Mais ce jeu

de plein air nécessite une protection contre le soleil ardent de l'été alors qu'il est souhaitable de pouvoir y profiter du soleil d'hiver. Il faudra donc qu'il soit planté d'arbres dont les branches seront dépouillées par l'hiver. L'arbre d'ombrage, mais à feuilles caduques, le plus répandu dans nos villes depuis François 1er et dans nos villages, depuis le Moyen Âge, c'est l'orme. Il se plaît sous nos latitudes et demande peu de soins, sa ramure s'étale naturellement sans élagage particulier. Il est pourtant chargé d'une mauvaise réputation. À l'époque féodale, c'est sous sa ramure qu'on rend la justice. Mais le seigneur local, préférant la chasse à cette « basse justice » que lui a laissée le roi, confie la solution de ces menus conflits à un membre de son entourage au mieux incompétent, au pire vénal et corrompu. Très vite l'expression « justice sous l'orme » devient synonyme d'iniquité.

L'expression « donner rendez-vous sous l'orme » ne méritait pas davantage de considération ni qu'on l'inscrive à son agenda. Dans nos villages, l'orme de la place était le lieu de rencontre des commères de l'endroit, c'est là que se faisaient les réputations et naissaient les rumeurs au point qu'on l'appelait dans notre Midi « l'arbre à messorgues » (l'arbre aux mensonges). Malgré ce, le mail a été son terrain de prédilection, « les ormes du mail » est devenue une de ces expressions toutes faites, utilisée au singulier par Anatole France pour titre d'un de ses romans.

Disparition du jeu, ses héritiers

Si le jeu de mail a disparu dans les années précédant la guerre de 1914, l'orme a aussi failli disparaître dans les années 1970. Un insecte, un coléoptère, le scolyte de l'orme a transporté les spores d'un champignon (*ophiostoma ulmi*) qui déclenche une maladie mortelle pour cet arbre : la graphiose. Des dizaines de milliers de ces arbres ont dû être abattus en France dont 30 000 rien que pour la ville de Paris. Une variété résistante a été recherchée par hybridation qui permettra, peut-être, de sauver l'espèce. Ce jeu de mail, à la fois aristocratique et populaire, qui a tant passionné l'Europe pendant quatre siècles a cessé brutalement d'intéresser les joueurs et a disparu en moins de dix ans, entre 1900 et 1910, même si quelques attardés le pratiquaient encore vers 1913, dans

la garrigue, aux environs de Montpellier notamment. Il faut toutefois souligner que si le mail *stricto sensu* a disparu de la pratique des joueurs, il laisse derrière lui bon nombre de jeux qu'il a engendrés ou tout au moins directement inspirés.

Le plus ancien est sans doute le billard. Le jeu de mail est un jeu de plein air qui suppose un temps clément pour son exercice. À Paris, le jeu est souvent contrarié par la pluie ou le froid et les nobles, adeptes et fanatiques de ce jeu, sont frustrés. Ils n'ont eu de cesse d'inventer un palliatif. La solution fut de mettre au point un parcours miniaturisé qui, tracé au sol d'une grande bâtisse du Palais, comme une orangerie par exemple, permettait avec des maillets et des boules réduits à proportion, de jouer à l'intérieur. Louis XIV très friand de ce jeu mais fréquemment frappé de crises de goutte et plus tard handicapé par sa royale fistule, exigea pour éviter de se courber, que ce parcours soit placé sur une table à hauteur de ceinture. Mais ceci compliquait le maniement des maillets même de taille réduite. Un courtisan s'avisa alors de pousser la boule avec le manche, « la queue » du maillet, ouvrant ainsi la porte au billard moderne.

Le jeu le plus proche du mail par sa technique est sans conteste le golf. Né en Irlande et en Écosse après l'importation du jeu de mail au XVIIe siècle, il sera formellement codifié au milieu du XVIIIe par le club des joueurs de Saint-Andrews en Écosse. Son expansion récente et sa démocratisation se sont élargies avec la création de variantes telles que le *minigolf* qui dans les années 1950 a connu le succès à Nîmes où l'un de ces jeux avait pris des miniatures de monuments romains pour chicanes, plus récents et américains les *street golf, urban golf* ou *cross golf* qui retrouvent le mode de jeu et l'esprit du jeu de mail « à la chicane ».

Le successeur direct du jeu de mail est le croquet (fig. 5). D'abord version édulcorée et féminine de son prédécesseur, il deviendra ensuite mixte et plus sportif avec la création en 1893 de la Société française de croquet. Aujourd'hui disparu du paysage français, il est pratiqué dans les pays anglo-saxons en Grande-Bretagne, Canada et États-Unis. Il acquit son titre de gloire non seulement en étant admis comme épreuve olympique aux Jeux d'été de 1900 mais surtout, s'agissant d'un jeu

mixte et très féminisé, il fut la première discipline olympique de l'Histoire à laquelle les femmes furent admises à participer.

Enfin il faut dire un mot de la « chole ». Ce jeu populaire qui a coexisté avec le mail et continue d'être pratiqué sur un territoire réduit, en France dans le Nord, dans la région de Maubeuge et en Belgique dans le Borinage autour de Mons. Pour « choler », on utilise une crosse au manche de bois et tête métallique en forme de crochet qui permet de lever la balle alors que les côtés sont plats pour assurer les coups horizontaux. La boule, plutôt petite, « la cholette » ou « soulette » a une forme ovoïde. Émile Zola consacre un chapitre de son roman *Germinal* à l'évocation d'une partie de « chole » entre deux de ses personnages, dont l'enjeu est une casquette et un foulard neuf.

Fig. 5. Croquet en 1889.

Terrains de jeu recyclés

Alors que sont devenus ces terrains voués au mail lorsque le jeu a disparu ? Il s'agissait presque toujours de surfaces importantes, aplanies, libres de constructions et situées à proximité du centre des villes. Les jeux de mail avaient le plus souvent été installés sur l'emplacement des anciennes murailles de défense, que l'on avait démolies aux XVIIe et surtout XVIIIe siècles pour permettre l'expansion de la cité. Ils constituaient donc des réserves foncières pour les communes qui en avaient,

pour la plupart, conservé la nue-propriété. Certains ont été conservés un temps en l'état pour servir de promenade publique mais, peu à peu, ils ont été affectés à des équipements d'intérêt public.

À Nîmes, en 1850, un important marché aux bestiaux a remplacé le mail de Guirauden, avant de devenir, un bon siècle plus tard, un centre culturel et sportif baptisé Pablo Néruda. À Montpellier, celui du Cheval vert devient une large voie publique : le cours Gambetta, celui qui était proche de l'hôpital Saint-Éloi a servi de jardins ouvriers lors de la dernière guerre puis a accueilli les bâtiments du collège du Mail.

À Dunkerque, il deviendra le site de logements sociaux. À Londres, le magnifique jeu de mail, appelé justement *Pall Mall*, qui avait été créé devant le château Saint-James, a permis au XIXe siècle la création d'une avenue qui a repris le nom de Pall Mall le long de laquelle se sont construits de riches immeubles victoriens abritant les célèbres et aristocratiques clubs. De plus, lorsque la reine Victoria a fait de Buckingham la résidence royale, on a tracé depuis le château jusqu'à Westminster une avenue baptisée le *Mall* qui traverse le Green Park.

À peu près partout, ces espaces ont été utilisés à des fins d'intérêt public : voirie, équipement sportif, bâtiments à usage collectif. Ce jeu qui a tenu pendant si longtemps une si grande place dans la vie sociale des générations qui nous ont précédés a brutalement disparu laissant seulement subsister son nom au coin d'une rue sur une plaque émaillée ou sur la façade un peu défraîchie d'un immeuble. Cela a suffi à prolonger le souvenir de sa notoriété passée.

La crainte qu'on peut avoir devant la colonisation de notre langue par les termes anglo-saxons c'est que peu à peu domine la prononciation de mail (mèl pour e-mail) sur celle de mail (maï) vidant ce mot de son sens et de son histoire. S'il est vrai que l'e-mail est un outil remarquable pour l'échange rapide de données variées entre de multiples individus, pour les nostalgiques des rapports humains, du « vivre ensemble » si souvent prôné de nos jours, ces courriers électroniques n'auront jamais le charme des conversations ni la saveur des secrets voire des aveux chuchotés à l'oreille dans l'ombre des ormes du mail.

Sources des illustrations :

Les figures 1, 2 et 3 sont extraites de l'ouvrage de Joseph Lauthier, *Nouvelles règles pour le jeu de mail, tant sur la manière d'y bien jouer, que pour décider les divers événements qui peuvent arriver à ce jeu,* Paris, chez Charle Huguier & André Caillau, 1717, accessible sur le site BNF/Gallica.

La figure 4, *Photo d'une boule et d'un maillet*, appartient aux collections du musée *Lou Fougau* de Montpellier, musée des Arts et traditions populaires de cette ville, musée privé associatif et gratuit, Hôtel de Varennes, 2 place Pétrarque, Montpellier.

La figure 5 reproduit une carte postale représentant une joueuse de croquet en 1889. Les signatures sont illisibles et l'éditeur inconnu.

Séance du 18 mars 2016

LES CORDONNIERS ET LEURS SAINTS PATRONS, CRÉPIN ET CRÉPINIEN (France, xve siècle - 1914, enquête en cours)

par Gabriel AUDISIO
membre résidant

Le point de départ de cette enquête est anecdotique, comme il arrive parfois. Vers 1990, j'enseignais à l'université Blaise Pascal à Clermont-Ferrand. Au cours d'une visite de la noire cathédrale de cette ville, je remarquai un tableau, alors mal placé, mal éclairé et pas encore restauré : un grand ex-voto, avec la souscription suivante :

> Honorable homme Blaise Filhol, maistre cordonnier de ceste ville de Clairmont et Dine Barthélemi sa femme, de leurs propres biens ont fait faire ce présent tableau à l'honneur de la saincte trinité & dos glorieus martirz sainct Crespin et sainct Crespinian. Fait le neufviesme jour d'octobre l'an de grâce mille cinc cens nonante & quatre. Priez Dieu pour eux.

Le tableau représente, en seize scénettes, la vie et le martyre des deux saints (fig. 1). À ce moment, j'ignorais tout de la vie de ces personnages, bien entendu les donateurs mais aussi les deux saints per-

Fig. 1. Ex-voto, cathédrale de Clermont-Ferrand (cliché de l'auteur).

sonnages, dont je découvrais le nom. Tel fut le point de départ de cette enquête.

Pourquoi ai-je été frappé par cette œuvre ? Sûrement pas par sa qualité technique : ce n'est pas ce qu'il est coutume d'appeler un « chef-d'œuvre » ; peut-être est-ce justement par son aspect naïf, sans doute plus proche de l'artisanat que de l'art. Pas non plus par je ne sais quelle sensibilité particulière pour la cordonnerie : aussi loin que je remonte et pour autant que je sache, aucun membre de ma famille n'a exercé cette profession. Je n'ai pas non plus un intérêt spécial pour le pied ou la chaussure. J'en suis donc réduit à des conjectures pour tenter de découvrir les raisons d'une recherche qui s'étale sur plus de vingt-cinq ans. Est-ce un penchant à étudier ceux qui, d'une façon générale, attirent le moins l'attention, ont laissé peu de trace, ou même ont été pourchassés ; les oubliés de l'histoire en quelque sorte, d'où mes travaux sur les « hérétiques » vaudois ou sur les paysans. Or, d'une part, les artisans ont

été bien moins étudiés que les couches nobles, bourgeoises ou cléricales de la société. Et, d'autre part, parmi les artisans, seuls certains corps, apparemment plus reluisants car à la limite de l'art, ont attiré l'attention : peintres, imprimeurs, orfèvres. Pour les autres, à peu d'exceptions près, c'est le silence. Dans un édit d'Henri III de 1581, qui classe en cinq catégories les métiers par ordre de dignité, les cordonniers figurent dans la troisième, celle des métiers « médiocres », c'est-à-dire moyens[1].

S'ajoute sans doute une autre raison : nous avons assisté à l'agonie puis à la disparition d'un métier, celui des cordonniers qui fabriquaient les chaussures. Nos cordonniers en sont réduits à la réparation, sauf quelques « maîtres bottiers » vivant d'une rare clientèle de luxe. Carpentras comptait 120 cordonniers en 1836, 130 en 1881, 30 en 1921, 12 en 1962, 5 en 1965, alors que sa population avait doublé entre les deux dates extrêmes, passant de 10 à 20 000 habitants. L'historien, comme l'a souligné Marc Bloch, dépend du présent dans sa recherche sur le passé. D'où cette sensibilité du chercheur à ce qui disparaît, « ce monde que nous avons perdu[2] » : c'est « la beauté du mort ». Quoi qu'il en soit, suite à cette découverte dans la cathédrale de Clermont, je commençai à m'intéresser à ce métier. D'abord de façon occasionnelle : quand, à la faveur d'autres recherches en archives, je trouvais un document le concernant, j'engrangeais.

En 2004, j'écrivis à tous les directeurs d'archives départementales et aux conservateurs des antiquités et œuvres d'art de France. Je leur présentais mon projet, qui ne portait alors que sur les confréries des saints Crépin et Crépinien, regroupant les cordonniers d'une même localité, et je les priais de m'indiquer, grâce aux instruments de travail dont ils pouvaient disposer sur place, tels que les inventaires, la documentation locale susceptible de m'intéresser. Mon ambition était d'embrasser la France entière, du XVe siècle à 1914, le point de départ étant donné par le début d'une documentation déjà plus nombreuse et le point d'arrivée par la Première Guerre mondiale qui, dans ce métier comme dans beaucoup d'autres et comme dans la population entière, pouvait marquer une réelle rupture. Au total partirent 157 courriers. Sur les 95 départements

1. *Histoire générale de Paris. Collection de documents. Les métiers de Paris*, Paris, 3 vol., 1886-1897, t. 3, p. 95.
2. Laslett, Peter, *The World we have lost*, Londres, Methuen, 1965.

de la France métropolitaine, 86 ont répondu (91%). J'en fus réellement touché, connaissant la surcharge de ces responsables départementaux. Tous reçurent une lettre de remerciement. Si quelques départements m'adressèrent une réponse négative, n'ayant rien trouvé, je disposais déjà de précieuses et nombreuses indications sur les confréries des saints Crépin et Crépinien, dont les traces pouvaient être de toute nature : sites (localités, rues ou espaces portant leur nom), bâtiments (églises ou chapelles à eux dédiées), textes, peintures, vitraux, sculptures, etc. Il me restait à faire mon tour de France.

Le résultat est cependant déjà assez parlant, s'agissant de personnages qui ne figurent pas au top 20 ni même au top 50 des stars de la sainteté. Je dois remercier Danièle Ott, qui a accepté de saisir sur ordinateur les éléments de cette documentation, et a ainsi permis à Jacques Mauduy, ami géographe et cartographe d'Aix-en-Provence, d'établir plusieurs cartes dont je retiens ici la carte de synthèse des traces laissées par cette confrérie dans les départements, divisées en trois classes, à savoir : sites, sculptures et autres (fig. 2).

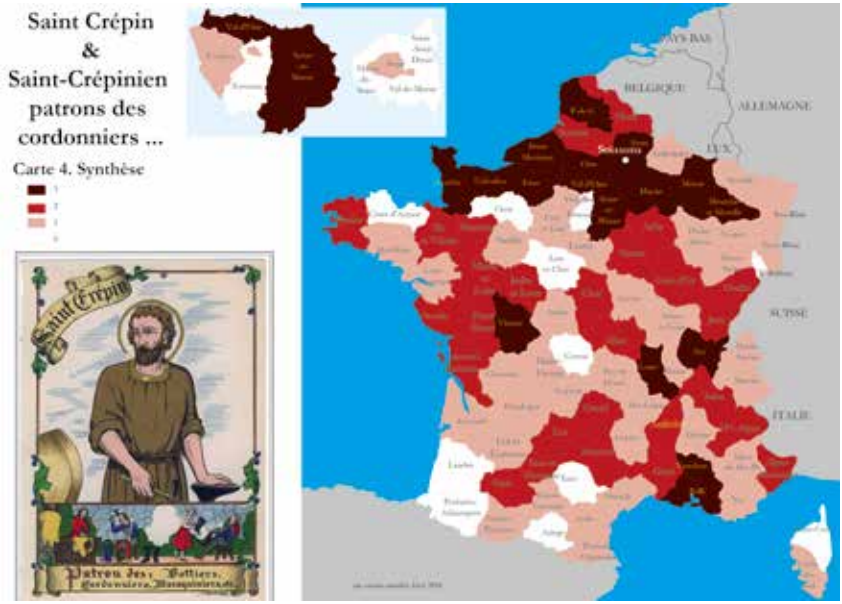

Fig. 2. Présence des saints Crépin et Crépinien en France.
0 = aucune trace ; 1 = une des trois classes ; 2 = deux sur trois ; 3 = trois sur trois.

Mais très vite l'enquête déborda la simple confrérie. En effet, chemin faisant en sillonnant les archives de France, je constatai qu'en tirant le fil « confrérie », c'est le corps de métier lui-même qui venait. J'ai donc décidé d'élargir ma démarche et d'y intégrer la corporation des cordonniers. Voici donc les premiers résultats issus de mes recherches dans les archives d'Aix-en-Provence, Amiens, Arles, Avignon, Bourges, Châteauroux, Clermont-Ferrand, La Roche-sur-Yon, Laon, Le Puy, Lille, Lyon, Marseille, Millau, Montpellier, Moulins, Nantes, Nevers, Nîmes, Paris, Rouen, Soissons et Toulouse. Il me manque encore Bordeaux, Nancy, et Perpignan ainsi que les musées de la chaussure à Romans et à Cholet.

À l'ouverture de mon enquête, au XVe siècle, il existe déjà des métiers organisés, hérités du Moyen Âge, signalés parfois dès le XIVe siècle. Nous trouvons ainsi une cordonnerie organisée dans une série de villes : Aix, Auxonne, Châlons-sur-Saône, Dijon, Marseille, Montpellier, Paris, Rodez, Saint-Malo, Gisors, Toulouse… Deux traits majeurs marquent alors la profession. C'est d'abord la grande variété de cette organisation. Le plus souvent sont distingués le cordonnier, travaillant le cuir neuf, et le savetier, limité aux réparations et donc au cuir vieux. Mais à Soissons l'on comptait quatre métiers de la chaussure : les sueurs, les cordonniers, les savetoniers (travaillant seulement la basane, peau de mouton par tannage végétal) et les savetiers. L'autre caractère est l'aspect religieux très marqué : le corps de métier est fortement lié à la confrérie des saints Crépin et Crépinien. Peu à peu les métiers se dotèrent de statuts professionnels qui lui consacrent un ou plusieurs articles et il n'est pas rare de trouver des statuts propres à la confrérie.

Le corps de métier

Toutes les branches de l'artisanat n'avaient pas le même statut et, par conséquent, ni les mêmes devoirs ni les mêmes droits. Les métiers libres ou « réglés » relevaient de l'autorité municipale et de son contrôle. En revanche le métier juré ou « jurande », ainsi appelé parce que ses membres prêtaient serment, constituait un corps autonome, avec personnalité juridique propre et discipline collective stricte, composé de membres égaux. Les conditions d'apprentissage et d'accès à la maîtrise

par la production d'un chef-d'œuvre étaient précisément déterminées. Le métier juré jouit du monopole local de sa production et y veille jalousement. C'est le cas des cordonniers.

Le cadre s'est mis progressivement en place dans la législation royale. La première réglementation dont nous disposons s'intitule *Établissements des Métiers de Paris*, ordinairement connue sous le nom de *Livre des Métiers*, d'Étienne Boileau, datant de 1268[3]. Comme l'indique son titre, il concerne l'ensemble des « communautés ouvrières » de Paris. Les cordonniers sont classés dans le cinquième groupe : « Cuirs et peaux, servant à la chaussure et au vêtement, sellerie, harnachement, etc. » La cordonnerie est alors divisée en trois corps : les « cordouanniers » (21 articles), les « savetonniers » de petits souliers de basenne [mouton] (12 articles) et les savetiers (5 articles). Notons que ces statuts ne contiennent aucune clause religieuse. La profession était évidemment d'importance très inégale selon les lieux. Il est difficile de connaître le nombre de cordonniers ou même de maîtres d'une localité. Les recettes des confréries peuvent donner une indication : en 1676, celles de Cahors étaient de 26 livres tournois tandis qu'à Paris elles se montaient à 250 L. t.[4]. Selon le livre de la taille de 1292, il y avait 226 « cordouanniers » à Paris et d'après celle de 1300, 275. Vers 1725, on y comptait 1 500 maîtres cordonniers ; en 1779, ils étaient 1 824. Voici, par exemple, les statuts des Cordonniers de Bordeaux approuvés par Louis XI en 1461, que j'ai retenus pour leur brièveté[5] :

> Art. 1. Aucun étranger, s'il n'est bourgeois de Bordeaux, ne pourra y ouvrir boutique de cordonnier, ni être reçu maître de ce métier, sans l'examen par devant quatre maîtres jurés, nommés à cet effet, la confirmation des maîtres et jurats et la prestation du serment dans l'assemblée de la jurande.
>
> Art. 2. Celui qui sera passé maître paiera sept francs bordelais, dont une moitié sera appliquée aux dépenses de la ville et l'autre à la confrérie de Notre-Dame et de Saint Crépin et Crépinien ; il fera de plus les frais d'un dîner pour les quatre maîtres qui l'auront examiné.

3. Boileau, Étienne, *Le Livre des Métiers*, publié par René de Lespinasse, Paris, 1879.
4. Arch. dép. Lot, J 1020/2 pour Cahors et Arch. nation., H 3606, pour Paris.
5. Ouin-Lacroix, Charles, *Histoire des anciennes corporations*, Rouen, 1850, p. 738-739.

Art. 3. Les enfants mâles des maîtres cordonniers pourront ouvrir boutique de ce métier quand il leur plaira.

Art. 4. Si les maîtres n'ont que des filles, leurs gendres auront le même droit.

Art. 5. S'ils n'ont point d'enfants et qu'ils fassent de quelque apprenti leur héritier, cet apprenti pourra dès lors ouvrir boutique de cordonnier.

Art. 6. Aucun étranger ne pourra vendre à l'encan ou autrement des souliers ou autres ouvrages s'ils n'ont été faits par un maître cordonnier de Bordeaux.

Art. 7. Nul marchand ou marchande, tant de la ville que du dehors, ne pourra y vendre en magasin ou autrement des ouvrages du dit métier, sans qu'ils aient été préalablement visités et marqués par les quatre maîtres de la marque ordinaire dont ils garderont le poinçon jusqu'au jour de l'année où les officiers de la confrérie seront confirmés par le maire et jurats : ce qui doit être pratiqué par tous marchands, à peine d'amende d'un demi marc d'argent applicable aux besoins de la ville.

Art. 8. Aucun maître cordonnier ne pourra tenir deux boutiques à la fois, par lui-même ni par un autre.

Art. 9. Quiconque aurait levé boutique depuis moins d'un an, ne pourra continuer à la tenir, s'il n'est déclaré bourgeois et reconnu par les maîtres.

Art. 10 et dernier. Les articles du présent règlement ne dérogent en rien au droit de réformation et de visite de la part du prévôt et du procureur de la ville, auxquels il sera loisible de visiter, quand bon leur semblera, tous les ouvrages de cordonnerie, et de réprimer, suivant l'ancienne coutume, ceux qu'ils jugeront avoir fait de mauvais ouvrages.

On mesure, à cette lecture, les contraintes et exigences qui encadraient la profession mais aussi le monopole, les privilèges et avantages dont elle jouissait. Les statuts constituaient la règle d'or pour le fonctionnement du corps. Les plus anciens connus remontent au XIVe siècle, tels ceux de Bordeaux ou Paris. Le corps est dirigé par des officiers, dont le nom et la durée du mandat varient d'une ville à l'autre : 4 maîtres gardes jurés à Bourges, 2 prieurs et quatre jurats à Aix-en-Provence, 4 consuls à Montpellier, 4 prévôts à Béziers, 4 prieurs à Marseille, 5 gardes jurés à Toulouse etc., élus annuellement mais 4 maîtres gardes à Lyon dont le mandat est de deux ans, renouvelés 2 par 2 chaque année. À leur sortie de charge, ils devaient rendre compte de leur mandat devant

l'assemblée. Celle-ci se réunissait en fonction des besoins. Il convenait de conserver ces précieux statuts dûment approuvés. Les cordonniers de Saint-Amand-les-Eaux, dans le Nord, demandent au prévôt et aux échevins de la ville d'en rédiger une nouvelle copie, car « il estoit presque impossible de pouvoir lire les dites lettres pour leur antiquité[6] ».

Ce système n'est démocratique qu'en apparence, le contraire d'ailleurs eût été étonnant dans cette société tellement hiérarchisée. De fait, le corps comprend trois types de membres : les apprentis, les compagnons ou garçons et les maîtres. Tout métier juré exige un apprentissage. Les archives notariées attestent de la fréquence de ce type d'acte car, l'apprentissage achevé, l'impétrant visant à la maîtrise devait le présenter comme preuve. Ce document indique, outre la date et le lieu de son établissement, l'identité des parties, maître et apprenti, la durée et le prix avec les modalités de paiement. Les clauses du contrat pouvaient toutefois varier d'une ville à l'autre, d'une province à l'autre mais aussi selon les parties prenantes. Voici un contrat établi le 27 décembre 1587 qui pourrait être type, excepté que la durée et les conditions concrètes (logement, habillement, nourriture) pouvaient varier, la durée la plus fréquente étant de deux ans[7] :

> Antoine Collomb amolleur [éguiseur] d'Agulhes en Dauphiné, à présent se tenant en ceste ville de Nîmes, a baillé et baille pour apprenti Jannet Collomb son frère avec Me Georges Gourgas, cordonnier de Nîmes, pour apprendre l'art et métier de cordonnier pour deux ans et demi, commençant de présent et semblable temps finissant pour dix écus sols faisant trente Livres tournois qu'il a promis payer, le jour de Pâques la moitié soit cinq écus, et le restant à la fin des deux ans et demi […] Bien lui apprendre le métier […] Bien servir son maître […] Rendre à la fin le temps perdu tant pour cause de maladie que autrement. Aussy a esté de pacte que venent temps de peste en la présente ville et que l'on ne peult trevalhier du dit estat, sera permis et loisible au dit Me Gourgas le renvoier et en fin rendre tout le temps perdu comme dict est [...] [Acte cancellé le 22 août 1593 d'un commun accord entre le maître et l'apprenti, soit presque six ans plus tard.]

6. Arch. dép. Nord, E Dépôt 280, HH 1.
7. Arch. dép. Gard, 2 E 1/275, f° 645 v°, 26 décembre 1587.

Pour son entrée en apprentissage, le postulant devait verser une obole à la confrérie des cordonniers. L'apprentissage terminé et accompli sans accroc, le jeune homme pouvait être embauché comme compagnon. Il entrait ainsi pleinement dans le corps de métier. À ce titre, il était tenu de payer son écot régulièrement tandis qu'il recevait un salaire dûment réglementé par le corps. Ce qui n'était pas si simple. En 1724, le roi décida qu'il fallait baisser le prix des marchandises et, en conséquence, diminuer le « prix des ouvriers et compagnons ». L'assemblée du corps des cordonniers de la ville d'Aix-en-Provence se réunit donc et décida[8] :

> 12 à 15 sols tout au plus pour la façon de chaque paire solliers à peine de 12 Livres tournois pour chaque contravention, applicables 4 L. au dénonciateur, 4 L. à l'hôpital St Jacques de cette ville, 4 L. à la confrérie St Crépin.
>
> Supplie M. le président et intendant de faire attention que, si les M^es^ cordonniers de Marseille et autres de cette province ne se conforment pas à la présente taxe, ceux de cette ville se trouveront dans la nécessité de manquer d'ouvriers parce que les compagnons et ouvriers ne fairont pas de difficulté de les quitter pour en aller gagner davantage à Marseille et ailleurs.

De fait, des procédures, de temps à autre, étaient engagées contre un maître qui décidait de mieux payer ses garçons, ce qui entraînait une fuite des autres boutiques. Si les salaires étaient réglementés, le prix des chaussures l'était tout autant, comme d'ailleurs celui des cuirs. Des tarifs étaient fixés et publiés, plus tard imprimés, comme en 1737 celui-ci, d'Arles[9] :

> Taux du prix des souliers pour hommes, femmes & enfants tant pour les marchés que pour les boutiques.
>
> – Hommes : Double semelle : 3 Livres 10 sols la paire
> Une semelle : 3 L. 5 s.

8. Arch. com. Aix-en-Provence, HH 42, f° 51, 3 mai 1724. L'ancienne monnaie de compte, à laquelle aucune espèce ne correspondait strictement était la livre tournois valant 20 sols ou sous, le sou valant 12 deniers.
9. Arch. com. Arles, HH 9, n° 307.

– Enfants : Ceux à deux points : 28 s.
Ceux à trois points : 30 s.
Ceux à quatre points : 35 s.
Ceux à six points : 40 s.
Ceux à sept points : 45 s.
Ceux à huit points : 50 s.

– Femmes : Ceux de veau à l'huile & en couleur, à ce non compris la fourniture des rubans & galons de soie lorsque les pratiques en souhaiteront, les cordonniers étant tenus de les poser seulement : 2 L. 15 s.
Ceux de veaux tournés, veaux de Montpelier et Musc, à une ou deux semelles : 50 s.

– Filles : Ceux à deux points : 26 s. la paire
Ceux à trois points : 26 s.
Ceux à quatre points : 32 s.
Ceux à six points : 36 s.
Ceux à sept points : 40 s.
Ceux à huit points : 45 s.

La plupart des ouvriers restaient compagnons toute leur vie. Certains pourtant, après avoir travaillé quelques années dans un atelier, aspiraient à devenir maîtres à leur tour. L'accession à la maîtrise était rigoureusement réglementée. L'ordonnance de janvier 1560 disposait : « Tous prétendants à la maîtrise des métiers sont tenus de faire chef-d'œuvre et expérience[10]. » Voici ce que prévoyait en 1571 l'article XVI des statuts de Bourges[11] :

> Si un compagnon cordonnier veut être maître en la dite ville il sera tenu faire un chef-d'œuvre de quatre pièces d'ouvrages dudit métier, qui lui seront décidées par quatre maîtres et gardes jurés dud. métier de la façon que lesd. maîtres cordonniers ne voudront mouton pour maroquin mais voudront mouton pour mouton, veau pour veau et maroquin pour maroquin.

10. Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, Paris, 1866, 29 vol., t. XIV, n° 88.
11. Levasseur, Émile, *Histoire des classes ouvrières avant 1789*, Paris, 2 vol., 2e éd., 1900-1901, t. 2, 1901, p. 97-99.

Le candidat devait alors justifier de son apprentissage et de son travail de compagnon. Privilège assuré par tous les règlements : le plus souvent un fils de maître ou leur gendre était dispensé de chef-d'œuvre et son droit d'entrée était réduit fréquemment de moitié. L'examen technique pouvait se passer bien et, dans ce cas, le futur maître devait payer un droit d'entrée pour son accès à la maîtrise et offrir un repas aux officiers du corps et à ses examinateurs. Au XVIIIe siècle en tout cas, un certificat lui était alors délivré ; il pouvait dès lors ouvrir boutique en ville et, s'il déménageait, il devait se présenter au corps de métier de son nouveau domicile, et après vérification de son titre, y exercer son métier. Des cas particuliers ne manquaient pas de se présenter. Nous trouvons ainsi, à Lille, l'admission d'un enfant, nourri et entretenu au lieu de santé à la charge de cette ville pendant sept ans, où il a appris le métier de cordonnier, qui

> […] se seroit adressé aux Maîtres dudit Corps à effet de passer son chef-d'œuvre, ce qu'ils lui refusent de faire, sous prétexte qu'il n'est pas enregistré & qu'il n'a pas fait son apprentissage sous un Maître dudit Corps […] Supplique pour qu'il plaise ordonner auxdits Maîtres du Corps des Cordonniers d'admettre le suppliant à chef-d'œuvre *gratis* ainsi qu'il a toujours été pratiqué à l'égard des orphelins […] Soient mandés les Maîtres à la prochaine audience. Fait en Halle le 19 septembre 1747. Sommation à comparaître le lendemain adressée à deux Maîtres, Calmin & Derenoncourt, 25 septembre 1747. Ordonne que le suppliant sera admis à faire chef-d'œuvre en payant quatre florins de rédemption. Fait en Halle, le 26 septembre 1747.

Le même cas se présente le 10 novembre 1747 pour Isidore-Joseph Baillez[12]. Il fallut la pression directe des échevins pour faire plier les maîtres. La documentation aixoise est particulièrement riche, ayant conservé les trois registres des délibérations du corps des cordonniers couvrant la période de 1701 à 1793 et deux registres de comptes pour les années 1735 à 1791. Voici donc un cas aixois, qui apparaît au cours de la délibération du corps réuni dans le réfectoire du couvent des grands augustins, le 5 février 1761, à 3 h. de relevée, c'est-à-dire après-midi[13] :

12. Arch. com. Lille, AG 1082/2.
13. Arch. com. Aix-en-Provence, HH 43, f° 63.

André Garbier, garçon cordonnier de Marseille, originaire de Cagne diocèse de Vence, souhaiteroit être admis à la maîtrise en faisant chef-d'œuvre, payer le droit d'entrée et autres droits en conformité des statuts du Corps, de l'arrêt du Parlement de Provence du 7 mars 1624. Sur quoy led. Garbier, ici présent, a été interpellé de déclarer s'il a fait son apprentissage et servi en qualité de compagnon […] Lequel, pour la justification de ce fait, a exhibé l'extrait de son acte d'apprentissage avec Jérôme Eyglier, maître cordonnier du dit Marseille passé devant Me Aubert, notaire de la dite ville le 21 octobre 1756, par lequel il conte qu'il s'étoit obligé de demeurer deux années avec le dit Me Eyglier en qualité de son apprentif qui ont fini le 29 septembre 1758, ensemble celui de sa cancellation passé devant le même notaire le 8 mars 1759, par lequel il paroit que le dit Eyglier a déclaré être content et satisfait du service du dit Garbier […] Lecture [...] A été unanimement délibéré que le dit André Garbier, vu les statuts, l'arrêt du parlement de 1624 […] en présence des prieurs, de [liste des maîtres] […] qu'il fera chef-d'œuvre consistant en un paire de bottes à ply couché et une à sac de vache, un pair de soulier à faux quartier de vache à double semelle et un collet de marroquin tout entier sans découper. Le dit André Garbier y travaillera [f° 63 v°] dans la boutique de Pierre Buès, l'un des jurés, sous la conduite de Pierre Flayos qui luy a été donné pour son parrain, sous la condition qu'il fera le dit chef-d'œuvre dans deux mois d'aujourd'hui comptables, pour être ensuite veu et examiné par tous les officiers et députés en présence de Mr le lieutenant général criminel, juge royal au siège général de cette ville. Et n'étant le dit chef-d'œuvre fait dans le dit temps, la présente demeurera pour non faite et dénue d'effet et valeur. Ainsi le dit Garbier a promis et s'est soussigné avec les maîtres présents [...] [Signatures, dont quatre marques et :] André Garbier.

André Garbier travaille actuellement au chef-d'œuvre qui luy fut ordonné […] qu'ayant perdu quelques jours du terme qui luy fut donné pour affaires, il auroit demandé quelques jours de prorogation […] L'assemblée a approuvé et approuve la prorogation des douze jours que les dits prieurs et jurés ont accordés au dit Garbier […], soit jusqu'au 17 de ce mois. [F° 64. 1er avril 1761].

André Garbier ayant fini le chef-d'œuvre […], ils l'examinèrent avec les députés du Corps. Et, quoique le chef-d'œuvre ait été refusé par ses défectuosités, néanmoins il a présenté requête aux consuls de la ville pour que le dit chef-d'œuvre soit examiné par tels maîtres cordonniers

> que les consuls voudront nommer […] A été unanimement délibéré de faire présenter et deffendre par le ministère de Me Corbon, procureur au siège, sur la demande et prétention du dit Garbier jusques à jugement définitif […] [F° 65 v°. 4 mai 1761].

Un procès s'ensuivit que le jeune Garbier perdit, étant condamné aux dépens (25 juin 1761). Mais il fit appel, le chef-d'œuvre dut être à nouveau examiné : (février 1762) deux maîtres le trouvèrent défectueux mais pouvant cependant être vendu. D'où une sentence contre le corps qui, la jugeant contradictoire, décida de faire appel. Le 30 mai 1763, Garbier obtint un arrêt du Parlement en sa faveur. Que faire ? Poursuivre ? Les maîtres décidèrent de consulter des juristes. Le 16 juin, ordre fut intimé au corps de recevoir à la maîtrise André Garbier. Le seul recours possible aurait été l'appel au Conseil du roi, pour casser un arrêt du Parlement. Nous n'en saurions pas plus sur cette affaire si n'était cette mention dans le livre de comptes pour l'année 1763, à la rubrique « dépenses » : « Pour les dépens auxquels le Corps a été condamné par arrêt de la Cour du 30 mai 1763 envers André Garbier : 573 L. 17 s. 9 d. ». Les maîtres, condamnés en Parlement, avaient donc préféré s'en tenir là, renonçant à faire appel au roi. Rude défaite, après une perte financière considérable et qui, de plus, pouvait créer un précédent[14].

Un autre cas de litige aixois mérite attention, car il fit école. Jean-François Chabert, garçon cordonnier de Cabanes (Bouches-du-Rhône), habitant Marseille, se présentait à l'assemblée le 30 juin 1778 pour être reçu au nombre des maîtres de ce corps. Il lui fut imposé, comme chef-d'œuvre, de « couper et faire une paire de botte à ply couché et une à sac de vache, un pair soulier de vache à basque et rivet, un autre pair de soulier à faux cartier de vache à double semelle et un collet de maroquin tout entier sans découper » à réaliser dans les deux mois chez Me Miaulan, l'un des jurés. Mais « ledit Chabert a dit qu'il ne connaissoit point la plupart des pièces de chef-d'œuvre, que, l'assemblée ne voulant pas luy donner des pièces du temps, il ne ferait pas le chef-d'œuvre à luy cy-dessus ordonné et s'est retiré. » Voici le premier cas d'insubordination que j'ai trouvé, fait rarissime puisqu'il en allait de l'avenir professionnel du candidat. Or nous apprenons par l'assemblée du 8 juillet que Chabert

14. Arch. com. Aix-en-Provence, HH 45, f° 405.

avait présenté une requête aux consuls d'Aix pour « qu'il lui soit donné pour le chef-d'œuvre la botte à double tige et le scarpin sans lice à talon de bois » qui lui serait ordonné par délibération… Le corps décida de consulter pour « savoir la route à suivre[15] » […]

L'affaire dut faire grand bruit dans la profession, pouvant servir de précédent car, à l'assemblée suivante, le 14 septembre 1778, « il est venu à leur connaissance qu'il devait se présenter des aspirants à la maîtrise pour faire chef-d'œuvre autre que celuy porté par les statuts » et les maîtres demandent aux consuls de refuser ce type de requête et de s'en tenir aux statuts.

De fait, deux jours plus tard, Antoine Meyffren, garçon cordonnier de Marseille, se présentait pour être reçu comme maître, « ayant exhibé un certificat du directeur de l'hôpital général La Charité de Marseille, en date du 11 du courant par lequel il conte que le dit Antoine Meyffren a travaillé en qualité d'aprentif à la cordonnerie de l'hôpital pendant quatre années, commencées le 10 septembre 1759 et finies le 10 du courant […] ». Il lui fut ordonné pour chef-d'œuvre exactement le même ouvrage qu'à André Garbier. Et le dit Meiffren a dit « que les pièces qui lui sont ordonnées ne sont aucunement de sa connoissance, que l'assemblée ne luy donnant pas pour chef-d'œuvre des pièces du temps, il refusoit le chef-d'œuvre cy-dessus ordonné et s'est retiré. » Et le même scénario se reproduit : requête de l'aspirant auprès des consuls de la ville les assurant qu'il est prêt à réaliser « d'autres pièces que le Corps trouvera bon, pourveu qu'elles soient à l'usage du temps ». Cette fois la réponse des maîtres, sans doute échaudés par le cas précédent, fut autre. Il lui fut prescrit de faire

> […] une paire de botte forte à double tige et une paire botte molle, une paire soulier scarpin sans lice à talon de bois rouge formée de chagrin et une paire soulier à bon point à double semele. Il auroit répondu que les pièces qui luy étoient données à faire pour son chef-d'œuvre étoient véritablement des pièces du temps mais qu'il n'étoit pas de convenance de luy ordonner tant de pièces et que le chef-d'œuvre devait être réduit à une seule ou deux et s'est le dit Meiffren retiré.

15. Arch. com. Aix, HH 43, f° 133.

Une fois encore requête auprès des consuls qui ordonnèrent de réduire le chef-d'œuvre à « une seule botte forte, une botte molle, une paire souliers bon point et une paire scarpin sans lice à talon couvert […] ce qui tend contre l'intérêt du Corps et du public », selon l'assemblée des maîtres qui décida de faire appel. Mais, après consultation, les maîtres décidèrent de ne pas poursuivre et offrirent à l'impétrant comme épreuve le travail prescrit par les consuls. Cette fois, Meiffren s'exécuta et le résultat fut trouvé conforme aux règles de l'art cordonnier. Pour éviter toute nouvelle contestation, une mesure exceptionnelle fut décidée en octobre 1778. Il est proposé :

> Que les pièces de son chef-d'œuvre soient journellement enfermées après les heures de travail pour éviter les contestations qui pourroient survenir à raison du dit chef-d'œuvre après qu'il l'aura terminé […]
>
> Délibéré de faire transporter la caisse du Corps chès le dit Estienne Archange, l'un des prieurs dans la boutique duquel le dit chef-d'œuvre doit se faire pour y enfermer tous les jours, soir et matin, après les heures de travail, à laquelle caisse lesd. prieurs et jurés fairont mettre une troisième serrure au moyen de quoy le dit Miaulan aura la clef de la nouvelle serrure et les deux autres il en sera gardé une par le chef-d'ouvrier et l'autre par les adjoints qui furent nommés par la délibération du 15 du courant […]
>
> Antoine Meyffren ayant fini le chef-d'œuvre, il fut vérifié le cour d'hier et ne l'ayant trouvé conforme aux règles de l'art, ils en auroient fait et dressé leur rapport ce jourd'huy, dont lecture […]
>
> Unanimement délibéré de s'opposer à la réception du dit Meyffren […]
>
> Antoine Meyffren a « surpris » du bureau de police une ordonnance du 7 octobre dernier qui, en admettant à faire un chef-d'œuvre, prescrivit contre toute justice et toute règle les pièces dont il devoit être composé consistant à […], à quoy il a procédé dans la maison de Me Archange, l'un des anciens prieurs, où le chef-d'œuvre devoit rester et d'où Antoine Meiffren eut le secret de la retirer en supposant qu'il y avoit encore quelques points à y mettre et il s'est avisé à le porter à l'hôtel de ville quoyqu'il dût rester en dépôt chez le dit Archange où il avoit été travaillé.
>
> Les prieurs et jurés ont été l'examiner et, après due convocation, ils se sont tout assemblés chez le Sr Flayos, l'un des anciens jurés, où, après

> avoir attendu pendant longtemps les Srs Archange et Robert, deux anciens prieurs, Gazagne et Francou jurés et l'heure d'expectative expirée et au-delà ils ont dressé leur rapport au nombre de dix qui ont unanimement reconnu que le chef-d'œuvre n'étoit pas admissible et ils ont ensuite convoqué le Corps qui a délibéré de le faire signiffier à l'aspirant, lequel par un mépris de toutes les règles s'est avisé de demander, par une nouvelle requête qu'il a présentée aux officiers de la police le 26 du courant remplie d'injures et d'inventions, assignation contre les prieurs et jurés du Corps pour faire dire et ordonner qu'ils s'assembleront mardi prochain à l'hôtel de ville pour y examiner son chef-d'œuvre et d'après leur rapport être ordonné ce qu'il appartiendra. Le S^r^ exposant de concert avec les prieurs et jurés courut au conseil du Corps pour savoir la route qu'il y avoit à prendre […] Vice de forme et injuste de fond par conséquent nul d'une nullité absolue […] parce que de pareils rapports et examen d'un chef-d'œuvre doivent être faits sans les displacer et par conséquent dans la maison où il a été fait […] Et parce que celui qui a été fait et dont la cassation n'a été ni prononcée ni demandée subsiste dans toute sa force d'où il suit que le décret qui est ordonner un second est véritablement frustratoire ; il est également irrégulier, parce qu'il ne doit point être fait en présence des officiers de police comme l'ordonne le décret et parce que l'aspirant n'a d'autre voye que celle du recours […] Délibéré de déclarer appel par devant la Cour du susdit décret […] jusques à arrest définitif[16].

Mais cette fois le Parlement débouta le corps des cordonniers et le condamna aux dépens soit 563 L. t., somme considérable dépassant ses moyens. En tout, selon le livre de comptes et les dépenses de l'année 1779, cette procédure coûta 750 L. t. au corps. Il fut décidé d'emprunter 600 L. t. pour satisfaire à la condamnation. En tout cas, Antoine Meyffren fut reçu parmi les maîtres puisque nous voyons son droit d'entrée figurer parmi les recettes de 1779, d'ailleurs à un taux inhabituellement réduit[17].

Il est clair que l'enjeu dépassait de beaucoup la querelle entre aspirants et maîtres. Il s'agissait en réalité pour ceux-ci de défendre bec et ongle leur monopole, les conditions d'accès à la maîtrise. Pourtant cette onéreuse mésaventure ne fut pas inutile. Lors de l'assemblée du 17 août

16. Arch. com. Aix, HH 43, affaire Meyffren : f° 135-140 v°, octobre-novembre 1778.
17. Arch. com. Aix, HH 46, f° 16 v° et 20 v°.

1779, une réforme fut proposée. Jusque-là les maîtres s'en étaient tenus aux statuts de 1453 quant au chef-d'œuvre, lequel : « propre et relatif au temps auquel les statuts furent formés, est devenu depuis longtemps impossible dans son exécution, parce qu'on ne travaille plus les ouvrages qui en font l'objet et l'on n'en connaît pas même la forme, en sorte qu'il n'est aucun maître et encore moins aucun aspirant qui peut se flatter d'en venir à bout […] Il s'agirait donc d'en substituer un autre qui se travaille aujourd'hui […] » Et l'assemblée décida « de changer les divers ouvrages déterminés par les statuts de 1453 […] en une botte forte ou molle ou un scarpin sans lice à talon couvert ou un soulier de femme, au choix des prieurs et jurés […] » et le droit d'entrée est fixé à 250 L. t.. Cette décision ne resta pas lettre morte, comme on le vérifie six mois plus tard à l'assemblée du 2 mai 1780 à laquelle se présenta Gabriel Luyrette, garçon cordonnier, pour être reçu maître : il se vit ordonner, comme chef-d'œuvre, « un scarpin sans lice à talon couvert ». Ce travail probatoire était ainsi mis au goût du jour et, de plusieurs pièces, se voyait réduit à une seule. Le valeureux et téméraire combat des compagnons pionniers sur le front du chef-d'œuvre n'avait pas été vain[18].

Il convient ici de rappeler la différence entre cordonnier et savetier. Le premier travaille le cuir neuf, le second, « ouvrant sur le vieux », se limite aux réparations. Il est fréquent, au Moyen Âge et jusqu'au XVe siècle de trouver les deux métiers joints en un seul corps et une seule confrérie. Mais peu à peu, la séparation se fait, ce qui contribue à bien des crispations, heurts, plaintes et procédures. Dès lors, une espèce d'hostilité latente s'installe entre les deux corps. Les maîtres cordonniers obtiennent des autorités l'autorisation de « visiter » les boutiques des savetiers pour contrôler les travaux qu'ils réalisent. Les savetiers ripostent prétextant que certains maîtres cordonniers réparent des chaussures. En fin de compte, en 1772, le Conseil du roi ordonna dans tout le royaume la réunion des deux corps de métier en un seul.

Les cordonniers d'Aix résistèrent tant qu'ils purent, allant jusqu'à faire appel au Conseil d'État contre son propre arrêt. C'est que l'affaire s'était mal engagée : le 29 avril 1772, « Les savetiers de cette ville se jactent publiquement d'avoir obtenu, sur leur requête, un arrêt du Conseil qui, les reconnaissant et les mettant à l'instar des M^es^ cordonniers établis

18. Arch. com. Aix, HH 46, f° 143 v°.

en jurande, leur permet de travailler indifféremment sur le vieux et sur le neuf, et leur donne les mêmes droits et prérogatives qu'aux maîtres cordonniers », ce qui allait contre les statuts et privilèges de ces derniers. L'affaire traîna et le registre des délibérations en fournit la raison :

> Cet arrêt fut interprété différemment par les deux communautés. Celle des cordonniers prétendant qu'on ne pouvait en induire qu'une réunion pour le travail et nullement pour l'administration, le régime et la police du Corps et encore moins pour la confusion des dettes respectives que chaque communauté devait païer à son particulier. Celle des savetiers soulevait au contraire que la réunion était absolu sur tous les points sans aucune restriction ni limitation[19].

Le corps refusa cette fusion et engagea une procédure. D'après ses propres comptes, pour un procès qui dura de 1772 à 1782, le corps dépensa 1 585 L. t. pour finalement le perdre, passer sous les fourches caudines et créer un seul corps de cordonniers travaillant le neuf et le vieux. Mais la fusion et les nouveaux statuts ne furent réalisés qu'en décembre 1787[20]. L'affaire dut défrayer la chronique puisque le greffier du corps des cordonniers de Montpellier l'a notée le 24 mars 1772[21].

Dans quelques villes pourtant, les deux corps, plus avisés, avaient résolu le problème depuis longtemps. Dès 1460, les deux corps de métier d'Alès s'unissaient en une seule jurande. Deux siècles plus tard cette union se réalisa également à Avignon en 1684[22]. C'est aussi ce qui se passa à Montpellier. Les deux métiers avaient été unis, ce qui est vérifié en 1583, mais ils se divisèrent ensuite. Finalement, en 1689, dix maîtres cordonniers et trois maîtres savetiers, représentant leur corps respectif, se réunissaient et faisaient établir un acte notarié à cet effet. Les deux communautés décidèrent de revenir à leur union première. Ils évitèrent ainsi bien des procès, donc des dépenses, et ne connurent pas la crise aixoise suite à l'arrêt de réunion de 1772[23].

19. Arch. com. Aix, HH 43, f° 22 v°, 1er octobre 1787.
20. Arch. com. Aix, HH 43, f° 47.
21. Arch. dép. Hérault, C 2 800, n° 2.
22. Avignon, Bibliothèque Ceccano, Ms 2 660.
23. Arch. dép. Hérault, 4 E 37, 20 avril 1689.

Le corps des cordonniers, en réalité, se battait sur plusieurs fronts. À l'extérieur d'abord, contre le pouvoir royal qui exigeait de lui toujours plus (capitation, création d'offices, commande forcée de chaussures pour l'armée), contre les autorités de la ville tendant à empiéter sur le pouvoir des officiers du corps et à augmenter les taxes, contre les savetiers dont certains, et de façon incessante, tentaient de rogner sur le monopole des cordonniers, contre les « étrangers » qui venaient vendre des chaussures à vil prix, contre les autres métiers pour le partage des charges (taxes ou impositions diverses à répartir, soldats de la milice à fournir). En interne ensuite, pour faire respecter les statuts, contraindre compagnons ou maîtres récalcitrants à payer leur cotisation, à suivre les cérémonies prévues ou empêcher des compagnons à « travailler en chambre » ou à ouvrir boutique, etc.

Ce corps, à l'image du temps, se révèle procédurier, se ruinant en de multiples et incessants procès. J'ai calculé qu'à Aix, grâce à une documentation particulièrement bien conservée, la part des frais de justice au XVIIIe siècle peut atteindre certaines années le tiers et même en 1738, la moitié des dépenses du corps. Ce qui grève le plus les finances sont les dépens, suite à la perte d'un procès. De façon permanente le corps est endetté. Il est tenu à rembourser des rentes annuelles et, aux abois, il emprunte encore pour les honorer. La situation devint si alarmante que le roi ordonna une enquête générale dans le royaume, avec inventaire des biens de tous les corps de métier, ce qui nous permet de les connaître grâce aux réponses envoyées, et il fut procédé à une liquidation générale des dettes en 1776.

Mais il serait erroné de penser que le métier se trouvait seulement en ville. Il manque une étude générale de l'artisanat rural. Le travail d'Alain Belmont sur les artisans dauphinois à la campagne sous l'ancien régime n'en est que plus précieux : au début du XVIIIe siècle, 43 % des villages comptaient au moins un cordonnier, sabotier ou savetier ; ils étaient 51 % vers 1750 et 71 % en 1836. L'expansion de la cordonnerie participa de la diffusion de l'artisanat à la campagne. Mais les cordonniers n'y étaient pas assez nombreux pour constituer une confrérie, encore que j'en trouve une à L'Isle-sur-Sorgue en 1495 et une à Bonnieux en 1537[24] et il en existait aussi à Aniane (Hérault), à Sarrancolin

24. Arch. dép. Vaucluse, 3 E 20/25, f° 25 v° pour Bonnieux.

et Ilhet (Hautes Pyrénées) et à Chalabre (Aude) qui devaient être tout au plus des bourgs. Mais c'est en ville qu'elle est le plus implantée.

La confrérie des saints Crépin et Crépinien

Au XVe siècle, une confrérie des cordonniers, sous le patronage des saints Crépin et Crépinien existe déjà dans la plupart des villes : Paris, Amiens, Soissons, Lyon, Aix, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Rodez, Dijon, Auxonne… Dès le XVIe siècle, elles ont une chapelle, soit isolée, soit dans l'église paroissiale ou encore dans celle d'un couvent (carmes, augustins, cordeliers), à la fois lieu de culte et de réunion ; elles élisent des prieurs, diversement nommés ; elles se donnent des ressources en s'imposant des cotisations parfois appelées « cotes » mais aussi en recevant des offrandes ou en percevant des amendes internes, pour contravention aux règlements. Les prieurs emploient cet argent à la dévotion (honoraires des messes dans la chapelle, huile pour le « luminaire », décoration ou travaux) mais aussi à l'assistance mutuelle (aide aux confrères pauvres ou malades, frais des funérailles des confrères sans ressources, etc.). Ces confréries ont leur discipline, qui vise à faire respecter le règlement intérieur, le chômage des dimanches et fêtes, l'assistance aux messes, fêtes, processions, parfois aux obsèques des confrères. Elles ont leurs réjouissances aussi, toujours plus ou moins sacrées à l'origine car les cérémonies du culte sont leurs récréations et leurs fêtes, puis avec des épisodes profanes : banquets de corps qui, d'agapes fraternelles, deviennent parties de plaisir[25]. Ce tableau général vaut pour la confrérie des saints Crépin et Crépinien, patrons des cordonniers.

Mais d'abord qui sont ces deux personnages très généralement méconnus ? Crépin et Crépinien étaient frères, issus d'une illustre famille romaine, chrétiens et cordonniers partis de Rome pour aboutir à Soissons. Ils fabriquaient des chaussures pour les pauvres, qu'ils ne faisaient pas payer, et pour les riches qui appréciaient la qualité de leur travail. Un jour de l'an 285 ou 286, ils furent dénoncés et conduits devant l'empereur Maximien, de passage dans le nord de la Gaule. Refusant d'abjurer

25. Agulhon, Maurice, *Pénitents et Francs-Maçons de l'ancienne Provence*, Paris, Fayard, 1968, p. 68.

leur foi, ils furent torturés par un préfet nommé Rictovarius. Il leur fit enfoncer des roseaux pointus sous les ongles, mais les roseaux jaillirent des mains des saints et vinrent blesser les bourreaux. Puis il les fit jeter dans une citerne remplie de plomb fondu, mais du plomb fondu sauta dans l'œil de l'exécuteur qui fut éborgné, tandis que Crépin et Crépinien en sortaient indemnes. Finalement, après plusieurs autres supplices, Rictovarius les fit jeter dans l'huile bouillante d'où deux anges vinrent les sortir, tandis que lui-même s'y jetait. Crépin et Crépinien furent finalement décapités le lendemain. Leurs tombes se trouvent dans l'église San Lorenzo in Panisperna à Rome. Ils sont devenus les patrons des cordonniers et des savetiers, mais souvent aussi d'autres métiers du cuir : gantiers, tanneurs, bourreliers… Entre autres, le retable conservé dans l'église de Sauxillanges (Puy-de-Dôme) avec ses quinze scènes montre le martyr des deux saints (fig. 3).

Les protestants, allergiques comme l'on sait au culte des saints, n'ont pas manqué de railler le patron des cordonniers. Voici comment le traite Henri Estienne, dans son *Apologie pour Hérodote*, publiée en 1566 :

Fig. 3. Ex-voto, église de Sauxillanges - 63 (cliché de l'auteur).

> Quand on a faict S. Crépin cordonnier et patron des cordonniers, je me persuade totalement qu'on s'est souvenu de *crepida*, mot latin (pris du grec), qui signifie pantoufle : tellement que S. Crépin seroit autant à dire en bon françois que S. Pantouflier[26].

Bien des églises, en tout cas, lui sont dédiées dans les Yvelines, le Val-d'Oise, l'Oise, l'Aisne, l'Indre-et-Loire… Des communes portent leur nom en Dordogne, dans les Hautes-Alpes, dans l'Oise. Il existe des rues Saint-Crépin dans l'Aisne, l'Ile-et-Vilaine, le Maine-et-Loire, la Haute-Marne, le Nord, l'Oise et à l'étranger, jusque dans la ville de Québec. De nombreuses représentations de ces saints, sous toutes formes, sont parvenues jusqu'à nous. En France, c'est évidemment à Soissons, lieu du martyre des saints patrons et où sont conservées leurs reliques, dans l'Aisne et la région environnante, que la mémoire de ces deux saints s'est le mieux conservée. Ainsi une église paroissiale érigée à Soissons dans les années 1950 fut dédiée à saint Crépin (fig. 4). Or un lien direct fut établi entre Soissons et Paris, attribuant à la confrérie de Notre-Dame une aura particulière, puisqu'elle possédait également des reliques des deux martyrs. En effet un acte solennel de 1414, copié et traduit en 1678 l'atteste :

> Jean, abbé du monastère de Saint Crespin le majeur de Soissons, et les vénérables et religieux personnages messieurs […] lesquels, après un soin exact des déposts ou relicques de cette mesme église ayant esté présens pour y prendre garde en présence de moy notaire public et des tesmoins soussignéz, ont asseuré et affirmé que certaines relicques estoient mises dans un certain petit linge et sont les relicques des bienheureux Crespin et Crespinian, scavoir des os du bienheureux St Crespin, du plomb dans lequel les bienheureux ont esté bouillis, des pierres qui ont esté attachées à leur col lorsqu'ils ont esté jettéz dans la rivière de Saonne afin de les noyer, et dont ils ont esté tirés par une grâce particulière de Dieu, et du suaire dans lequel leurs corps ont esté ensevelis, lesquelles relicques ainsi assurées par les dicts sieurs et affirmées estre des relicques desdicts martyrs, ils ont donnéz à honnestes personnes Jean Guédon, Jehan Leclerc dit Cogors et à Jacques de Longastri, administrateurs ou gouverneurs de la confrérie des confrères et sœurs des bienheu-

26. Estienne, Henri, *Apologie pour Hérodote*, Paris, 1879, rééd. Genève, Slatkine Reprints, 1969, 2 vol., t. 2, p. 313.

Fig. 4. Soissons, église Saint-Crépin (cliché de l'auteur).

> reux Crespin et Crespinian dans l'église de Paris, pour l'œuvre de la dite confrérie et à la louange de la mère de Dieu. Lesquelles relicques ont esté prises par les dits administrateurs ou gouverneurs avecq dévotion. Ils m'en ont demandé pour eux à moy notaire soubsigné un acte ou plusieurs pour estre conservés dans la dite église St Crespin, l'an, mois, jour et indiction et pontificat cy dessus déclaréz […] et moy Jean Régis clerc notaire publicq apostolique et impérial de la cour de Soissons ay juré avoir esté présent aux susd. assertions et affirmations et à toutes choses ainsy qu'elles se sont faictes[27] […]

Les retombées, spirituelles et financières, ne tardèrent pas à venir. La même année, l'évêque de Paris décidait :

> Nous accordons, octroyons et remettons miséricordieusement à tous véritables pénitens qui, ayant dignement confessé leurs péchés, visiteront dévotement la dite chapelle, qui se seront associés à la ditte confré-

27. Paris, Arch. nat., L 551, n° 5.

> rie et l'auront aumoné des biens que Dieu leur a donnés pour son proffit et accroissement et l'auront secouru et maintenu en quelque manière que ce soit, quarante jours d'indulgences de pénitence à eux enjointes[28].

En 1429, une bulle d'indulgence de Martin V accordait un an et quarante jours d'indulgences aux visiteurs de la chapelle le jour de la fête de l'invention des corps des saints Crépin et Crépinien[29]. Aucune autre confrérie de Saint-Crépin en France ne pouvait rivaliser avec celle de Paris, hormis celle de Soissons, bien sûr.

Grâce à l'information due à ma collègue du CNRS Marie-Hélène Froeschlé-Chopard, nous savons que les papes, entre 1653 et 1771, accordèrent 49 brefs pontificaux aux confréries des saints Crépin et Crépinien de la catholicité, leur attribuant des indulgences. La France, à elle seule, en bénéficia de 28, chronologiquement adressés aux diocèses d'Arles, Le Puy, Auxerre, Mâcon, Toul (4), Marseille, Besançon (3), Autun, Rodez, Clermont, Toulouse, Sisteron, Lyon, Langres (2), Châlons-sur-Marne, Limoges, Cambrai, Saint-Malo, Lisieux, Embrun, Lyon et Cahors.

Les cordonniers se mettaient donc sous le patronage des saints Crépin et Crépinien, au sein d'une confrérie qui portait leur nom. La célébration de leur fête, le 25 octobre, mobilisait tout le corps de métier, avec obligation d'assister aux vêpres la veille au soir, à la grand-messe et à la procession ainsi qu'aux vêpres du jour. C'était aussi souvent le jour où les cordonniers élisaient leurs officiers et où maîtres et compagnons devaient payer leur cotisation. On trouve parfois un règlement qui organise la confrérie des cordonniers. Comme cette

> […] confrérie des glorieux martyrs St Crépin et St Crépinien des tanneurs et cordonniers qui fonde en 1442 dans l'église Notre-Dame d'Auxonne [en Côte-d'Or] une messe basse perpétuelle qui sera célébrée tous les lundis à un autel que les confrères se proposent de poser et qu'ils fourniront d'ornements & de luminaire et auquel ils feront mettre les images et ressemblances des dits martyrs à leurs dépens, le tout moyennant trois livres de cens assignés sur des héritages. Le chapelain sera à la collation des deux plus anciens maîtres[30].

28. Paris, Arch. nat., L 551, n° 8.
29. Paris, Arch. nat., L 551, n° 9.
30. Arch. dép. Côte-d'Or, E 3554.

Au début, il était fréquent de distinguer nettement le corps de métier, pour l'organisation de la profession, et la confrérie pour les aspects religieux. Mais progressivement s'opéra une certaine confusion, les deux s'interférant réciproquement. Les statuts furent revus et les mêmes textes concernaient désormais et le métier et la confrérie. D'ailleurs ils sont parfois intitulés, jusqu'au XVIIIe siècle, « Statuts de la confrérie de … », alors qu'ils concernent également et surtout la profession. Toutefois on observe, dans ce cas : au Nord, les aspects corporatifs l'emportent sur les aspects confraternels, et donc la confrérie reste dans l'ombre, n'ayant que très rarement ses propres statuts ; au Sud, la confrérie est première, mais on assiste à l'introduction progressive de clauses corporatives. Pourtant les « règlement et statuts de la confrérie saint Crespin et Crispinian de la présente ville d'Aniane [Hérault], établies en 1689, le premier janvier, dans l'église paroissiale […] » sont encore et uniquement consacrés à la confrérie.

La confrérie détenait un certain nombre de biens, plus ou moins importants. Partout, elle possédait le nécessaire à célébrer le culte dans sa chapelle. Nous disposons de nombreux inventaires énumérant ces biens, notamment ceux qui furent dressés sur ordre du roi en 1776. Un acte notarié de 1584 nous révèle ce que possédait alors celle d'Orléans (fig. 5). Outre ornements, ustensiles du culte et du nécessaire pour les processions, nous y trouvons « deux grands coffres de bois de noyer fermés à clef » qui contenaient généralement les papiers de la confrérie mais aussi du corps de métier ; « ung reliquaire de sainct Crespin de cuyvre doré […] ; deux ymages ung de sainct Crespin et ung de sainct Crespinian estant de bois […] ; une boete ferrée garnie de deux clefz[31] […] ».

Souvent critiquées, en particulier à cause du banquet annuel réunissant les confrères lors de la fête patronale, les confréries subirent à maintes reprises, et dès le XVIe siècle, la méfiance des autorités religieuses et laïques qui les surveillaient. C'est que parfois la confrérie était un prétexte ; elle était, par exemple pour les compagnons, un moyen d'agitation et pouvait présenter un caractère séditieux. Des mesures royales, prises à diverses dates, interdisaient de s'assembler « sous prétexte de confrérie ». Par ordonnance de février 1566, « sont interdits les banquets et assemblées de confrérie[32]. »

31. Arch. dép. Loiret, 3 E 6528.
32. Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, *op. cit.*, t. XIV, n° 210.

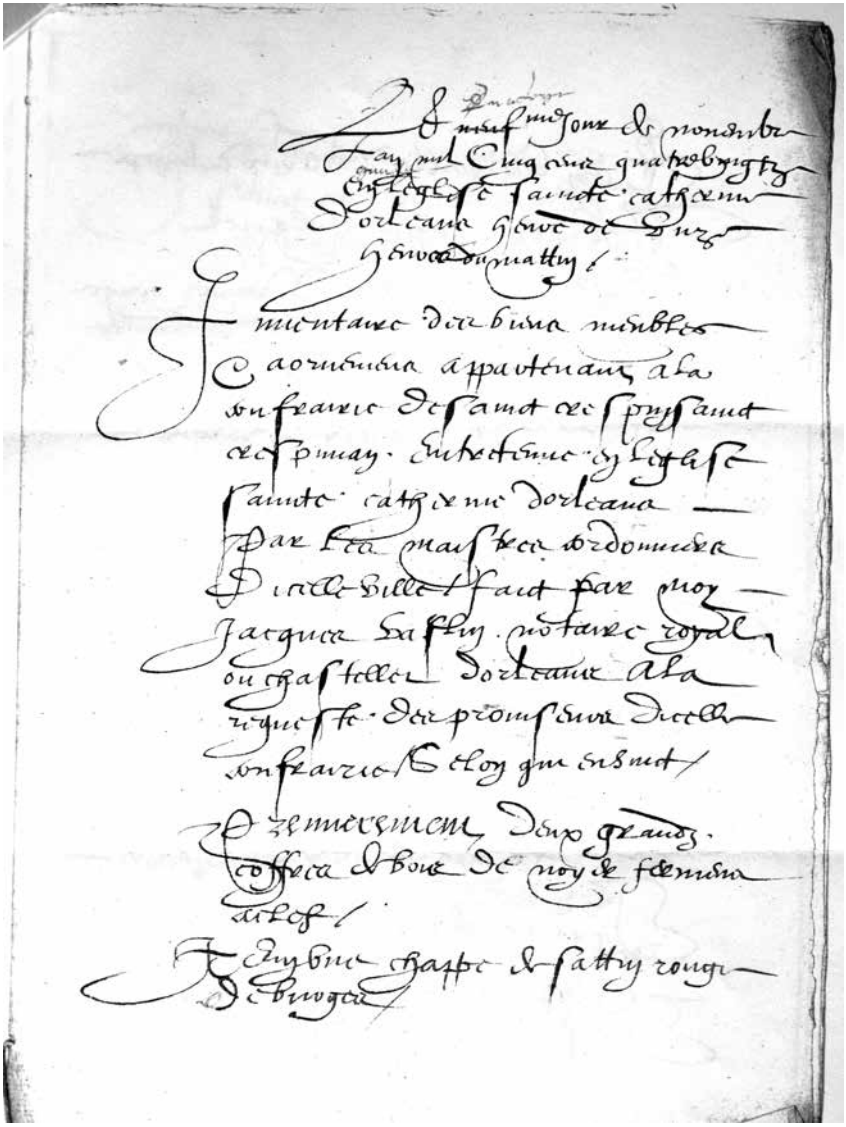

Fig. 5. Inventaire de la confrérie d'Orléans (Arch. dép. Loiret, 3 E 6528).

L'évolution

Le premier trait marquant qui court sur toute la période est la volonté de plus en plus ferme de la monarchie de contrôler corps de métier et confréries. Dès 1410, la législation royale déclarait à propos des corps de métiers : « Ne peuvent tenir leurs assemblées qu'en présence d'un officier du roi. » Et le 19 mai 1760, il est encore rappelé : « Aucune confrérie ne peut exister sans permission. » En février 1776, un édit porta même la suppression des jurandes et communautés du commerce, arts et métiers, qui furent rétablies six mois plus tard. Un arrêt du Parlement, le 12 novembre 1778, interdit les associations et attroupements des compagnons des arts et métiers[33]. La Révolution enfin sonna le glas des corps de métier. La loi d'Allarde du 2 mars 1791 supprima les corporations, jurandes et maîtrises. Et le 14 juin 1791, la loi Le Chapelier interdisait la coalition et la grève. Toutes les communautés étaient dissoutes et, avec elles, bien sûr, leur confrérie.

La seconde évolution remarquable et quasi permanente dans la longue durée fut la mainmise croissante des maîtres sur le corps et la confrérie. Le cas le plus patent est celui de Paris. En 1379, Charles V autorisait les « valets cordonniers » à fonder à Notre-Dame une confrérie sous l'invocation des saints Crépin et Crépinien. Elle était donc gérée par les garçons cordonniers, leur chapelle se trouvant derrière le chœur de la cathédrale. En 1429, elle est qualifiée de « association des maîtres cordonniers avec les compagnons ». Or en 1551, une procédure est ouverte près l'officialité de Paris, c'est-à-dire le tribunal épiscopal de Paris. Alors que la confrérie était composée à l'origine des compagnons seuls et donc gouvernée par eux, les maîtres les rejoignirent ensuite et, au milieu du XVIe siècle, tentèrent d'en prendre la direction. L'affaire traîna. Ils finirent par obtenir gain de cause auprès de l'official : la sentence tomba par arrêt du 19 juin 1555 « portant règlement du service de la confrérie des St Crépin et St Crépinian entre les maîtres et les compagnons » :

33. Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, *op. cit*., respectivement, t. VII, n° 244 ; t. XXII, n° 299 ; t XXIII, n° 370 ; t. XXV, n° 452.

> Entre les maistres juréz cordonniers à Paris d'une part et les compaignons serviteurs du dit estat d'aultre. Lesd. maistres cordonniers feront faire le service divin en l'église Notre Dame de Paris le jour sainct Crespin vingt cinquiesme jour d'octobre et les dits compaignons feront aussi faire le service en la dite église le jour sainct Crespin d'été qui est huict jours devant la Panthecoste. Ne pourront les dits M^es^ et compaignons respectivement faire cryer ne recevoir les deniers pour faire le dit divin service que une fois l'an et chacun à son dit jour et sont icelles parties condamnées à payer chacun d'eulx par moictié la rente deue à la fabrique de la dite église de Paris[34].

Cette sentence, qui peut sembler un jugement de Salomon, puisqu'il y avait en effet deux fêtes de Saint-Crépin, consacre en réalité la victoire des maîtres sur les compagnons, car la fête d'été de Saint-Crépin était très secondaire et bien moins courue que celle du 25 octobre, ne figurant d'ailleurs presque jamais dans les statuts des confréries comme fête d'obligation. D'ailleurs la querelle durait encore en 1758, deux siècles plus tard, entre les maîtres et les compagnons du Devoir[35].

La troisième tendance de fond est la fermeture progressive de la profession. Alors qu'au XVe siècle, corps de métier et confrérie rassemblaient maîtres et compagnons et que, même en certaines villes comme à Paris, les garçons gouvernaient la confrérie, progressivement nous assistons à la confiscation de l'un et de l'autre par les maîtres. Ce verrouillage est accompli au XVIIIe siècle. Seuls, les maîtres participent dès lors aux assemblées, prennent les décisions tant pour l'organisation de la profession que pour le gestion de la confrérie. Les apprentis évidemment mais aussi les compagnons n'ont plus droit au chapitre : ils sont devenus de purs exécuteurs. L'exemple le plus évident et le plus crucial est la progressive fermeture de l'accession à la maîtrise. Les conditions sont très lourdes, à la fois pour le chef-d'œuvre et pour le droit d'entrée, tandis qu'elles le sont bien moins pour les fils et les gendres de maîtres, n'étant tenus qu'à prêter serment pour devenir maîtres. C'est ainsi que se fondent des dynasties, dont les patronymes témoignent, se maintenant durant tout le siècle. Or la conséquence inévitable finit par éclater, au détriment même des maîtres. Le cas d'Aix-en-Provence est particuliè-

34. Paris, Arch. nat., L 551, n° 20.
35. Paris, Arch. nat., L 551, n° 41-43.

rement éclairant : les intéressés finirent par en prendre conscience. Au cours de la même délibération du 17 août 1779, par laquelle ils décidèrent de réduire et adapter le travail du chef-d'œuvre, ils dressaient le constat suivant, rapporté par le greffier : de 100 qu'ils étaient, les maîtres aixois ne sont plus alors que 56, d'où des charges devenues insupportables. Il fut alors décidé d'adapter le chef-d'œuvre et de le réduire ainsi que le droit d'entrée[36]. On l'aura compris, cette réforme fut adoptée non par générosité mais par un intérêt bien compris ; en accueillant plus de maîtres, en ouvrant la profession, les charges seraient moindres pour chacun. Nécessité fait loi.

Enfin, dernière tendance sensible quoique progressive, la laïcisation de la confrérie. Nous pouvons penser que le protestantisme n'y fut pas étranger. Il est en effet aisé de comprendre l'embarras des artisans réformés. Pour exercer leur profession, ils étaient tenus d'intégrer un corps de métier qui se trouvait intimement lié à des pratiques religieuses qu'ils désapprouvaient et qui même les révulsaient : culte des saints et de leurs reliques, messes, processions… Sans doute ici ou là, un *modus vivendi* s'installa plus ou moins, ne satisfaisant tout à fait ni la législation ni la conscience réformée. Ainsi les consistoires sanctionnaient des fidèles qui, malgré l'interdiction, fréquentaient les processions. Ainsi le consistoire de la paroisse réformée d'Aubenas en Ardèche sanctionne à plusieurs reprises des fidèles pour cette raison. Le 24 octobre 1601, neuf personnes sont suspendues des sacrements « à cause de leurs insolences accoustumées et nommément pour avoir célébré la feste de leur confrairie de St Crespin » ; le 2 novembre 1603, cinq participants à la fête de la Saint-Crépin furent convoqués pour remontrance ; le 1er septembre 1604, deux cordonniers promettaient de ne plus aller à la fête de « l'idole de St Crespin[37] ». Un demi-siècle après l'instauration de la Réforme, l'attraction de la fête sur la population protestante restait vive : on mesure ici la place que tenaient ces manifestations religieuses, qui étaient aussi jours de fête et temps de sociabilité.

Dès le milieu du XVIIe siècle, la situation se tend. Un arrêt du Conseil du 21 juillet 1664 précise que « toutes les lettres de maîtrise où la clause

36. Arch. com. Aix, HH 43, f° 144.
37. Arch. dép. Ardèche, 65 J 4.

de la religion catholique n'aura point été mise sont annulées[38] ». C'était exclure les protestants de la profession, alors que le protestantisme était toujours reconnu officiellement dans le royaume.

À Montpellier, les maîtres cordonniers faisant profession de la RPR déposent plainte auprès du sénéchal demandant que les maîtres cordonniers catholiques ne fassent aucune assemblée sans convoquer les maîtres de la RPR. Telle apparaît, béante, la division qui s'est installée dans la profession. Des faits viennent le rappeler sans cesse, comme cette adjonction faite par le sénéchal aux maîtres de la RPR de cette même ville leur ordonnant de contribuer au rachat du pré qui appartient à la confrérie de saint Crespin et Crespinian[39].

Après la révocation de l'édit de Nantes (1685), l'affaire prit une autre tournure car officiellement le protestantisme est interdit en France. En 1718, plainte a été déposée par les maîtres nouveaux convertis se plaignant que les maîtres catholiques les excluaient des fonctions de consul du corps. Les catholiques se défendent disant qu'ils n'ont jamais refusé de nommer un consul converti « […] pourvu qu'ils fassent les fonctions d'un véritable catholique […], assistent à tous les offices divins, aux enterrements de leurs confrères et à la procession qui se fait le jour de la St Crespin […] » Et la sentence tombe :

> Nous ordonnons qu'à l'avenir, il sera choisy parmi les nouveaux convertis un consul à la pluralité des voix, un autre pour auditeur des comptes et quatre autres pour estre du nombre des vingt maîtres qui doivent assister à la clôture des comptes, à la charge par eux de faire les fonctions de catholiques et d'assister au service divin conformément aux statuts, à peine, en cas de contravention, d'estre déchus des fonctions de leurs employs ausquels ils auront esté élus. Fait à Montpellier le 23 novembre 1718[40].

Il resterait à montrer comment le XIXe siècle marqua à la fois le triomphe du métier par son expansion mais aussi l'annonce de sa fin avec l'industrialisation de la chaussure, la Première Guerre mondiale accélérant le processus. À Nîmes, c'est dans les années 1850-1870 que

38. Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, *op. cit*., t. XVII, n° 366.
39. Arch. dép. Hérault, 4 E 41, non daté, XVIIe siècle, après 1676.
40. Arch. dép. Hérault, 4 E 41.

s'effectua la mutation du travail artisanal à la fabrication en manufacture, en attendant l'usine. En 1906, Nîmes comptait déjà 27 fabricants de chaussures mais encore 175 cordonniers et sabotiers[41].

Conclusion

D'importants vestiges ont cependant perduré jusqu'à nous, y compris parfois la mémoire des saints Crépin et Crépinien. La littérature s'y réfère : un « mystère », dont le texte est conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, les célébrant dans la tradition du théâtre sacré médiéval, était joué à Paris en 1458 ; Shakespeare s'y réfère à propos de la victoire anglaise d'Azincourt le 25 octobre 1415, jour de la Saint-Crépin ; Offenbach, dans *La Vie parisienne* (1866) fait s'écrier à deux reprises à Frick, le bottier : « Par saint Crépin ! » ; et le proverbe dit : « À la Saint-Crépin les mouches voient leur fin ». Aux XIXe et XXe siècles, le cordonnier possédait « son saint Crépin », appelant ainsi son baluchon professionnel. Enfin de nombreuses reproductions, sous diverses formes (gravures, publicité, statues, vitraux, sculptures, retables et tableaux), en France et à l'étranger (Reims, Troyes, Guillestre, Bargemon, Saint-Omer, Saluzzo, Varsovie), témoignent l'importante place que tenaient cordonniers et savetiers tout comme leurs saints patrons dans la société d'hier.

Une des difficultés de ce type de recherche est la dispersion de la documentation. L'inconvénient de toute synthèse est que, ce qu'elle gagne en extension, elle le perd en compréhension, pour reprendre des concepts philosophiques. Il manque cette approche très concrète que donneraient par exemple les actes notariés ou quelque journal ou « livre de raison » qu'aurait tenu un cordonnier.

Cette présentation n'est qu'une ouverture. Elle aura peut-être permis de susciter chez le lecteur un intérêt pour cet artisanat, dont il reste quelques survivants, héritiers d'ailleurs plutôt des savetiers. En tout cas si vous croisez, ici ou là, un saint Crépin, dites-vous : « Où se trouve saint Crépin, le cordonnier n'est pas loin » (Proverbe à inventer).

41. Giacomoni, Madeleine, *Les fabricants de chaussures de Nîmes*, tapuscrit, Nîmes, 2014, p. 18.

Séance du 15 avril 2016

UN PEINTRE RECONNU – UN POÈTE MÉCONNU AUGUSTE CHABAUD (1882-1955) ET SES *SONNETS DE DIGNITÉ NÎMOISE*

par Jean-Marie MERCIER
correspondant

Tout le monde connaît le peintre Auguste Chabaud à qui les critiques d'art de ce début du XXe siècle promettaient le plus grand avenir, le rangeant dès cette époque parmi les artistes les plus talentueux de sa génération. Même si le style d'Auguste Chabaud est traversé par plusieurs influences, ce qui rend l'étude critique de ses œuvres de jeunesse extrêmement difficile, il appartient à ces avant-gardes fauve, expressionniste et cubiste dont la modernité a révolutionné le monde et l'histoire de la peinture. Comme le disait de façon admirative, en 1908, le poète et critique d'art Joachim Gasquet, Auguste Chabaud

> … voit l'immense. […] Il est de ceux, vrais héros, qui puisent une indépendance neuve aux sources mêmes de leur jeune servage. […] Je sens que Chabaud est en marche vers quelque chose de très grand. Il s'embourbe dans le cubisme. […] Il est de ceux que la culture ne peut écraser. Au contraire. Dans notre Renaissance, il est fait pour glorifier de saines allégories, les murs des halles et des cimetières. Il a le sens des larges plans, des équilibres mouvementés. Il a peint le troupeau en marche, la vie de la route et de la bastide, la nuit qui vient. Il a assis son

> cantonnier [Gautier] dans la solitude monumentale d'une race. Il stylise l'arbre, le mouton, l'homme. Il me fait, avec ses hommes assis, songer aux blocs ardents qu'il a cru détacher des vastes bas-reliefs de son imagination. J'attends tout de lui[1].

Quelque quarante ans plus tard, en 1956, les mots de son ami Faustin Ripert, dans le catalogue de l'exposition rétrospective de Nîmes, sobrement intitulée *Auguste Chabaud*, sont tout autant remplis d'admiration : Auguste Chabaud est pour lui

> … un peintre-né, peintre d'instinct, possédant le si rare don naturel d'expression, [et] par la force de son dessin, par l'originalité de sa facture, par sa couleur, par sa grande personnalité enfin, échappant à toutes les influences des écoles, par la pureté de son style, [il] restera toujours un artiste difficile à cataloguer[2].

À Paris, où il poursuit sa formation de peintre à l'École nationale des beaux-arts, après avoir reçu l'enseignement de Pierre Grivolas à Avignon[3], et où il côtoie la bohème artistique et littéraire, ainsi que le monde de la nuit et des maisons closes – il aura du reste une liaison amoureuse et passionnée avec une jeune prostituée ayant pour seule identité Yvette qu'il peindra ou dessinera à de multiples reprises –, il rencontre Henri Matisse, sympathise avec André Derain et se lie d'amitié avec le céramiste Paco Durrio et le sculpteur Henri Laurens. Outre les critiques d'art, les écrivains et les peintres ont signalé de bonne heure au grand public l'audace, pour ne pas dire l'indépendance, l'excessivité et l'insubordination, de ce jeune Provençal, à l'image de son compatriote René Seyssaud qui écrit à son sujet : « Souvenez-vous que, de nous tous, les gens de sa génération, Chabaud est le premier de tous les coloristes ». Dès 1907, il expose au Salon d'automne dans la « cage aux fauves », où toutes ses œuvres sont vendues. Parmi les acquéreurs, le collection-

1. Cité dans Ripert, Faustin, « Notes sur l'homme… et sur l'artiste », *Catalogue de l'exposition Auguste Chabaud 1882-1955*, Exposition rétrospective Ville de Nîmes, 20 juillet-15 septembre 1956, non paginé.
2. Ripert, Faustin, *op. cit.*, non paginé.
3. Grivolas, Pierre, « L'hommage d'Auguste Chabaud au "Père Grivolas" (1823-1906) », *in* Chabaud, Monique (dir.), *Catalogue de l'exposition du Musée de Région Auguste Chabaud de Graveson*, 6 février-16 mai 2016, Imp. MC Caractère, 2016.

neur et directeur du journal *Le Télégramme* à Toulouse, Charles Malpel, qui cite Auguste Chabaud parmi « les artistes véritablement doués et dont l'apport contribue grandement à l'intérêt de ce Salon[4] ». Comme Auguste Chabaud le dit lui-même à ce moment-là :

> C'est alors que je commençais non ma carrière de peintre (c'était fait depuis longtemps) mais ma carrière d'exposant. […] Je commençais à hurler comme un bon bougre dans la cage des fauves, ce qui ne manqua pas d'attirer la sagacité d'Apollinaire et de [André] Salmon, ce dernier m'ayant fait l'honneur en faisant plus tard un résumé de cette période héroïque, de me citer parmi les fauves les plus valeureux au palmarès de ces combattants[5].

Puis les expositions s'enchaînent, aux Salons des indépendants et d'automne, chez Sagot et Weil à Paris en compagnie de Matisse, Picasso, Dufy, Modigliani, puis à New-York, Chicago et Boston, en 1913, dans le cadre de l'*Armory Show*, première grande manifestation aux États-Unis de la peinture moderne de Paris qui bouleverse l'art en Amérique. Peu avant sa mobilisation en août 1914, Auguste Chabaud fait partie des peintres exposés à Londres par Doré Galleries, *Post Impressionnist & Futurist Exhibition*, et au Salon d'automne avec notamment l'une de ses œuvres phare, *La Femme aux trois rubans*, qui sera qualifiée plus tard de « Joconde de Chabaud ». Il figure parmi les peintres auxquels l'Américain Arthur Jerome Eddy, dans son livre *Cubists and Post-Impressionism*, consacre des reproductions en couleur de ses toiles, et Guillaume Apollinaire le mentionne dans ses *Méditations esthétiques. Les peintres cubistes*, comme appartenant au courant du « cubisme instinctif », lequel « englobe de nombreux artistes comme Henri Matisse, Rouault, André Derain, Raoul Dufy, Chabaud, Jean Puy, Van Dongen, Severini, Boccioni, etc. ».

4. Malpel, Charles, *Notes sur l'art d'aujourd'hui et peut-être de demain*, tome II, Paris, éd. Bernard Grasset, 1910, p. 44 ; cité dans Vallès-Bled, Maïthé (dir.), *Chabaud. Fauve et expressionniste 1900/1914*, Catalogue de l'exposition du Musée Paul Valéry de Sète, 15 juin-28 octobre 2012, Éditions Au fil du temps, 2012, p. 248.
5. Musée de Région Auguste Chabaud, *Biographie*, Châteaurenard, Impr. des Tours, 1992, non paginé, année 1907.

La fin de la Première Guerre mondiale marque un tournant dans la carrière du peintre. Durant la durée du conflit et jusqu'à sa démobilisation au printemps 1919, Auguste Chabaud, même si certaines de ses œuvres ont continué de s'écouler par le biais de galeristes, s'est, pour ainsi dire, totalement coupé des milieux artistiques et culturels qu'il fréquentait, et dont il faisait partie intégrante. À cela s'ajoute la mort de son frère Pierre, tombé à Verdun le 22 juillet 1916, à qui était dévolue la gestion de l'exploitation familiale, et dont le décès a totalement bouleversé les projets de retour à Paris d'Auguste Chabaud. En 1945, il racontera, dans un de ses écrits autobiographiques, que la disparition de son unique frère l'avait contraint de renoncer à vivre à Paris pour y exercer son métier de peintre et que, devant les circonstances, il avait été obligé de venir s'installer définitivement à Graveson afin de seconder sa mère dans la gestion du domaine agricole. Relatant ce moment charnière de sa vie, il osa avouer, non sans amertume, que

> … nous nous complétions bien. S'il avait vécu, à lui le temporel, c'est-à-dire la gestion de la propriété, à moi le spirituel de l'art. C'était parfait et harmonieux. C'est moins parfait lorsqu'un artiste se mêle (ou plutôt ne se mêle pas) de faire le proprio. Je vous étonnerai peu en vous disant que ma propriété, je l'ai moins gérée que digérée[6].

À partir de ce moment-là, Auguste Chabaud devient l'« Ermite de Graveson », et c'est de son atelier du Mas Martin qu'il puise désormais son inspiration (voir fig. 1, 2 et 3). Même si ses œuvres continuent d'être exposées et vendues dans des grandes galeries – on pense à celle de Katia Granoff –, ou dans les différents salons parisiens, Auguste Chabaud, en dépit de l'intérêt que beaucoup de professionnels et d'amateurs d'art continuent de porter à sa peinture, n'est pas physiquement au cœur des circuits de diffusion et de commercialisation du marché de l'art. Cela s'explique aussi par le fait qu'Auguste Chabaud ait aussi délibérément tenu secrète une importante partie de sa production parisienne à connotation érotique ou jouissive – parmi laquelle des œuvres saluées comme majeures – pour des raisons tout à la fois morales et familiales ou bien

6. Mercier, Jean-Marie (dir.), « Dessins de la Grande Guerre. Regards croisés Léo Lelée - Auguste Chabaud », *Catalogue de l'exposition du Musée Auguste Jacquet de Beaucaire*, 20 septembre 2014-30 mars 2015, JF Impression, 2014, p. 17.

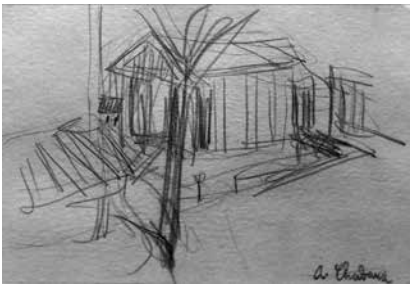

Fig. 1. La Maison Carrée, *Dessin sur papier au fusain, 1920-1925, Coll. J.-M. Mercier.*

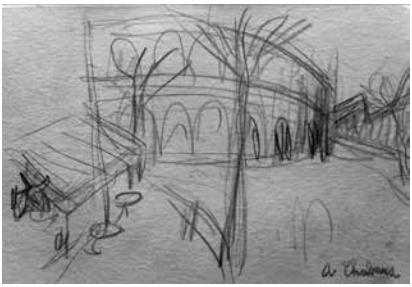

Fig. 2. Les Arènes de Nîmes, *Dessin sur papier au fusain, 1920-1925, Coll. J.-M. Mercier.*

Fig. 3. Les Arènes de Nîmes, *Dessin à la mine de plomb aquarellé de bleu et de rouge, 1907-1910, Coll. J.-M. Mercier.*

alors parce qu'il est allé jusqu'à détruire purement et simplement un grand nombre de ses toiles cubistes. De plus, son caractère ne se prêtait guère aux mondanités et toute sa vie, il a refusé la gloire en méprisant la publicité. Ainsi « l'Ermite de Graveson » n'a pas eu la reconnaissance qu'il aurait dû logiquement avoir par rapport à d'autres grands noms de la peinture avant-gardiste de la première moitié du XXe siècle. Du reste, beaucoup de critiques et de collectionneurs qui reconnaissent la puissance de son œuvre s'accordent à dire, suivant une formule répandue, qu'Auguste Chabaud « n'est pas à sa place », un de ses meilleurs biographes, Raymond Charmet, le présentant comme « ce grand méconnu ou plutôt ce mal connu de la peinture[7] ».

Mais Auguste Chabaud n'a pas été que ce grand nom, reconnu malgré tout bien que sous-estimé, de la peinture. Sculpteur et graveur en complément de son activité picturale, il a aussi été un poète et un écrivain prolixe, éléments de sa vie rarement évoqués alors qu'il a laissé pas moins d'une quinzaine de manuscrits, sous forme d'autobiographies, de romans, de nouvelles, d'essais, et presque autant de recueils de poésies, eux aussi quasiment inédits, auxquels il convient de rajouter les trois minces ouvrages édités de son vivant, en 1927 et 1928, et un à titre posthume, ainsi que les articles, en langue provençale ou en français, et les comptes rendus relatifs à la littérature, la question méridionale, la latinité, le Félibrige… publiés notamment dans *Les Tablettes d'Avignon et de Provence*, la revue *Fe*, *L'Armana Provençau*[8], etc. À cela, il faut adjoindre sa volumineuse correspondance épistolaire disséminée dans des fonds privés comme la quasi-totalité de ses écrits du reste, ou encore ses notes de brouillons, difficilement déchiffrables, rédigées au gré de ses humeurs qui permettent de rentrer dans la pensée intime de l'artiste ; sans oublier le travail d'illustrateur auquel il s'est livré, pour lui-même dans ses *Dix variations sur la croix*, ou pour les ouvrages de ses amis écrivains : Charles Maurras, *Marseille en Provence*, Max-Philippe Delavouët, *Quatre cantiques pour l'âge d'or* et Maurice Pezet, *La Provence sous le Mistral*.

7. Charmet, Raymond, *Auguste Chabaud*, Lausanne, La Bibliothèque des Arts, 1973, p. 5.
8. Pour un détail des écrits d'Auguste Chabaud, voir Weymann, Brigitte (dir.), *Auguste Chabaud,* Nîmes, Catalogue de l'exposition du Musée des Beaux-arts de Nîmes, 8 avril-21 mai 1989, Arti Nîmes, 1989, p. 54.

Au total, ce sont plusieurs milliers de pages qu'Auguste Chabaud, en marge de son activité de peintre, a noircies, et où manque à l'appel, selon son propre aveu, tout ce qu'il a écrit sur des bouts de papiers et qui a disparu « soit par la négligence, soit par le feu, soit par la poubelle, soit par la dent des rats[9] ». Mais comme il l'avoue lui-même : « J'écris pour mon plaisir, et lâche tout, dès que cela devient une corvée », la production littéraire en prose ou en vers d'Auguste Chabaud n'avait pas pour vocation de sortir de l'anonymat ou de la confidentialité dans lesquels il a souhaité la maintenir. Même si, en 1927, le critique d'art René Jean déclare, dans *Les Nouvelles Littéraires*, à la suite de la publication de son premier livre, *Poésie pure - Peinture pure*, « Indéniablement, Chabaud est un écrivain », celui-ci n'entend pas faire commerce de son écriture et décline l'offre que Bernard Grasset lui fait de l'éditer[10], tout autant par refus des contraintes que par détachement de ses intérêts.

La poésie ou le violon d'Ingres d'Auguste Chabaud

L'écriture occupe une place extrêmement importante dans le quotidien d'Auguste Chabaud puisqu'il se mettait à écrire dès lors qu'il voulait se reposer de peindre comme beaucoup de témoignages de ses amis venus le visiter au Mas Martin ont pu le laisser entendre. Pour autant, il ne faudrait pas croire que cette passion de l'écriture lui soit venue tardivement, c'est-à-dire après la Première Guerre mondiale lorsqu'il se retire à Graveson, bien que ce soit à ce moment-là que nombre de ses écrits, dont la totalité de ceux en prose, aient été rédigés, à commencer par le premier d'entre eux, *La Leçon des Cagnas*, en 1922, où il racontait sa vie de poilu et son expérience de la camaraderie des tranchées[11]. Aussi loin qu'il s'en souvienne, comme il le dit en paraphrasant Frédéric Mistral au début de ses *Mémoires*, Auguste Chabaud a ressenti ce besoin d'écrire, mais d'écrire en vers. En effet, parmi tous les genres littéraires,

9. Chabaud, Auguste, *Et moi aussi je suis poète*, Tapuscrit inédit, Fonds privé, Nîmes, 1945, p. 133.
10. Charmet, Raymond, *op. cit.,* p. 121.
11. Chabaud, Auguste, *La Leçon des Cagnas*, tapuscrit inédit, fonds privé, Nîmes, 1922 ; pour une présentation de ce texte, se reporter à Martin, Véronique et Mercier, Jean-Marie, « Léo Lelée – Auguste Chabaud. Regards croisés – Décroisement des regards », *Catalogue de l'exposition du Musée Auguste Jacquet de Beaucaire*, *op. cit.,* p. 13-35.

c'est incontestablement la poésie qui a le plus trouvé grâce à ses yeux, et c'est elle qui a accompagné Auguste Chabaud dans la relation intime qu'il va nouer sa vie durant avec les mots et les jeux de mots. Ce n'est donc pas un hasard si une de ses autobiographies s'appelle *Et moi aussi je suis poète*[12] et si, dans cet ouvrage, celui-ci a souhaité proclamer haut et fort son attachement à la poésie. Comme il le dit en préambule de ce long texte de 137 pages, « les peintres ont parfois leur violon d'Ingres. J'ai le mien. C'est de ce violon que je veux vous parler ». Auguste Chabaud qui se voudrait donc poète comme il se veut peintre, entend modestement livrer ses réflexions sur sa vision de l'univers poétique et montrer en quoi son travail de peintre et son écriture poétique sont indissociablement liés. De tout temps, il se voit « agrémentant parfois ses dessins d'une légende souvent rimée[13] », et force est de constater, pour celui qui connaît sa peinture, qu'il écrit comme il dessine et que c'est en tant que peintre qu'il écrit, avec toujours une pointe d'humour, même sur les sujets les plus graves[14]. Du reste, Auguste Chabaud ne se définit-il pas comme « un peintre mâtiné de poète[15] »?

Ce goût pour la poésie remonte à sa plus tendre enfance. À ce sujet, Auguste Chabaud glisse une anecdote où il se remémore qu'à l'âge de cinq ou six ans, entendant une petite poésie composée et récitée par son père lors d'un mariage, le plaisir qu'il avait ressenti dénotait chez lui « une aptitude à [se] laisser charmer par la chose rimée et cadencée, ce qui n'est pas une mauvaise note pour quelqu'un qui se prétend poète[16] ». Quelques années plus tard, au lycée, Auguste Chabaud rédige un journal « dont le titre, comme il le dit, était tout un programme : "Le Rossard"[17] », « en hommage à la catégorie scolaire de laquelle je relevais[18] », et dans lequel, à travers ses dessins et ses poésies comme ses légendes et ses rubriques, « je déversais les goûts artistiques qui

12. Chabaud, Auguste, *Et moi aussi je suis* poète, tapuscrit inédit, fonds privé, Nîmes, 1945.
13. *Ibid.,* p. 2.
14. Préface de Serrano, Véronique, à la réédition de Chabaud, Auguste, *Poésie pure – Peinture pure*, Lyon, Fage éditions, 2003, p. 3-5.
15. Chabaud, Auguste, *Je me suis pris pour Démosthène*, tapuscrit inédit, fonds privé, Nîmes, 1950, p. 39.
16. Chabaud, Auguste, *Et moi aussi je suis poète*, *op. cit.,* p. 9.
17. *Ibid.,* p. 5.
18. Chabaud, Auguste, *Je me suis pris pour Démosthène*, *op. cit.,* p. 74.

[…] furent les miens (une indéniable vocation) et […] mon goût de la galéjade et de la polémique qui est un autre aspect de ma nature et que je peux qualifier plus justement du titre de mon "violon d'Ingres"[19] ». Dans la logique des choses, il n'est pas surprenant qu'Auguste Chabaud, pour correspondre avec son père lorsque celui-ci était en déplacement, ait « choisi la lettre en vers ». Se souvenant de cette correspondance dont il ne peut citer que de vagues fragments n'ayant gardé aucune des lettres, et plus particulièrement d'un quatrain sur la ciboulette du jardin qui s'achevait ainsi : « Et c'est une adorable fête/De regarder la ciboulette », il dit non sans ironie et autodérision :

> Eh, quoi ! Vous êtes déçus ? Je vous avouerais pourtant que depuis je n'ai pas fait mieux. Je tiens mon quatrain du jardin comme tout à fait charmant et la ciboulette aurait un petit air de Ronsard si j'avais songé à la faire rimer avec joliette. […] Mais je vous déclare que mon quatrain du jardin, si spontané, si sincère, est une petite merveille et que depuis je n'ai pas fait mieux ! Ça promet, allez-vous dire ![20] ».

Auguste Chabaud prend bien soin de préciser que ce ne sont pas les professeurs qui lui ont fait découvrir la poésie. Il l'a découverte lui-même lorsqu'un jour, dans son livre de littérature, « mes yeux, mon cœur, mon oreille d'enfant, ont été charmés par la divine chanson *D'un vanneur de blé aux vents* de Du Bellay. Quelle musique divine, ensorceleuse, magique comme une incantation. La poésie, je l'ai découverte à la même époque en lisant du même poète, l'admirable sonnet qui commence par : « Heureux qui comme Ulysse a fait un beau voyage » et se termine par l'adorable et nostalgique : « Et plus que l'air marin, la douceur angevine ». Comme je sentais que c'était beau, que c'était vrai ! La poésie, je l'ai découverte dans ce même livre de littérature en lisant *La Ballade* de Villon[21] ».

Dans sa jeunesse, entre 1900 et 1913, il a écrit sous le feu de ses passions amoureuses toute une série de poèmes dont beaucoup lui ont été inspirés par Yvette, qu'il a rassemblés plus tard, en 1949, dans un recueil intitulé *Poésies de la période sentimentale*. C'est en vers et avec

19. *Ibid.,* p. 74.
20. Chabaud, Auguste, *Et moi aussi…*, *op. cit.,* p. 15.
21. *Ibid,.* p. 114.

beaucoup d'émotion qu'il raconte le jour où il a classé, mais aussi détruit, ces poèmes délaissés mais jamais oubliés qui le replongeaient dans le passé de ses belles années parisiennes :

Au fond d'un tiroir, parmi tant de choses,
J'ai trouvé, au fond, un petit cahier,
Quelques poésies très à l'eau de rose,
Du temps que mon cœur était ballotté.

Le cœur balloté, bah ! je l'ai encore,
Mais me voilà vieux, et il n'est plus temps,
Et le troubadour avec sa mandore
N'a qu'à la fermer nostalgiquement.

Ô petit cahier, de toi que donc faire ?
Te jeter au feu et n'en plus parler,
En mettant un peu d'ordre dans mes affaires
Car tous mes tiroirs sont très encombrés.

Pourtant j'ai voulu garder quelques-unes
De ces poésies où mon cœur était,
Pauvres poésies de Jean de la lune,
Pauvres poésies d'un temps clôturé.

Et puis dans le feu j'ai jeté le reste
Et de la fumée s'en est envolée,
Comme s'envola ma jeunesse preste
Du temps où j'avais le cœur balloté.

Citons parmi les plus représentatifs de cette époque ce poème non titré mais où se devinent les traits de celle qu'il a tant aimée, sous des mots déchirants de tendresse et de désespoir :

Ton beau corps effilé à la blancheur des cierges
Dont on voit transparaître en tes yeux les lueurs,
Ô ma prostituée, ô ma petite vierge
Dont je sens que le cœur est pur comme une fleur.

Tes grands yeux sont outrageusement cerclés de noir,
Je veux les embrasser avec l'eau de Cologne ;
Je veux, chaste, baiser ta bouche enduite de fard,
Ta bouche condamnée à d'ignobles besognes.

Bien que tu sois ici, en l'infect lupanar,
Des fleurs dans les cheveux, et le peignoir de serge,
N'est-ce pas ma chérie aux immenses yeux noirs
Que tu n'as pas cessé un instant d'être vierge ?

Dis, n'est-ce pas, chérie, qui, pour quarante sous,
Livre ton beau corps blanc à un tas de personnes,
N'est-ce pas que tu es pure en dépit de tout
Et que c'est aujourd'hui le jour que tu te donnes ?[22]

Dans *Et moi aussi je suis poète*, Auguste Chabaud cite un poème de la même période évoquant toujours ses amours avec Yvette qui ne figure pas dans le recueil des *Poésies de la Période sentimentale*, mais pour lequel il a fait un commentaire très éloquent pour exposer l'influence que le regard et les couleurs du peintre peuvent avoir sur la composition et le choix des mots du poète :

Dis, tu te mettras nue dans la chambre, ce soir,
Dis, tu te mettras nue, ce beau soir de dimanche,
Et ton corps blanc fera tes bas encor plus noirs
Et tes bas noirs feront ta peau encor plus blanche.

Tes bras seront cerclés de rouges jarretières
Qui feront une note ardente comme un feu
Qui s'apparentera au corail de ta lèvre
Et à la fleur de sang nichée dans tes cheveux.

Je serai là, fervent, accroupi dans l'alcôve
Comme un dévot aux pieds de sa divinité ;
Puis bondissant soudain, comme bondit un fauve,
Je sauterai sur toi, ô proie de volupté !

22. Chabaud, Auguste, *Poésies de la Période sentimentale*, tapuscrit inédit, fonds privé, Nîmes, 1900-1913, p. 30 et 73.

Au sujet de cette poésie qui, pour Auguste Chabaud, relève « de l'adoration mystique, [et] se clôture par la sensualité », celui-ci dit sous son air cabotin et galéjeur qu'

> … elle sent bon 1900, époque vers laquelle elle a été écrite. Les bas étaient noirs et opaques et les jarretières y étaient à la mode. Ça a changé depuis, les bas sont devenus transparents, que dis-je, arachnéens, et l'antique jarretière n'est plus à la mode. […] La poésie ci-dessus que je ne vous donne pas pour un chef-d'œuvre (puisse la postérité réserver ce titre pour quelques-uns de mes tableaux !), n'en dénote pas moins un œil de peintre par ses oppositions et taches de couleur. Ce corps blanc contrastant avec les bas noirs. Et cette note vermillon des jarretières, des lèvres peintes et de la fleur dans les cheveux ! Dans la note noire, je citerai encore, en plus du casque de cheveux, un triangle que l'on peut se permettre d'adorer sans se faire accuser de faire partie de la franc-maçonnerie ; et aussi sous les aisselles, deux touffes bocagères qui, à proximité d'odorat, dégagent un parfum comme d'une ensorceleuse cassolette. Belles lectrices, si je n'étais pas un vieux birbe et que vous vouliez me plaire, ne vous faites pas épiler sous les bras. En voulant me séduire vous supprimeriez un de vos charmes, du moins à mon avis. Cette affreuse coutume est pratiquée par les théâtreuses du genre "pose plastique" et même par les autres. Non ! Non ! Pas ça. "L'étoile polaire" disait-on en légende d'un dessin humoristique représentant une danseuse, les bras levés. Évidemment, le trop est le trop, et je préfère l'étoile polaire à la tactique de la terre brûlée et à l'opération de la peau lisse. Vous voyez par ce commentaire dans lequel je noie mon petit poème, que je suis sensible au prestige de l'uniforme. [Il va sans dire] l'uniforme de la femme, uniforme léger, à la vérité, puisque se bornant à une paire de bas, une paire de bottines à hauts talons et à une fleur dans les cheveux[23].

Ajoutons un autre poème, intitulé *Le flot*, qu'il cite de mémoire et « avec lequel [il s'est] taillé quelques succès dans les salons bourgeois vers 1908 » pour illustrer ses peintures de *Nus au bord de l'eau* :

23. Chabaud, Auguste, *Et moi aussi…*, *op. cit.,* p. 130-132.

Ô Femme, sable fin du rivage que j'aime,
En voyant ta beauté claire sous le ciel bleu,
J'ai senti s'émouvoir aux confins de moi-même
Le flux et le reflux de mon cœur orageux.

Ô Femme à l'horizon, ensorceleuse image,
Ma rudesse à ta vue le cède au tendre émoi,
Ton corps est lisse et blanc comme une belle plage,
Et moi, je suis le flot qui vient mourir vers toi[24].

Tout de ces années antérieures à 1914 n'a pas été conservé par Auguste Chabaud comme ses propos ont pu le laisser entendre, et pour ce qui est des archives familiales, l'essentiel est connu et consultable. Nombre de biographies du peintre ont mis en avant cette documentation privée, à commencer par celle de sa fille, Francine Léoni-Chabaud, écrite en 1956, ou celles, plus récentes, de Raymond Charmet, Norbert Calmels ou Max-Philippe Delavouët qui ont été des proches du peintre et de sa famille. Par contre, des éléments inédits de sa correspondance active peuvent encore ressurgir de temps à autre de fonds privés comme cela a dernièrement été le cas pour deux poèmes inédits dédiés à son « ami Prath » et décrivant les côtes africaines vues d'un bateau[25], probablement écrits en 1901 lorsqu'Auguste Chabaud s'est embarqué comme pilotin dans la marine marchande pour trois mois, autant par soif d'aventures que par besoin d'argent. Ces deux poèmes ne font pas partie de ceux écrits au même moment et qu'Auguste Chabaud a rassemblés, en 1948, dans un recueil inédit, intitulé *Le Pilotin fantaisiste*. De ce périple maritime, Auguste Chabaud a aussi rapporté beaucoup de dessins dont certains ont plus tard été repris dans des tableaux de grand format, preuve si besoin était que très jeune celui-ci a toujours conjugué les deux domaines de la peinture et de la poésie dans un même élan d'inspiration.

Pour Auguste Chabaud, le peintre et le poète sont des êtres qui doivent avoir quelque chose à dire sur l'homme et sur la vie, ainsi que sur l'essence des choses. Partant de là, lorsque la plume du peintre, dans

24. *Ibid.,* p. 133.
25. Ces deux poèmes inédits ont été acquis par un collectionneur et ami, Thierry Zarcone, en 2015, qui a eu l'obligeance de nous en communiquer une copie.

Et moi aussi je suis poète, tend en apparence à s'éloigner du sujet initial, en digressions et anecdotes en tout genre sur ses histoires de familles et d'amitié, Auguste Chabaud rétorque *illico* : « J'ai l'air de m'éloigner de la poésie, j'y suis en plein », prétextant que « si la poésie c'est la douce chanson de nostalgie, de tendresse et d'amour, si c'est la source qui murmure et la fleur qui embaume, c'est peut-être surtout, aux grandes époques, le grand vent du large, le grand vent des cimes[26] ». La vraie poésie est celle qu'on écrit avec le cœur, et qui n'a rien à voir avec « la poésie des cénacles, des petites chapelles, des ratiocinations, des coupages de cheveux en quatre. […] Ce n'est pas celle dont Verlaine a dit : "et tout le reste est littérature" ». Et Auguste Chabaud alors de lancer une violente diatribe contre ceux qui enfermeraient la poésie dans un académisme rigide, « le pédant et barbifère pompiérisme[27] », ou dans l'expression d'un intellectualisme hermétique, « le dadaïsme, le lettrisme et autres couillonnades et autres inventions de nos poètes (ou prétendus tels) modernes[28] », qui lui ôteraient toute sa dimension émotionnelle et la couperait de son caractère populaire :

> Ces gens-là disent d'un air supérieur de martyr : "le peuple se désintéresse de la poésie". Oui, et pour cause ! Servez-lui de la vraie poésie et non de la prétention et de l'emmerdement, et vous verrez ! Ce n'est pas le peuple qui vous a lâchés, c'est vous qui avez lâché le peuple. Restez dans votre tour d'ivoire à vous croire supérieurs, restez dans vos cénacles à vous flanquer mutuellement des coups d'encensoir sur le nez. La poésie des grandes époques, c'est autre chose, que votre prétentieuse camomille, même si vous la décorez du nom d'ambroisie[29].

26. Chabaud, Auguste, *Et moi aussi…*, *op. cit.,* p. 21-22.
27. *Ibid.,* p. 115.
28. Chabaud, Auguste, *Poésie pure – Peinture pure*, Bruxelles, Eugène Figuière éditeur, 1927, p. 18 et 44 pour les citations suivantes : « Le grand philosophe (Platon), doté comme tous les génies du don divinatoire, avait prévu sans doute le dadaïsme, le lettrisme et autres couillonnades et autres inventions de nos poètes (ou prétendus tels) modernes, gens qui évidemment sont à éviter dans une république soucieuse de ne pas tomber dans la loufoquerie et la pagaille », et pour bien montrer que c'est leur intellectualisme qu'il répudie dans ces courants : « Je n'ai rien d'un frigide théoricien, ni d'un doctrinaire cérébral ».
29. Chabaud, Auguste, *Et moi aussi…*, *op. cit.,* p. 22.

Auguste Chabaud veut faire comprendre que si le style doit certes être soigné, il ne faut pas le peiner, ne pas le solenniser, ne pas le guinder. Le langage de la poésie doit se dire avec aisance, se parler comme tout le monde, et il faut à l'auteur « une âme sensible à la poésie de la vie[30] ». Le poète n'est-il pas à travers ses mots « le grand consolateur dans les déboires de la vie ?[31] ». Dans son esprit, la peinture ne s'explique pas, elle se sent ; et il en est de même de la poésie. Là où l'émotion picturale jaillit du placement judicieux des couleurs et de leur influence réciproque, celle qui en découle pour la poésie se ressent dans le placement judicieux des mots. Peintres comme poètes doivent donc mettre à la base de leurs productions cette émotion fondamentale « sans laquelle une œuvre d'art est un exercice parfois brillant mais froid, et non un épanchement, parfois gauche, mais vivant[32] ». Malgré ses propos sur la poésie, Auguste Chabaud n'a jamais eu la prétention d'être un poète reconnu, ni *a fortiori* d'avoir écrit des chefs-d'œuvre, tout juste souhaite-t-il que la postérité réserve ce titre pour quelques-uns de ses tableaux. Il veut simplement que la poésie puisse être à la portée de tous et que lui-même puisse s'adonner en toute liberté à la magie des mots après celle des couleurs. Être poète pour Auguste Chabaud, dévoilant en cela ce qu'il a été au plus profond de lui-même dans ses sentiments comme dans ses extravagances,

> … c'est envisager la vie sous un certain angle, c'est avoir un certain tour d'esprit, c'est être en état de réceptivité, c'est être en état de grâce. On peut très bien être poète sans avoir jamais écrit un seul vers, et pas l'être en pondant des vers à longueur de journée. Le poète, qu'il s'extériorise ou non, est un homme sensible à la magie des choses et aux impondérables et s'il n'y est pas sensible, il aura beau vous exhiber des milliers de vers, ce n'est pas un poète, c'est un versificateur. Le versificateur est d'ailleurs un homme respectable, comme un bon fonctionnaire qui applique le règlement, comme un bon officier de caserne ponctuel plus sensible à la lettre qu'à l'esprit. Le héros et aussi le poète (au fond c'est la même chose), c'est parfois le mauvais soldat de caserne qui sur

30. *Ibid.,* p. 116.
31. *Ibid.,* p. 16.
32. Chabaud, Auguste, « À propos du "Passage à Niveau". L'Opinion du peintre Auguste Chabaud », dans *Les tablettes d'Avignon et de Provence*, 201, 14 décembre 1930, p. 4-6.

> le champ de bataille se révèle sublime lorsque le bon soldat reste simplement honorable, en homme plus capable de bien installer une revue de détail que de s'enthousiasmer et de vivre dangereusement. Il y a le poète et le versificateur. Il y a le soldat et le guerrier. Mais chez l'homme complet, l'un n'exclut pas l'autre. Il doit accepter la grandeur et la servitude militaire, dirait Vigny, comme le poète doit accepter le grand coup d'aile de sa mission et la technique stricte de ce métier, deux choses qui, loin de s'exclure, se complètent et se renforcent mutuellement. Un enthousiasme sauvé de l'anarchie par la discipline, une discipline sauvée de la stagnation par l'enthousiasme[33].

On aurait pu en rester là des considérations d'Auguste Chabaud sur la poésie et la création poétique si celui-ci ne s'était subrepticement immiscé dans un débat sur la « poésie pure » qui a agité les milieux littéraires français en 1925, à la suite duquel il publie en 1927, aux éditions Eugène Figuières, un essai dans lequel il prend part à la polémique opposant l'abbé Brémond à Paul Souday.

Auguste Chabaud et son essai *Poésie pure – Peinture pure*

Dans une série d'articles publiés dans leurs revues respectives, *Les Nouvelles Littéraires* et *Le temps*, l'académicien Henri Brémond et le critique Paul Souday ont exprimé leurs divergences à propos de ce que Paul Valéry avait appelé la « poésie pure », ce dernier entendant par-là « la tendance vers la limite d'un art, limite impossible à rejoindre par les moyens du langage, mais dont l'idée et le désir sont essentiels à toute entreprise de poésie[34] ». Pour l'abbé Brémond qui s'est rangé du côté de Paul Valéry, la poésie pure libère la poésie de toute signification de sens et la définit comme une expérience relevant de l'ineffable, par opposition à la notion de « poésie raison » défendue par Paul Souday qui privilégie avant toute chose le message du texte. Comme point de départ à cette querelle, ce vers de Racine, « La fille de Minos et de Pasiphaé ». L'abbé Brémond soutient que la beauté de ce vers réside « dans le parfum qui s'en dégage » et qu'il suffit simplement pour apprécier ce

33. Chabaud, Auguste, *Et moi aussi…*, *op. cit.,* p. 37-38.
34. Valéry, Paul, *Variété*, « Discours sur Henri Brémond », 1934, cité par Serrano, Véronique, *op. cit.,* p. 3.

vers « d'être sensible à sa magie, en dehors de toute question de sens », alors que Paul Souday pense que le lecteur sera davantage sensible au fait de savoir que la fille de Minos et de Pasiphaé s'appelle Phèdre, de connaître son histoire et celle de ses parents, autant d'éléments qui, pour lui, rendront « ce vers intéressant en le nourrissant de la substance des réalités[35] ».

Dans ce débat, l'abbé Brémond a obtenu le soutien de nombreux écrivains et artistes à l'image d'Auguste Chabaud qui décide de lui écrire, « picoté du désir de dire mon mot en qualité de peintre, estimant qu'un parallèle entre deux arts voisins, dont l'un fait le grand pivot de mon existence et dont l'autre charme parfois mes loisirs, pourrait être de quelque intérêt[36] ». À ce courrier, Auguste Chabaud a eu l'agréable surprise d'avoir une réponse, dont il ne livre pas le contenu car relevant du domaine privé, ce qui l'a incité à lui en écrire un second, lui, resté sans réponse. Ce sont ces deux lettres entrecoupées de réflexions sur la poésie qui composent le texte de son premier livre publié dans lequel il développe ses considérations sur la poésie et esquisse avec une grande fermeté quelques-unes de ses idées majeures en matière d'art et d'esthétique. Bien évidemment, « l'abbé Brémond n'avait pas à prêcher un converti, puisque dès la première heure j'étais avec lui pour la Poésie pure[37] ».

La peinture et la poésie relevant de lois identiques, « la condition *sine qua non* d'une "peinture", pour Auguste Chabaud, c'est d'être "picturale", de même que celle d'une "poésie" c'est d'être "poétique" », arguant que « le sujet auquel tant de personnes insensibles aux grandes cadences assignent la première place (et qui peut l'avoir d'un point de vue de prosélytisme religieux ou social) est, "picturalement parlant", secondaire, voire un vague prétexte[38] ». Ce n'est pas tant le sujet qui compte mais bien ce qui « a pour but de dégager les grandes lois fondamentales et de les séparer de l'accessoire, du secondaire, du parasite[39] », chose qui est définie par ce terme mystérieux de « cadence », dont on comprend qu'il

35. Chabaud, Auguste, *Poésie pure…*, *op. cit.,* p. 7-9.
36. *Ibid*., p. 10.
37. *Ibid.,* p. 9.
38. Chabaud, Auguste, *Poésie pure…*, *op. cit.,* p. 15.
39. *Ibid.,* p. 22.

peut être assimilé à une sorte de rythme ou de fluide, Auguste Chabaud employant les deux termes dans des acceptions voisines, où s'incarne l'essence de la réalité profonde, son mouvement intime, sa vérité et sa puissance absolues. Ce sont les cadences qui hissent un tableau ou une poésie à l'œuvre d'art si on en croit la définition qu'Auguste Chabaud donne de la poésie à l'abbé Brémond : « De la matière impure élevée à une fin pure, de par la magie de la poésie[40] ». De là l'idée que dans le jaillissement d'une « musique céleste », la poésie échappe totalement au poids des mots : il faudrait qu'elle « franchisse, comme entend le définir Auguste Chabaud, la barricade parfois ténue (voire symboliste) qui la sépare de la musique proprement dite. Et pour échapper tout à fait à l'envol de la poésie, il faudrait que les mots des vers ne soient pas les mêmes que ceux de la prose[41] ». La poésie devrait donc être lue sous l'angle poétique et ne pas s'envisager sous le même angle que la prose. Parce que « la poésie commence là où précisément la raison s'arrête à court d'explication[42] », la seule raison chère aux tenants de la poésie raison se montre impuissante à déclencher l'émotion poétique.

Pour illustrer ses propos et pour bien signifier que le sujet n'y fait rien, reprenant en cela une observation faite par Charles Baudelaire sur un tableau d'Eugène Delacroix – « une toile de Delacroix vue à une distance trop grande pour analyser et même comprendre le sujet a déjà produit sur l'âme une impression réelle » –, Auguste Chabaud raconte qu'une revue marseillaise ayant par erreur reproduit un de ses dessins placé la tête en bas, cette négligence, loin de la déplorer, le ravit. Le dessin renversé, les cadences étaient là et il les goûtait d'autant mieux que l'œil n'était pas sollicité par une accessoire question de sujet, « voyant combien les grandes lignes et masses s'équilibraient ». Et Auguste Chabaud de dire que

> … lorsque les peintres ont des doutes sur la justesse d'une valeur, ils ont l'habitude de mettre leurs tableaux la tête en bas, et la réponse, bonne ou mauvaise se dégage. De même l'homme sensible à la poésie sait à quoi s'en tenir dès qu'il a entendu : "La fille de Minos et de Pasiphaé"[43].

40. *Ibid.,* p. 25.
41. *Ibid.,* p. 24-25.
42. *Ibid.,* p. 30.
43. *Ibid.,* p. 20-21.

Auguste Chabaud pose donc la question de ce qui fait qu'un simple aphorisme banal se transforme en un vers sublime. Il rebondit sur les propos de l'abbé Brémond pour qui un vers n'est rien s'il n'est traversé et vivifié par un fluide, et pour qui un poème doit son caractère proprement poétique à la présence, au rayonnement, à l'action transformante et unifiante d'une réalité mystérieuse, à savoir la poésie pure. Après Racine, les deux hommes s'appuient sur un vers de Malherbe, considéré comme « un des quatre ou cinq miracles de la poésie française », pour démontrer que toucher à la moindre lettre d'un vers peut le dénaturer complètement[44]. Le vers concerné, « Et les fruits passeront la promesse des fleurs », est, pour Auguste Chabaud qui use de la métaphore mécanique, « un moteur parfait dont la musique vous enchante l'oreille et que : "Et les fruits passeront les promesses des fleurs" est un moteur qui a des ratés. Et pourtant il n'y a qu'un rien, "les" à la place de "la" nous fait remarquer Brémond. Oui, mais ce rien est tout ![45] ».

Auguste Chabaud qui rappelle que l'abbé Brémond vient de compléter son livre *Poésie pure* par un autre *Prière et Poésie* qui en est l'aboutissement, insiste sur le fait que ce dernier, en confrontant expérience poétique et mystique, assigne à la prière le point terminus de l'affaire en disant que le fluide mystérieux vient de Dieu et y retourne. Ne prétendant pas de son côté en connaître la composition exacte, Auguste Chabaud, non sans humour, se borne à constater que « ce fluide peut s'appeler en amour : "le coup de foudre" ; en art : "l'inspiration" ; en religion : "la grâce". Je n'ai pas été favorisé du troisième, l'ai-je été du second ? La parole est aux critiques d'art ; l'ai-je été du premier ? Ça me regarde…[46] ». Mais ce qui est sûr, et sur ce point les deux hommes parlent à l'unisson, même si l'Ermite de Graveson ne s'exprime pas sous les lumières de la foi, c'est que la poésie pure fait pénétrer dans une zone qui relève du sacré, ce dernier n'étant pas insensible à l'intervention de Dieu et des saints, dans le cadre des processions, parmi les hommes sur le mode familier[47]. Pour Auguste Chabaud qui se positionne sur le terrain de la poésie pure, la poésie à

44. Le texte de l'abbé Brémond prononcé à l'Académie française le 25 octobre 1925 est accessible à http://www.academie-francaise.fr/la-poesie-pure
45. Chabaud, Auguste, *Poésie pure…*, *op. cit.,* p. 58.
46. Chabaud, Auguste, *Poésie pure…*, *op. cit.,* p. 70-71.
47. Zarcone, Thierry, « Grivolas et Chabaud, peintres des processions et des romérages », dans Chabaud, Monique (dir.), *Pierre Grivolas. L'hommage d'Auguste Chabaud au « Père Grivolas »*, *op. cit.,* p. 38-49.

l'image de la peinture aérienne et volatile qui abolit presque complètement le sujet pour laisser uniquement régner la sacro-sainte lumière, est moins la chose que ce qui se dégage d'elle. Il n'est donc pas surprenant que le symbole de la poésie soit un cheval, Pégase, mais d'une espèce particulière puisqu'il a des ailes : « ce qui nous prouve que la poésie n'est pas faite pour rester à terre à tenir compagnie à Souday[48] ».

Pour autant, et c'est l'objet de sa seconde lettre à l'abbé Brémond, Auguste Chabaud va quelque peu nuancer son point de vue sans que cela remette toutefois en cause le parallèle établi entre la peinture et la poésie. Mais cette nuance a son intérêt puisque dans ce débat à deux, Paul Souday avait peut-être été condamné un peu trop rapidement, et qu'une troisième personne Paul Valéry, pourtant à l'origine de la polémique, mais dont l'abbé Brémond s'était fait le commentateur, en avait été absente, ou du moins avait pris ses distances car en lice pour un fauteuil à l'Académie française. Dans ce débat où Auguste Chabaud sentait la nécessité d'inclure une troisième personne, tout en reconsidérant l'approche trop prosaïque qui avait été faite du point de vue de Paul Souday, la question devenait plus complexe que ce qu'elle paraissait au premier abord. Si, par bien des aspects, les commentaires de l'abbé Brémond allaient dans le sens valéryen, ils pouvaient en différer d'un autre côté, faisant dire à Auguste Chabaud que « Brémond et Valéry n'étaient pas tout à fait d'accord, tels deux prêtres zélés qui, servants du même Dieu, diffèrent cependant sur quelques points du culte et l'interprétation des mystères[49] ». D'où, pour Auguste Chabaud,

> … l'éclosion d'une nouvelle conception que l'on voyait d'ailleurs poindre de façon sensible dans ma première lettre. Puis m'accusera-t-on de changer mon fusil d'épaule, la belle affaire ! (Après tout si on a deux épaules, c'est sans doute pour s'en servir. Lorsqu'on en fatigue une, pourquoi ne pas essayer l'autre !). Bref cette nouvelle conception la voilà : Valéry ne serait-il pas l'homme qui départage les deux tendances : Étant donné deux points, en trouver un troisième. Et je citais ce vers de Moréas : "Il faut chercher le nombre qui règle les plateaux". Dans un plateau, Brémond, dans l'autre Souday ; les plateaux oscillent et le nombre est Paul Valéry qui les règle et les équilibre[50].

48. Chabaud, Auguste, *Poésie pure…*, *op. cit.,* p. 63.
49. Chabaud, Auguste, *Poésie pure…*, *op. cit.,* p. 37.
50. Chabaud, Auguste, *Poésie pure…*, *op. cit.,* p. 37-38.

Deux points de vue auraient finalement été chose trop simple pour un Auguste Chabaud qui toute sa vie a trituré les idées, comme il l'a fait pour les couleurs et les mots, au nom justement d'une certitude lucide de l'idée générale[51]. Ne dit-il pas de l'humble cantonnier Gautier que « comme tous les gens supérieurs, il savait se hausser aux idées générales, sans lesquelles on n'est qu'un spécialiste. Quiconque ne voit rien en dehors de sa spécialité et ne sait les rattacher à un tout général, n'est qu'un esprit étroit[52] » ; ce qui n'est pas sans faire résonnance avec ce qu'il écrit dans *Taureau Sacré*, en 1928 : « Il m'est naturel de hisser les simples gestes quotidiens jusqu'aux grandes généralités humaines et d'en extraire un certain symbolisme[53] ». Afin d'appuyer sa démonstration, Auguste Chabaud en appelle entre autres, de façon pittoresque, à un souvenir de sa vie d'artilleur :

> Un bon capitaine de batterie règle son tir en trois coups. Premier coup : trop long ; second coup : trop court ; troisième coup : au but. Lorsque l'on a les données des deux premiers coups, le troisième est vite trouvé. On n'a qu'à partager. On appelle cela en terme d'artillerie, "faire la fourchette". […] Voyons le tableau de tir : Coup long : Brémond ; coup court : Souday ; au but : Valéry. Eh ! Eh ! Valéry, il fait "la fourchette"[54].

Pour asseoir sa démonstration, Auguste Chabaud discute des nécessités opposées de l'outrancier enthousiasme des romantiques et du point juste des classiques, du « bain d'air » de Claude Monet et de la consistance de Paul Cézanne[55], observant que… « l'histoire de l'art est une succession de flux et de reflux. Quand on a trop appuyé dans un sens, on appuie dans l'autre. Éternelle loi des compensations[56] ». De fait, la solution au problème de la poésie pure est à rechercher dans la juste conciliation à faire entre spontanéité et réflexion, atmosphère et construction, liberté et composition. À ce sujet, Auguste Chabaud écrit :

51. Pour les grands principes qui ont guidé la vie d'Auguste Chabaud, se reporter à Charmet, Raymond, *op. cit.,* p. 123-127.
52. Chabaud, Auguste, *Le Tambour Gautier*, Bruxelles, Eugène Figuière édition, 1928, p. 138.
53. Chabaud, Auguste, *Taureau Sacré*, Bruxelles, Eugène Figuière édition, 1928, p. 63.
54. Chabaud, Auguste, *Poésie pure…*, *op. cit.,* p. 38-39.
55. Charmet, Raymond, *op. cit.,* p. 123.
56. Chabaud, Auguste, *Poésie pure…*, *op. cit.,* p. 82.

> Parmi les premiers impressionnistes en était un nommé Cézanne qui bénéficia des découvertes de Monet auquel il rendit toujours hommage en disant : "C'est grâce à Monet que nous savons que le ciel est bleu". Mais Cézanne, issu de l'impressionnisme, en devint vite l'antidote. Voyant que l'écueil était la marche vers l'inconsistant et le volatil, il voulut, tout en bénéficiant de l'aérien de cette école, en faire quelque chose de "durable comme l'art des musées" et "refaire le Poussin sur nature". Il rêva de ramener l'impressionnisme à la solidité, à la composition, à la réflexion, tout en lui conservant ses qualités aériennes et spontanées, quelque chose d'aussi aéré qu'un Monet tout en étant solide, composé, raisonné comme un Poussin. Vous me voyez venir, n'est-ce pas ? Si à propos de Monet j'ai prononcé votre nom [Brémond], à propos de Cézanne je prononcerai "Paul Valéry". […] Cézanne issu de l'aérien impressionnisme comme Valéry du musical symbolisme, a ramené l'impressionnisme au classicisme (car ceux contre lesquels on avait réagi étaient moins les classiques que les "pompiers")[57].

Dans sa lettre, Auguste Chabaud s'évertue à concilier inspiration et travail technique à condition de ne retenir que les vertus et non les travers de ces procédés. Cézanne, pour revenir à un exemple cité par Auguste Chabaud, travaillait plusieurs mois sur le même motif, « ajoutant au facteur inspiration spontanée le facteur réflexion[58] ». Cette recherche d'une absence de dualité, du moins apparente, dans le processus de création artistique s'exprime dans ce curieux dialogue qui clôt la lettre à l'abbé Brémond et qui rend compte de manière factuelle de la manière dont Auguste Chabaud ressentait au plus profond de lui-même l'expérience de l'acte de peinture où se joue ce qui relève de l'expliqué – Paul Souday –, de la clarté – Paul Valéry – et de l'inexpliqué – l'abbé Brémond – :

> Je suis installé à peindre devant la Montagnette avec l'intention de bien la copier. Pendant que je travaille un autre peintre vient me regarder :
>
> – Vous transposez la nature, me dit-il.
>
> – Non, je ne la transpose pas, je la copie de mon mieux avec l'intention d'en donner une idée exacte.

57. *Ibid.,* p. 43-44.
58. *Ibid.*, p. 46.

> – Si, si, vous la transposez !
> – Non, je la copie.
> Controverse comme lorsque vous rencontrez Paul Valéry et que vous discutez sur quelque point délicat du culte de la poésie pure. De nous deux qui a raison ? Tous les deux : je copie, c'est certain, mais sans m'en douter je transpose la nature du fait de la regarder à travers ma personnalité et mon émotion. Paul Valéry niant l'inspiration n'est-il pas comme ce peintre transposant et transformant sans s'en douter. L'inspiration existe chez lui à son insu, sans cela ses vers seraient des fabrications scientifiques (ce qui après tout l'est peut-être un peu), ce qui vous fait dire à peu près que Valéry est un poète qui écrit de si belle prose[59].

Il s'ensuit après la retranscription de la seconde lettre à l'abbé Brémond un long développement où Auguste Chabaud donne à comprendre pourquoi il a fait entendre de lui-même deux sons de voix différents. Dans la première lettre, il avait écrit spontanément car, à ses yeux, la conception de l'abbé Brémond était en apparence celle qui parlait le plus à sa sensibilité d'artiste. Dans la seconde, c'est l'anti-théoricien qui parle, le penseur libre, comme il aimait à se définir, qui toute sa vie s'est évertué à ne pas être ou à ne pas se laisser enfermer dans des cadres prédéfinis. La solution à « cette question quelque peu byzantine mais qui doit bien toucher quelque point stratégique de la nature humaine[60] », il l'a trouvée dans la sagesse équilibrée de Frédéric Mistral, dans ce mistralisme d'où il extrait « l'élément de stabilisation »[61]. Reprenant en cela un dicton provençal, « il faut de tous pour faire un monde », et un mot du maître de Maillane qui incarne si hautement la Provence, « je crois que tout le monde a raison », Auguste Chabaud en vient à dire que « pour faire un vers il faut amalgamer diverses choses constituées par les trois flux : Brémond, Valéry, Souday[62] ». Ici, se trouve résumée en substance une représentation de la vie intégrale et non fragmentaire dont Auguste Chabaud a tiré les enseignements de l'œuvre poétique de Frédéric Mistral qui « règle les plateaux ». Durant toute son existence et ce, en toutes circonstances, il s'est attaché, dans ses expériences quotidiennes, à toujours trouver dans cette vision des choses « le "nombre" régulateur

59. *Ibid.,* p. 47-48.
60. *Ibid.,* p. 49.
61. *Ibid.,* p. 88.
62. *Ibid.,* p. 80.

des balances de la vie[63] ». Soucieux d'envisager la création artistique dans sa totalité, il n'entend exclure aucun des protagonistes du débat de la poésie pure, ni être guidé par des jugements hâtifs et partiaux comme il avait pu l'être dans sa première lettre, même si certains des points de vue avancés emportent sa préférence : « En face de trois candidats : Brémond ; Valéry ; Souday. Eh bien ! je vote pour les trois. Il en faut de tous pour faire un monde » ; et de développer l'image suivante pour bien montrer qu'il n'avait pas abandonné l'abbé Brémond mais qu'il l'avait conjugué avec Paul Valéry sans toutefois en écarter Paul Souday :

> Une fleur n'est-elle pas la résultante de trois choses : "la forme, la couleur et le parfum" ! Et le parfum n'est pas la moindre chose, car si forme et couleur font beauté, parfum fait charme. Et qu'est la beauté sans le charme, et le parfum de la fleur n'est-il pas sa poésie pure ? J'ai retrouvé ma tranquillité… S'en tirer à la normande ! – Non Monsieur ! À la provençale ! Ô fleur d'équilibre. Ah sagesse provençale "qui ne fragmente pas la vie mais l'englobe tout entière" ![64].

En somme, trois personnes pouvaient avoir raison en disant trois choses différentes, même si dans cette histoire l'abbé Brémond est Claude Monet, Paul Valéry est Paul Cézanne, Paul Souday est Sancho, et Auguste Chabaud est Don Quichotte, cette assimilation s'avérant naturelle lorsqu'on sait, à travers ses écrits, qu'il a érigé son donquichottisme en principe de vie[65].

Si la seconde lettre à l'abbé Brémond est, comme cela a été dit, restée sans réponse, peut-être parce que moins approbative que la pre-

63. *Ibid.,* p. 88.
64. *Ibid.,* p. 86-87. Concernant cette sagesse provençale, on peut également se reporter à ce passage de *Je me suis pris pour Démosthène* relatif au Félibrige et à ses poètes : « le Félibrige est la réunion, sur une plateforme d'union sacrée, de poètes émanant de divers horizons politiques, raciaux, religieux, philosophiques ou autres, mais qui, sans abdiquer de leurs convictions particulières, fraternisent et communient dans quelques idées *sine qua non* hors desquelles on ne peut pas se dire un Provençal fervent de son pays. Par-delà ce qui nous sépare, songer à ce qui nous unit », *op. cit.,* p. 35.
65. Zarcone, Thierry, « Auguste Chabaud, écriture et peinture du "Sacré tauromachique" », dans Mercier, Jean-Marie (dir.), *Auguste Chabaud et le Taureau Sacré*, Catalogue de l'exposition du Musée Auguste Jacquet de Beaucaire, 29 juin – 16 septembre 2013, p. 37-64, et plus particulièrement p. 54-55.

mière qui était entièrement acquise à la conception brémondienne[66], la réponse qu'il a adressée au grand étonnement d'Auguste Chabaud à son premier courrier, dont on peut supposer que son contenu était somme toute lapidaire car se résumant à « quelques mots très gentils[67] » écrits sur une carte postale, prouvait néanmoins que celui-ci l'avait prise en considération, sans qu'on en sache davantage. Aussi quelle n'a pas été la surprise d'Auguste Chabaud lorsque, achetant un exemplaire de *Poésie pure* de l'abbé Brémond chez un libraire d'Avignon, de découvrir que ce dernier avait reproduit, entrecoupé de commentaires, la quasi-totalité de sa première lettre. L'abbé Brémond, sur près de huit pages[68], a fait siennes les conceptions d'Auguste Chabaud sur la poésie pure et ses correspondances avec la peinture, allant même jusqu'à plagier certains passages non mis entre guillemets. Cela a probablement incité Auguste Chabaud, pas peu fier d'avoir été cité de la sorte, à écrire *Poésie pure – Peinture pure* et, qui plus est, à le faire publier si l'on en croit ce qu'il dit dans l'épilogue de son livre : « Me voilà moralement engagé à bûcher la question. […] j'avais au fond de mes tiroirs mes deux lettres commentées. De temps en temps je disais : "Un jour je publierai cela en plaquette" (sans trop le croire !). Mais être celui qui doit publier une plaquette c'est un titre flatteur qui vous pose un homme[69] ». Modestement, Auguste Chabaud utilise le terme de plaquette comme pour s'excuser d'avoir commis un livre dont les réflexions avaient apporté plus qu'une contribution au débat sur la poésie pure. Fidèle à lui-même, il ne pourrait le faire s'achever que sur le ton de la galéjade : « Outrecuidant, j'ai publié : et si vous trouvez que j'ai eu tort, allez vous en plaindre à l'Académie Française[70] ».

66. Chabaud, Auguste, *Poésie pure …*, *op. cit.,* p. 48-49, « L'abbé Brémond ne répondit pas, parce que sans doute (et comme je le comprends !) il faut mettre un frein à la fureur des flots épistolaires de peur des inondations et peut-être aussi parce qu'il est très humain de répondre plus volontiers à une lettre approbative qu'à une lettre un peu flancharde ! ».
67. *Ibid.,* p. 33.
68. Brémond, Henri, *La poésie pure*, Paris, Grasset, 1926. Les pages relatives à la lettre d'Auguste Chabaud vont de la page 133 à la page 140, et débutent ainsi : « Poésie et peinture relèvent, sous des aspects différents, de lois identiques, m'écrit de Graveson M. A. Chabaud ».
69. Chabaud, Auguste, *Poésie pure…*, *op. cit.,* p. 90-91.
70. *Ibid.,* p. 93.

De ce moment important de la vie d'Auguste Chabaud, dans un débat qui intéressait au plus haut point le domaine de la création artistique, il en est ressorti un poème, – comment aurait-il pu en être autrement ? –, composé lors du décès de l'abbé Brémond en 1933. Inutile de dire que ce dernier avait profondément marqué Auguste Chabaud à tel point que, lors d'une messe de mort à Maillane, peu après l'envoi de sa première lettre, le peintre, dans cette atmosphère religieuse, s'était mis à penser à l'abbé, « et que par-delà les paroles j'écoutais vers Dieu monter la "Poésie pure"[71] ». Son décès était l'occasion pour Auguste Chabaud de rendre un hommage empreint de nostalgie et de respect au chantre de la poésie pure par un poème :

La mort de l'Abbé Brémond

J'apprends par les journaux que le facteur me verse
Ta mort Abbé Brémond regretté de chacun
Et je me vois songeant à cette controverse
Où par-delà la fleur tu chantas le parfum.

Du palais il ne faut démolir le plein cintre
Il ne faut qu'un palais ne soit pas sans halo
J'intervins là-dedans en qualité de peintre
Et tu me remercias par un amical mot.

C'est pourquoi oubliant que je suis peu croyant
Je veux te saluer idéal consolant
Qui va séchant les pleurs de l'humaine nature.

Et fait que par ce soir de grand ciel lumineux
Je rêve que ton âme ardente monte à Dieu
Goûter au paradis la vraie poésie pure[72] ».

71. *Ibid.,* p. 73.
72. Chabaud, Auguste, *Écrits et poèmes divers*, papiers divers, fonds privé, Nîmes, s.d.

Les *Sonnets de dignité nîmoise* d'Auguste Chabaud

Parmi tous les poèmes et notamment les recueils de poésies composés par Auguste Chabaud, les *Sonnets de dignité nîmoise* occupent une place à part. Consacrés presqu'entièrement à sa ville natale, Nîmes, et à ses racines familiales, ceux-ci dévoilent un Auguste Chabaud méconnu et intime, fier de ses origines nîmoises et heureux de mettre en lumière cette ville restée chère à son cœur que l'aficionado qu'il était gratifiait du nom de « Mecque de la corrida ». Le recueil se compose de 126 sonnets composés ou rassemblés en 1946 à la suite d'

> … une exposition au musée de la ville de Nîmes en hommage [comme l'explique Auguste Chabaud en exergue] à mon pays natal que j'avais l'air d'oublier. Je complète ici par une plaquette où j'ai mêlé "le Languedoc qui combat" à "la Provence qui chante" comme a dit Mistral. Je n'ignore pas que ces sonnets, écrits en une espèce d'exaltation dionysiaque, charrient dans leur cours des scories d'ordre technique auxquelles je n'ai pas daigné remédier (en homme dont la vie est avant tout vouée à la peinture). J'ose espérer qu'on me les pardonnera, en faveur du rythme ardent de tout cela, comme l'on pardonne ses bourbes au Rhône fécondateur (ô modestie) lorsqu'il baigne le Gard où je suis né, les Bouches-du-Rhône où j'habite et le Vaucluse où je fréquente[73].

Du Chabaud pur jus, comme on peut le constater, où tout est dit, dans un condensé de quelques lignes, du peintre et de la philosophie de l'homme : le rappel de son mistralisme, l'importance majeure accordée, sur toute autre chose, aux cadences ou au fluide, son attachement consubstantiel à la terre du Midi et son impétuosité naturelle que confirme sa comparaison avec le Rhône. Pour parfaire cet avant-propos, Auguste Chabaud fait débuter son recueil par un sonnet intitulé *Origines* pour y expliquer son histoire :

> Né dans la noble ville où trônent les arènes
> J'y reçus des aïeux un sang de camisard,
> Sang qui sut s'adapter la culture romaine
> Après avoir longtemps tenu tête à César

73. Chabaud, Auguste, *Sonnets de dignité nîmoise*, tapuscrit inédit, fonds privé, Nîmes, 1946, page à en-tête non paginé.

Mon grand-père acheta un grand mas de Provence
Près de la Montagnette au terroir pur et sec
Où Gaulois et Romains prirent en l'occurrence
Des Alpilles d'azur une leçon d'art grec.

Ces trois afflux mêlés en l'antique pétrin
Au vieux blé de chez nous conditionnent mon pain
Où le levain vital est de fière rudesse.

Passant, vois dans ces tableaux signés de Graveson,
Regarde de ton mieux et dis si oui ou non
J'ai su pétrir en eux la force et la tendresse[74].

Ce sonnet est à mettre en relation avec un autre qui prend place au sein d'un panel de figures marquantes ou singulières de la ville de Nîmes. Véritable autoportrait d'Auguste Chabaud jeune, son positionnement parmi cette galerie de portraits affirme son identité nîmoise et prépare aux sonnets à venir relatifs aux membres nîmois de sa famille. Intitulé *Fortes têtes*, il rend compte de toute la fougue de son tempérament et de ses effervescences anarchiques, ainsi que de l'état d'esprit de la jeunesse nîmoise à la fin du XIXe siècle :

Ah ! ce sacré Chabaud serait-il anarchiste ?
Quand j'avais dix-huit ans je l'étais quelque peu !
Ne vous effrayez pas : je l'étais en artiste
(En ce temps-là j'avais encore de longs cheveux).

J'ai milité un peu aussi dans la Sociale.
Je voulais, je l'avoue, "épater le bourgeois".
Je n'abandonnais pas la chose picturale ;
Seule, elle a survécu à mes jeunes éclats !

Je vous ai situé, au cours de ma plaquette,
De quelques forts cailloux, une liste incomplète,
Si le cœur vous en dit vous pouvez m'y compter.

74. *Ibid.,* p. 1.

Mais la philosophie de ces nomenclatures
C'est qu'à Nîmes on n'est pas de petites natures
Qui en place de sang ont du jus de navet[75].

Cela étant, il se dégage de cet ensemble de poèmes où Auguste Chabaud, au détour de l'un d'entre eux, se déclare peintre « mais aussi poète[76] », six grandes thématiques où sont évoqués ses origines et ce qui le rattache au Languedoc et à la Provence, sa famille, Nîmes avec ses monuments et ses coutumes, les personnalités nîmoises ou environnantes ayant un lien avec la ville, les affaires de religion par rapport au dimorphisme religieux de la cité et la tauromachie, sachant que nombre de poèmes, par leur contenu, empiètent sur une, voire plusieurs catégories, ce qui rend difficile une classification précise et une délimitation stricte par genre. La plus importante est celle concernant les personnalités avec 46 sonnets, suivie par les descriptions de Nîmes (28), l'évocation de sa famille (25), ses origines et sa méridionalité (14), les affaires religieuses (7) et la tauromachie (6). À travers ses souvenirs, Auguste Chabaud invite à une remontée dans le temps où, au détour d'un vers ou d'une strophe, se dévoile le Nîmes tel que l'artiste entend se le dépeindre ou le représenter. Nîmes et le « fort Languedoc » sont « inscrit[s] dans son sang[77] », et il se remémore dès le début du recueil, dans trois sonnets intitulés respectivement *Le Mazet*, *Mets locaux* et *Gourmandises* des impressions et des saveurs remontant à la petite enfance. L'identité de Nîmes, sa marque de fabrique, presque de façon atavique comme le cabanon l'est pour le Marseillais, c'est « Le Nîmois [qui] part, la marche légère/Bien que chargé à bloc, vers son petit mazet[78] », c'est « la suave pommade/Où la morue se mêle à l'huile avec onction,/Marquetée de la truffe, en un mot : la brandade[79] », c'est également cette « rue adjacente/Où l'on vend les fameux croquants de Villaret/Biscuit incomparable et d'un parfum discret ;/N'en demandez pas plus, car il a son secret/Et le recopier jamais on ne sut faire[80] ».

75. *Ibid.,* p. 81.
76. *Ibid.,* p. 97, poème intitulé *Félix Faure*.
77. *Ibid.,* p. 2, poème intitulé *Mon berceau*.
78. *Ibid.,* p. 6, poème intitulé *Le mazet*.
79. *Ibid.,* p. 7, poème intitulé *Mets locaux*.
80. *Ibid.,* p. 8, poème intitulé *Gourmandises*.

Auguste Chabaud passe en revue, dans plusieurs sonnets, les monuments romains, les églises, les boulevards, les capitelles, ses métiers traditionnels, en somme tout ce qui fait le charme et le pittoresque de la ville, pour dresser d'elle, dans un sonnet intitulé *Salut à Nîmes*, un portrait qui synthétise à lui seul tout l'attachement de l'artiste pour sa ville natale :

Nîmes je te salue, ô Nîmes mon berceau,
Terre du taureau noir et du vert crocodile
Attaché au palmier aux rythmiques rameaux
Sous un ciel égyptien où le soleil rutile.

Nîmes, je te salue, avec ta majesté,
Et tes arbres le long des boulevards grandioses,
Et tes arènes d'or, et ta Maison Carrée,
Et ta belle fontaine, ô merveilleuse chose !

Nîmes, je te salue, ô ville de ma base,
Nîmes, je te salue dans un geste d'extase
D'un qui ne renie pas les choses de son sang.

Et qui proclame ici, qu'un jour si sa peinture
Dans Provence a capté quelque tendre murmure,
De Nîmes elle tient son côté puissant[81].

Et que dire de ce sonnet intitulé *Art d'avant-garde* où il regarde Nîmes par le prisme de l'artiste peintre où derrière le défilement des mots se profile une fresque nîmoise portée et dominée par les grandes cadences d'une explosion polychromique :

Quand je vais courtisant un art ultra-cubiste
(Dynamisme intégral, à coup de pique, assaut !)[82],
Nîmes je te conçois de façon futuriste
Sans prétendre faire la pige à Picasso.

81. *Ibid.,* p. 29, poème intitulé *Salut à Nîmes*.
82. « pique, assaut » pour Picasso.

Cornes de taureaux noirs, un bout de crocodile,
Un fragment de palmier, cape de matador,
Un éclat de Tour Magne, un soleil ardent qui brille,
Un fragment de Pradier, mazet, arènes d'or,

Croquants de Villaret et aussi brandade,
Balustres, inscriptions, Fontaine et esplanade,
En fragment, ça se doit, que le puzzle soit beau.

Agencez tout cela, lignes, couleurs ardentes
Que ce soit harmonieux, que ça crie, que ça chante ;
Mettez tout dans un plat ; très bien ! et servez chaud[83].

Même si tous les sonnets du recueil forment un tout homogène, ceux concernant plus particulièrement Nîmes sont obligatoirement à associer avec ceux qui évoquent les portraits des célébrités locales ainsi que sa méridionalité languedocienne et provençale. Ces trois thématiques inscrivent l'identité d'Auguste Chabaud dans une histoire et une géographie. Il n'est ainsi pas surprenant de voir des poèmes dédiés à des figures de la littérature nîmoise comme Jean Reboul, Antoine Bigot et Alphonse Daudet, ou à des personnages marquants de l'histoire de la ville comme le chevalier d'Assas, François Guizot ou Adolphe Crémieux. La peinture nîmoise ou gardoise est également à l'honneur avec Xavier Sigalon et Armand Coussens, Auguste Chabaud ayant même composé un sonnet lui étant dévolu intitulé, *Peintres nîmois*, afin de tordre le cou à certains préjugés en réhabilitant ses devanciers :

On dit "Nîmes n'est pas ville d'art pictural"
(Le Nîmois aime mieux la musicale gloire),
Mais ça n'empêche pas que… par un coup astral
On peut au Palmarès citer des noms : Natoire.

Je cite de Gillet le livre d'un bon fond
Citant peintres nîmois de façon incisive :
Il y compte Levieux, Soubeyras, Sigalon,
Pradier, sculpteur dont Nîmes est la ville adoptive.

83. Chabaud, Auguste, *Sonnets de dignité nîmoise*, *op. cit.,* p. 58, poème intitulé *Art d'avant-garde*.

Je ne cite que ceux ayant cassé leur pipe.
Et Gabriel Ferrier ? c'était un bon type !
Pompier ? Eh ! le soleil pour tous se lève aux cieux !

Je ne me cite pas ! Je suis vivant encore !
Mais, si une fois mort, ô Nîmes tu m'arbores,
Je crois que ce sera assez pharamineux ![84]

Des personnalités du monde de l'érudition ou de l'actualité politique sont également concernées par les poésies d'Auguste Chabaud. On peut citer l'archéologue Emile Espérandieu ou bien le président Gaston Doumergue et le député du Gard Adéodat Compère-Morel à qui il consacre un sonnet plein de truculence et de verve intitulé *Compère Morel* :

"Ah, tu nous la sors bonne et nous la colles fort !"
Comme dit le rapin, galéjeur éternel.
Eh ! ça t'en bouche un coin ; ça se peut, mais qu'importe,
Moi je veux vous parler de compère Morel.

Ah, ton nom ! Ah ton nom, comme il est euphonique !
Et pittoresque à souhait, ô député du Gard.
Je ne veux pas ici parler de politique,
Mais ce nom ! mais ce nom… il chasse le cafard.

Du parti socialiste il fut un grand tenant,
Mais il eut quelques incartades cependant.
Il en sortit, je crois, par son indépendance.

Et cela est signe de Nîmes, c'est certain
Où tout en relevant de l'idéal chrétien
Nous ne sommes pas ici de la stricte obédience[85].

Auguste Chabaud n'oublie pas d'honorer d'un sonnet certaines de ses amitiés comme il le fait avec Faustin Ripert, la cheville ouvrière de l'exposition nîmoise de 1946, « qui mélange en lui l'esprit nîmois et l'esprit comtadin », en dédiant à sa fille Mireille un poème intitulé

84. *Ibid.,* p. 39, poème intitulé *Peintres nîmois*.
85. *Ibid.,* p. 69.

À Mademoiselle Mireille Ripert, lequel est l'occasion, à travers le prénom magique de Mireille, de rendre un hommage à la Provence mythique et éternelle du Maître de Maillane qui lui a inspiré quelques-unes de ses plus belles toiles sur fond de bleu de Prusse et de chemins blancs (on pense notamment aux *Provençales en méditation*)[86]. Cet attachement aux paysages et à l'univers mistraliens se remarque dans la série de poèmes qu'il compose en l'honneur de nombre de félibres, à commencer par Frédéric Mistral lui-même où dans l'un des deux sonnets qui lui est consacré, il écrit : « Nîmes éblouit Mistral, on ne peut le nier,/Et cela constitue le plus beau des hommages[87] » ; quant au second, c'est un véritable hymne à la gloire du poète qu'Auguste Chabaud délivre :

Salut à toi, Mistral, mage, poète et sage
Dont j'ai vu de mes yeux le si grandiose aspect,
Toi qui nous fais songer avec ton beau visage
Dans un bois d'oliviers à quelque pâtre grec.

Salut à toi, Mistral, silhouette magique,
Te donnant – je l'ai vu ! – un air sacerdotal
Et qui me fait songer à quelque roi biblique
Dans une Palestine au parfum provençal.

Salut à toi, Mistral, figure de la France,
Dont la source qui naît dans l'heureuse Provence
Englobe le Midi, France et Humanité.

Salut à toi, Mistral, homme de la grande tâche
Qui avec ses yeux gris et sa longue moustache
Semblait un chef gaulois hautement respecté[88].

Dans cette énumération de félibres apparaissent notamment Théodore Aubanel, le marquis Folco de Baroncelli, l'Alésien Albert Arnavielle, le « vrai type "d'enclos Rey", / monarchiste fervent, et pas à l'eau de rose ![89] », et le Bellegardais Baptiste Bonnet dont le sonnet éponyme

86. *Ibid.,* p. 42, poème intitulé À *Mademoiselle Mireille Ripert*.
87. *Ibid.,* p. 18, poème intitulé *Opinion d'un bachelier*.
88. *Ibid.,* p. 13, poème intitulé *Mistral*.
89. *Ibid.,* p. 79, poème intitulé *Arnavielle*.

qu'il lui consacre est l'occasion pour Auguste Chabaud de réaffirmer son opinion en matière de poésie :

Ô Baptiste Bonnet, bien que de Belle garde
(De Bellegarde en Languedoc, cela s'entend),
Nîmes de ta mémoire a assumé la garde
Et l'on te voit sculpté en pierre au mont du Plan.

Tu fus maître fameux ès prose drue et ferme ;
Languedoc-Provençal fut ton dialogue ardent,
Et tu vas racontant tes avatars "valet de ferme"
Et tu vas relatant aussi ta "vie d'enfant".

C'est le Nîmois Daudet qui te mit en vedette,
C'est lui t'a traduit en français : quelle fête !
Ah ! foin de l'hermétisme aujourd'hui en honneur !

Toi, mon brave Bonnet, tu nous fais bien connaître
Que le meilleur moyen d'atteindre au fond des êtres
C'est de tout simplement laisser parler son cœur[90].

À cette longue litanie de personnages, Auguste Chabaud n'oublie pas d'intégrer une figure à part de la vie littéraire et occultiste de l'époque, à savoir le Sâr Péladan dont l'indépendance d'esprit n'était pas pour lui déplaire : ne fut-il pas tour à tour renvoyé du lycée, pour avoir traité un de ses professeurs d'athée, puis du petit séminaire de Nîmes ? Dans ce sonnet, Auguste Chabaud traduit toute la complexité de cette terre languedocienne nourrie par « le flux ardent et fort de son sang "qui combat"[91] » :

Bien que tu n'aimas pas Nîmes du fond de l'âme
Je te mets, Péladan, au Panthéon nîmois.
Ton talent était grand, puis, quoi qu'il en soit dame,
Un sâr sur la cité ça jette quelque éclat.

90. *Ibid.,* p. 49, poème intitulé *Baptiste Bonnet*.
91. *Ibid.,* p. 100, poème intitulé *Au sujet de la Provence*.

Que tu le veuilles ou non, ô figure assyrienne,
Cheveux crépus, barbe annelée, tu fus bien d'ici,
Et quand en apparat tu longeais les arènes
Le Nîmois galéjeur en était ébahi.

Bien que ne laissant choir le titre catholique,
Avec tes incursions en magie asiatique,
Thaumaturge tu sentis quelque peu le roussi.

Cela t'authentifie au pays des cathares
Où des rites divers bouillonna la bagarre,
Complexe Languedoc, pays des hérésies[92].

Auguste Chabaud ne pouvant passer en revue toutes les gloires locales, il adresse un sonnet dédié à tous ceux qui ont été oubliés de son panthéon nîmois, ses « amis de la ville Nîmoise » qu'il « déclare en bloc des types épatants », exception faite « des cafards et des chercheurs de noise[93] ».

Ce recueil, et cela n'est pas son moindre mérite, en abordant ses origines familiales à travers les portraits qu'il dresse de sa parentèle, lève un voile sur des aspects intimes et confidentiels de la vie et de la personnalité d'Auguste Chabaud. Cet amour simple et sincère de l'autre, pour ce qui relève du populaire au sens noble du terme, il le doit à la lecture, dans son enfance, d'un sonnet de Sully Prudhomme qui « Ne dit pas le mépris, mais la reconnaissance/Pour ceux par qui l'on a des souliers et du pain », et duquel il a écrit, pour qualifier son travail d'artiste : « Je tanne mes tableaux, je pétris ma peinture,/De matière et d'esprit est mon architecture,/Plus près de l'artisan que de ces gens hautains[94] ». Bien évidemment, ses parents sont à l'honneur qui vont « mêlant en moi et mon père et ma mère,/Amalgame excellent, miroir de notre terre,/[…] Père, tu m'as donné la leçon du sourire,/Mère, tu m'as donné la leçon d'énergie[95] ». À cela fait écho un sonnet dédié à sa mère dans lequel, tout à la fois, il se confie et confie tout ce qu'il doit à cette femme qui a surmonté avec dignité et abnégation tant d'épreuves douloureuses, à

92. *Ibid.,* p. 35, poème intitulé *Le Sâr* Péladan.
93. *Ibid.,* p. 53, poème intitulé *Dans le cas où j'en ai oubliés*.
94. *Ibid.,* p. 118, poème intitulé *Les carrières libérales*.
95. *Ibid.,* p. 120, poème intitulé *En vérité tu n'eus de ma mère la tête*.

commencer par le suicide de son mari et la perte de son fils aîné lors de la Grande Guerre qui l'ont conduite à devoir gérer seule l'exploitation familiale, même si cela n'est pas ouvertement dit, les conséquences étant pudiquement et allusivement suggérées entre les lignes pour ceux qui connaissent ces événements tragiques :

Mère, je te salue, toi de la forte race,
Qui du travail, toujours, l'exemple m'a donné,
L'exemple bien Nîmois de courage tenace
Et de haute tenue devant l'adversité.

Je suis un négligent, je suis un fantaisiste,
Mais de toi un grand fond d'honneur il m'est resté,
Si je vaux, c'est d'avoir cheminé dans ta piste,
Si je vaux moins, c'est parfois de m'en être éloigné.

Tu fus une vaillante, une grande énergique,
En gardant un aspect féminin et magique
(Ah ! ne me parlez pas de ces gens renfrognés).

Notre mas fut par toi sauvé de décadence,
Par ton économie et ton intelligence,
Ô race qui toujours a dit : "Je maintiendrai"[96].

Père et mère, grands-parents paternels et maternels, oncles et tantes, cousins et cousines sont passés en revue. Auguste Chabaud en garde un souvenir ému et tous sont appréhendés comme autant de personnalités opposées et complémentaires dans la construction de son être le plus profond. De ces exemples familiaux, Auguste Chabaud en a retiré de fermes principes moraux, sens du devoir, de l'honnêteté, courage et bonne humeur dans les mauvais jours, esprit de conciliation, respect d'autrui, bonté et générosité[97]. Les hauts et les bas de la famille sont racontés à commencer par la décadence de la tannerie familiale et les ennuis d'argent qui obligent à quitter Nîmes pour s'installer à Graveson : quitter le fief familial, « C'était trahir un peu l'antique Némosa[98] ». Fi

96. *Ibid.,* p. 119, poème intitulé *Mère, je te salue, toi de la forte race*.
97. Charmet, Raymond, *Auguste Chabaud*, *op. cit.,* p. 11.
98. Chabaud, Auguste, *Sonnets de dignité nîmoise*, *op. cit.,* p. 98, poème intitulé *Lorsque la tannerie était plus prospère*.

de ce départ forcé, Auguste Chabaud tient de la lignée des Chabaud son côté « simple et bon » et voit en son père et ses aïeuls « des gens de la loyale[99] » ; de sa grand-mère paternelle, il a reçu en héritage son « caractère impétueux, [son] bon cœur, […] le feu de son volcan[100] ». D'eux, il « porta en [lui leurs] caractéristiques[101] ».

On apprend, au fil de cette galerie de portraits que l'on ne peut aborder dans sa totalité, que l'oncle Élie « vécut d'expédients ! ça coûte cher les filles,/Pour pouvoir s'en tirer il tapa la famille ;/Nous ayant bien sucés, il ne revint jamais[102] » ; que le cousin Bonnal « prêta quelques sous pour dépanner mon père[103] » ; que la cousine Bonnal avait « L'œil perçant, et l'ardeur du taureau de combat/Forte tête, bon cœur, cela est sympathique/Et fait un amalgame au relent bien nîmois[104] » ; que l'oncle Blanc « arborait un verre gigantesque,/De son tempérament symbole fort dantesque/Et, enfant, de cela j'étais émerveillé./Je ne te donne pas pour conduite parfaite/Mais j'allais t'admirant, moi, déjà forte tête,/Genre moitié Nîmois et moitié Marseillais[105] » ; que le cousin Fabre « était orateur, bien disant et fastueux[106] » ; que sa cousine Maguy ne le laissa pas insensible, elle dont il écrit qu'elle « fut une enchanteresse ;/Plus que de la beauté, un charme magicien,/La marche cadencée d'une jeune prêtresse/À mener vers les Dieux le plus rétif chrétien[107] »… Auguste Chabaud justifiant *in fine* sa qualité d'artiste par cette famille qui « dans sa liste, /Compte en son pedigree quelques originaux[108] ». Dans cette énumération, il n'oublie bien évidemment pas la bravoure de son défunt frère qui incarne à lui seul toutes les vertus morales du clan Chabaud :

> Sergent Pierre Chabaud, frère, j'ai lu ton nom
> Inscrit au monument de ta ville natale ;
> Il est aussi inscrit ici à Graveson,
> Mélangeant Languedoc et terre provençale.

99. *Ibid.,* p. 101, poème intitulé *Le grand-père Chabaud*.
100. *Ibid.,* p. 102, poème intitulé *La grand-mère Chabaud*.
101. *Ibid.,* p. 105, poème intitulé *L'oncle Louis*.
102. *Ibid.,* p. 106, poème intitulé *L'oncle Éie*.
103. *Ibid.,* p. 104, poème intitulé *Le cousin Bonnal*.
104. *Ibid.,* p. 109, poème intitulé *Opinion de la cousine Bonnal*.
105. *Ibid.,* p. 107, poème intitulé *L'oncle Blanc*.
106. *Ibid.,* p. 108, poème intitulé *Le cousin Fabre*.
107. *Ibid.,* p. 114, poème intitulé *La cousine Maguy*.
108. *Ibid.,* p. 109.

Défendant la patrie, tu tombas à Verdun,
Ta bonté était grande ainsi que ton courage,
Ta modestie, aussi, ô vaillant poilu brun
Que je ne plaindrai pas ; ce sera mon hommage.

Déjà il était mort dans l'infernale trombe
Quand je reçus un mot qui sembla d'outre-tombe ;
Il se disait heureux de faire son devoir.

Il n'avait que mépris pour l'embusquage immonde ;
Il n'eût voulu le pratiquer pour rien au monde,
Écoutez, mes amis, la voix d'un fils du Gard[109].

Cet inventaire familial serait incomplet sans l'évocation de la figure de son grand-père maternel, le pasteur Tarrou, qui rattache Auguste Chabaud à ses origines protestantes. Bien qu'aimant se déclarer penseur libre et non libre penseur, incroyant ou encore détaché de tout dogme, car exécrant « les affreux fanatismes, qu'ils sévissent dans le catholicisme, le protestantisme ou la libre pensée », Auguste Chabaud n'a jamais renié son identité protestante, dont on a souvent dit qu'elle avait nourri sa ligne morale, car son acception du protestantisme l'était dans le sens le plus noble et le plus digne du mot, c'est-à-dire, à l'image de ce que sa mère en disait, « sans ostentation revendicative, mais aussi, sans abdication timorée, [sans] besoin de secours et espoirs religieux pour marcher ferme et droit[110] ». De ce pasteur libéral qui « d'un modeste amiral avait les favoris[111] », il a décrit la figure tutélaire en ces termes :

Si grand-père Chabaud a le don de me plaire
Et qui à Nîmes fut industriel tanneur,
Mon grand-père Tarrou (c'est le nom de ma mère)
En l'église de Nîmes a été pasteur.

Je ne l'ai pas connu, du moins j'étais trop gosse,
Mais ma mère m'a dit son cœur plein de bonté.
Il était libéral, rien de ces gens féroces
Qui de la religion savent vous dégoûter.

109. *Ibid.,* p. 86, poème intitulé *Sergent Pierre Chabaud*.
110. Chabaud, Auguste, *Et moi aussi je suis poète*, *op. cit.,* p. 18.
111. Chabaud, Auguste, *Sonnets de dignité nîmoise*, *op. cit.,* p. 108.

Son portrait est chez nous, et de grandeur nature !
Et il a l'air d'un amiral, car sa figure
A d'un vieux loup de mer les nobles favoris.

C'est fort bien après tout ! À bord de sa galère
Je ne doute un instant que mon brave grand-père
Ait conduit de Nîmois au port du paradis[112].

Le rappel, à maintes reprises dans ses sonnets, du passé protestant de sa famille permet à Auguste Chabaud d'aborder sans concession la question de la liberté de conscience et d'affirmer de la sorte son esprit de tolérance en matière de religion ainsi que son rejet de toute forme de sectarisme et de dogmatisme. Pour ce faire, il se plonge dans l'histoire locale en faisant référence aux guerres de Religion et aux plus sombres heures de l'Inquisition, renvoyant dos à dos les abus commis de part et d'autre dans un poème intitulé *Des horreurs* :

Ô sombre Languedoc à la tragique histoire
Où coula tant de sang au nom des religions,
Où, lors de la Croisade, on brûla les cathares
Où flambèrent tes bûchers, affreuse Inquisition.

Guerre de religion en plaine et en Cévennes,
Où dans les camps rivaux l'enragé vint sévir,
Où les horreurs furent des choses quotidiennes,
Et dont, de part et d'autre, il est beau de rougir.

Et c'est au nom du Christ que se firent ces choses,
Des deux côtés on l'invoquait à forte dose,
Lui qui prêcha l'amour et prêcha la bonté.

C'est en son nom sacré qu'on attisa les flammes,
Qu'on se montra cruel, qu'on se montra infâme !
Fanatismes rivaux, que vous me dégoûtez ![113]

Pour appuyer son point de vue, Auguste Chabaud relate l'histoire d'un curé charitable « au cœur vraiment chrétien » qui a sauvé de la mort

112. *Ibid.,* p. 103, poème intitulé *Le grand-père Tarrou*.
113. *Ibid.,* p. 88, poème intitulé *Des horreurs*.

plusieurs protestants, celui-ci ayant seulement vu en eux « des hommes malheureux ». Aux catholiques et aux protestants, Auguste Chabaud avoue son incompréhension face à tant de violence alors « qu'en dépit de quelques divergences,/De part et d'autre on avait tous le même Dieu[114] ». Lui qui a « toujours respecté les convictions sincères[115] » se montre sans pitié à l'égard de l'abbé du Chayla, de son inflexible froideur de doctrinaire « Dont du chien enragé sort l'aspect sanguinaire[116] », et très circonspect à l'égard de Jean Cavalier qui transigea avec Louis XIV : « Quand de son idéal on se fait un tremplin./[…] Contre un brevet de général tu rendis tes armes[117] ». Parmi les grands noms de la cause camisarde à qui il rend hommage, sa préférence le porte naturellement vers Roland et Castanet dont il salue le courage, la bravoure et le sens du devoir : « J'aime ceux dont l'honneur est d'une forte dose/Et qui, d'un cœur ardent embrassant une cause,/Servent leur idéal et ne s'en servent pas[118] ». Pour autant, Auguste Chabaud n'en reste pas moins protestant dans l'âme même s'il se proclame penseur libre, cette pensée libre ne l'ayant au demeurant jamais fait basculer dans l'anticléricalisme lui qui a toujours respecté le catholicisme, le protestantisme et le judaïsme en tant que « familles spirituelles », ne confondant pas « religieux et cagot[119] ». Auguste Chabaud aime à se définir, si ce n'est à s'identifier, comme camisard car sous cette appellation quelque peu fantasmée, c'est toute une conception de sa propre personnalité qu'il veut faire ressortir. Derrière la métaphore, le Chabaud qui se dévoile au travers de cet ancêtre identitaire, est un homme honnête au « cœur loyal » qui ne courbe pas la tête, préférant, comme ses coreligionnaires, « du fond de leurs conscience,/Abandonner leurs biens plutôt que de renier[120] ».

Certes, Nîmes a souffert de ses divisions religieuses, « Des germes de la haine et de la désunion[121] », mais Auguste Chabaud, au nom d'un sens aigu de la fraternité et de la tolérance, ainsi que de sa sagesse mistralienne, en appelle à tourner la page « de ces horreurs sans

114. *Ibid.,* p. 90, poème intitulé *La leçon d'un curé*.
115. *Ibid.,* p. 93, poème intitulé *Les sectaires*.
116. *Ibid.,* p. 122, poème intitulé *L'abbé du Chayla*.
117. *Ibid.,* p. 121, poème intitulé *Jean Cavalier*.
118. *Ibid.,* p. 123, poème intitulé *Roland et Castanet*.
119. *Ibid.,* p. 94, poème intitulé *Et nous*.
120. *Ibid.,* p. 91, poème intitulé *Des hommes !*
121. *Ibid.,* p. 89, poème intitulé *La leçon de Bigot*.

nom » : « Nîmois, braves Nîmois, tâchez d'être des frères,/Ayez vos conceptions sans être sanguinaires,/Vous n'êtes pas méchants, pourquoi le devenir ![122] » ; et c'est « un vieux camisard » mâtiné de mistralisme – Auguste Chabaud n'aurait pas désavoué ce paradoxe apparent –, qui leur dit « merci[123] » pour agir de la sorte : ne faut-il pas « de tous pour faire un monde[124] » comme aimait à le dire le maître de Maillane ?

Cette incursion dans les souvenirs et le passé nîmois d'Auguste Chabaud ne serait pas complète sans une place de choix réservée à la tauromachie, lui qui a tant peint, dessiné et écrit sur le sujet, comme l'a révélé dernièrement une exposition consacrée à cet aspect méconnu de sa personnalité et de sa création artistique et littéraire[125]. Dans près d'une centaine de peintures, d'aquarelles et de dessins, et dans quatre livres dont deux édités *Mythologie du Crochet* (1925, non publié), *Le Taureau Sacré* (1928, Éd. Figuière), *Quelques pages retranchées du Taureau Sacré* (1929, non publié) et *L'Estocade de Vérité* (1989, publication posthume), l'homme laisse s'exprimer l'aficionado qui dévoile son amour du taureau, au point de lui avoir voué un véritable culte et, à travers lui, sa passion pour les tauromachies camarguaise et espagnole. Si Beaucaire était pour lui « la Mecque de la course de cocarde », « la Mecque des razeteurs », Nîmes, pour ce qui est de la tauromachie espagnole, était cette autre *ville-sanctuaire du taureau sacré*, cette « Mecque de la corrida », où il venait se frotter au sacré tauromachique. Élevé depuis son enfance sous le signe du taureau, – « gosse, déjà, j'en avais la mystique[126] » –, fasciné par la figure du rond et du cercle que l'on retrouve dans nombre de ses toiles, Auguste Chabaud, comme « tout Nîmois du cru, [animé de cette] passion atavique[127] », n'aurait pour rien au monde manqué une corrida dans les arènes de Nîmes.

122. *Ibid.,* p. 89.
123. *Ibid.,* p. 90.
124. *Ibid.,* p. 93.
125. Mercier, Jean-Marie (dir.), « Auguste Chabaud et le Taureau Sacré », *Musée Auguste Jacquet de Beaucaire* 2013, *op. cit.*, qui réunit trois études sur la passion d'Auguste Chabaud pour la tauromachie ; Martin, Véronique et Mercier, Jean-Marie, « Un écrin *Auguste* pour Auguste Chabaud », p. 11-20, Laidi Chabaud, Monique, « Un peintre dans l'arène », p. 21-36, et Zarcone, Thierry, « Auguste Chabaud, écriture et peinture du "Sacré" tauromachique », p. 37-64.
126. Chabaud, Auguste, *Sonnets de dignité nîmoise, op. cit.,* p. 83, poème intitulé *Velléités taurines*.
127. *Ibid.,* p. 83.

Cette fascination pour le taureau sacré, pour la noble race qu'il incarne, Auguste Chabaud l'a rapportée dans un poème dédié à l'une des grandes figures de la défense des traditions camarguaises, le marquis Folco de Baroncelli, dont il écrit :

Dans la gamme d'azur des provençales fêtes,
Il est sous le soleil quelque chose de sûr,
C'est qu'un grand manadier provençal et poète,
Ô taureau de chez nous, a su te garder pur.

Chevaux blancs, taureaux noirs à l'ardeur dynamique,
Ô notes contrastées du grand concert du sol !
Ah ! n'adultérons pas vos caractéristiques
En vous croisant par trop d'arabe ou d'espagnol.

Incorruptiblement gardons le taureau nôtre,
À trop se mélanger on n'est ni l'un ni l'autre
Et l'on perd son cachet et son biais très exquis.

Le peuple le sait bien, dans sa bonne jugeote ;
Lorsque Pâques est venue il ne se fait pas faute
En Arles d'aller voir "la course du marquis"[128].

Dans un autre poème intitulé *Au sujet de la corrida*, Auguste Chabaud montre, en quelques lignes, l'ardeur que suscitent les festivités taurines, et justifie que l'art taurin s'inscrit dans une dimension sacerdotale qui place l'aficionado sous le signe de l'esprit et non sous le regard des conventions humaines :

Lorsqu'une "corrida" dans la cité romaine
Fait affluer, ardent, le peuple du Midi,
Au fronton du café qui jouxte les arènes
Deux têtes de taureaux sont là en parapluie.

De grands taureaux fameux ce sont les têtes stables
Que l'on exhibe ici comme un saint sacrement,
Des grands taureaux noirs avec leurs cornes redoutables
Qui furent sacrifiés sur le sable brûlant.

128. *Ibid.,* p. 25, poème intitulé *Marquis de Baroncelli*.

Et de la “corrida” cela est le programme,
Le symbole sacré qui vous fait vibrer l’âme,
C’est comme un reposoir pour une procession.

“Mais la tauromachie est un sport très barbare”
Vont s’indignant les gens d’au-dessus de la Loire,
–“Non, ce n’est pas un sport, c’est une Religion”[129].

Comme il l’a écrit de nombreuses fois, il se joue dans la corrida une tragédie où les émotions et les fiertés de l’animal et de l’homme sont unies par un destin commun. La sacralité du combat ne peut se réduire à un simple « jeu de brutes ». L’aficionado ne se situe pas sous le signe de l’assassinat, et Auguste Chabaud de préciser dans *Taureau Sacré*, au sujet de la mort du taureau dans cette arène qui est assimilée au Saint des Saints : « Le Taureau, noble bête de combat, doit relever d’une mort noble entourée de rites très stricts dont l’observance hisse la corrida au-dessus d’une boucherie et à plus forte raison d’une pitrerie. On peut aimer la corrida, on peut la détester. On n’a pas le droit de la salir en portant atteinte à son côté sacerdotal[130] ».

Cette fascination pour la corrida s’explique aussi par un maître mot qui a guidé et façonné la personnalité d’Auguste Chabaud : « le terrain de la vérité ». Dans tous les moments de sa vie, que cela relève de l’intimité familiale ou du processus de création artistique, il a souhaité se soumettre à son verdict dans un souci permanent de liberté et de probité où l’intelligence triomphe du mensonge. D’où, dans un poème intitulé *Le matador*, son identification à ce dernier qui, à ses yeux, prend valeur de symbole pour rendre compte de cette recherche d’un point d’équilibre à atteindre en toute chose, au moment de l’estocade, ce court instant de vérité où le superflu et le dérisoire n’ont plus lieu d’être :

Arrive alors l’instant sacré de l’estocade
Qui relève d’un art énergique et viril.
Le matador, alors, au milieu de la piste
Se situe “sur le terrain de la vérité”,
Il faut “qu’en toute loi”, dit encore le puriste,
L’épée soit maniée sans rien vouloir truquer.

129. *Ibid.,* p. 28, poème intitulé *Au sujet de la corrida*.
130. Chabaud, Auguste, *Taureau Sacré*, Bruxelles, Eugène Figuière éditeur, 1928, p. 63.

Je suis un matador, peut-être assez notoire,
Matador de tableaux ; eh, oui, je m'en fais gloire
J'ai une épée à moi ; un pinceau valeureux[131].

L'un des biographes d'Auguste Chabaud, Norbert Calmels, disait qu'on ne pouvait « écrire la vie d'un Provençal sans un chapitre sur les taureaux[132] » ; l'Ermite de Graveson n'a pas dérogé à la règle dans ses différentes autobiographies comme dans ses *Sonnets de dignité nîmoise* où, avec des mots simples, il a su traiter d'un sujet extrêmement compliqué – et polémique –, toujours avec sagesse et mesure, sans sectarisme ni prosélytisme. Auguste Chabaud invite simplement à réfléchir sur le « Grand Œuvre taurin » et ses rites qui voient la lumière triompher des ténèbres. Jeune, il était descendu dans l'arène ; il n'était pas peu fier de cette expérience qui le mit à l'épreuve de la vérité, et dont il dit, avec la modestie et la retenue qui le caractérisent, à la fin de son poème *Velléités taurines* : « La vie est le tombeau d'un tas de rêves morts,/Je ne suis devenu un grand toréador/Mais l'avenir dira si je suis un grand peintre ».

À la rencontre d'un homme de poésie

Tous les témoignages s'accordent à dire qu'Auguste Chabaud a été un homme de l'écrit. Pour mémoire, rappelons que le critique d'art René Jean disait de lui qu'il était un écrivain et que son ami Faustin Ripert ne disait pas autre chose, rajoutant à son propos qu'il était aussi un vrai poète, cela lui faisant dire que « ce peintre incomparable était plus fier de ses poèmes que de sa peinture ». Malgré ces remarques tout à son honneur, Auguste Chabaud porta un regard plus nuancé sur sa production littéraire qu'il jugeait sans grande indulgence, la dénigrant à plus d'un titre, allant même jusqu'à qualifier de « péché de jeunesse » son livre *Poésie pure – Peinture pure*[133]. Compte tenu de sa personnalité, il ne pouvait en être autrement tant il lui paraissait déjà inconcevable d'être reconnu comme un grand parmi les grands dans le domaine pictural. Alors que dire de ses livres et poèmes qu'il écrivait pour se divertir !

131. Chabaud, Auguste, *Sonnets de dignité nîmoise*, *op. cit.* p. 76, poème intitulé *Le matador*.
132. Calmes, Norbert, *Chabaud, peintre du Midi*, Apt, Morel, 1976, p. 201.
133. Charmet, Raymond, *Auguste Chabaud*, *op. cit.,* p. 123.

Nonobstant son jugement, qui n'a pas de valeur objective, on ne peut nier qu'Auguste Chabaud était un homme de lettres dans le sens qu'il possédait une importante culture littéraire et qu'il aimait lire et écrire. De plus, sa compagnie était recherchée par des grands noms de la littérature, preuve s'il en est d'une forme de reconnaissance par le milieu des gens de l'écrit (v. fig. 4, son poème consacré au séjour nîmois de Guillaume Apollinaire). N'a-t-il pas été un des membres historiques de l'équipe du Baile-Vert, avec Max-Philippe Delavouët et Louis Malbos, à l'origine de la maison d'édition du même nom, où se côtoyait toute l'intelligentsia provençale de l'époque ? Ses amis les félibres ne le reconnaissaient-ils pas comme l'un des leurs et ne le nommaient-ils pas membre d'honneur lors de leurs rencontres ? Écrivain et poète, Auguste Chabaud l'a été. Pour autant, est-ce à dire qu'il fut un grand écrivain et un grand poète, le fait d'être un grand écrivain ne garantissant pas non plus d'être automatiquement un grand poète ?

La quantité ne fait pas la qualité, Auguste Chabaud étant le premier à reconnaître cela. En revanche, Auguste Chabaud a pensé l'acte d'écriture et plus particulièrement son acte d'écriture, du point de vue de l'artiste peintre et de l'homme épris de poésie. La recette, comme cela a été dit, était la même pour que l'émotion jaillisse des cadences des couleurs ou de celles des mots. Mais penser la poésie, même avec les yeux d'un artiste, ne garantit pas d'être un grand poète. Par contre, qu'Auguste Chabaud ait été un peintre-poète est chose incontestable, tant les images qu'il a créées était empreintes de poésie, de cette poésie de la vie des gens et des paysages mistraliens. Qu'Auguste Chabaud se soit pensé comme un poète-peintre est aussi chose évidente. Sa fille Francine, dans un livre hommage qu'elle écrit un an après le décès de son père, ne disait-elle pas qu'au moment où son inspiration faisait « avec passion hurler les couleurs, le poète en lui demeurait[134] » ? Et puis la poésie l'a accompagné sa vie durant. Francine se souvient aussi des heures passées par son père à écrire, sans surtout se préoccuper de faire imprimer quoi que ce soit[135], et de ce dernier Noël de 1954, passé en famille où le patriarche affaibli récite malgré tout, comme à l'accoutumée, les poèmes qu'il a composés pour la joie des petits[136].

134. Léoni-Chabaud, Francine, *Auguste Chabaud, mon père*, Marseille, Imp. Manivet, 1956, p. 19.
135. *Ibid.,* p. 48.
136. *Ibid.,* p. 63.

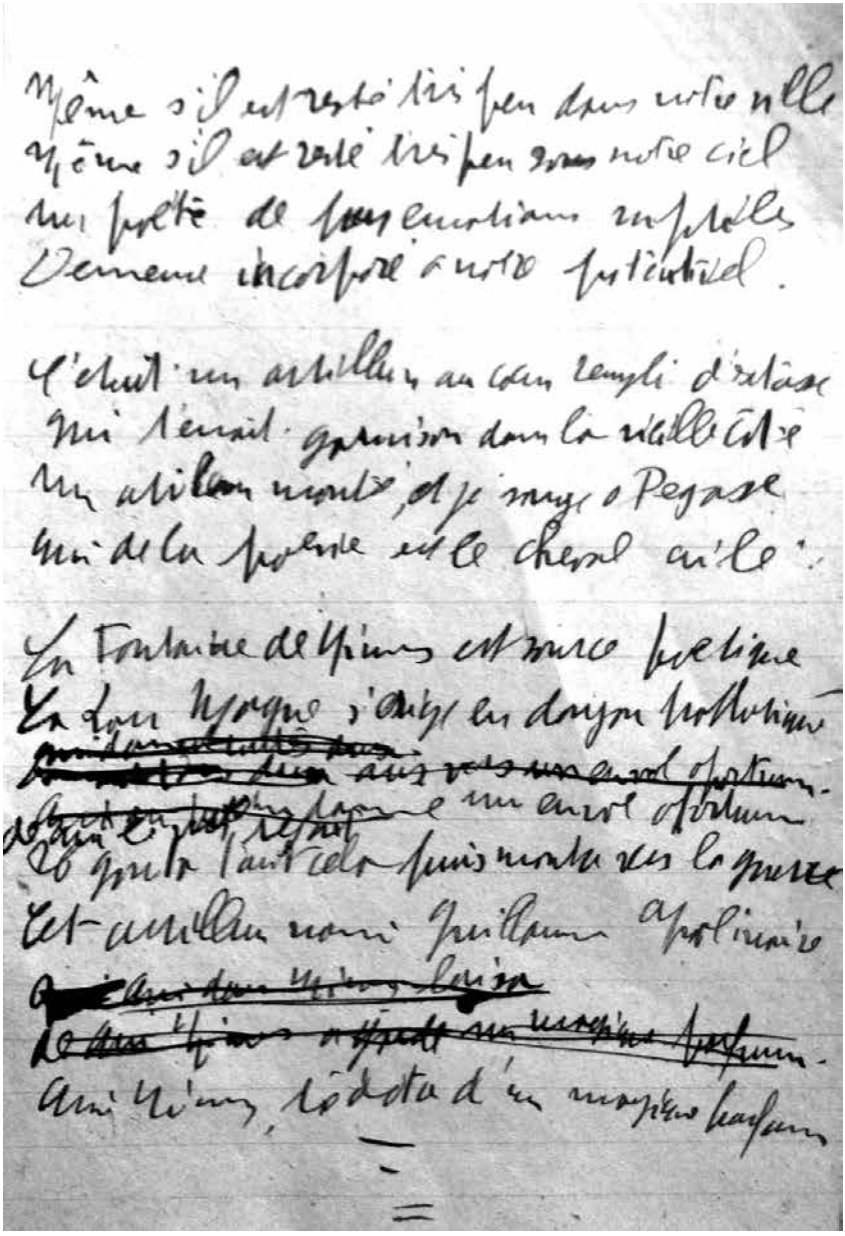

Même s'il est resté très peu dans notre ville
Même s'il est resté très peu sous notre ciel
un poète de grande émotions impétueuses
Demeure incorporé à notre patrimoine.

C'était un artilleur au cœur rempli d'audace
qui tenait garnison dans la vieille cité
un aviateur monté, et je songe à Pégase
qui de la poésie est le cheval ailé :

La Fontaine de Nîmes est source poétique
La dame Nyrque s'abreuve en daigne hospitalière
~~[illegible]~~ ~~aux vers un accent opportun~~
~~[illegible]~~ ~~[illegible]~~ un accent opportun
Et quand l'aurait-elle puis monta vers la guerre
Cet artilleur nommé Guillaume Apollinaire
~~[illegible]~~
~~Le dieu Nîmes respecta un magnifique parfum~~
Aux Nîmes, l'adopta d'un magnifique parfum.

Fig. 4. Poème inédit d'Auguste Chabaud sur le séjour d'Apollinaire à Nîmes, s.d., Coll. Monique Chabaud.

On ne peut dès lors pas contester à Auguste Chabaud le titre de poète qu'il revendiquait, du reste, au plus profond de lui-même. Certes, beaucoup de ses vers, et il est le premier à le reconnaître, ne sont pas d'une grande valeur poétique ; mais beaucoup, à notre avis, le sont par les sensations qu'ils procurent et les émotions qui s'en dégagent. On peut alors faire sien pour se prononcer sur la poésie d'Auguste Chabaud, l'avis que celui-ci émettait sur un recueil de poèmes publié par son ami Achille Rey, où ses propos critiques peuvent s'entendre pour lui-même : « J'ai le plaisir de vous dire que dans votre livre les vers où passent le fluide sont très nombreux et que vous avez indubitablement le sens des "cadences", sous lequel il n'est pas de poète, et sous lequel il vaut mieux renoncer à porter la lyre, bien que tant de gens s'obstinent à continuer au risque d'avoir affaire au syndicat des garçons coiffeurs, estimant avec juste raison, que c'est à eux de nous raser. […] Pour vous prouver ma sincérité je vous dirai que si dans votre livre il n'y a pas mal de vers où *passe le fluide*, il y en a aussi un certain nombre où il ne passe pas. Certaines "cadences" laissent à désirer si d'autres sont parfaites. Si beaucoup de vers sont poétiques, d'autres sont prosaïques[137] ».

Auguste Chabaud est donc un poète totalement méconnu qu'il conviendrait de faire sortir de son silence afin de découvrir cet aspect ignoré mais volontairement tenu secret de sa palette de peintre-poète. Mais plus qu'un poète, Auguste Chabaud n'a-t-il pas été un homme de poésie tant sa passion pour les muses de la poésie, qui dépasse le simple fait d'écrire, a accompagné et nourri le jardin secret de sa vie de peintre et celui de sa vie d'homme. N'a-t-elle pas, d'une certaine manière, légitimé sa fuite devant les réalités du monde et sa préférence pour le rêve et l'illusion ?

137. Chabaud, Auguste, « À propos du "Passage à Niveau" », *op. cit.* p. 5.

Séance du 29 avril 2016

LE GRAND BALLON CAPTIF À VAPEUR DE MONSIEUR HENRY GIFFARD, CLOU DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878 À PARIS

par Jean-Luc PONTVIEUX
correspondant

Introduction

Le sujet de mon exposé peut vous surprendre ! Pourquoi être allé étudier une attraction remarquable qui se déroula en marge de l'exposition universelle de Paris de 1878, mais disparue depuis longtemps de la mémoire collective, alors que la tour Eiffel, clou de l'exposition de 1889, est connue dans le monde entier et symbolise Paris, voire la France ?

Comme souvent, c'est la découverte d'un objet insolite qui déclenche en moi la curiosité et la volonté d'en savoir plus sur son origine et sa raison d'être … Comme certains d'entre vous le savent, je cultive, depuis plus de vingt ans, une passion pour les expositions universelles de Paris, qui se matérialise par une collection de tout ce qui a rapport à ces manifestations exceptionnelles : livres, documents, cartes postales, médailles commémoratives, assiettes à thème, verres gravés, objets publicitaires, souvenirs de toutes sortes, etc. C'est dans ce contexte que j'ai

trouvé, il y a une quinzaine d'années, la médaille dont je vous montre l'image et qui ne laissa pas de m'intriguer… (fig. 1). À l'avers, un ballon captif, dominant une perspective de Paris, au premier plan de laquelle on distingue, après un examen minutieux, les ruines du palais des Tuileries, incendié en 1871 par les communards, avec comme légende « Panorama de Paris / 1878 ». 1878, année de la troisième exposition universelle tenue à Paris. Au revers, l'inscription « Souvenir de mon ascension dans le grand ballon captif à vapeur de Mr Henry Giffard » … un ballon à vapeur ? Et qui était ce Monsieur Giffard ?

Fig. 1. Médaille commémorative de l'ascension dans le ballon de Monsieur Giffard en 1878 (collection de l'auteur).

Mes recherches m'ont rapidement amené à identifier le fameux ballon, qui fut certainement le « clou » de l'exposition de 1878, puis à en approfondir l'histoire, que je vais vous conter aujourd'hui. Je com-

mencerai mon exposé par un rapide survol des expositions universelles, pour situer celle de 1878 qui nous intéresse. Dans un deuxième temps, je vous présenterai Monsieur Henry Giffard, personnage hors du commun, inventeur hors pair dans le domaine des machines à vapeur comme dans celui de l'aérostation. Enfin, nous examinerons le fameux ballon, sa conception, sa construction et son exploitation.

Les expositions universelles

Londres 1851

La première exposition internationale méritant le qualificatif d'« universelle » est « The Great Exhibition of the Works of the Industry of all Nations », qui se tint à Londres, en 1851, à Hyde Park, abritée par le « Crystal Palace », œuvre de Joseph Paxton, merveille de légèreté et de transparence, constitué de 4 000 tonnes de fonte et 400 tonnes de verre. C'est le Prince Albert, prince consort de la reine Victoria, qui porta le projet avec enthousiasme. L'exposition fut bénéficiaire et attira plus de six millions de personnes, venues admirer les produits présentés par près de 14 000 exposants, issus pour moitié de l'Empire britannique et pour moitié de 40 nations étrangères, au premier rang desquelles, la France.

Paris 1855

Napoléon III, vivement impressionné par cette exposition, décida par décret, en 1853, qu'une « Exposition universelle de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts » se tiendrait à Paris en 1855 et en confia l'organisation à son cousin germain, le prince Jérôme Napoléon. Le « Palais de l'Industrie » fut construit pour en abriter la partie industrielle. Cet édifice, à la façade de facture très classique, constitua néanmoins une prouesse technique pour l'époque, car des poutres en fer forgé, portées par des colonnes de fonte, y furent employées pour la première fois. La voûte en berceau de la nef centrale, d'une portée de 48 mètres, reposait sur les colonnes, sans tirants. Ce bâtiment resta en usage pendant plus de quarante ans, avant d'être rasé pour laisser la

place au Grand Palais, construit pour l'exposition universelle de 1900. Vingt-cinq nations, représentées par près de 24 000 exposants, dont la moitié de français, plus de cinq millions de visiteurs, cette exposition fut un succès et une vitrine pour le Second Empire.

Paris 1867

En 1864, à l'apogée de son règne et deux ans après la seconde exposition universelle de Londres, Napoléon III décida qu'une nouvelle exposition universelle se tiendrait à Paris, en 1867. Le Palais de l'Industrie étant trop exigu pour accueillir les 52 000 exposants venus de 42 nations, il fut donc décidé de raser partiellement la colline de Chaillot pour remblayer le Champ de Mars, où fut construit le palais de l'exposition, de forme originale, conçu par l'ingénieur Jean-Baptiste Krantz. C'était une structure ovale de 490 x 380 m, construite en maçonnerie et en fer, divisée en six galeries thématiques concentriques, reliées par des tranches radiales dédiées aux pays représentés. Ce fut la première exposition universelle de Paris à investir le Champ de Mars ; les suivantes ne le quittèrent plus. Le nombre de visiteurs dépassa les 11 millions. Ce fut sans conteste un grand succès pour Napoléon III. En marge de cette exposition, un jeune inventeur, Henry Giffard, présentait son premier ballon captif ; nous en reparlerons plus loin.

Paris 1878

La Troisième République naissante se devait de montrer au monde que la France avait surmonté la catastrophe de 1870-71 et qu'elle demeurait un pays dynamique, doté d'une industrie en plein essor. Par décret du 28 mars 1876, il fut décidé que la troisième exposition universelle parisienne aurait lieu en 1878. Elle occupera, pour l'essentiel, le Champ de Mars, où est construit, en un temps record, un immense « palais de fer », mesurant 700 x 400 m, dont les galeries perpendiculaires forment un immense damier. La colline de Chaillot se voit nantie du palais du Trocadéro, à l'architecture discutable, inspirée des styles mauresque et néo-byzantin et abritant une salle de spectacle de 4 600 places, à l'acoustique médiocre, flanquée de deux tours carrées de plus

Fig. 2. Le grand ballon captif de Monsieur Henry Giffard dans la cour des Tuileries en 1878 (Tissandier Collection, Library of Congress, USA).

de 80 m de haut. Ce palais sera démoli partiellement en 1936, pour permettre la construction du Palais de Chaillot, à l'occasion de l'exposition de 1937. Du 20 mai au 10 novembre 1878, l'exposition accueillit plus de 16 millions de visiteurs, venus admirer les produits présentés par 53 000 exposants de 36 pays. Deux attractions retinrent l'intérêt du public :

– La tête de la statue de la liberté, réalisée par Bartholdi et qui sera offerte aux États-Unis en 1886 ;

– Le grand ballon captif à vapeur de Monsieur Henry Giffard, installé dans la cour des Tuileries (fig. 2).

Présentons à présent ce personnage atypique que fut Henry Giffard.

Henry Giffard (1825-1882) – Inventeur (fig. 3)

Jeunesse

Henry Giffard est né à Paris le 8 février 1825. Il fit des études classiques, placé par ses parents dans l'une des pensions qui suivaient les cours du collège Bourbon, aujourd'hui lycée Condorcet. Laissons Wilfrid de Fonvielle nous narrer[1] l'événement qui révolutionna la vie du jeune homme :

Fig. 3. Henry Giffard – Portrait (vers 1860) (Revue Les Contemporains, 1905)

1. Revue *Les Contemporains*, n°646 du 26 février 1905.

> En 1837, Giffard avait alors une douzaine d'années, lorsque survint un grand événement social qui produisit une émotion profonde dans toutes les classes de la population. Les premiers trains circulèrent sur la ligne de Paris à Saint-Germain, ou, pour parler plus exactement, de Paris au Pecq, car les locomotives s'arrêtaient au bord de la Seine […]. Chaque jour, il y avait foule le long de la grande tranchée des Batignolles et, le dimanche, les parisiens s'étouffaient pour admirer les voitures merveilleuses qui, sans avoir besoin d'être tirées par des chevaux, roulaient beaucoup plus vite que si elles étaient attelées à de vigoureux percherons.
>
> Giffard était tellement passionné par la vue des locomotives, qu'il s'échappait des mains des pions pour se rendre le long du chemin de fer, où l'on était sûr de le retrouver. Les maîtres interrompaient son extase en le saisissant par l'oreille et en le ramenant avec force bourrades au logis paternel, où l'attendaient le cabinet noir, des torgnioles et le pain sec.

Cette passion pour les locomotives l'amènera rapidement à vouloir devenir ingénieur, afin d'en construire plus tard. Malgré ses fréquentes escapades, c'était un écolier modèle, un garçon intelligent et au cœur généreux. En 1844, au moment où il devait entrer à l'École centrale des Arts et Manufactures, un revers de fortune de ses parents entraîna la saisie de la maison familiale et l'abandon de son projet d'études d'ingénieur, ce qui l'attrista profondément. Un de ses maîtres, qui avait remarqué ses talents de dessinateur, le fit entrer au service des dessinateurs de la ligne Paris à Saint-Germain. Il travailla avec zèle dans la compagnie des frères Péreire, qui appréciaient sa valeur. Mais sa passion pour les locomotives allant croissant, il se lia naturellement avec des mécaniciens et ne tarda pas à sauter sur le marchepied pour accéder à la plateforme des machines :

> Chaque soir, à la sortie des ateliers, il se postait à un endroit convenu d'avance. En passant devant lui, la locomotive ralentissait imperceptiblement sa marche. Prompt comme l'éclair, Giffard sautait sur le marchepied. Pendant toute la durée du trajet, il aidait, soit le mécanicien, soit le chauffeur[2].

2. Revue *Les Contemporains*, n° 646 du 26 février 1905.

Au Pecq, on le prenait tout naturellement pour un employé du chemin de fer. Il éprouva cette passion naissante et indomptable du mécanicien pour sa machine, qu'Émile Zola a décrite avec tant d'éclat et de vérité dans son admirable roman *La Bête humaine*. Il put cependant suivre, de manière externe pourrait-on dire, les cours de l'École Centrale, grâce à la complicité de deux amis élèves ingénieurs, qui lui procurèrent notes et documents. Ce fut là l'unique concours qu'il obtint pour acquérir les principes indispensables des sciences. Il fut toujours animé par un besoin d'invention et de recherches, qu'aucune distraction ne put jamais interrompre, mais, n'appartenant pas officiellement au grand corps d'ingénieurs civils de Centrale, Giffard resta toute sa vie un « isolé ».

Une grande idée germa dans l'imagination féconde du futur inventeur : observant le manque d'audace des ingénieurs en matière de pression dans les chaudières des locomotives, il se mit au travail et déposa son premier brevet alors qu'il n'avait pas vingt-huit ans. Son coup d'essai fut un coup de maître. L'inventeur avait lancé l'industrie sur une voie nouvelle avec la création de la chaudière à haute pression. Giffard avait parfaitement conscience de la révolution industrielle qui était en devenir.

Intérêt pour les aérostats

Dans les années 1850, le docteur Leberdier, qui s'intéressait aux ballons, lui demanda de construire un petit dirigeable à vapeur, destiné à effectuer des évolutions dans le jardin de son pavillon construit aux Champs-Elysées. Cette maquette permit à Giffard de déposer en 1851 un brevet et de l'appliquer ultérieurement, en se réservant le monopole de l'usage de son propulseur pour la direction des ballons. Fort de cette première expérience, il se fit affilier à la Société aéronautique et météorologique de France et commença à construire un dirigeable de 12 m de diamètre et de 44 m de long, d'un volume de 2 500 m^3, gonflé au gaz d'éclairage, muni d'un propulseur à hélice actionné par une machine à vapeur de trois chevaux. Après plusieurs essais au cours desquels il améliorait sans cesse son dirigeable, il tenta, le 24 septembre 1852, une ascension qui le rendit célèbre, celle qui lui valut le nom de « Fulton[3]

3. Robert Fulton, ingénieur américain, est considéré comme le créateur du bateau à vapeur.

de la navigation aérienne ». Henri Giffard s'éleva seul dans les airs et réussit le premier à se dévier sensiblement de la ligne du vent. M. Émile de Girardin, commenta ainsi cet exploit[4] :

> Hier, vendredi 24 septembre, un homme est parti imperturbablement assis sur le tender d'une machine à vapeur, élevée par un ballon ayant la forme d'une immense baleine, navire aérien pourvu d'un mât servant de quille et d'une voile tenant lieu de gouvernail. Ce Fulton de la navigation aérienne se nomme Henry Giffard. C'est un jeune ingénieur qu'aucun sacrifice, aucun mécompte, aucun péril, n'ont pu décourager ni détourner de cette entreprise audacieuse, où il n'avait pour appui que deux jeunes ingénieurs de ses amis, MM. David et Sciama, anciens élèves de l'École Centrale[5]. Il est parti de l'Hippodrome. C'était un beau et dramatique spectacle que celui de ce soldat de l'idée, affrontant, avec l'intrépidité que l'invention communique à l'inventeur, le péril, peut-être la mort ; car à l'heure où j'écris, j'ignore encore si la descente a pu s'opérer sans accident et comment elle a pu s'opérer...

En 1855, Henry Giffard fit une nouvelle tentative en matière d'aérostat avec un dirigeable de 72 m de long, un diamètre de 10 m et un volume de 2 700 m^3, toujours propulsé par une machine à vapeur. Du fait d'un vent violent et d'un défaut de cohésion entre le ballon et son filet, le premier vol faillit se terminer de manière tragique pour son inventeur et pilote.

L'injecteur et la fortune

Parallèlement, les machines à vapeur à haute pression avaient eu un grand succès à l'exposition universelle de Londres en 1851 et à celle de Paris en 1855. Cependant, le nom de Giffard ne fut pas associé à celui du constructeur, ce qui entraîna chez lui un profond ressentiment, sans pour autant susciter de sa part, une quelconque réclamation. Cherchant toujours à améliorer les locomotives, il conçoit tout d'abord un système d'alimentation des chaudières, basé sur une turbine à vapeur, pour lequel il est accusé de plagiat. En remplacement, il dépose, le 8 mai 1858, le brevet d'un injecteur qui ne comporte aucune pièce en mouvement.

4. Journal *La Presse* du 26 septembre 1852.
5. Respectivement des promotions 1848 et 1849.

En 1859, la première locomotive équipée du nouveau système est testée et l'usage de l'injecteur Giffard sera rapidement généralisé à toutes les locomotives, faisant la fortune de son inventeur.

L'Académie des sciences lui décerna un prix de la fondation Montyon et le gouvernement impérial y joignit, bien que Giffard fût profondément républicain, la croix de chevalier de la Légion d'honneur. En quelques années, il devint plusieurs fois millionnaire, ce qui lui permit de se livrer, sans problème de financement, à sa grande passion : les ballons captifs.

Les ballons captifs

Le premier d'entre eux sera installé au Champ-de-Mars, en marge de l'exposition universelle de 1867 (fig. 4). Il avait un volume de 6 000 m^3 et était, avec « le Géant », créé par Nadar, le plus gros ballon connu. Le prix du ticket d'entrée dans l'enceinte de l'avenue de Suffren était d'un franc, celui de l'ascension de 20. Ce ballon fascina le public parisien. Deux ans plus tard, Giffard envoya à Londres un ballon captif dont le volume avait doublé. Pendant la guerre de 1870, il ne se trouva personne dans le gouvernement républicain pour faire appel à ses compétences, alors que les ballons allaient être utilisés massivement pour forcer le blocus auquel était soumis Paris assiégé. C'est pourquoi, il partit en province incognito et sembla rester indifférent à tout ce qui se passait autour de lui, tout en déplorant les fautes qu'il voyait commettre dans le domaine de l'aérostation, spécialité dont il était devenu un maître. « L'exposition de 1878 fut le triomphe d'Henry Giffard. Le ballon de la cour des Tuileries fut considéré

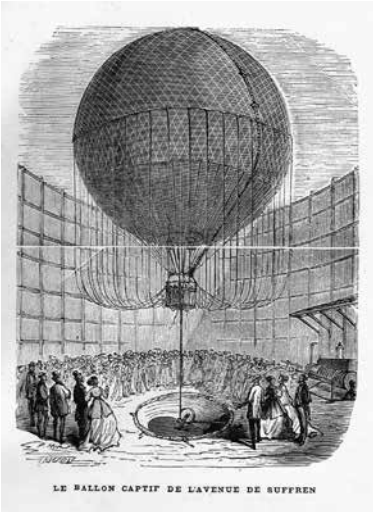

Fig. 4. Le ballon captif de Monsieur Henry Giffard à l'exposition universelle de 1867 à Paris (Tissandier Collection, Library of Congress, USA).

par la voix publique comme la plus belle merveille de cette grande foire du monde[6] ». Je vais maintenant vous la présenter.

Le grand ballon captif de 1878

La construction, puis l'exploitation du grand ballon captif furent présentées et abondamment commentées par M. Gaston Tissandier, scientifique et aérostier, dans le journal *La Nature*. Cet ami et admirateur d'Henry Giffard fit une synthèse de ses articles dans un ouvrage paru fin 1878[7], qui m'a servi de base dans l'exposé que je vais vous présenter, ainsi que pour les gravures qui l'illustrent et qui sont dues au talent de son frère Albert. Cet ouvrage débute ainsi :

> Lors de l'Exposition universelle de 1867, M. Henry Giffard construisit au Champ de Mars le premier ballon captif à vapeur. Ce matériel aérostatique, absolument nouveau, excita la curiosité générale. On admira ce globe aux proportions imposantes, où 5 000 mètres cubes d'hydrogène se trouvaient pour la première fois emprisonnés dans une étoffe imperméable. On ne se lassa pas de s'élever à 250 mètres au-dessus du sol, et de contempler les panoramas aériens dans une nacelle où 12 voyageurs tenaient place. Quelque remarquable qu'ait été cette construction, elle est dépassée au-delà de tout ce qu'on peut imaginer par celle que le même inventeur a exécutée à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878.
>
> Installé au centre de Paris, dans la cour des Tuileries, que M. le Ministre des travaux publics a mise à la disposition de M. Henry Giffard, le grand ballon captif à vapeur de 1878, par ses proportions gigantesques, par les dispositions ingénieuses de tous ses organes, par la puissance de son action et la solidité des matériaux qui le constituent, est incontestablement une des plus grandes merveilles de la mécanique moderne. Il est aux ballons ordinaires ce que le Great-Eastern[8] est à une coquille de noix. Il est le fruit de savants calculs, d'inventions nombreuses, fécondées par de longues recherches qui n'avaient aucun précédent.

6. Revue *Les Contemporains*, n° 646 du 26 février 1905.
7.Tissandier, Gaston, *Le grand ballon captif à vapeur de Mr Henry Giffard*, G. Masson éditeur, Paris, 1878.
8. Le « Great Eastern » est un paquebot transatlantique britannique lancé en 1858.

Description générale

Le grand ballon captif à vapeur de M. Henry Giffard est le plus grand ballon jamais construit à cette époque. C'est un ballon sphérique de 56 m de diamètre et d'un volume de 25 000 m^3, gonflé à l'hydrogène. Il est confectionné avec une toile rigoureusement imperméable, si bien qu'il ne perd pratiquement pas de gaz et reste gonflé pendant des mois entiers, défiant les éléments. La sphère d'étoffe est enveloppée d'un filet de corde, terminé à sa partie inférieure par une série de pattes d'oie et de poulies. Ce filet est attaché par l'intermédiaire de câbles et de poulies à un cercle métallique, lui-même relié à un second, situé à un niveau inférieur et autour duquel s'attachent les cordes de la nacelle.

La nacelle en bois a la forme d'une galerie annulaire au centre de laquelle passe le câble de retenue du ballon. La nacelle à terre se trouve suspendue au-dessus d'une vaste cuvette conique. Le câble descend au fond de la cuvette et tourne autour d'une poulie métallique montée sur une suspension à la Cardan, puis circule dans un tunnel de 60 mètres de longueur et vient s'enrouler autour d'un treuil de fonte, commandé par deux grandes roues d'engrenage, mises en mouvement par deux machines à vapeur.

La force ascensionnelle du ballon est de 25 tonnes ; le poids total de tous les matériaux qui le constituent est de 14 tonnes. L'aérostat est muni à sa partie supérieure et à sa partie inférieure de deux vastes soupapes. Celle du haut peut être ouverte par les aéronautes dans la nacelle, dans le cas improbable où une rupture du câble nécessiterait de faire redescendre le ballon. Celle du bas s'ouvre automatiquement, pour laisser écouler le gaz quand il se dilate. L'étude détaillée de la construction du ballon montre que celui-ci est une synthèse achevée des inventions multiples, nées des recherches incessantes d'Henry Giffard. Chaque composante du ballon constitue une innovation.

L'étoffe

Henry Giffard, pour confectionner ce ballon gigantesque, destiné à rester gonflé d'hydrogène pendant plusieurs mois, se devait d'employer un tissu très solide et surtout tout à fait imperméable. Après de multiples essais, il met au point une étoffe formée de quatre couches de tissus (une

mousseline intérieure, deux tissus de toile de lin, une mousseline extérieure), adhérant entre elles par du caoutchouc vulcanisé. Cette étoffe est recouverte d'un vernis, formé d'huile de lin cuite avec une petite quantité de litharge[9]. Le tout, enfin, est revêtu d'une couche de peinture au blanc de zinc. L'aérostat est tout à fait blanc, afin que sa surface ait un faible pouvoir absorbant des rayons solaires, de manière à ce que le gaz qu'il contient s'échauffe le moins possible sous l'influence de l'insolation. La confection du ballon captif s'est exécutée dans un grand atelier, construit dans la cour des Tuileries, du côté du pavillon de Flore, à l'un des angles du terrain concédé à M. Henry Giffard.

L'étoffe dont nous venons de donner la description a été livrée en 46 pièces de 90 m de longueur environ, sur 1,10 m de large. Chacune de ces pièces a d'abord été soumise à un étirage qui a eu pour but d'éprouver sa résistance et de vérifier sa solidité, au moyen d'un dispositif inventé par Henry Giffard. Les pièces ont ensuite été découpées pour former les 104 fuseaux qui composent la sphère, d'une surface de 4 000 m^2, chaque fuseau étant découpé en 14 panneaux. Henry Giffard estima en effet que la multiplication des coutures constituait un réseau de nervures propre à renforcer la solidité de son ballon. Il fallut donc assembler par couture 1 456 panneaux d'étoffe ! Ce travail fut effectué par 40 ouvrières, qui réalisèrent plus de 15 km de couture simple, en utilisant près de 50 km de fil.

Le filet

Le filet, destiné à supporter le poids de la nacelle et à maintenir dans l'espace l'immense ballon, fut fabriqué avec des cordes de 11 mm de diamètre. Henry Giffard, craignant que des nœuds ne risquent d'altérer, à la longue, l'étoffe du ballon, eut l'idée de faire passer les cordes du filet les unes dans les autres en les entrecroisant ; mais comme il s'agissait d'opérer ce travail sur une longueur de cordes de 26 km, il fallut imaginer un mode de construction spécial. La fabrication de ce filet immense s'est opérée dans une corderie, d'après les plans et les épures d'Henry Giffard. Un vaste cirque fut construit au milieu de l'usine, comportant trois balcons circulaires sur lesquels travaillaient 110 ouvriers. Sur le sol du cirque, on procédait à l'entrecroisement des cordes ; le filet ainsi

9. La litharge est l'une des formes minérales naturelles de l'oxyde de plomb, PbO.

ébauché était hissé à la partie supérieure de l'enceinte, et les ouvriers installés sur les balcons circulaires fixaient les cordes aux points de leur entrecroisement, en y faisant de solides ligatures à l'aide de ficelle goudronnée, recouvertes de morceaux de peau propres à atténuer les frottements sur l'étoffe du ballon. Cette opération représenta un travail considérable, puisque le filet du grand ballon captif ne compte pas moins de 52 000 mailles !

La nacelle

La nacelle du ballon captif est construite en bois de noyer. Elle a une forme annulaire, et présente l'aspect d'un balcon circulaire, au centre duquel le câble se relie au cercle supérieur par l'intermédiaire d'un peson, muni de cadrans verticaux, où des aiguilles indiquent constamment la force ascensionnelle de l'aérostat. Cette nacelle a 6 m de diamètre, la galerie où circulent les voyageurs est à double fond et comprend seize compartiments qui contiennent des sacs de lest, des cordes d'arrêt, des ancres d'atterrissage et des grappins de fer. Le balcon circulaire a un mètre de large, l'espace central ayant un diamètre de 4 m. Le parapet de ce balcon a 1,20 m de hauteur.

La nacelle est attachée par 16 cordes à un premier cercle de bois de 6 m de diamètre, relié lui-même au grand cercle d'acier. Elle a été fabriquée avec beaucoup de soin : elle est garnie d'une étoffe de drap vert qui orne sa galerie ; des cordelettes verticales laissent entre elles un espace suffisant pour que les voyageurs puissent passer la tête, mais non le corps tout entier. On monte dans sa galerie au moyen d'une passerelle mobile. Trente à quarante personnes peuvent y prendre place à chaque ascension.

Le câble

Henry Giffard ayant observé que, lorsque le ballon s'élève, le poids à soulever augmente régulièrement de celui du câble déroulé, mais la force ascensionnelle étant constante, la traction à supporter par le câble au sol diminue. Il a donc conçu un câble de section variable. C'est un cordage dont le diamètre varie de 8,5 cm à 6,5 cm, d'une longueur primitive de 600 m, s'allongeant par traction jusqu'à 660 m.

Le treuil

Le treuil du ballon captif constitue un système mécanique tout à fait remarquable. C'est un cylindre creux en fonte, de 11 m de longueur et 1,70 m de diamètre, entraîné par deux roues d'engrenage de 3,50 m de diamètre. Le treuil monté présente extérieurement l'aspect d'une vaste bobine, dont la surface est creusée de 108 tours de spires décroissantes dans lesquelles le câble vient s'enrouler. Les engrenages sont mis en mouvement par deux chaudières à vapeur à quatre cylindres, d'une puissance de 300 chevaux chacune, pouvant travailler jusqu'à une pression de dix atmosphères.

Pour augmenter la régularité du mouvement, quand une machine a ses manivelles dans une position, l'autre machine a les siennes dans une position intermédiaire, de sorte que le mouvement de rotation est d'une constance presque absolue. Quand le ballon s'élève dans l'atmosphère, il fait tourner le treuil autour duquel s'enroule le câble, et transforme les machines en pompes foulantes. L'air aspiré extérieurement par les pistons ainsi mis en marche, tendrait à être refoulé dans les chaudières, mais il s'échappe par un tuyau faisant fonctionner un appareil ingénieux inventé par Henry Giffard, auquel il a donné le nom de « frein régulateur à air ».

La production d'hydrogène

Les recherches d'Henry Giffard visant à améliorer le système classique de production d'hydrogène à base d'acide sulfurique et de fer l'ont amené à concevoir, puis à construire, dans la cour des Tuileries, un appareil entièrement automatique, pouvant produire 2 000 m^3 d'hydrogène à l'heure. Le gonflage du ballon a débuté le 11 juillet 1878 à 15h et pour se terminer le 14 juillet à 19h, conformément aux prévisions d'Henry Giffard, dont le système de fabrication d'hydrogène fonctionna de manière continue, faisant l'admiration des chimistes de l'époque. Pour fabriquer le gaz du ballon captif, 190 tonnes d'acide sulfurique et 80 tonnes de tournure de fer furent nécessaires. Le système de production d'hydrogène permettait également de gonfler, en une demi-heure, un ballon libre de 600 m^3.

L'exploitation (fig. 5)

L'enceinte des Tuileries fut ouverte au public le dimanche 28 juillet 1878 et les ascensions en ballon captif commencèrent le jour même à 13h. Comme l'indique l'affiche (fig. 6), le prix de l'entrée était d'un franc, comme en 1867. Le public pouvait admirer les installations et se détendre dans un café restaurant : « le Buffet du ballon captif ». À chaque ascension, le ballon emportait à 500 m d'altitude 30 à 40 personnes. La durée de l'ascension était de 20 mn, son coût de 20 francs, somme relativement élevée pour l'époque. Le contrôle du ballon était confié à des aérostiers chevronnés, qui avaient fait leurs preuves lors du siège de Paris : Camille Legrand, dit Dartois, Eugène et Jules Godard.

Fig. 5. Le grand ballon captif de Monsieur Henry Giffard dans la cour des Tuileries en 1878 (Tissandier Collection, Library of Congress, USA).

Fig. 6. Affiche présentant les horaires et les tarifs de l'ascension, lors de l'exposition universelle de 1878 à Paris (Tissandier Collection, Library of Congress, USA).

Si les conditions météorologiques étaient convenables, 24 ascensions avaient lieu chaque jour, de 10h à 18h, sans aucune autre interruption que le temps nécessaire à l'embarquement et au débarquement des passagers. Le grand ballon captif éleva ainsi dans les airs jusqu'à 900 personnes en une

journée (le 2 octobre). Dans le premier mois de son fonctionnement, plus de 6 000 voyageurs avaient pris place dans sa nacelle et plus de 100 000 visiteurs pénétré dans son enceinte. Laissons Gaston Tissandier nous narrer, d'une manière quelque peu lyrique, le déroulement d'une ascension :

> Le ballon captif est fixé à terre par ses huit câbles d'amarre, seize hommes d'équipe les détachent, l'aérostat se soulève, il s'agite comme un oiseau gigantesque impatient de prendre son vol. La passerelle glissée sur la cuvette va rejoindre la porte d'entrée de la nacelle. Trente à quarante voyageurs la traversent, ils prennent place dans la galerie, où deux aéronautes donnent le signal du départ. Le ballon s'élève avec la légèreté de l'hirondelle. On monte sans secousse ; la terre s'éloigne, le tableau de Paris s'offre aux regards, puis l'horizon des campagnes avoisinantes s'ouvre bientôt en un panorama éblouissant, en un cercle immense de plus de 400 kilomètres de diamètre. Les grands spectacles aériens, couchers de soleil incomparables, surface du sol en pleine lumière, nuages mamelonnés et vaporeux, sont désormais accessibles à tous, grâce à ce nouveau tramway aérien.
>
> C'est toujours le panorama de Paris [fig. 7] que l'on contemple à l'extrémité du câble du Grand Captif ; mais ce panorama est toujours nouveau et toujours changeant d'aspect, car l'atmosphère est comme un kaléidoscope qui transforme à l'infini les mêmes images ; les nuages et les brumes tamisent d'une façon sans cesse nouvelle les rayons du soleil, et modifient constamment les ombres et les lumières du tableau que l'on admire. La ville de Paris apparaît au centre de la ceinture verdoyante des campagnes qui l'environnent ; mais la grande capitale se pare de mille ornements différents. Tantôt elle est dorée par les feux d'un soleil ardent ; tantôt, au

Fig. 7. Panorama de Paris photographié lors d'une ascension (Tissandier Collection, Library of Congress, USA).

> contraire, elle se revêt d'un ton uniforme qui lui donne un aspect plus sévère, mais non moins grandiose ; quelquefois elle disparaît dans une nappe de brume et ressemble à ces grands décors dont on adoucit l'éclat dans les théâtres en les cachant sous un voile de mousseline. L'ombre du ballon se projette alors sur cet écran de vapeurs aériennes.
>
> Si l'air est calme, le câble tendu par la force ascensionnelle de l'aérostat est rigide et vertical comme une barre de fer ; si l'air est vif, on est légèrement balancé dans l'espace, le vent siffle dans les cordages, le ballon s'incline, doucement bercé par les flots invisibles de l'océan aérien. On est parti de la cour des Tuileries ; la nacelle dans les airs peut planer à 500 mètres du point de départ : on peut se trouver de l'autre côté de la Seine, au-dessus de la rue du Bac, ou dans d'autres directions, au-dessus du Palais-Royal ou de la place du Carrousel. À 500 mètres d'altitude, la cour des Tuileries se réduit à des proportions lilliputiennes. On croirait qu'on ne reviendra jamais dans ces bas-fonds lointains. Mais le câble est là et les machines sont prêtes à l'enrouler autour de son treuil. Le géant, malgré ses efforts, est ramené au logis.[10]

Une médaille commémorative, en bronze doré, était remise à chaque participant. Son prix de revient était de 1,25 franc. Elle se négocie actuellement autour de 50 €. La clientèle du grand ballon fut cosmopolite, de nombreux délégués étrangers à l'exposition universelle ayant profité de l'attraction, ainsi que des visiteurs prestigieux, tels le prince et la princesse de Galles, le prince et la princesse du Danemark, des ministres, des généraux, des députés, des sénateurs, des membres de l'Institut. La campagne des ascensions captives se termina le 4 novembre à onze heures du matin. Deux ascensions eurent lieu dans la matinée, Henry Giffard ayant mis la nacelle à disposition de Mr Gambetta, accompagné de l'amiral Mouchez[11], du commandant Perrier[12], de Paul Bert[13] et d'autres notabilités. Le journal *Le Pétard*[14] n'avait pas attendu cette date pour caricaturer Gambetta, assis sur le ballon captif (fig. 8), pour illustrer une phrase de son discours de Valence, du 17 septembre 1878 :

10. Tissandier, Gaston, *Le grand ballon captif à vapeur de Mr Henry Giffard*, G. Masson éditeur, Paris, 1878.
11. Ernest Mouchez (1821-1892), contre-amiral, astronome, hydrographe.
12. François Perrier (1833-1888), militaire, géographe, membre de l'Académie des sciences.
13. Paul Bert (1833-1886), médecin, physiologiste, homme politique.
14. Journal *Le Pétard*, numéro du 29 septembre 1878.

« Nous planterons si haut le drapeau républicain, que nul ne sera assez audacieux pour y porter la main ».

Le ballon a fonctionné publiquement durant 100 jours, du 28 juillet au 4 novembre. Il a dû rester 28 jours au sol, du fait des mauvaises conditions météorologiques et a donc été opérationnel pendant 72 jours. Durant cette période, le ballon a effectué 1 000 ascensions, transportant 35 000 personnes, sans le moindre incident. Parallèlement, 25 ascensions libres en ballon de 500 m^3, emportant trois à quatre passagers, furent organisées. La première eut lieu le 15 août, la seconde le 21 août, emmenant dans les airs la grande Sarah Bernhardt.

Fig. 8. Caricature, extraite du journal Le Pétard du 29/09/1878, de Gambetta, assis sur le ballon captif (Tissandier Collection, Library of Congress, USA).

Le dégonflement du ballon fut mis en œuvre le 4 novembre et se termina le 7 novembre 1878, soit trois jours avant la clôture de l'exposition universelle. Cette attraction étonnante fut, à l'époque, extrêmement populaire et donna lieu à nombre de ce que nous appellerions aujourd'hui « produits dérivés », telle cette rare carafe de verre, à l'image du ballon captif, que j'ai le plaisir de vous présenter ici (fig. 9).

Après l'exposition de 1878 – la fin d'Henry Giffard

Henry Giffard continua, en 1879, à offrir au public parisien la possibilité de s'élever dans les airs grâce à son grand ballon captif et ce, à des

coûts réduits de moitié par rapport à ceux de l'exposition de 1878 : le prix du ticket d'entrée passa ainsi à 50 centimes et celui de l'ascension à 10 francs. On reconnaît ici la générosité de l'inventeur, soucieux de démocratiser l'accès à son grand ballon. Par ailleurs, il abandonnait à ses employés une large part de ses recettes en plus de leurs appointements.

Fig. 9. Carafe de verre, à l'image du ballon captif de 1878 (collection de l'auteur).

Il poursuivit, avec un légitime orgueil, une satisfaction d'amour propre personnel et d'honneur national, ses expériences aériennes en perfectionnant les ballons, étoffes, filins, nacelles, etc. et s'épuisa ainsi. Il regretta toujours que les militaires n'aient jamais fait appel à son génie. Des troubles de la vision survinrent, qui lui perturbèrent l'esprit au point qu'il décida de mettre fin à ses jours, le 15 avril 1882, en respirant du chloroforme.

Henri Giffard est mort discrètement. Travailler, inventer, faire du bien, furent ses seules satisfactions. Il fit toujours un noble emploi de sa fortune en encourageant les sciences, l'industrie, en dotant les savants pauvres, en commanditant les découvertes nouvelles, les journaux scientifiques.

Par testament déposé devant notaire depuis une quinzaine d'années, Giffard léguait à l'État toute sa fortune, dont le total dépassait huit millions de francs, à charge d'acquitter les legs qu'il faisait à tous ses amis

> qu'il jugeait sincères, ainsi qu'à plusieurs sociétés savantes. Le reste devait être réparti à des œuvres de bienfaisance ou de progrès humanitaire[15].

Ce cas d'espèce, ne s'étant jamais présenté, fit jurisprudence et c'est le Conseil des ministres qui fut chargé d'administrer le fonds Giffard, après avis du Conseil d'État. Il laissa également un million de francs à son jeune frère Paul, qui pourtant n'avait pas toujours été très honnête avec lui. Lors de ses obsèques au cimetière du Père-Lachaise, auxquelles participaient la quasi-totalité des aérostiers français, nombre de scientifiques, d'ingénieurs et d'industriels, M. Hervé Mangon[16], membre de l'Académie des sciences, fit l'apologie des travaux d'Henry Giffard et prononça cet éloge funèbre :

> Constamment absorbé par un travail d'invention et de recherches des plus difficiles, qu'aucune distraction ne venait interrompre, Henry Giffard a succombé à l'excès de la fatigue intellectuelle. Tous les instants de sa vie, sans en excepter un seul, ont été consacrés à faire le bien, à rechercher des vérités nouvelles, à enrichir de ses grandes inventions le patrimoine de l'humanité. Heureux celui qui a pu consacrer ainsi toutes ses forces au service de la science et de l'industrie ! Heureux l'homme qui a su faire de sa belle intelligence un si noble emploi ! Nous conserverons toujours le souvenir de ses travaux et de son grand mérite.

Henri Giffard est l'un des 72 savants dont le nom est inscrit sur le premier étage de la tour Eiffel. Il est le seizième, sur la face tournée vers l'Ouest.

15. Revue *Les Contemporains*, n° 646 du 26 février 1905.
16. Hervé Mangon (1821-1888), ingénieur X-Ponts, directeur du CNAM, membre de l'Académie des sciences.

Bibliographie

Tissandier, Gaston, *Le grand ballon captif à vapeur de Mr Henry Giffard*, G. Masson éditeur, Paris, 1878.

Bitard, Adolphe, *L'exposition de Paris*, Librairie Illustrée / Librairie M. Dreyfous, Paris, 1878.

Lacroix, Eugène, Études sur l'exposition universelle de 1878. Annales et archives de l'industrie au XIX*e siècle,* t. V, Librairie scientifique, industrielle et agricole, Paris, 1878.

De Fonvielle, Wilfrid, Revue *Les Contemporains*, n° 646 du 26 février 1905.

Collectif, Revue *La Nature,* 1878.

Collectif, Revue *Les merveilles de la science,* recueil 1867-1891, t. 2.

Sources des illustrations

Tissandier, Gaston	*Le grand ballon captif à vapeur de Mr Henry Giffard*, G. Masson éditeur, Paris, 1878.
Bitard, Adolphe	*L'exposition de Paris*, Librairie Illustrée / Librairie M. Dreyfous, Paris, 1878.
Library of Congress (USA)	*Tissandier Collection*[17], https://www.loc.gov/collections/tissandier/

Collections de l'auteur.

17. *The Tissandier Collection contains approximately 975 items documenting the early history of aeronautics with an emphasis on balloon flight in France and other European countries. Subjects include general and technical images of balloons, airships, and flying machines; portraits of famous balloonists; views of numerous ascensions, accidents, and world's fairs; cartoons featuring balloon themes; pictorial and textual broadsides; and colorful ephemera and poster advertisements. There are also several hundred illustrations clipped from books and newspapers. The pictures, created by many different artists, span the years 1773 to 1910, with the bulk dating 1780-1890. The Tissandier brothers, Gaston and Albert, assembled the pictures from various sources. Gaston Tissandier (1843-1899) was a balloonist and science writer. Albert (1839-1906) was a balloonist and illustrator. The Library of Congress purchased their collection of books, manuscripts, and other items in 1930 from Maggs Brothers of London. The Prints & Photographs Division received the visual materials in 1954. The online portion of the collection consists of about 420 items, including all drawings and prints and selected photographs. Variant views and clippings from books and newspapers (generally non-pictorial) are not comprehensively represented online.*

Séance du 20 mai 2016

LE GÉNÉRAL PAUL JUGE, DE LA GUERRE DE SÉCESSION À LA COLONISATION EN ALGÉRIE

par Catherine MARÈS
membre résidant

Lorsque j'enseignais le grec et le latin, j'étais surprise de l'intérêt que mes élèves portaient à la mythologie. Désireuse d'en connaître la cause, j'obtins un jour une réponse qui me surprit : « Ce n'est pas la religion des Romains qui nous intéresse, Madame, mais on aime que vous nous racontiez des histoires ! » Aujourd'hui, je ne sais pas si vous allez aimer l'histoire que je vais vous raconter. Chacun le sait, je ne suis pas une historienne, même lorsque je m'attaque à celle-ci. Je ne vous dirai cependant pas, à l'instar de Boris Vian : « Cette histoire est vraie, puisque je l'ai inventée. » J'ai essayé, n'étant ni historienne ni romancière, de ne rien inventer. Cependant, il n'existe pas de récit neutre ni totalement objectif. Certains événements sont sujets à des interprétations qui diffèrent selon les points de vue.

En outre, m'attaquant à une légende familiale, j'avance en terrain miné ! Mais il est des cas où grande et petite histoire, retentissement des événements sur les individus, et réciproquement, sont tels qu'il est bon d'en garder la trace, surtout lorsque les archives ont été conservées avec un soin exceptionnel en dépit de toutes les vicissitudes. Que saurions-nous

en effet de la haute mer si le ressac ne venait en déposer les brisures sur le sable ou les rochers de nos rivages ? Il nous faut recueillir cette « écume des jours », sans laquelle nous ne serions pas, individus et collectivité, ce que nous sommes. Ce sont les hommes qui font l'histoire. Ballottés de la rive d'un continent à la rive de deux autres, en l'occurrence de l'Europe à l'Amérique puis à l'Afrique du Nord, comme Paul Juge, ils se brisent parfois, mais ils laissent des traces. Celui dont nous allons suivre aujourd'hui les longues traversées est le trisaïeul de mon mari (v. tableau 1).

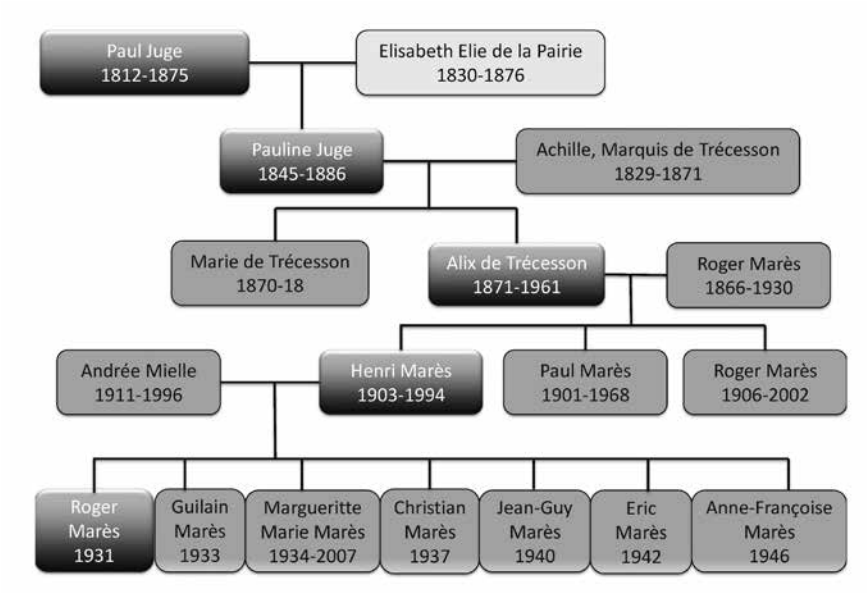

Tableau 1. La descendance de Paul Juge.

C'est à Sète, en Languedoc, que tout commence. À l'époque, on écrivait Cette. Paul, Antoine, Toussaint Juge y naît le 6 novembre 1812. Il porte le prénom de son père, aussi adjoindra-t-il toujours la mention de Paul Juge, fils, à son état civil. Sa mère, Magdeleine Vesière, mettra au monde dix enfants. Son père, qui a 33 ans à sa naissance, est patron pêcheur. Il a participé à l'arraisonnement d'un navire anglais pendant les guerres napoléoniennes, ce qui lui a procuré une notoriété certaine. Il est devenu pilote lamaneur, c'est-à-dire chargé des opérations d'amarrage ou d'appareillage des navires dans le port de Sète. On ne sait rien du sort des

autres enfants. La légende familiale raconte que Paul devait avoir cinq ans lorsque son père, rentrant de navigation déclara : « Voilà un grand garçon, je pense qu'il sait nager. » Force fut au petit Paul, jeté à l'eau depuis la rambarde d'un pont, de revenir au bord, en barbotant comme il put. Il sut nager pour le reste de ses jours !

Heureusement, car s'il mena plusieurs vies, la première, longue de dix-huit ans, de 14 à 32 ans, se passa sur les eaux. On peut suivre sa carrière navale grâce aux Archives de la Marine à Toulon : il fut mousse de 14 à 18 ans, matelot, puis lieutenant de 18 à 25 ans, capitaine au long cours de 25 à 32 ans. Dix-huit ans passés à voguer principalement entre les ports de Marseille, puis de Bordeaux et surtout du Havre et celui de La Nouvelle-Orléans. C'est donc dès l'âge de 14 ans, en 1826, qu'il commence à être inscrit en tant que mousse sur les listes maritimes. Il est affecté indifféremment, selon la coutume de l'époque, à des bateaux de commerce ou de guerre, telle la canonnière « L'Encetarle » en 1828. À 18 ans, il devient matelot. Le 6 avril 1837, il est reçu à l'examen de capitaine au long cours et nommé à ce titre par décision du 4 mai suivant. Il a 25 ans. C'est ainsi que l'inscription maritime de Sète l'inscrit au registre des capitaines jusqu'en 1850.

Dès 1837, il est capitaine sur des navires de commerce : il s'embarque à Marseille pour la Guadeloupe, l'embarquement dure six mois et dix-neuf jours. Il enchaîne plusieurs embarquements pour La Nouvelle-Orléans, sur le navire l'« Indiana », depuis Bordeaux et puis il assure la ligne régulière du Havre vers ce port. Rien n'indique le type de bateau ni de cargaison dont il a la charge. Toutes les archives du port du Havre ayant été brûlées pendant le bombardement, aucun renseignement n'a pu être obtenu. De même à Bordeaux.

À partir de 1841, il est capitaine sur le navire « Louis XIV », lequel, en dépit de son nom, ne fait pas partie de la Royale. On ne relève pas moins de huit allers-retours Le Havre-La Nouvelle-Orléans entre le 2 mars 1841 et le 25 septembre 1844. Cela signifie qu'un navire de commerce n'effectuait guère plus de deux traversées par an. Leur durée variait entre deux mois vingt-deux jours et cinq mois deux jours. Mieux valait naviguer en été ! En effet, c'est au cours de cette traversée de retour, en hiver 1843, qu'il sauva pour la seconde fois l'équipage du « Charles », pris dans une horrible tempête, dans le golfe du Mexique et drossé sur les rochers de

Rock Brocken, qui portent bien leur nom. Voici la façon dont le « Lloyd » français du 30 janvier 1844 rapporte l'événement, en citant le journal de New Orleans du 10 décembre. Il raconte comment le navire « Queen-Victoria », pris dans la tempête, a été le spectateur du sauvetage du « Charles » par le « Louis XIV ».

> Tout le monde se souvient de l'excitation qui eut lieu dans notre ville dans l'été de 1841 : cette émotion fut causée par la supposition que l'équipage et les passagers du Charles avaient tous été massacrés par des pirates. Chacun se rappelle les taches de sang sur le pont, les habillements de femmes déchirés et trouvés dans la cale, l'arrestation du corsaire, du patron avec son pavillon noir etc., etc., et toutes les circonstances qui firent croire au public qu'un acte de piraterie avait été commis sur nos côtes. Chacun, sans doute se souvient que la triste impression causée par cet événement ne fut détruite que par la nouvelle de l'arrivée positive au Havre de l'équipage et des passagers, qui n'avaient été ni massacrés ni noyés, mais au contraire tous sains et saufs, et qui avaient été sauvés au moment où le Charles coulait bas, par le Louis XIV. Maintenant, la singularité du fait est que le 4 décembre courant, l'équipage et les passagers du Charles furent tous sauvés par le même navire le Louis XIV. Le fait de deux mêmes navires se retrouvant à la mer dans des circonstances semblables, peut certainement être cité comme une des plus extraordinaires rencontres.[1]

Cet exceptionnel acte de bravoure est rapporté par *Le Constitutionnel* du 27 février 1844 en ces termes : « Pendant l'horrible tempête du mois de décembre […], malgré la tourmente, malgré le danger imminent qu'il y avait à s'approcher du récif sur lequel un autre navire se brisait, le capitaine Paul Juge vint placer son navire presque bord à bord et tout le monde fut sauvé[2]. » Le commandant du « Louis XIV » fut nommé chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur, par ordonnance royale du 1er avril 1843. Il avait 29 ans et il sera promu officier en 1864. L'année suivante, le capitaine courageux ne trouva personne pour lui rendre la pareille. C'est en 1844, en effet, qu'il effectue son dernier voyage sur ce bateau. Parti du Havre le 31 mars, il l'échoua sur les hauts-fonds de Keys West en Floride. Plus de 70 navires auraient fait naufrage en ces lieux à la fin du XIXe siècle selon *Thalassa*[3].

1. Journal *New Orleans* du 10 décembre 1843 cité par le *Lloyd* français du 30 janvier 1844.
2. *Le Constitutionnel* du 27 février 1844.
3. Émission du 23 septembre 2011.

Il faut dire qu'à l'époque, on ne naviguait qu'avec la latitude. Il suffisait de ne plus apercevoir le soleil pendant quelques jours, donc de ne plus mesurer sa latitude et de se laisser entraîner par un courant dont on n'avait pas estimé assez bien la vitesse et la direction pour être drossé sur les premiers rochers ou les hauts-fonds que l'on voulait éviter. Sur des voiliers, avec le seul compas, avec les courants plus ou moins forts, avec les vents soufflant en tempête sous les tropiques, le rocher devenait vite un ennemi contre lequel le meilleur marin ne pouvait pas grand-chose[4]. C'est ainsi que prit fin la carrière de navigateur de Paul Juge. Je ne sais s'il fut l'objet d'un jugement ou d'une condamnation, ni si c'est au port de La Nouvelle-Orléans que celui-ci eut lieu. Ce qui est sûr, c'est que, de port d'attache, cette ville devint son lieu de résidence.

La Nouvelle-Orléans en 1844

Et voilà notre capitaine au long cours devenu citadin, résidant d'une ville où il se fait commerçant et planteur. Il a 32 ans. Il est auréolé de son exploit, récompensé par la Légion d'honneur. Que peut-il souhaiter, sinon être introduit dans les meilleurs milieux de cette ville, un monde à elle toute seule, et y faire souche. Tel Clarence Dandridge, dans la première page du roman *Louisiane* de Maurice Denuzière, dont je ne change que le nom, on peut l'imaginer

> … portant redingote cintrée de flanelle beige, ouverte sur un gilet croisé de soie châtaine, jouant magistralement de son panama, […] dont les dames et les demoiselles de La Nouvelle-Orléans appréciaient le coup de chapeau car, de surcroît, toute la bonne société louisianaise le savait, "Paul Juge" était sobre, courtois, bon danseur et… célibataire[5].

D'ailleurs, le romanesque du personnage (fig. 1a et b) n'a pas échappé à un américain dénommé Juge qui a fait de l'épisode des brigades européennes un roman dont la seule vérité historique concerne la reddition de la ville entre les mains des troupes de l'Union.

Reprenons le cours des événements. L'année même de son arrivée définitive à La Nouvelle-Orléans, en 1844, il se marie. Celle qu'il

4. Explications techniques données par un ancien capitaine au long cours.
5. Denuzière, Maurice, *Louisiane,* J.C. Lattès, Paris, 1977, p. 13-14.

Fig. 1a et b. Paul Juge en tenue de général (archives familiales).

conduit à l'autel est âgée de 14 ans à peine. Élisabeth Élie de la Prairie est son nom, un nom digne des romans que nous venons d'évoquer (fig. 2). Nous ne savons rien de sa famille, si ce n'est qu'elle faisait partie des familles de planteurs et qu'elle était d'une grande piété, à en juger, entres autres, par l'éducation qu'elle a donnée à sa fille. Tous ses frères et sœurs, d'ailleurs, sont entrés dans les ordres, à l'exception d'Henriette, restée célibataire, qui l'accompagnera en France. La famille, n'ayant pas fait souche, n'a laissé aucune trace en Louisiane, ce qui est bien regrettable. Leur grande piété ne leur viendrait-elle pas d'une origine acadienne ? Rien ne permet de l'affirmer, mais rien n'interdit de le supposer. Ou bien seraient-ils venus de Saint-Domingue, vers 1790, comme nombre de créoles fuyant la révolution ? Paul Juge, en tout cas, fréquente cette famille de planteurs qui appartient à la colonie française de la ville. Sa femme joue encore à la poupée, aux dires de la légende familiale, alors que lui, depuis dix-huit ans, l'âge qui les sépare, il bourlingue sur les mers… Il ne se doute pas, ce nouveau marié,

Fig. 2. Élisabeth Élie de la Prairie, épouse Paul Juge (archives familiales privées).

Fig. 3. Pauline enfant (archives familiales privées).

prêt à faire fortune dans cette ville bigarrée, cosmopolite, ouverte à tous les possibles, qu'il ne dispose que d'une quinzaine d'années pour mener une vie heureuse et paisible.

En 1845, naît Pauline, leur unique enfant. Est-elle insouciante et heureuse ? Elle a, en tout cas, l'air bien innocent et doux sur cette photo de ses six ou sept ans (fig. 3). Je ne sais si elle a lu le livre qui a donné tout son éclat à la querelle de l'esclavage et retenti comme un pamphlet, *La Case de l'oncle Tom*, de Harriet Beecher Stowe, paru précisément l'année de ses sept ans. Entre le Nord et le Sud, les nuages s'amoncellent. Les États de la Nouvelle-Angleterre et du Centre, voués à l'industrie textile, métallurgique et manufacturière, dominent les États du Sud, le *Deep South*, entièrement tourné vers la culture et le commerce du coton. L'extension de cette monoculture vers les terres de l'Ouest accroît la part des États esclavagistes et menace ainsi l'équilibre de l'Union. Si les États du Nord imposent leur prédominance, si l'on abolit l'esclavage, c'en est fini de la culture du coton.

Est-ce pour ménager ses intérêts et préserver certaines opérations commerciales que Paul Juge, en 1853, demande la nationalité américaine ? On le suppose, mais la question reste bien mystérieuse. S'il l'a obtenue, ce que rien ne confirme, il affirme y avoir renoncé en 1861. Sinon, il aurait été obligé de se ranger aux ordres militaires de l'État auquel il eût été assimilé et n'aurait pas pu appartenir aux Brigades européennes, comme nous allons le voir. Cependant, comme il n'a pas réussi à obtenir du consul Méjean la reconnaissance officielle de son statut de Français, en 1862, il va jusqu'à renoncer à la protection consulaire sur ses biens. Il pressent, c'est certain, que de graves événements se préparent et qu'il lui faut mettre sa famille à l'abri. En juillet 1860 (Pauline a 15 ans), il conduit sa femme et sa fille, via New York, à Paris où il les installe rue Madame. Il est accompagné de sa belle-sœur Henriette Élie de la Prairie, célibataire, et d'un petit mulâtre, confié en tant que filleul à cette dernière, sous prétexte qu'il n'y aurait plus d'avenir pour lui en Louisiane, une fois l'esclavage aboli. Le rôle qui l'attend, dans la famille, et l'avenir de ses enfants seront très importants.

Paul est revenu en Louisiane pour diriger ses affaires. Le conflit, en effet, semble inéluctable. À la faveur d'un désaccord qui amène les démocrates à présenter deux candidats aux élections de 1860, c'est Abraham Lincoln, républicain et antiesclavagiste qui est élu président. Immédiatement, la Caroline du Sud fait sécession, en décembre 1860. Elle est suivie, début 1861, par le Mississipi, la Floride, l'Alabama, la Géorgie, la Louisiane, et le Texas. Puis ce sera le tour de la Virginie, de la Caroline du Nord, de l'Arkansas et du Tennessee. Ces États confédérés élisent à leur tête Jefferson Davis. En juillet de cette même année, leurs troupes remportent leur première grande victoire à Bull Run, en Virginie. Des deux côtés, défaites et victoires alternent et les pertes sont considérables. À peine a-t-il appris l'élection de Lincoln que le gouverneur de Louisiane, Thomas O. Moore, réunit une convention à Bâton-Rouge et, le 26 janvier 1861, est votée une ordonnance de sécession. « Toutes les propriétés fédérales, les arsenaux, les bâtiments publics, les forts et les garnisons sont occupés par les milices louisianaises[6]. » Il faut à tout prix éviter que tant de biens et de ressources ne tombent entre les mains des États de l'Union.

6. Lewis, William, *Les Français à la Nouvelle-Orléans pendant la guerre de Sécession,* Mémoire de DEA sous la direction de Mme S. Guillaume, université Michel de Montaigne-Bordeaux III, 2000-2001, p. 6.

La Nouvelle-Orléans, à l'aube de la guerre de Sécession, est une ville bien particulière sur la physionomie de laquelle il est nécessaire de nous pencher un instant. Les Américains ont obtenu que la Louisiane, en possession de laquelle la France vient de rentrer après sa rétrocession par l'Espagne, leur soit cédée en 1803, pour 15 millions de dollars. Napoléon ne veut en aucun cas qu'elle tombe entre les mains des Anglais qui auraient trop de parti à tirer de cet incomparable débouché de toute l'économie du Nord et de l'Ouest des États-Unis par la vallée du Mississipi (v. fig. 4). Vers 1830, La Nouvelle-Orléans est devenue

Fig. 4. Carte du delta du Mississipi, reprise dans : de Ladebat, Philippe, « Des Français dans la guerre de Sécession : l'exemple de la French Brigade de la Nouvelle Orléans (24 avril - 2 mai 1862) », dans Histoire-Généalogie, 15 octobre 2009, http://www.histoire-genealogie.com/spip.php?article1750

le deuxième port des États-Unis, après New York. Bien que située à 170 km de la pleine mer, tous les types de bateaux peuvent y affluer. Construite en plan de damier suivant la boucle du Mississipi (fig. 5), elle s'abrite des crues et des multiples intempéries par la levée de terre qu'il faut sans cesse surveiller et relever, tant l'eau du fleuve est limoneuse

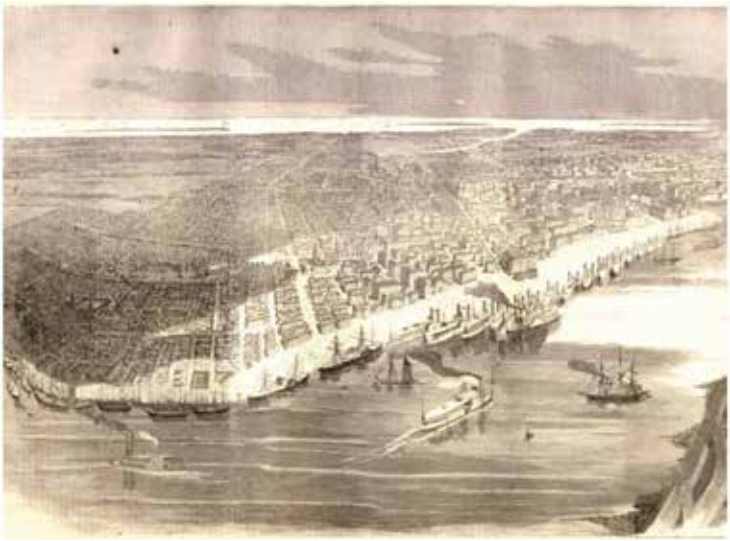

Fig. 5. Vue panoramique de la Nouvelle-Orléans 1862, reprise dans : de Ladebat, Philippe, op. cit., 2009.

(Arles et la Camargue connaissent cela !). La ville française (le vieux carré) est la première à s'être constituée au bord du fleuve, autour de la place d'armes, maintenant place Jackson.

Entre 1815 et 1830, les exportations sont passées de 5 millions à 107 millions de dollars ; le coton en constitue l'essentiel, avec le sucre et le tabac. « La cité-reine du Sud », comme l'appellent les Américains, entretient des contacts étroits avec l'Europe du Nord-Ouest et accueille les immigrants qui se sont embarqués à Hambourg ou au Havre. Elle compte 17 200 habitants en 1810, 27 200 en 1820, 116 000 en 1850, 169 000 en 1860[7]. Multipliée par dix en cinquante ans. Écoutons la description qu'en donne un planteur, Charles Laffon de Ladebat, en 1860 :

> C'est un spectacle unique que cette ville industrieuse dont on embrasse toute l'activité d'un seul regard. Sur près de 10 km le long du fleuve, on voit s'activer en permanence une foule de gens absorbés par leurs besognes. Amarrés aux quais, les bateaux à coton avec leurs cales profondes qui débordent sur les ponts ; à côté d'eux, les vapeurs, bord à bord, par dizaines, qui crachent leurs bouffées de fumées et annoncent

7. Renseignements tirés de Wikipedia, 2015.

> leurs départs à coup de cloches ou de sifflets ; se faufilant entre les gros bateaux une flottille de barges, de barques de marchands, de radeaux en bois ; derrière, au milieu du fleuve, la forêt de mâts des bateaux au mouillage, dense comme une forêt tropicale. Sur la levée, à perte de vue, des montagnes de balles de coton, des hectares couverts de barriques de sucre, et les groupes de nègres qui s'activent partout en chantant leurs refrains en chœur. Et puis, courant dans tous les sens, des employés de commerce, des marchands, des marins et, assises sur des ballots, des femmes nègres avec leurs bandanas de couleur qui vendent café, gâteaux et fruits[8].

Mais voici que la guerre civile s'installe aux portes de La Nouvelle-Orléans, cette guerre dont René Rémond dit :

> Elle tient une place exceptionnellement importante dans l'histoire des États-Unis, supérieure même aux épisodes de l'Indépendance, comparable seulement à la révolution de 1789 pour l'opinion française. Tout comme notre Révolution continue d'être un sujet de contradiction, la lutte entre le Nord et le Sud continue d'être un sujet de discorde. […] Cette période exerce sur les esprits, les écrivains, les historiens eux-mêmes une mystérieuse fascination[9].

En outre, de l'avis de tous, cette guerre fratricide représente une sorte d'archétype de toutes les guerres modernes, depuis 1870. Comment les ressortissants français ont-ils vécu ce moment tragique et fascinant de leur histoire, inséparable de celle des États-Unis ? Contrairement à l'engouement que suscita la guerre d'Indépendance, les Français n'intervinrent qu'à titre individuel dans le conflit. En effet, ils durent obéir aux ordres de Napoléon III qui interdisait à tout ressortissant français « de s'engager militairement dans quelque camp que ce soit », même si, en son for intérieur, il penchait, lui, pour le Sud. Nonobstant cet ordre, ils s'enrôlèrent, à titre individuel, dans les deux camps : tels le comte de Paris, le duc de Chartres, le prince de Joinville du côté de l'Union, Camille de Polignac, fils du ministre, du côté des confédérés, pour ne citer que les plus célèbres. Mais cette participation française à la guerre, si elle suscita

8. de Ladebat, Philippe, « Des Français dans la guerre de Sécession : l'exemple de la French Brigade de la Nouvelle-Orléans (24 avril - 2 mai 1862) », *La Charte,* mai-juin 2010, p. 11. Voir aussi du même auteur, même titre, dans *Histoire-Généalogie,* 15 octobre 2009, http://www.histoire-genealogie.com/spip.php?article1750 .
9. Rémond, René, *Histoire des États-Unis,* Paris, Puf, 1959, p. 66.

l'enthousiasme des Américains en souvenir de La Fayette et à cause du prestige des armées napoléoniennes, fut infime à côté de l'engagement massif des Allemands (200 000) et des Irlandais (175 000). Les Français ne furent pas plus de 10 000 à 15 000 soldats dans les deux camps. En revanche ils furent surreprésentés parmi les officiers. Ils jouissaient d'une réputation flatteuse, à laquelle s'ajouta le prestige de leurs tenues chamarrées. Paul Juge en est un bon exemple (v. fig. 1b). C'est en effet à La Nouvelle-Orléans que les Français, par le biais des milices, purent jouer un rôle qui n'eut pas d'égal dans le reste du conflit. On leur attribue le sauvetage de la « Reine des Villes » : ils l'ont préservée des flammes et du soulèvement qu'entraîna l'occupation de la ville par les forces fédérales.

Reprenons le cours des événements. Les États de l'Union ont d'emblée saisi l'importance stratégique de La Nouvelle-Orléans. Aussi leur objectif est-il de réaliser le blocus du port afin de stopper l'approvisionnement de toutes les troupes confédérées. L'effet se fait immédiatement sentir, car si rien ne rentre, rien non plus ne peut sortir. Le même Laffon de Ladebat qui chantait l'animation joyeuse et colorée du port décrit la déréliction dans laquelle activités marchandes et population sont tombées. Plus de 1 500 familles n'ont plus les moyens de se nourrir[10].

Il apparaît très vite certain, aux yeux des sécessionnistes, qu'au blocus va succéder un siège et que les troupes nordistes commandées par le général Butler, venues par mer, feront la jonction avec celles du général Grant arrivées par le nord et s'efforceront de prendre en tenaille la ville. Les seules défenses dont dispose celle-ci sont les deux forts de Saint-Philip et de Jackson, face à face, sur les deux rives. En aval, le fleuve décrit une boucle qui profitera aux bateaux de l'attaquant pour se protéger des 120 canons des forts. Le blocus débute en avril 1861. En mai, les bateaux sudistes commencent à être capturés. Les chantiers navals s'efforcent de combler ces pertes. Le 26 septembre, la première bataille navale permet aux Sudistes d'écarter les Nordistes pendant six mois. Au printemps suivant, les Confédérés établissent une ligne de barrage en aval des deux forts. Le 8 avril 1862, tous les bateaux nordistes, armés de 205 canons, sont passés dans l'embouchure du fleuve. Le 18 avril, ils font feu sur les forts, sans grand succès. Mais le 24 avril, à 4 heures du matin, prenant par surprise les défenseurs des forts, ils forcent le barrage. Treize

10. de Ladebat, Philippe, *op. cit*., p. 13.

bateaux nordistes sur 17 y parviennent en anéantissant 12 bateaux sudistes ; 780 personnes sont tuées ou blessées du côté sudiste, 227 du côté nordiste. « De mémoire d'Américain », raconte un historien du nom de James Mac Pharson, « on n'avait jamais vu pareil feu d'artifice » (fig. 6).

Fig. 6. Les bateaux en flammes. Image reprise dans : de Ladebat, Philippe, op. cit., 2009.

Les forts vont capituler. C'est la fin de la flotte sudiste. Devant l'approche de la flotte ennemie, les Confédérés ont fait incendier, sur la levée du port de La Nouvelle-Orléans, tout ce qui pouvait être utile aux Nordistes. Les troupes confédérées du général Lovell battent en retraite et quittent la ville, afin de lui éviter le sort réservé à des belligérants. Farragut braque ses canons sur elle et demande au maire la capitulation. Il refuse. Une ville qui ne combat pas n'a pas à se rendre.

C'est ici que commence l'histoire des milices européennes. Après le départ des troupes confédérées, le maire ne dispose donc plus, pour faire face à l'armée nordiste que de ressortissants européens et parmi eux, plus concernés et organisés que tous les autres, ceux des différentes milices françaises dont la situation juridique n'est pas des plus simples. Pour le com-

prendre, un petit retour en arrière est nécessaire. Une convention conclue entre la France et les États-Unis, le 23 février 1853, leur permet de disposer librement, comme tout citoyen américain, des biens qu'ils possèdent[11]. Il leur faut donc les protéger. Ils ont reçu de leur consulat, nous l'avons dit, l'ordre de rester neutres et de ne s'engager dans aucun des deux camps. Or la conscription est obligatoire et nos compatriotes ne font pas exception à la règle. Ils ont à cœur de participer activement à la défense de leur pays d'accueil, où tout est fait pour soutenir les Confédérés, même si de rares partisans des Nordistes peuvent exister du côté français. Il est bien évident qu'au début des opérations militaires, les résidents étrangers (on estime à 40% la population non américaine de la ville) ne sont pas restés les bras ballants. Ils affluent vers les bureaux de recrutement et l'on a pu dénombrer 3 000 français parmi eux. La révolte des esclaves à Saint-Domingue incite ces derniers à se protéger eux-mêmes et leurs plantations d'un risque semblable en cas de victoire des Nordistes. Le comte Méjean, consul de France, essaie de tempérer les ardeurs de ses compatriotes et leur demande « de ne prendre aucune part aux événements qui se préparent ou s'accomplissent dans le Sud de l'Union[12] ». S'engager en des troupes étrangères entraînerait la perte de la « qualité de Français ».

Mais le consul a compté sans la volonté du gouverneur de Louisiane de renforcer ses effectifs. Celui-ci, Thomas Moore, dispose en effet d'une « ancienne loi lui permettant d'incorporer dans la milice tous les hommes valides entre 18 et 45 ans, quelle que soit leur nationalité, pourvu qu'ils résident dans l'État depuis au moins soixante jours[13] ». L'embarras du consul ne fait que croître. Il finit par obtenir de Moore qu'il contourne la loi en autorisant les étrangers « à former des compagnies destinées au service de la sûreté et à la garde des villes ou des zones rurales qu'ils habitent. Les

11. « Dans tous les États de l'Union où les lois actuelles le permettent, […] les Français jouiront du droit de posséder des biens meubles et immeubles au même titre et de la même manière que les citoyens des États-Unis ; ils pourront en disposer librement et sans réserve, à titre gratuit et onéreux, par donation, testament ou autrement, comme les habitants eux-mêmes. »

12. CADN (Centre des archives diplomatiques de Nantes), Consulat de la Nouvelle-Orléans, Fonds B, Correspondance avec la direction des consulats et des affaires commerciales, carton n° 51, Thouvenel à Méjean, Paris, 7 février 1861.

13. Ameur, Farid, « Au nom de la France, restons unis ! Les milices françaises de la Nouvelle-Orléans pendant la guerre de Sécession », *Bulletin n° 28 de l'Institut Pierre Renouvin*, Paris 1 Panthéon Sorbonne, p. 81-106, automne 2008.

miliciens seraient armés, équipés et habillés à leurs frais. En aucun cas les Français qui auraient acquis la nationalité américaine ne pourraient se joindre à eux[14] ». Et c'est là que le cas de Paul Juge se complique. Nous en reparlerons.

En application des accords passés, la Légion française (qui compte 1 200 fantassins) est l'une des premières à parader en capote bleue et pantalon garance sur la Place d'Armes du Vieux carré (la Place Jackson). Leur ardeur n'a rien de neutre : ils penchent visiblement pour la Sécession et le goupillon ne fait pas défaut au sabre pour entretenir l'ardeur belliqueuse des troupes. Quand Thouvenel[15], ministre des Affaires étrangères de Napoléon III, l'apprend, et qui plus est de la bouche du ministre plénipotentiaire des États-Unis en France, il tance vertement le consul Méjean. Celui-ci le rassure en disant que, de toute façon, la Louisiane devrait rester à l'abri de tout affrontement. Il n'était pas grand prophète !

Pendant toute cette période de « drôle de guerre », les légions étrangères ont passé la majeure partie de leur temps à défiler et à s'entraîner. Elles se sont aussi beaucoup disputées au point que l'historien Farid Ameur parle d'« éclosion de clans ». Il faut dire que ces milices brillent par leur multiplicité ! La plus importante est la Légion française du Colonel Rochereau, dont fait partie Paul Juge, les Volontaires français du colonel Ferrier[16], les Volontaires français indépendants du major Brogniet, sans compter le régiment Beauregard, la Garde d'Orléans du colonel Charles Janvier et, outre les Belges et Suisses assimilés aux Français, les *Casadores españoles*, le bataillon des Gardes italiennes du major della Valle, le *Home Guard* etc. Le « combat des ego », selon Farid Ameur, a lieu entre le colonel Rochereau et le capitaine Paul Juge, officier commandant des « Voltigeurs de La Fayette », la sixième compagnie de la Légion :

> Cet importateur de vin au caractère pugnace, qui a en fait été naturalisé en 1853, s'oppose d'emblée à l'autorité du colonel Rochereau, dont il a sans doute convoité la place. Frustré dans son ambition, il a juré de provoquer la perte de son supérieur, auquel il voue une haine inextinguible.

14. *Ibid*., p. 82.
15. Il fut l'un des meilleurs artisans du retour à la France de Nice et de la Savoie ; fut aussi chargé de l'affaire des chrétiens massacrés en Syrie.
16. De condition plus modeste, ils n'ont pas eu les moyens de se payer du drap pour leur tenue, aussi ne font-ils pas partie de la Légion française, habillée et armée à ses frais.

> Chacun des deux hommes ayant ses partisans, le conseil d'administration devient le champ de bataille de la milice[17].

Pour avoir lu scrupuleusement toutes les délibérations des conseils d'administration de la Légion, je puis souscrire, sinon aux motivations supposées, qui me semblent pour le moins excessives, du moins à sa conclusion : « En clair, l'esprit de faction règne sans partage[18]. » Les oppositions ne sont pas les mêmes selon les versions rapportées. Selon Paul Juge, elles proviennent d'une erreur du colonel Rochereau, commise avec l'aval du consul Méjan. Il aurait accepté que sa brigade soit en fait soumise aux règles de la milice confédérée, ce qui est incompatible avec la nationalité française. Il en donne pour preuve que « la Brigade française fut appelée sous les armes et ordre fut donné de quitter la ville et d'aller camper au camp Chalmette[19] ». Le colonel Ferrier et ses « Volontaires français », ainsi que sa propre brigade des « Voltigeurs de La Fayette » se retirèrent de la Brigade française.

Selon les actes des conseils d'administration de la Légion française et selon Farid Ameur, les oppositions se cristallisent autour du problème de l'incorporation d'étrangers au sein de la Légion. Seuls, en effet, les citoyens français non naturalisés sont autorisés à rester neutres au sein de leur propre milice. Après qu'une compagnie suisse a été admise, non sans heurts, dans la Légion française, c'est le tour d'un bataillon belge de demander cette faveur et de l'obtenir par vote. En conséquence, le 19 octobre 1861, Paul Juge demande que l'on accorde le droit de vote aux officiers étrangers. La question est mise aux voix mais les deux tours de scrutin ne dégageant aucune majorité, le colonel Rochereau tranche : ce sera non. La Légion va-t-elle exploser ? Démissions en cascade, menace de débandade de cinq bataillons, réactions de plus en plus vives, de la part de Paul Juge en particulier, contre l'autoritarisme de Rochereau : la situation est critique. Elle le

17. Ameur, Farid, *op. cit*., p. 86.

18. *Ibid*., « La moindre question y est débattue avec âpreté. À coups de savants compromis, on amende le règlement en fonction des derniers incidents signalés. Pour rééquilibrer le budget, on remet en question les plus menues dépenses et on réévalue le montant des cotisations. On se dispute pour déterminer les jours d'exercice […]. On se déchire sur les détails de l'uniforme et de l'équipement. Chaque décision est soumise à un vote serré. En clair, l'esprit de faction règne sans partage. »

19. Lewis, William, *op. cit*., p. 33, Lettre de Paul Juge au Ministre des Affaires étrangères à Paris, Mai 1862.

devient encore plus lorsque Rochereau, le 2 décembre, pense avoir trouvé le moyen de se débarrasser de son rival, en excluant de la milice tous ceux qui ont été naturalisés. Paul Juge affirme qu'il a renoncé à cette nationalité au début du conflit. Malheureusement, aucun document ne permet de l'affirmer, ni de l'infirmer d'ailleurs.

Dans ce cas, comment trancher ? Paul Juge n'a jamais nié avoir demandé la nationalité américaine. Il affirme y avoir renoncé au début du conflit. Pourquoi ne pas le croire ? À plusieurs reprises, il a demandé au consul Méjean que lui soit reconnue la nationalité française. Dès 1860, il a envoyé sa femme et sa fille à Paris où elles n'ont aucune attache. L'aurait-il fait s'il avait eu l'intention de résider définitivement dans un pays dont il serait devenu citoyen ? Il me semble que non. De plus, sachant pertinemment que les citoyens américains sont incorporés automatiquement dans la milice de leur pays, comment se fait-il qu'il ait échappé à la conscription ? Enfin, dans la suite de son existence, il ne sera jamais question, sous quelque forme que ce soit, de nationalité américaine. Aussi serais-je encline à faire confiance à ses déclarations.

Les événements s'accélèrent. Devant la volonté intraitable de Rochereau, l'éclatement de la Légion française est inéluctable. Paul Juge prend la tête de la Garde française, à laquelle se rallient cinq compagnies de la Légion, plus la suisse et la belge. On compte alors en guise de milices : ce qu'il reste de la Légion française, la Garde française, les Volontaires indépendants et les Volontaires français. Lorsque le danger se fait plus pressant, avec l'escadre de Farragut, les troupes de Butler prêtes à débarquer et les avancées du général Grant dans le Tennessee, il faut se préparer à jouer un autre rôle. Est-il encore possible de rester à la fois armé et neutre ? Le gouverneur Moore, en effet, obtient, le 23 janvier 1862, une nouvelle loi sur la milice et ordonne la création de *Defense Guards* à compter du 15 février[20]. Pour au moins mettre un terme aux divisions, il décide la création de l'*European Brigade*, forte de 5 325 hommes[21]. Il en confie le commandement à Paul Juge, le 2 mars 1862 (fig. 7), au grand dam de Rochereau. Voici comment, en 1862, un journal en langue anglaise, dont je possède la reproduction mais ni la date ni le titre, définit M. Paul Juge (je traduis) :

20. *Ibid*., p. 88.
21. *Ibid*., p. 27 (texte un peu hagiographique et dont on ignore l'auteur. Certaines corrections semblent être de la main de Paul Juge).

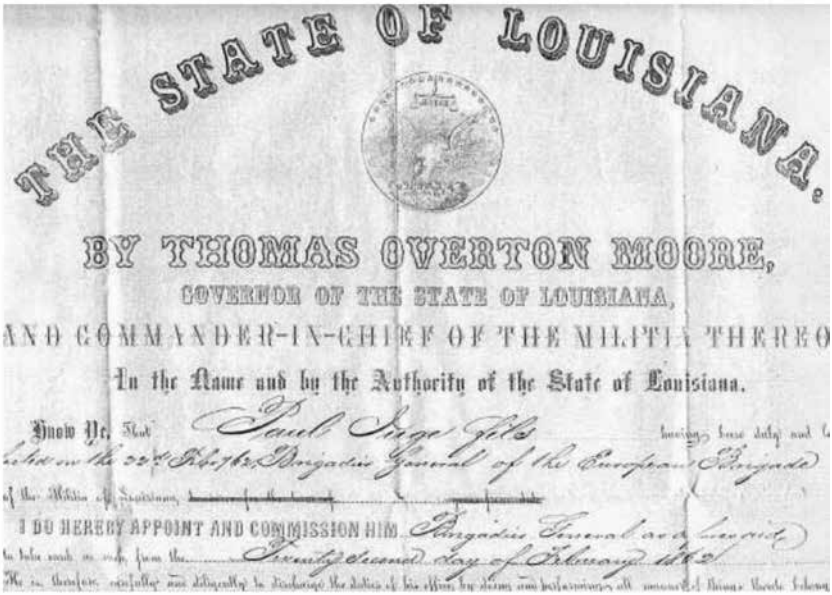
THE STATE OF LOUISIANA.

BY THOMAS OVERTON MOORE,

GOVERNOR OF THE STATE OF LOUISIANA,

AND COMMANDER-IN-CHIEF OF THE MILITIA THEREO

In the Name and by the Authority of the State of Louisiana.

Know Ye, That Paul Juge fils

Brigadier General of the European Brigade

I DO HEREBY APPOINT AND COMMISSION HIM Brigadier General aux Lingots

Twenty second day of February

Fig. 7. La proclamation de Thomas Moore (archives familiales privées).

> Le général de la 4e Brigade européenne était, il y a de nombreuses années, le capitaine de l'un des bateaux réguliers entre La Nouvelle-Orléans et Le Havre et il fut promu, à cette époque de sa vie, chevalier de la glorieuse Légion d'honneur, pour une action audacieuse. Puis il se fixa dans cette ville, où il fut rapidement connu comme un commerçant énergique, audacieux, entreprenant et adroit. En tant qu'homme de mer et que marchand qui traite avec des gens de toutes nations, il était éminemment fait pour commander une brigade formée de corps appartenant à quatre ou cinq nationalités différentes.

Ce n'est visiblement pas l'avis de certains membres de la Légion française qui refusent de se placer sous les ordres de Juge et demandent la création d'une « *French Brigade*, composée exclusivement de citoyens français pouvant élire leur propre général[22] », en l'occurrence le capitaine Victor Maignan. On se trouve donc en présence d'une Brigade européenne commandée par Paul Juge et d'une Brigade française commandée par Vic-

22. *Ibid*., p. 88-89.

tor Maignan. Que vont-elles faire si on les oblige à combattre aux côtés des armées confédérées ? Heureusement, c'est au niveau de la capitale des États confédérés, Richmond, que la solution va être trouvée. Le président Jefferson Davis lui-même, le 27 février, « rétablit de sa propre autorité les privilèges des corps étrangers. Les résidents étrangers doivent effectivement être mis à contribution pour défendre la ville où ils ont élu domicile, mais le président craint qu'il ne soit pas de bonne politique de les obliger à servir au dehors[23] ».

À La Nouvelle-Orléans, le moment est venu d'agir. Si vous vous en souvenez, le maire Monroe et l'amiral Farragut sont face à face : ce dernier donne l'ordre de hisser le drapeau de l'Union sur les anciens bâtiments officiels fédéraux, l'hôtel des monnaies et des douanes, mais il lui est impossible, devant la résistance du maire et de la population, de le faire hisser sur la mairie[24]. À peine hissé, le drapeau nordiste est arraché par la population. Un homme âgé trouvera la mort au cours des incidents qui ont suivi. Le départ des troupes confédérées du Général Lovell a provoqué un grand désarroi dans la population. Aussi, à la faveur du malaise provoqué par ce vide, une sorte de soulèvement populaire se produit. La foule afflue vers la Levée et s'y rue pour se procurer à bon compte des denrées devenues rares et qui, au moins, ne tomberont pas entre les mains de l'ennemi.

> Le tocsin se fait entendre vers 10 heures du matin […]. Des flots de peuple s'agitent dans toutes les rues et on apprend que la flotte fédérale se dirige vers la ville. C'était à ce moment que l'incendie, le pillage et le désordre atteignait ses plus grandes proportions (sic). Tous ces désordres et tous ces vols furent immédiatement arrêtés par les détachements de la Brigade européenne envoyés par le général Juge et, grâce à son énergie, à la promptitude de ses ordres et de leur exécution, les pillards et les incendiaires furent déçus dans leurs espérances[25].

23. *Ibid*., p. 89.
24. Lettre transmise par le maire à M. Baker, émissaire de Farragut, le 26 avril 1862 : « Quant à arborer tout autre drapeau que celui de notre adoption et qui a reçu nos serments, permettez-moi de vous dire, Monsieur, qu'il n'est pas né encore celui dont la main et le cœur ne sécheraient pas à la pensée d'un tel acte ; je ne pourrais pas trouver parmi tous mes administrés, un renégat assez misérable ou désespéré pour oser profaner en y portant la main, l'emblème sacré de nos aspirations. »
25. Lewis, William, *op. cit*., p. 106.

Au milieu de ces affrontements, le 25, vers 11 heures du matin, Maignan et Juge sont convoqués à la mairie par le premier magistrat de la ville. Pour contenir le soulèvement populaire, il n'a pas d'autre recours que de faire appel aux brigades étrangères[26]. Il confie à chacune son secteur d'intervention, mais les met toutes les deux sous l'unique responsabilité de Paul Juge « eu égard à l'antériorité de son grade ». C'est ainsi que celui-ci devient le commandant en chef des milices étrangères (v. fig. 8). Maignan exprime son mécontentement, mais, à la demande de Monroe, il est obligé d'obtempérer. Cependant, il n'en restera pas là. Il exigera de Juge qu'ils se présentent tous les deux à la mairie, l'après-midi même, car il veut en découdre avec son rival. Monroe aura toutes les peines du monde à obtenir qu'il finisse par se résigner. Jusqu'à 6 heures du soir, un statu quo avait permis à Maignan de garder son autonomie. Mais comme il ne dispose que de 198 soldats de sa brigade pour

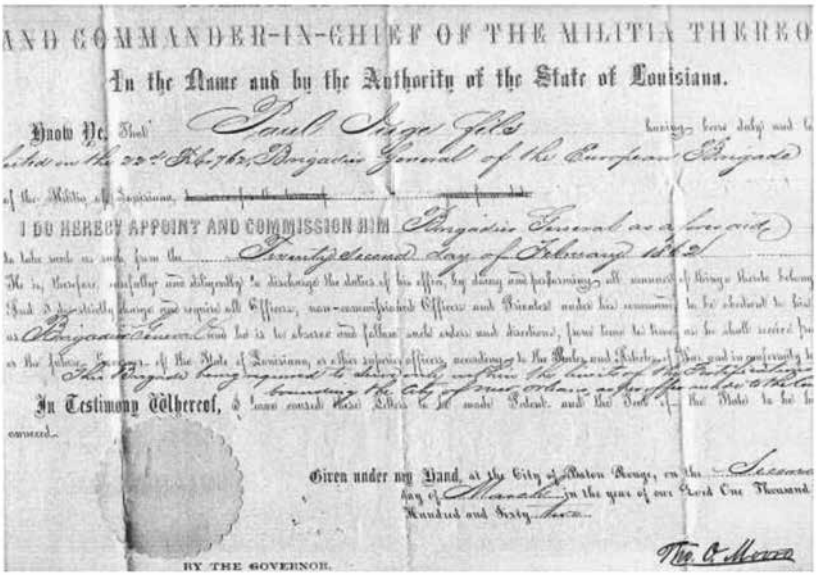
AND COMMANDER-IN-CHIEF OF THE MILITIA THEREO

In the Name and by the Authority of the State of Louisiana.

Know Ye, That Paul Juge fils

Brigadier General of the European Brigade

I DO HEREBY APPOINT AND COMMISSION HIM Brigadier General as aforesaid

Twenty second Day of February 1862

In Testimony Whereof,

Given under my Hand, at the City of Baton Rouge, on the Seventh day of March in the year of our Lord One Thousand Hundred and Sixty two

Thos O. Moore

BY THE GOVERNOR.

Fig. 8. La proclamation de Monroe (archives familiales privées).

26. Proclamation de Monroe du 26 avril 1862, dont la traduction est publiée dans *L'Abeille* du 28 avril.

contenir les quartiers à lui confiés, Paul Juge estime avec raison que c'est impossible. Les renforts nécessaires ne peuvent lui venir que de la Brigade européenne. En bon capitaine de navire, le général veut rester seul maître à bord, avec, pour seule tâche, celle de faire régner l'ordre, de protéger les biens et les personnes sans intervenir entre les belligérants. La mission s'impose, nous l'avons dit, tant le désordre, le pillage et les violences prennent possession de la ville, convergent vers la levée, mais menacent aussi les habitants.

En début d'après-midi, les « jambes rouges », i.e. les miliciens français, dans un ordre parfait, sont entrées en action. Les émeutiers reculent devant leur assaut, baïonnette au canon. Ils maîtrisent des départs d'incendie, prennent les civils sous leur protection, avec l'aide des citoyens les plus influents de la ville. La nuit durant et jusqu'au 30 avril, le va-et-vient est incessant entre les multiples points chauds de la ville et le Q.G. du général. Nous possédons tous les billets qui lui parviennent, signalant les mesures prises à la suite de tout dysfonctionnement. Si la nuit du 25 au 26 est relativement calme, des tentatives de pillage reprennent le lendemain matin. L'ordre revient progressivement. Les jours suivants, peu d'incidents majeurs sont à signaler. Mais il faut, nuit et jour, assurer la garde de tous les bâtiments publics, des consulats, des entrepôts, des dépôts d'armes, des magasins ; remettre en route le commerce et en particulier la fabrication et la distribution du pain. La réouverture des cafés et cabarets provoque de graves désordres, si bien que « le général Juge obtint l'ordre du maire de faire fermer ces établissements, ce qui fut fait de suite et épargna à la ville bien des scènes de désordre qui auraient pu être sanglantes[27] ». Le maire appelle sans cesse les citoyens à un retour à la normale. Seule la présence rassurante et autoritaire de la Brigade européenne, soutenue par les anciens et les sages de la ville, obtient ce résultat. Farragut, dans un billet du 26 avril, confirme qu'il n'interviendra en rien. La Nouvelle-Orléans a préservé ses habitants, son potentiel économique et sa neutralité.

Le 1er mai, les troupes de Butler débarquent à leur tour et envahissent la ville. Cette fois, même sans reddition, elle est bel et bien occupée, mais avec une brutalité qui, par la suite, sera mal acceptée. Je n'ai pas le loisir, ici, de m'attarder sur toutes les exactions commises

27. Lewis, William, *op. cit.*, p. 96.

par celui que l'on appelle « le boucher du Sud » et que honnissent les habitants de la ville au point d'obtenir, en décembre, qu'il soit envoyé sur d'autres terrains d'opération. Par une longue proclamation[28], Butler définit le statut de la ville soumise désormais aux lois des États-Unis. Il décrète la loi martiale ; il exclut cependant la Légion européenne de l'interdiction de porter des armes, puisqu'elle « n'est pas considérée comme étant armée contre les États-Unis, mais organisée pour protéger les vies et les biens des citoyens, et elle est invitée à coopérer avec les forces des US à cette fin ».

C'est ainsi que la Brigade européenne continue à faire régner l'ordre dans la ville, à la demande du maire, mais la présence des troupes nordistes va bientôt rendre son action inutile. Il est temps de lever le pied. La municipalité ne manque pas de remercier Paul Juge dans les colonnes de ses journaux, même les journaux italiens s'en font l'écho[29], les banques proposent de fortes récompenses, que les chefs de la Brigade européenne refusent, (pas ceux de la Brigade française…) et son état-major lui manifeste sa gratitude en lui offrant un magnifique broc en argent (fig. 9) sur lequel sont gravés tous les noms de ses membres. Seul manque le nom de Maignan. Pendant ce temps-là, il ne restait plus à la flotte nordiste qu'à remonter le Mississipi vers Bâton-Rouge, Natchez (le 13 mai), puis Jackson. La chute de La Nouvelle-Orléans ne marqua pas la fin de la guerre, mais le début de sa fin. C'est le 23 juin 1865, à

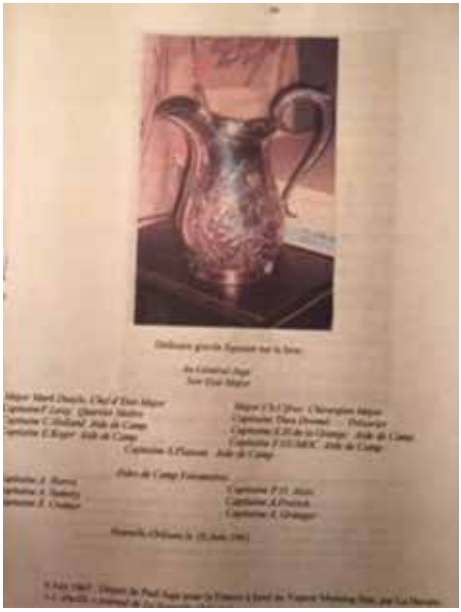

Fig. 9. Le broc de l'état-major (propriété familiale, cliché de l'auteur).

28. *Ibid*., p. 121.
29. *Il Diavoletto* de Trieste, le 1er juillet 1862.

Appopotamox, après l'ultime reddition de Lee à Grant, que cette terrible guerre fratricide prendra fin.

L'histoire de la Brigade européenne aurait pu ne pas se terminer ainsi. Napoléon III, en effet, demanda à Paul Juge s'il consentait à aller combattre à sa tête, au Mexique où la guerre, si désastreuse, qu'il avait entreprise, battait son plein. Paul Juge refusa. Il ne lui restait plus qu'à remettre ses affaires en ordre, reprendre le courant de la vie orléanaise, entouré de l'estime et de la reconnaissance de tous. Sa femme et sa fille l'attendent avec une impatience qui va croissant : une vie d'une régularité et d'un sérieux extrêmes avec, pour horizon principal en ce qui concerne Pauline, les tours de Saint-Sulpice et ses activités pieuses, quelques visites, des cours de piano, parfois d'équitation, l'obtention de l'équivalent du brevet. Tout cela nous est connu par le journal que tient Pauline depuis le 1er janvier 1861, année de ses 16 ans.

Paul Juge reprend la mer et arrive à Paris le 24 juin 1865. La séparation a duré trois ans et cinq mois[30]. Mais de nouvelles séparations les attendent car un tel cadre de vie ne peut pas suffire à l'homme d'action qu'est Paul Juge. Sans doute a-t-il pu rapporter de Louisiane quelques capitaux. L'Algérie semble une destination à la mesure de son énergie. Napoléon III donne un grand élan à l'implantation de colons. En 1866, il part donc en Algérie à la recherche d'une propriété, en achète une petite, les Ouled Brahim dans le Titteri au sud de Médéa, mais elle est de peu de rapport. L'histoire familiale dit qu'il avait en vue la propriété d'El Harrach, devenue Maison Carrée, proche d'Alger, et qu'il s'était ouvert au cardinal Lavigerie du bien-fondé de ce choix. Mal lui en prit, car c'est le cardinal qui en fut l'acquéreur. En lieu et place, il alla s'installer, en 1872, au Chahab (tout près de Tibhirine, au nord-ouest de Médéa) sur la commune de Mouzaïa-les-Mines. Il y acquit, en deux fois, 1 080 hectares, connus sous le nom de Henchir el Djouge (la ferme de Juge). Malheureusement, la terre était ingrate, les conditions climatiques désastreuses, le personnel malhonnête ou déficient : le berger, à qui il avait confié son troupeau et de l'argent pour en doubler le nombre de têtes, avait émigré en Tunisie avec le tout. Il y était bien connu sous le nom de

30. « Je cours, quand j'entends une voix bien connue dire au concierge : "C'est moi, vous croyiez que je ne reviendrais jamais… ". Je l'entendais monter. Quand il a été à l'étage au-dessous, j'ai couru me jeter dans ses bras. Il y avait trois ans et cinq mois que je ne l'avais fait. » (Extrait du Journal de Pauline Juge, archives de la famille).

« l'Algérien ». Le contremaître, recommandé par le curé, était incapable de faire face aux difficultés tant du personnel que des récoltes. Bref, c'est le désastre absolu. En outre, il perd un procès contre lui, intenté à Montpellier, à propos de créances consécutives à des ventes de douelles pour tonneaux à La Nouvelle-Orléans.

Nous possédons toutes les lettres qu'il écrit à sa femme en cette période désastreuse. Elles sont déchirantes. Il est obsédé par le sort de ses deux petites-filles, orphelines de père : Achille de Trécesson a été tué en 1871 au siège de Paris et Alix, la grand-mère de mon mari, est née posthume. Il était si heureux d'être à l'origine de ce brillant mariage de sa fille chérie (fig. 10) avec un fringant officier (fig. 11), devenu aide de camp de Napoléon III. Il avait fait sa connaissance en mer, sur l'un des bateaux qui reliaient la France et l'Algérie. Pour le moment, il est acculé, harassé, travaille de l'aube à la nuit, à cheval pour surveiller ses chantiers. Sa femme, qui ne peut même pas habiter sur place tant

Fig. 10. Pauline Juge, épouse. Achille de Trécesson (archives familiales privées).

Fig. 11. Achille de Trécesson (archives familiales privées).

les conditions sont précaires, essaie, dans ses lettres, de le réconforter, mais en vain… Hélas ! Un beau matin, le 4 août 1875, on le retrouve mort sur sa propriété de Bab Sahanoun. Le certificat de décès, signé de son homme de confiance, dit qu'il a été trouvé mort dans son lit. On sait que ce n'est pas le cas. Ce faux, bien loin de rassurer, pourrait laisser entendre qu'en fait il s'est suicidé, car, dans ce cas, il n'aurait pas pu être enterré chrétiennement. Mais là encore, rien ne peut être affirmé. Son état de fatigue est tel qu'un accident est tout à fait possible.

J'aurais aimé vous dire que l'histoire ne s'arrête pas là et décrire la figure, à mes yeux admirable, de sa fille Pauline et de toute l'aventure qu'elle a menée en Algérie où elle est morte, le 4 juillet 1886, à l'âge de 40 ans. Ce pourrait être pour une autre fois…

Que conclure ?

1°) Gardez vos archives, préservez-les, contre vents et marées. Ce sont des trésors inépuisables. Les légendes familiales reposent toujours sur des vérités et il ne faut jamais y renoncer (v. le post-scriptum dans les annexes).

2°) À l'instar de Fabrice del Dongo sur le champ de bataille de Waterloo, le petit bout de la lorgnette pourrait être le meilleur bout pour comprendre l'histoire, pour appréhender les événements, les soupeser, les décortiquer, les mettre en parallèle et essayer de s'en faire une idée la moins fausse possible.

3°) La propension qu'ont les Français à se diviser, sur quelque bout de la planète qu'ils se trouvent, me paraît une des tares les plus rédhibitoires dont ils sont affligés. Le combat des ego ne cesse jamais ses ravages…

4°) Le rôle des milices françaises, puis européennes, dans une guerre dont on a dit qu'elle était l'ancêtre des guerres modernes, me ferait volontiers dire qu'elles sont, elles, les ancêtres de la force d'interposition de l'ONU. Des « jambes rouges » aux Casques bleus, le passage me semble évident. Serait-ce par atavisme que notre fils s'y est engagé, à l'issue de son service militaire, sur le mont Igman à Sarajevo?

ANNEXES

Repères chronologiques

- Paul Juge 1812-1875,
  né le 6 novembre 1812 à Sète,
  décédé le 4 août 1875 sur la commune de Attatba.

- Elisabeth Élie de la Prairie 1830-1876,
  née à la Nouvelle Orléans le 4 octobre 1830,
  décédée le 16 avril 1876 à Courboissy, sur la commmune de Dicy,
  épouse Paul Juge en 1844.

- Pauline Juge 1845-1886,
  née le 19 octobre 1845 à La Nouvelle-Orléans,
  décédée le 4 octobre 1886.

- Achille de Trécesson 1829-1871,

- Alix de Trécesson 1870-1961,

- Roger Marès 1862-1930,

- Paul Marès 1901-1968,

- Henri Marès 1903-1994,

- Roger Marès 1906-2002,

- Roger Marès 1931.

Aide-mémoire

- 1860 : Abraham Lincoln, président des États-Unis.
- 1861 : Sécession de la Louisiane, avec cinq, puis quatre autres États.
- Avril 1861 : début du blocus de La Nouvelle-Orléans.
- 25 avril 1862 : la flotte nordiste avec le commodore Farragut à sa tête, entre dans La Nouvelle-Orléans. Les troupes confédérées du général Lovell quittent la ville. La protection de la cité et de ses habitants est confiée à la Brigade européenne commandée par le général Paul Juge et à la Brigade française, sous ses ordres.
- 1er mai : le général Butler occupe La Nouvelle-Orléans et instaure la loi martiale.
- Fin des opérations de maintien de l'ordre par la Brigade européenne.
- 1865 : arrivée du général Juge à Paris.
- 1866 : voyages en Algérie. Fait la connaissance d'Achille de Trécesson.
- Il s'installe aux Ouled Brahim, au sud de Médéa, puis au Chaab, près de l'Oued Mouzaïa.
- 1868 : il marie Pauline avec Achille de Trécesson.
- Le 4 août 1875, il est retrouvé mort sur sa propriété.

Post-scriptum :

Après que cette communication a été prononcée, les recherches menées aux Archives départementales de la Seine-Maritime, par un ancien capitaine au long cours, M. Marc Soviche, ont permis de trouver tous les rôles des voyages de Paul Juge en tant que capitaine du « Louis XIV ». L'abondance des détails sur les membres d'équipage (pas plus d'une vingtaine) et les passagers (pouvant aller jusqu'à dépasser la centaine dans le sens de l'aller à la Nouvelle-Orléans pour se réduire à deux ou trois au retour), les incidents survenus en mer, tel le suicide d'une jeune personne de 21 ans se jetant volontairement à la mer et ne pouvant être repêchée, les détails de la tempête qui a obligé le capitaine à échouer le navire après qu'il a été drossé sur les rochers : tout est relaté. Ce navire, avec ses 624 tonneaux, était de loin le plus gros des navires français qui fréquentaient le port du Havre. C'était un trois-mâts. On aimerait en posséder une représentation.

Séance du 17 juin 2016

HENRY DE BALZAC
(1807 – 1858)

par Hugues BOUSIGES
membre honoraire

> Il était une fois un aventurier amoureux des pays chimériques, parti un matin, le cerveau plein de flamme, le cœur gros de rancune et de désirs amers et s'en allant, suivant le rythme de la lame, berçant son infini sur le fini des mers…

Cette phrase lyrique, nous ne la lirons jamais en ouverture d'un roman de *La Comédie humaine*. Il aurait fallu qu'Honoré survive à la mort de son frère et puisse s'émouvoir de la terrible malédiction qui poursuivit ce dernier au-delà de la tombe. Il aurait fallu que l'écrivain s'inspire librement du poème de Charles Baudelaire intitulé *Le voyage*[1],

1. Baudelaire, Charles, Œuvres complètes, éd. Gallimard, Bibliothèque de La Pléiade, tome I, p. 129 et 1096. En 1841, en route pour Calcutta sur « Le Paquebot-des-Mers-du-Sud », le jeune Baudelaire alors âgé de 20 ans, fit escale à l'île Maurice, puis à l'île Bourbon où résidait le demi-frère d'Honoré. Il était tentant de prêter au jeune Henry, en partance vers son destin, des sensations admirablement décrites par le poète. Je remercie M. le professeur Philippe Goaillard d'avoir attiré mon attention sur le séjour ultramarin de Baudelaire et les perspectives fécondes qu'il permet à ceux qui veulent illustrer la vie de notre personnage. Ma gratitude va également à M. Jean-Paul Avice, alter ego de M. Claude Pichois, biographe de Baudelaire et responsable de la publication de son œuvre dans la collection de La Pléiade.

paru en 1859, ce qui était impossible puisqu'il reposait depuis neuf ans au cimetière du Père-Lachaise. Quoi qu'il en soit, il me semble manquer, à son œuvre considérable, une monographie romanesque consacrée à la vie de ce frère qui lui fut si semblable et si différent. Car enfin, n'est-il pas étrange qu'un homme portant le nom illustre de Balzac repose, depuis 1858, en terre mahoraise, au sein de l'ancien cimetière chrétien de Dzaoudzi situé à 7 842 km de la métropole où résidaient les membres survivants de sa famille ?

Je ne vais pas dresser devant l'Académie de Nîmes le récit romancé d'une vie exaltante, ni le panégyrique d'un homme dont l'existence ne serait sans doute pas parvenue jusqu'à nous – et n'aurait pas mérité de sortir de l'oubli – s'il ne portait le nom de famille de son glorieux frère[2]. Pourtant, je vais tenter de retenir votre attention sur le parcours d'un homme sans grand intérêt, si ce n'est précisément qu'il me paraît représentatif de l'existence souvent misérable vécue au cours du XIXe – et sans doute de la première partie du XXe siècle – par nombre d'enfants de France s'aventurant aux colonies en quête de fortune et de gloire.

Mais il faut commencer par le commencement et, à cet égard, on ne peut s'exonérer d'évoquer à grands traits la vie du père de famille, fondateur de la dynastie des Balzac. Bernard-François Balssa est né le 22 juillet 1746, dans le hameau de la Nougayrié (« noiseraie» en occitan), paroisse de Canezac, commune de Montirat (Tarn). Aîné de onze enfants, son destin de paysan de l'Albigeois était tracé. Mais pour avoir refusé d'épouser Marianne Mouychoux, fille de charpentier, de trois ans son aînée et enceinte de ses œuvres, le jeune homme fut emprisonné. Un dédommagement financier s'ensuivit au terme d'un accord amiable passé devant notaire le 24 février 1766. En avril 1766, Marianne accoucha d'un garçon qui mourut dans le mois. Mais Bernard-François, âgé de 20 ans, devait impérativement s'éloigner.

2. L'essentiel sur la vie du demi-frère d'Honoré a été écrit par Fargeaud, Madeleine et Pierrot, Roger, dans l'étude intitulée « Henry le trop aimé » paru dans *L'Année balzacienne,* 1961, p. 29-67. Mais nous devons également recommander la lecture du remarquable roman historique, très documenté de Thouillot, Michel, intitulé *Henry de Balzac, enfant de l'amour*, éd. L'Harmattan, 2011.

Nous avons peu d'informations sur sa vie de 1766 à 1775. Toutefois il est cité, en 1773, en qualité d'employé à l'administration des Domaines de la Couronne et devient le 1er janvier 1776 secrétaire au Conseil du Roi, fonction qu'il exercera pendant dix-huit ans jusqu'à la suppression de cette institution en 1794. Il assuma, ensuite, de nouvelles missions dans le domaine des subsistances militaires de 1795 jusqu'à sa retraite en 1818, soit pendant vingt-trois ans. Mais pour notre récit relevons, dans cette vie, trois événements majeurs :

– Après avoir abandonné le patronyme de Balssa pour celui de Balsac, il change définitivement son nom, vers 1772, en celui de Balzac[3], sans la particule toutefois, sauf deux tentatives connues et marginales. C'est Honoré qui, à partir de 1830, reprenant une partie du nom des Balzac d'Entragues ou d'Entraigues – famille demeurée sans lignée mâle – se fit appeler « Honoré de Balzac », parachevant l'évolution patronymique engagée par son père[4].

– En 1795, Bernard-François s'installe à Tours, ville où un archevêque au début du XVIIIe se nommait Rastignac… Il y occupe les fonctions de directeur des vivres et des subsistances de la 22e division militaire et devient, le 23 décembre 1803, adjoint au maire de la ville spécialement chargé de l'état civil et des affaires de police, renonçant de ce fait à sa charge d'assesseur du juge de paix. Le 14 octobre 1803, il est nommé administrateur chargé des questions financières de l'Hospice général. Il entre en maçonnerie, entre 1803 et 1805, dans la loge de « La Parfaite Union » au sein de laquelle se retrouvaient de nombreux notables influents et anticléricaux de la ville.

3. Déga, Jean-Louis, *La vie prodigieuse de Bernard-François Balssa* (père d'Honoré de Balzac), Rodez, éd. Subervie, 1998, p. 149, 324, 476 ; Hommage doit être rendu à ce remarquable biographe auquel je suis, par ailleurs, redevable de contacts personnels.
4. À partir de quand Henry Balzac, s'inspirant de son frère, devint-il Henry de Balzac ? Nous ne pouvons le dire avec certitude. Relevons que lors de l'enregistrement de la naissance de son fils, Honoré, né le 19 février 1835, l'officier d'état civil des Andelys nota : « devant nous … est comparu Monsieur Henry-François de Balzac… ». Fargeaud, Madeleine et Pierrot, Roger, « Henry le trop aimé », *L'Année balzacienne*, 1961, p. 50. Or cette particule disparaît dans une lettre adressée le 1er avril 1835, à Jean Millien, percepteur des contributions installé à Beaumont-Ferrières, qui est signée : « Votre dévoué Henry Balzac. » Fargeaud, Madeleine et Pierrot, Roger, *op. cit.*, p. 51.

– Il épouse à Paris, le 30 janvier 1797, Anne Charlotte Laure Sallambier, née en 1778, issue d'une famille de petits bourgeois aisés du quartier du Marais faisant commerce de draperie et autres articles de mercerie. Il a 51 ans et la jeune mariée 19 ans, soit trente-deux ans de moins que son mari[5].

Du mariage des époux Balzac naîtront cinq enfants dont quatre survivront. Le premier Louis-Daniel, né le 20 mai 1798, ne vécut que trente-trois jours (décédé le 22 juin de la même année). Suivent Honoré, le 20 mai 1799, un an jour pour jour après son aîné défunt, puis Laure le 29 septembre 1800 et Laurence venue au monde le 18 avril 1802. Henry-François[6], quant à lui, né à Tours le 21 décembre 1807, à trois heures du matin, prend place par ordre chronologique au dernier rang de la fratrie. Si le dernier-né se distingue de son frère et de ses sœurs c'est, me semble-t-il, pour plusieurs raisons : l'origine de sa naissance, l'affection que lui porte sa mère – qui en fait le préféré des enfants – et son singulier destin.

La famille Balzac, du fait de la position sociale de Bernard-François et de la haute protection que lui accordait le général-préfet René-François de Pommereul, menait grand train. Dans un magnifique hôtel particulier, situé au 29 rue d'Indre-et-Loire, la rue principale de Tours, devenue aujourd'hui le 53 de la rue Nationale, la jeune Madame Balzac accueillait de nombreuses personnalités de la vie tourangelle et si plusieurs soupirants se pressaient autour de la maîtresse de maison, l'un des hôtes les plus

5. Sa fille Laure la décrit ainsi : « Ma mère, riche, belle et beaucoup plus jeune que son mari, avait une rare vivacité d'esprit et d'imagination, une activité infatigable, une grande fermeté de décision et un dévouement sans borne pour les siens. » Surville, Laure, *Balzac, sa vie et ses œuvres d'après sa correspondance*, Paris, L'Harmattan, 2005, p. 13. Ceci est à rapprocher d'une autre appréciation parue dans un journal contemporain et évoquant le couple Balzac : « Sa femme qui passait pour ne pas manquer de grâce, ni même d'esprit, ni même de coquetterie, faisait avec beaucoup de succès les honneurs de la maison, où l'abdomen rondelet de M. Balzac, sa taille courte et renversée, son accent méridional très prononcé, jouissaient d'une estime très inférieure. » Déga, Jean-Louis, *op.cit*., p. 347.

6. Henry ou Henri ? Honoré écrit en général Henri – sans le Y final – de même sa sœur Laure, ou son père. Or, cet enfant fut bien déclaré sous le prénom d'Henry-François – Henry avec un Y –. L'acte de naissance et le certificat de baptême sont reproduits par Déga, Jean-Louis, *op.cit.*, p. 364. Bien que doublement prénommé, il fut en permanence désigné par son premier prénom et lui-même signait Henry et non Henry-François. Nous nous conformerons à cet usage.

assidus fut Jean François Alexandre Margonne, qui habitait de surcroît la même rue.

Il faut nous arrêter un instant sur ce personnage qui avait une particularité : Jean Margonne (1780-1858) épousa, le 3 août 1803, sa cousine germaine Anne de Savary (1783-1841)[7]. C'était un mariage d'affection modérée, mais surtout d'intérêts bien compris qui avait pour finalité de conserver l'unité des « terres et seigneuries de Saché, de Valesne et leurs dépendances », dont ils étaient tous deux héritiers à la mort de leur grand-mère. En effet ce couple, qui n'eut pas d'enfant, était propriétaire – parmi différentes demeures – du château de Saché où ils demeuraient du mois d'avril à la fin de l'automne. La rumeur se répandit assez vite d'une liaison entre le seigneur de Saché et la jeune Madame Balzac. Elle s'amplifia à la naissance du jeune Henry, même si M. Margonne ne s'intéressa guère à son fils adultérin. Par ailleurs, aucun document ne permet d'affirmer que le père de famille soupçonna cette infidélité. Si ce fut le cas, il eut la délicatesse de ne pas s'en apercevoir et la grandeur d'âme de ne pas s'en émouvoir.

Quoi qu'il en soit, la situation de Bernard-François se modifia du fait des évolutions politiques. Alors qu'il briguait la mairie de Tours, il se heurta à l'hostilité déclarée de Paul-Augustin baron Lambert de Chamerolles, qui succéda, en 1806, au général de Pommereul en préfecture d'Indre-et-Loire. Allié à l'archevêque, le préfet Lambert de Chamerolles avait eu un père guillotiné, trois de ses frères avaient émigré, lui-même fut emprisonné. Tout le prédisposait à conduire une politique à l'exacte opposée de son prédécesseur et il n'aura de cesse, en s'appuyant sur le clan clérical, de combattre ce voltairien progressiste et dignitaire franc-maçon. Dès lors Bernard-François ne fut sans doute pas mécontent de partir pour Paris où il fut nommé, à partir du 1er novembre 1814, directeur des vivres de l'entreprise Auguste Doumerc travaillant pour la 1re division militaire.

7. Jean François Alexandre Margonne ou de Margonne ? Margonne selon l'état civil (voir : acte de baptême, acte de mariage et autres fac-similés qui témoignent de l'absence de particule, in Sassier, Marie-Françoise, *Le château de Saché, refuge de Balzac*, éd. Conseil général d'Indre-et-Loire, 2001, p. 27- 31). Honoré de Balzac fait de « Monsieur de Margone » (avec cette graphie), le dédicataire d'*Une ténébreuse affaire*, éd. Gallimard, bibliothèque de La Pléiade, nouvelle édition, *Études de mœurs*, t. VIII, p. 501 et 1495.

C'est à cette époque que nous pouvons véritablement commencer à suivre le jeune Henry qui, alors âgé de 7 ans et sortant d'une enfance insouciante et protégée, entreprit un parcours scolaire marqué par de fréquents changements d'établissements. Cette période et l'adolescence qui suivit – outre qu'elles révèlent les ambitions continuellement déçues de sa mère constatant la médiocrité de cet écolier qui ira de pension en pension, d'échecs scolaires en échecs scolaires – nous permettent de voir se dessiner chez le jeune pensionnaire, et grâce aux échanges de lettres avec sa sœur préférée, les tendances profondes d'un caractère instable et indécis, marqué par un certain fatalisme qui le conduisait à s'accommoder de faiblesses dont il était pleinement conscient sans toutefois manifester la moindre volonté d'y remédier.

Si nous pouvons suivre Henry jusqu'à l'aube de ses 17 ans, nous savions peu de choses sur les années 1824-1828. Une lettre du père d'Henry nous apprend qu'il s'est rendu à Poitiers pour y poursuivre ses études en 1824-1825. Mais nous ignorions où avait été dispensé son enseignement. Grâce aux investigations conduites par le directeur des Archives départementales de la Vienne, nous sommes maintenant certains qu'il fut scolarisé au collège royal – actuel collège Henry IV – à compter du 1er décembre 1824 et jusqu'en décembre 1825[8], date à laquelle son nom fut rayé des fichiers. Cette découverte nous apporte même quelques précisions : Henry ne bénéficiait d'aucune bourse, son père paya la pension du mois de décembre 1824, puis, trimestre par trimestre, sa pension et son habillement jusqu'au 31 décembre 1825 (nous connaissons les sommes versées). Compte tenu de son âge, nous en déduisons qu'il devait être en première (rhétorique) puis en terminale (philosophie ou mathématiques). Puis, ces études furent interrompues du fait d'une dégradation de sa santé[9].

8. C'est, à cette époque, le 11 août 1825, quatre ans après son mariage et à 23 ans, que mourut, souffrante, abondamment trompée et après deux accouchements, leur sœur Laurence, mariée à 19 ans le 1er septembre 1821, à Armand Désiré Michaut de Saint-Pierre de Montzaigle, homme à la vie dissolue, criblé de dettes, joueur invétéré et personnage peu estimable.
9. Nous devons ces informations et documents à M Benoît Jullien, alors directeur des Arch. dép. de la Vienne qui a éclairé les aspects, jusque-là méconnus, du passage d'Henry à Poitiers. Arch. dép. de la Vienne, sous-série 10 T, fonds du collège royal de Poitiers (collège Henri IV) ; 10 T 810 : registre d'inscription des élèves (1817-1832) ; 10 T 904 : journal de caisse du collège royal (1824-1826).

Les années qui suivirent demeuraient, elles aussi, imprécises. Or le directeur des Archives de la Loire a permis d'établir qu'Henry fut inscrit, durant l'année scolaire 1827-1828, à l'École des Mineurs de Saint-Étienne, fondée dix ans auparavant, en 1817. Sa scolarité y fut brève, elle ne dura qu'un an puisqu'il fut rayé de la liste avec cette appréciation : « Peu d'aptitude et défaut absolu de travail[10]. » Il devait demeurer deux ans avec sa mère, à Paris, pendant que son père, installé à Villeparisis, dressait un constat désabusé de la situation : « Deux ménages pendant ce temps, des maîtres à Henry particuliers, et les plus chers, heureux si sa santé toujours chancelante lui permet d'en profiter[11]. » C'est durant ce séjour qu'Armand Désiré Michaut de Saint-Pierre de Montzaigle, époux de Laurence, et lui, déclarent le décès de leur beau-père et père Bernard-François Balzac, décédé à Paris, le 19 juin 1829, à l'âge de 83 ans[12]. Nous retrouvons, ensuite, Henry à Nantes[13], le 21 mars 1831[14] où, quittant sa

10. Fargeaud, Madeleine et Pierrot, Roger précisaient en 1961 : « Les recherches effectuées dans les archives de l'école des Mines par Mlle Dollfuss n'ont pas permis de confirmer ce titre ». Voir « Henry le trop aimé », *op. cit.*, p. 44. Heureusement nous devons à M. Simon-Pierre Dinard, directeur des Arch. dép. de la Loire, d'avoir élucidé ce point et à M. Hervé Jacquemin, chargé de mission pour le bicentenaire de l'école, de bénéficier d'utiles éclairages sur l'évolution, à travers le temps, de l'actuelle École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne.

11. Bibl. de l'Institut, Ms Lov. A 379 fol. 52. Henry de Balzac fut toute sa vie de santé fragile. L'interruption fréquente de ses études le confirme et sa correspondance avec sa sœur Laure en témoigne.

12. Mme de Balzac survécut vingt-cinq ans à son mari et mourut le 1er août 1854, aux Andelys, à l'âge de 73 ans.

13. À l'époque, Paimboeuf était l'avant-port de Nantes. C'est de ce port que sont partis « Le Magellan » en 1821 et « La Néréide » en 1836, car le port de Nantes n'était pas en mesure d'accueillir, au XIXe siècle, des voiliers – à fort tonnage et lourdement chargés – destinés à des courses lointaines. Je ne soulignerai jamais assez la précieuse contribution de Mme Véronique Mathot, vice-présidente de la Société des Historiens du Pays de Retz (SHPR) à cet épisode de la vie d'Henry de Balzac. Citons également la thèse universitaire de Vauthier-Vézier, Anne, *L'estuaire et le port, l'identité maritime de Nantes au XIXe siècle*, Presses Universitaires de Rennes, 2007 et les informations historiques communiquées par Mme Annie Le Thuaut, Chef du Service Archives-Documentation du port de Nantes.

14. Quelle fut la date précise de l'embarquement ? Le 21 mars 1831, selon Fargeaud, Madeleine et Pierrot, Roger, « Henry le trop aimé », *L'Année balzacienne* 1961, p. 44 ? Ou le 20 mars 1831, selon Laure Surville dans une lettre en date du 13 avril 1831 ? Chancerel, A. et Faure-Biguet, J.-N. : *À une amie de province. Lettres de Laure Surville de Balzac. 1831-1837*, éd. Plon 1932, p. 2. Cette dernière date est reprise par Jadin, F,

mère et donnant à 24 ans réalité à ses rêves de 15 ans, il s'embarque sur le voilier « Le Magellan », commandé par le capitaine Anne Raoul de Grout comte de Beaufort, non pour l'Angleterre, mais pour les colonies. Quelle était réellement l'intention d'Henry : se rendre à l'île Maurice ou à l'île Bourbon[15] ? Toujours est-il que le 21 juin[16], le navire entrait à Port-Louis, capitale de l'île Maurice, où notre passager trouva un hébergement chez « dame Marie Françoise Eléonore Balan, veuve avec un enfant de M. Constant Fidèle Amant Dupont[17] » dans l'un des quartiers du port appelé le « Trou Fanfaron », du nom d'un marchand de charbon venant de Saint-Malo : Nicolas Huet que l'on appelait Fanfaron. Un mariage s'ensuivit six mois plus tard, le 21 décembre 1831. Nous devons au capitaine de Beaufort le récit des débuts de la vie d'Henry dans cette île :

> Arrivé à Maurice, Henry trouva à s'y employer utilement. Ce qu'il gagnait était au moins le double de ce qu'il aurait dû dépenser. Il eût été reçu dans les meilleures maisons de la colonie avec très peu de frais ; il n'a pas voulu s'en donner la peine préférant la société de jeunes gens

« Henry François de Balzac, frère d'Honoré de Balzac », *L'Alsace française*, 1933, p. 224. Ces affirmations n'étant pas étayées par des sources, il est difficile de trancher. Mais il est probable que ce fut après la date avancée du 21 mars.

15. Afin de tenter, inutilement, d'éviter de payer la caution que tout étranger accostant à Maurice – possession anglaise – devait acquitter, Henry dans un courrier en date du 5 décembre 1831 adressé au gouverneur de la colonie, affirmera que son intention première était de se rendre à l'île Bourbon.

16. Le même décalage d'une journée existe en ce qui concerne l'arrivée à Port-Louis : le 21 juin, suivant Fargeaud, Madeleine et Pierrot, Roger, *op. cit.*, p. 44 et le 20 juin, selon Jadin, F., op. cit., p. 226 ; ou même le 12 juin pour Hastings, Walter Scott, dans son introduction aux *Lettres à sa famille 1809-1850 d'Honoré de Balzac*, éd. Albin Michel, 1950, p. XXIII. À défaut de pouvoir consulter le livre de bord du voilier « Le Magellan », nous laisserons ces dates de départ de Nantes et d'ancrage à Port-Louis en attente de confirmation.

17. Marie Françoise Eléonore Balan, née le 31 mai 1792 à Saint-Denis, sur l'île Bourbon, était veuve de Constant Fidèle Amant Dupont, capitaine de marine marchande, né en 1769 – qu'elle épousa aux Seychelles le 5 mai 1807, à l'âge de 15 ans – et qui mourut le 6 septembre 1828. Le couple eut deux enfants : Constant Louis Etienne Dupont, né en 1821 et mort en 1822, et Marie Ange Adrien Dupont, un garçon né en 1826, dont Henry devint le beau-père. Le veuvage de la future Mme Balzac dura donc trois ans. Elle avait 39 ans à l'époque de son remariage avec Henry qui fêtait ses 24 ans le jour de son contrat de mariage. Ce contrat nous est connu, ainsi que le nom des témoins. Jadin, F., *op. cit.*, p. 223-224.

> désœuvrés et entièrement livrés aux plaisirs. Madame Dupont le vit, en fut éprise, et fit ce qu'elle put pour faire connaissance plus intimement, ils se marièrent. Elle avait une assez jolie fortune, plus que suffisante pour sa vie rangée. Son mariage changea cette position. On eut chevaux, cabriolet, grands dîners et toutes ces dépenses sont très lourdes dans les colonies. Cela dura tant que le disponible de Mme Veuve Dupont put y suffire[18].

Mais dès le début, la prodigalité et l'étourderie du mari avec leurs conséquences financières vinrent s'ajouter au constat, déjà affligeant, établi par le capitaine de Beaufort. Henry oubliant de s'acquitter de formalités imposées aux étrangers se fixant à Maurice, une lourde pénalité lui fut imposée. Un autre fait en témoigne : alors que les ressources financières de son épouse s'épuisaient, celle-ci envoya son mari récupérer une créance de 15 000 francs sur l'île Bourbon. Il s'embarqua, accompagné d'un esclave de sa femme, sur « Le Sans pareil », le 9 mars 1832, et le capitaine de Beaufort note, dans le courrier précédemment cité : « Le voyage de Bourbon à Maurice aller et retour coûte 250 francs, autant pour le séjour. Il aurait dû dépenser en tout 500 francs. Il en dépensa 7000[19]. » La famille n'eut connaissance de ce comportement inconséquent qu'en 1835. Dans un premier temps, la nouvelle du mariage qui parvint en France avec six mois de retard, la rassura pleinement sur la situation d'Henry : ses débuts prometteurs et la dot de l'épouse[20]. S'ensuivit un long silence de deux ans, de juin 1832 à avril 1834. Durant cette période, la situation s'était dégradée. Le tuteur d'Ange s'inquiéta et prit une hypothèque sur la maison. Henry avait perdu son poste d'enseignant dans l'école dirigée par M. Victor Singery qui fermait ses portes. Sa faiblesse de caractère, l'absence de

18. Lettre du capitaine de Beaufort à Eugène Surville datée du 16 décembre 1835. Bibl. de l'Institut, Ms. Lov. A 381, f° 289.

19. Bibl. de l'Institut, Ms. Lov. A 381, f° 290. Notons que ce déplacement ne dura que 20 jours.

20. Ainsi sa sœur Laure, dans une lettre datée du 26 juin 1832 écrit-elle : « Nous avons reçu des nouvelles de Henry. Il fait merveille là-bas, gagne de l'argent, se conduit bien, est accueilli et reçu dans les meilleures maisons de Maurice, et enfin vient d'épouser une femme qui lui apporte 150 000 francs. Maman est toute heureuse de ces nouvelles. » Chancerel, A et Faure-Biguet, J-N, *À une amie de province. Lettres de Laure Surville de Balzac 1831-1837*, Éd. Plon, 1932, p. 41.

compétences professionnelles de celui qui imaginait, un jour « entrer à polytechnique[21] », son inaptitude à vivre sa vie plutôt que de la rêver, tout cela l'installa progressivement de dettes en dettes dans la précarité.

Dès lors, le couple découragé et l'enfant décidèrent, en 1834, de revenir en France. Henry et sa famille s'établirent aux Andelys chez Laure et son mari Eugène Surville. Le clan Balzac réuni s'apprêtait à fêter le fils prodigue revenant des colonies fortune faite. Or Henry, qui avait dilapidé la plus grande partie de la fortune de sa femme, se trouvait sans ressources et son épouse était enceinte. Laure, par lettre du 12 juillet 1834 et une missive non datée de novembre 1934, adressées à Mme de Pommereul témoigne d'une indulgence qui était loin d'être partagée par Honoré.

> Nous avons enfin Henry, sa femme et son enfant [...] Henry, qui a épousé une femme qui était riche, revient ici sans grande fortune ; leur bien reste là-bas […] Henry n'a que 28 ans, il a bon courage. Je ne vois donc rien de bien triste […][22].
>
> [...] Henry, sa femme et son beau-fils se sont établis aux Andelys, à 20 lieues de Paris, où mon mari aura ce printemps un pont en construction, et où il compte employer Henry ; leur ménage va bien ; ma belle-sœur n'a que 36 ans, et est prête d'accoucher. Nous vivons fort bien ensemble ; je pense à tout ce que sa position a de triste ; elle a joué gros jeu, elle est à 2 000 lieues de sa fortune, de sa famille, de ses amis et c'est sur la foi d'un homme de 26 ans qu'elle a tout quitté […] Vous dire qu'il y a sympathie de goûts, d'idées, d'éducation entre nous, je mentirais […] Elle est fort bonne ; Henry est parfait pour elle. Vous me répondrez à cela que si elle était malheureuse un jour, ce ne serait qu'à elle qu'elle devrait s'en prendre ; certes, c'est la passion la plus folle et la plus irréfléchie qui a pu lui faire donner un beau-père de 25 ans à son

21. Lettre à Laure du 1er novembre 1821. Bibl. de l'Institut, Ms Lov. A 378, f° 61-62.

22. Chancerel, A. et Faure-Biguet, J-N., *op. cit.*, p. 143-145 et p. 158-160. De son côté Honoré écrit le 20 juin 1834 : « Fallait-il faire 5 000 lieux [sic] pour trouver une femme comme cela ? », et le 1er août 1834 : « Mon frère a fait aux îles un mauvais mariage et le pauvre enfant n'a ni esprit, ni énergie, ni talent. » Balzac, Honoré, *Lettres à Madame Hanska*, éd. Robert Laffont, coll. Bouquins, t. I, p. 167 et 179. Par ailleurs dans un courrier daté du 26 octobre 1835 à sa sœur Laure : « Rien de nouveau sur Henri. Là est la plaie incurable. » Balzac, Honoré *Lettres à sa famille 1809-1850*, éd. Albin Michel, 1950, p. 182.

> fils ; mais quand il n'y a pas de remède à la folie, on n'en parle pas ; c'est ce que tous ici nous avons fait à son égard[23].

Marie-Françoise accoucha, après une grossesse difficile, et l'état civil des Andelys enregistra la naissance, le 19 février 1835, d'Honoré Henry Eugène de Balzac : Honoré comme son oncle et parrain, Henry comme son père et Eugène comme le mari de sa sœur Laure. Mais cette naissance n'améliora pas le climat au sein de la famille. C'est à cette époque qu'Henry, par lettre adressée à sa mère[24], mentionne le projet de créer, avec les encouragements d'Eugène Surville et le concours financier de trois autres apporteurs de capitaux, dont un notaire, une usine à zinc à Vernon. Sans doute vit-il dans ce projet et le poste de directeur qu'il s'attribuait, avec logement et bureaux à proximité des Andelys (24 km), une bonne raison de ne pas repartir pour Port-Louis. Puis ce fut le silence qui pouvait laisser croire à l'abandon d'une chimère. Or cette usine métallurgique fut effectivement créée et entra en activité en 1836. Mais la faillite s'ensuivit dès le début de l'année 1839 et il est heureux qu'Henry – sans doute faute de capitaux disponibles – n'ait pu prendre part à ce projet industriel qui périclita rapidement car cet échec n'aurait fait qu'ajouter à l'ensemble de ses déboires[25]. Le temps passant et les

23. Marie-Françoise-Eléonore Balan, épouse Balzac, est née le 31 mai 1792. Elle avait 39 ans lors de son mariage avec Henry le 28 décembre 1831, elle ne pouvait donc être âgée de 36 ans lors de la naissance d'Honoré le 20 février 1835. Elle avait alors 42 ans. Henry, quant à lui, né le 21 décembre 1807 et âgé de 24 ans lors de son mariage en 1831 avait 27 ans lors de la naissance d'Honoré. Il est donc surprenant de lire sous la plume de Laure les âges de 36 ans, 26 ans et 25 ans. A. Chancerel et J-N. Faure-Biguet : *À une amie de province. Lettres de Laure Surville de Balzac*, *1831-1837*, éd. Plon, 1932, p. 158-160.

24. Bibl. de l'Institut, Ms Lov. A 380 fol. 69. Lettre des Andelys en date du 15 juillet 1835. Peu auparavant Henry avait effectué un voyage à Nevers pour y rencontrer le percepteur de Beaumont-la-Ferrière, Jean Millien qu'il semblait bien connaître ainsi que « quelques amis à qui je fais mes adieux. » Fargeaud, Madeleine et Pierrot, Roger, « Henry le trop aimé », *L'Année balzacienne*, 1961, p. 51. Les recherches approfondies menées tant dans les Arch. dép. de la Nièvre qu'à Beaumont-la-Ferrière n'ont malheureusement pas permis d'éclairer cet épisode de sa vie.

25. Le dépouillement des archives notariées de l'époque, conservées au sein de la direction des Arch. dép. de l'Eure n'a pas permis de faire apparaître le nom de Balzac (cote 4 E 27/213). Mme Isabelle Laurence, archiviste de la mairie de Vernon, nous a communiqué les copies de plusieurs lettres du préfet de l'Eure et un avis du maire de Vernon, relatifs à ce projet industriel. Mais nous devons surtout à M. André Goudeau, docteur en histoire

membres de la famille se débattant tous dans des problèmes financiers, la question d'une prolongation du séjour en France d'Henry et de sa famille élargie – qui constituait une charge supplémentaire – finit par devenir lancinante. Ainsi s'imposa le projet d'un retour aux colonies où étaient supposées être leurs ressources. Soucieuse de connaître la vérité sur la situation réelle de son fils à Maurice, Mme Balzac-mère décida – par une lettre en date du 6 décembre 1835 dans laquelle perce une profonde inquiétude – de consulter le capitaine de Beaufort[26] :

> […] Vous avez deviné sa jeunesse, son éducation manquée, les 5 ou 6 carrières tentées sans fruits, son caractère bon, mais faible, n'ayant pas même le courage de la vérité […] mon fils a mangé en France la dot qui lui revenait […] je n'ai plus à lui entre les mains que ce qu'il faut pour acquitter les dettes contractées aux Andelys et son passage, pour lui et sa famille si vous jugez qu'ils doivent retourner à Maurice […] il est revenu en France sans un sol et j'ai été obligée à son arrivée inattendue de payer subitement 4 000 f de traites. Cela m'a dit ses prodigalités et son inexpérience. Depuis son retour nous avons vainement cherché à le caser, pour certains états il faut des capitaux énormes, qui lui manquent, pour d'autres, des connaissances spéciales qu'il n'a pas non plus ; tandis qu'aux îles, je lui vois encore des moyens de tenter fortune […] Monsieur, vous devinez toutes mes angoisses, j'attends avec anxiété votre réponse […]. Je vois donc leur voyage urgent car dans ce moment aucun de nous n'est assez riche pour soutenir une famille qui commence, et qui au début, compte quatre personnes ! […]

Eugène Surville interroge également, le 13 décembre 1835[27], le même correspondant. Un grand nombre des questions posées au capitaine de Beaufort – si elles sont la manifestation de la grande confiance que lui porte la famille Balzac – témoigne surtout de l'impossibilité pour elle d'obtenir directement d'Henry ou de son épouse des renseignements précis sur leur situation financière et patrimoniale à Maurice. À moins

---

et président d'honneur du Cercle d'études vernonnais, un article intitulé « L'éphémère aventure des laminoirs de Vernon », paru dans le journal *Le Démocrate* du mercredi 15 juillet 1992. Il a bien voulu conduire des recherches approfondies – malheureusement sans succès – sur l'implication d'Henry et de son beau-frère dans la phase préliminaire de la brève aventure du laminoir pour zinc de Vernon.

26. Lettre de Mme de Balzac à M. de Beaufort. Bibl. de l'Institut, Ms. Lov. A 381, f° 286.

27. Lettre d'Eugène Surville à M. de Beaufort. Bibl. de l'Institut, Ms. Lov. A 381, f° 288.

qu'il s'agisse de vérifier les propos qui devaient être faussement rassurants et probablement mensongers d'Henry.

Le capitaine répond à ses correspondants les 8 décembre et 16 décembre 1835[28]. Rappelant la prodigalité d'Henry, il déconseille le retour immédiat de ce dernier à Maurice, tout en suggérant que son épouse s'y rende seule pour régler les affaires en cours. Mais qui était ce capitaine de Beaufort sollicité pour intervenir dans une affaire intrafamiliale si délicate ? Dorénavant nous connaissons son identité : Anne Raoul de Grout comte de Beaufort et comprenons les raisons pour lesquelles des relations étroites ont pu être établies entre les familles Balzac et Beaufort. En effet le couple Surville vivait au Petit-Andely. Ce sont eux qui recueillirent Henry et sa famille durant leur séjour métropolitain entre deux séjours à Maurice. C'est dans cette demeure que naquit Honoré en 1835 et qu'est décédée, le 1er août 1854, Mme Balzac-mère. Or la famille Grout de Beaufort avait une résidence dans le même quartier, où Raoul de Beaufort en 1796 et son fils Ernest en 1831, virent le jour. Les habitations Balzac et Beaufort étaient quasi-voisines, place Saint-Sauveur et rue Saint-Jacques. Les contacts noués du fait de cette proximité sont – en l'état de nos connaissances – une convaincante explication quant à l'origine de ces liens de confiance[29].

Finalement Henry et sa famille agrandie, ne trouvant pas leur place en France, le retour s'imposa. Sa sœur Laure Surville, jusqu'à présent si complaisante, écrit le 3 février 1836 :

> […] Ils n'avaient qu'un parti à prendre, c'était de retourner là où sont leurs ressources, qui ne viendront jamais les trouver en France.

28. Réponses du capitaine de Beaufort. Bibl. de l'Institut, Ms. Lov. A 381, f° 287 et f° 289. C'est par ce courrier adressé à Eugène Surville que la famille prit connaissance du comportement irresponsable et follement dépensier d'Henry à Maurice. Dans le même temps, Mme Balzac-mère était non seulement contrainte de financer le séjour de son fils et de sa famille aux Andelys, mais aussi de couvrir certaines dettes ainsi qu'en atteste sa lettre du 6 décembre 1835.

29. Nous devons au commandant de la Marine nationale, le capitaine de vaisseau de réserve Bruno de Beaufort, descendant de cette famille, de pouvoir disposer d'éléments essentiels sur la biographie de son ancêtre. Par ailleurs et grâce à Mme Françoise Baron-Miseroux, responsable du Musée Nicolas Poussin des Andelys, nous connaissons les adresses précises des deux familles.

> Depuis près de deux ans qu'ils sont en France, Henry a fini de manger les siennes ; dans un an que feront ils ? Henry est excellent, se fait aimer partout où on le connaît, mais ses qualités sont pour les étrangers ; ses défauts pour la famille, et les voilà : il est prodigue et n'a aucune énergie pour le travail, ni même de spécialité […]. Le seul but pour lui est de retourner à Maurice[30].

Si dans la perspective de son premier voyage, Mme Balzac avait remis à Henry un important pécule provenant de la vente, en 1831, de la majeure partie de la ferme Saint-Lazare à Tours pour un peu plus de 90 000 francs[31], elle achevait de se ruiner afin de financer le second voyage « en vendant ce qui lui restait de sa fortune, un immeuble situé au 104 de la rue Montorgueil[32]. » Henry fit viser son passeport en Préfecture de la Loire-Inférieure le 31 octobre 1836, mais deux lettres destinées à sa sœur Laure, à en-tête de Paimboeuf et datées des 26 novembre et 24 décembre 1836[33] témoignent du retard mis par le voilier à quitter son port d'attache. Il est probable que l'attente anormalement prolongée avant l'embarquement ait obligé la famille à un hébergement sur place. Ainsi Mme Balzac écrit-elle à Honoré en avril 1837 : « Tes 500 francs de décembre dernier ont passé à acquitter la nourriture d'Henry et de sa femme et ses enfants pendant les 50 jours que s'est prolongée l'attente de son départ[34]. »

Où fut logée la famille Balzac durant cette attente ? Plusieurs indices conduisent à supposer[35] un hébergement dans l'une des dépendances ou pavillons d'entrée du château de l'Aumondière, propriété du capitaine de

30. Chancerel, A et Faure-Biguet, J.-N., *À une amie de province. Lettres de Laure Surville de Balzac, 1831-1837*, éd. Plon, 1932 p. 220-221.
31. Déga, Jean-Louis, *La vie prodigieuse de Bernard-François Balssa, op. cit.*, p. 580.
32. Fargeaud, Madeleine et Pierrot, Roger, « Henry le trop aimé », *op. cit.*, p. 52. Honoré, dans une lettre du 22 août 1836 adressée à Mme Hanska, écrit : « Je ne vous parle pas […] des chagrins de ma mère, qui a fini par donner à mon stupide frère les derniers débris de sa fortune. » Balzac, Honoré, *Lettres à Madame Hanska, op. cit.*, t. I, p. 332.
33. Bibl. de l'Institut. Ms. Lov. A 378 f° 80 et f° 82. Un petit cachet de cire noire inversé, de forme ovale et de format réduit, a été apposé sur les enveloppes de ces courriers. Les agrandissements laissent deviner les deux initiales H et B en caractère « *Old English Five.* ». Nous devons à Mme Véronique Mathot d'avoir élucidé ce mystère.
34. Balzac, Honoré, *Lettres à sa famille 1809 – 1850*, éd Albin Michel, 1950, p. 192.
35. C'est la thèse très convaincante de Mme Véronique Mathot.

Beaufort à Saint-Père-en-Retz : le château est proche de Paimboeuf (à 5 km environ du port d'embarquement), les deux familles sont liées, Henry confie à Mme de Beaufort sa première lettre pour Laure Surville dans laquelle il écrit : « Le départ de Madame de Beaufort, retardé de quelques jours et qui part tout à l'heure, m'empêche de t'écrire bien au long », enfin Mme Balzac ne mentionne dans sa lettre à Honoré que des frais de nourriture. Or il existe un hôtel où loger à Paimboeuf, l'Hôtel Saint-Julien[36]. Si la famille d'Henry avait passé deux mois dans cet établissement, il est probable que les dépenses générées par cette attente auraient été plus conséquentes et que n'auraient pas été mentionnés les seuls frais de bouche.

L'heure du départ sonna enfin et « La Néréide[37] », pilotée par le capitaine Richer, quitta Paimboeuf, le 25 décembre 1836, en direction de Port-Louis où le voilier jeta l'ancre le 14 mars 1837. Parmi les 20 passagers embarqués, Henry dut avoir plaisir de converser avec un certain Auguste Charles Duhau, âgé de 18 ans et demi, né sur l'île Bourbon où il débarqua le 18 mars 1839, et qui était élève boursier au collège de Poitiers que fréquenta Henry en 1824-1825. Le second séjour sur Maurice ne fut pas plus heureux que le premier, même si Henry, après des démarches répétées auprès du gouverneur de Maurice, obtint d'être nommé architecte civil à titre provisoire, une fonction très peu rémunérée. Il formula, ensuite, une demande de nomination sur un poste d'arpenteur-juré qui lui fut refusée, car sujet non britannique. Il démissionna de sa fonction d'architecte et essaya de se lancer dans

36. L'hôtel Saint-Julien est mentionné – sans être cité – par Alexandre Dumas qui lui consacra quelques pages. Dumas, Alexandre, *Mémoires*, éd. Robert Laffont, coll. Bouquins, mai 2002, t. I, p. 250. Notons enfin que cet hôtel est appelé « Le Singe Doré » dans le roman La belle Eugénie d'un auteur Nantais oublié : Marc Elder (nom de plume de Marcel Tendron). Cet auteur fut couronné du prix Goncourt en 1913 pour *Le Peuple de la mer*, devant *Le Grand Meaulnes* d'Alain-Fournier et *Du côté de chez Swann* de Marcel Proust. Un autre hôtel, de moindre réputation, existe à Paimboeuf : l'hôtel de la Marine. Caillo, Jean-Charles, *Les bateaux à vapeur et les bains de mer*, imprimerie de Vincent Forest, 1844, Gallica, p. 45-46.

37. Si les documents concernant « Le Magellan » sont manquants dans les collections, je suis reconnaissant à M. Caraës, Jean-François, conservateur en chef du patrimoine et directeur-adjoint des Arch. dép. de la Loire-Atlantique, de m'avoir facilité l'accès et la compréhension des documents concernant « La Néréide » (Registre 7 R 4/ 432). Disposant du livre de bord de ce navire, aucune contestation n'est possible sur ses dates de départ et d'arrivée.

une entreprise de construction, sans succès. Il postula, alors, pour être commissaire-priseur, nouveau refus du gouverneur. Il était criblé de dettes et toutes les portes se fermaient.

Dans le même temps, une loi majeure du Parlement britannique, votée le 28 août 1833, mit fin à la pratique de l'esclavage (Slavery Abolition Act) et contribua à modifier de façon radicale la vie économique et sociale sur ce territoire. Elle ne put que dégrader davantage une situation patrimoniale et financière déjà précaire. Nous savons, qu'en contrepartie de cette émancipation, fut versée aux propriétaires d'esclaves une indemnisation qui a été évaluée, en ce qui concerne l'île Maurice, par le site internet de l'*University College London* (UCL). Ont été recensés 7 318 propriétaires d'esclaves parmi lesquels les époux Balzac. Grâce à cette liste, nous découvrons qu'Henry, propriétaire d'un esclave, toucha £46 16S 9D et son épouse en contrepartie de l'émancipation de 38 esclaves, la somme de £1361 5S 10D[38]. C'est en ayant à l'esprit l'évolution du statut de l'esclavage à Maurice qu'il faut lire la lettre adressée le 1er mars 1839 à son frère Honoré :

38. L'University College London (UCL) a mis en ligne la liste complète des propriétaires d'esclaves, avec tous les détails sur les montants reçus en compensation de l'émancipation. Voir sur Internet « Legacies of British Slave Ownership UCL » puis taper Balzac dans « search the database ». En considérant les sommes perçues par le couple Balzac on s'aperçoit que si l'on divise £1361 par 38, on obtient une moyenne de £36 par esclave. Ce qui laisse présumer que le prix d'un esclave est fixé à £36. Dès lors on est amené à se demander pourquoi Henry de Balzac touche £46 et non £36. L'explication de cette différence est donnée à l'auteur par M. Nicholas Draper, Professeur de la London Business School et Directeur du New Centre for the Study of the Legacies of British Slave-ownership au sein de l'UCL : « il existait une différence, non seulement entre les diverses colonies de la Grande-Bretagne, mais aussi selon les catégories d'esclaves au sein de chaque colonie. Le gouvernement a divisé la somme globale de 20 millions de livres entre les colonies selon deux critères : (1) le nombre d'esclaves et (2) le prix moyen des esclaves dans chaque colonie selon les transactions de vente de la période 1822-1830. Donc, il a déterminé l'indemnisation totale pour tous les esclaves de l'île Maurice ; puis a fait un calcul pour chaque catégorie d'esclaves (environ une douzaine, comme 'Superior Domestic' ou 'Head Driver' ou 'Inferior Field Worker') et les nombres de tels esclaves, pour distinguer l'indemnisation de chaque catégorie, mais toujours en déterminant une moyenne d'indemnisation pour tous. Pour l'île Maurice, le prix moyen des esclaves vendus en 1822-1830 était de £69 14s et l'indemnisation moyenne pour chaque esclave était £31 10s (pour la Jamaïque par exemple les nombres équivalents étaient de £44 15s et £19 15s, et pour la Guyane Britannique de £114 11s et £51 17s »).

> […] l'aspect du pays n'est guère rieur et notre avenir se rembrunit beaucoup surtout depuis l'Émancipation qui a eu lieu en février dernier. Les bras nous manquent et le peu que nous avons le font payer fort cher. Mes entreprises en souffrent, l'ouvrage diminue à cause de la main d'œuvre qui est fort chère d'une part et de l'autre à cause de la rareté de l'argent. Cependant j'espère pouvoir dans trois ans de ce jour pouvoir aller jouir en France de la petite fortune que j'aurai acquise […][39].

Toujours cette petite musique de la fortune qui viendra. Mais constatant qu'il n'avait pas d'avenir à Maurice, où l'on recensait au moins quatre jugements pour dettes rendus à leur encontre, les époux Balzac[40] décidèrent de migrer, en juin 1840, vers l'île Bourbon.

Quelle fut sa vie de 1840 à sa mort en 1858 ? Le couple s'installa sur la commune de Sainte-Suzanne et Henry réussit à obtenir ce qui lui fut refusé à Maurice. En effet « vu la commission d'élève des mineurs de St-Etienne que Mr de Balzac présente à l'appui de sa demande »[41], le gouverneur, par arrêté du 28 septembre 1840, le nomma arpenteur-juré, ce qui est l'équivalent d'un géomètre-expert d'aujourd'hui. La « Commission d'élève » était en quelque sorte un certificat d'admission et il est heureux pour Henry que ce seul document ait emporté la conviction du gouverneur, Anne-Chrétien-Louis de Hell, qui n'a pas dû prendre connaissance de l'appréciation peu flatteuse qui mit un terme à une scolarité médiocre. De surcroît, l'arpentage étant inscrit, depuis 1831, dans le programme d'admission à l'École, le gouverneur a dû se contenter de cette mention, sans s'apercevoir que cette discipline ne figurait pas dans les épreuves de sélection sommaires subies par Henry, en 1827, à l'époque de son inscription.

Parallèlement, Henry qui, comme son père et son grand-père Sallambier, s'était affilié à la franc-maçonnerie, devint secrétaire-adjoint

39. Bibl. de l'Institut, Ms Lov. A 378 fol. 84. Lettre à Honoré du 1er mars 1839.
40. Jadin, F, *op. cit.*, p. 226. Il s'agit de jugements pour dettes en date des 3 février, 4 février, 28 avril et 22 septembre 1840. Cet article apporte des précisions sur la teneur des jugements et les parties en présence. Les sommes auxquelles furent condamnés les époux Balzac furent intégralement réglées le 15 octobre 1846 et le 5 mai 1847.
41. Arrêté du gouverneur daté du 28 septembre 1840 nommant Henry de Balzac arpenteur-juré dans la colonie (Arch. dép. Réunion, vol. coté 10 K 7).

de la loge « L'Amitié » créée en 1816. Cette loge comprenait parmi ses membres M. Amédée Bédier qui fut maire de Saint-Denis de 1832 à 1848[42]. Ce dernier lui confia le soin de dresser le plan de la ville qui porte désormais le nom de plan Balzac-Pennaros[43]. Mais sa situation financière ne s'était pas améliorée pour autant.

En réponse à une lettre, qui n'a pas été retrouvée, son frère Honoré lui répond qu'il a plaidé sa cause auprès de l'amiral Charles-Louis-Joseph Bazoche, qui était sur le point de succéder, sur le poste de gouverneur de la Réunion, au gouverneur Anne-Chrétien-Louis de Hell. Le nouveau gouverneur installé dans ses fonctions le 16 octobre 1841, prit, effectivement, Henry de Balzac sous sa protection, à la suite de l'intervention de son frère. Honoré, lui dédicacera son roman *L'Interdiction*, avec la mention « Dédié à Monsieur le Contre-Amiral Bazoche, gouverneur de l'Île Bourbon, par l'auteur reconnaissant » et lui adressera un exemplaire de ses œuvres complètes[44].

Mais parallèlement à ses démarches, Honoré adresse à son frère une lettre, datée du 1er juin 1841, qui contient une suite de conseils, de recommandations et de reproches, soulignant les défauts d'Henry et ajoutant : « La vie n'est pas plus belle pour nous ici, qu'elle ne l'est pour toi là-bas. Ceci n'est pas consolant mais c'est affreusement vrai. Ma mère n'a plus rien et j'ai mille peines à lui cacher les efforts inouïs nécessaires à la vie de tous les jours. » Il lui précise qu'il a encore 150 000 francs de dettes et qu'il travaille nuit et jour pour les payer[45].

42. BNF, cote FM2-528. Archives maçonniques, loge « L'Amitié » (Saint-Denis, île Bourbon). À son décès, parmi les biens laissés par le défunt, furent trouvés des insignes maçonniques (Procès-verbal descriptif des effets délaissés par le sieur Henry-François de Balzac dressé par le juge impérial le 12 mars 1858).

43. Pajot, Elie, « Note sur les plans de la ville de Saint-Denis », *Bulletin de la Société des sciences et arts de l'île de la Réunion*.

44. L'écrivain n'oublia pas de dédicacer l'un de ses ouvrages à son frère. Ainsi Le Bal de Sceaux, qui date de 1830, porte la mention suivante : « À Henri de Balzac Son frère Honoré ». Cette dédicace fut ajoutée par Balzac en 1842, à l'occasion de la publication de cette nouvelle dans le tome I de l'édition Furne de *La Comédie humaine*, Gallimard, bibliothèque de La Pléiade, nouvelle édition, *Études de mœurs*, t. I, p. 109.

45. Fargeaud, Madeleine et Pierrot, Roger, *op. cit.*, p. 56-57. À propos du rythme de travail d'Honoré de Balzac, il est éclairant de lire l'extrait d'une lettre adressée à Mme Hanska datée du samedi 15 février 1845 : « Travailler […] c'est me lever tous les soirs à

Cette lettre croisa une missive, datée du 1er août 1841, dans laquelle Henry l'appelait au secours :

> […] le travail me manque entièrement et je suffis à peine à vivre avec la faible place que j'ai obtenue du gouvernement local. J'ai changé de bureau et suis employé aujourd'hui à la direction de l'intérieur où j'ai eu 1 800 frs d'appointements par an […] je t'avouerai que je suis dans la misère la plus complète nous avons à peine du pain pour vivre […] je suis sans ressource nous sommes tous sans vêtements, sans pain et sans espoir d'en avoir longtemps que par la métropole […][46].

Honoré poursuivit ses efforts et écrivit le 31 décembre 1843 au gouverneur pour le prier de nommer son frère « commis de la Marine de deuxième classe ». Longtemps l'incertitude demeura sur l'aboutissement de ces démarches. Sur ce point, Madeleine Fargeaud et Roger Pierrot écrivent :

> Ces efforts, tardifs, d'Honoré saisi par un remords donnèrent-ils un résultat ? Il est difficile de le savoir exactement. Henry fut-il effectivement nommé commis de la marine ? Nous ne pouvons l'affirmer, car aucun dossier personnel le concernant ne figure aux archives de la marine et des colonies. Il semble toutefois avoir connu un certain répit dans sa misère[47].

Or, grâce aux recherches effectuées par la direction des Archives de la Réunion, nous savons désormais que satisfaction lui fut donnée[48].

minuit, écrire jusqu'à 8 heures, déjeuner en un quart d'heure, travailler jusqu'à 5 heures, dîner, me coucher, et recommencer le lendemain… », Balzac, Honoré, *Lettres à Madame Hanska, op. cit.*, t. II, p. 16. Ce texte accueille les visiteurs à l'entrée du Musée Balzac à Paris. Évoquant ce musée, je tiens à exprimer ma gratitude à sa bibliothécaire, Mme Évelyne Maggiore, ainsi qu'à M. Alex Radiguet, qui ont toujours répondu aux sollicitations suscitées par mes recherches.

46. Bibl. de l'Institut, Ms Lov. A 378, fol. 86. Lettre de l'ile Bourbon datée du 1er août 1841.

47. Fargeaud, Madeleine et Pierrot, Roger, « Henry le trop aimé », *op. cit.*, p. 61.

48. Je ne remercierai jamais assez M. Damien Vaisse, directeur des Arch. dép. de La Réunion, pour sa sollicitude, son écoute patiente et ses nombreuses recherches, qui ont permis d'éclairer, de confirmer ou de préciser de nombreux éléments de la biographie d'Henry de Balzac et de sa famille sur ce territoire. Nous lui sommes redevables des informations qui suivent, toutes étayées par des documents administratifs conservées dans cette direction : *Enregistrement des arrêtés et décisions du gouverneur dans le fonds de l'Inspection coloniale* 13 K 18, 13 K 19, 13 K 21 et 13 K 22, et *Premier annuaire*

Ainsi pouvons-nous énumérer une succession d'actes administratifs :

– Par décision en date du 20 janvier 1841, enregistrée le 13 février 1841, signée du « Commissaire Ordonnateur » et approuvée par le gouverneur de Hell, Henry de Balzac est nommé « employé, sous les ordres de… [illisible] aux approvisionnements en qualité d'écrivain temporaire ». Il s'agit de fonctions exercées au sein du Magasin général de la Marine. Cette décision précise qu'il perçoit un traitement de douze cents francs par an.

– Par décision du 6 avril 1841, enregistrée le 3 mai 1841, signée du gouverneur de Hell, il est nommé « commis expéditionnaire au secrétariat de la direction de l'Intérieur ». Il perçoit un traitement de mille huit cents francs par an[49].

– Par un acte en date du 21 février 1842, signé par le gouverneur Bazoche et enregistré le 28 mars 1842, la démission d'Henry est acceptée et de son successeur désigné.

– Enfin, un arrêté en date du 20 janvier 1843, enregistré le 3 mars 1843, signé par le « Commissaire Général Ordonnateur » et approuvé par le gouverneur Bazoche, nomme Henry de Balzac : « Ecrivain temporaire pour être attaché à l'Inspection coloniale » avec un traitement de quinze cents francs par an. C'est sans doute cette dernière nomination qui lui valut le titre de commis de la marine. Par ailleurs, dans le Premier annuaire de l'île Bourbon (1844), le nom d'Henry de Balzac figure deux fois, en qualité « d'écrivain de la marine au commissariat de la marine » (toutefois en face de son nom, figure au crayon de papier la mention « démissionnaire », sans mention de date), et comme « expéditionnaire au sein de l'Inspection coloniale[50] ».

administratif, commercial et statistique de l'île Bourbon (1844).

49. Ce traitement de 1 800 francs par an est confirmé par la lettre ci-dessus, adressée à Honoré et datée du 1er août 1841.

50. *Premier annuaire administratif, commercial et statistique de l'île Bourbon (1844)*, p. 249-250 et p. 284. La direction des Archives de La Réunion ne dispose pas d'autre Annuaire avant 1852 et le nom de Balzac n'y est plus mentionné.

Avant la fin de l'année 1847, les dettes contractées à l'île Maurice étaient réglées ce qui passa, notamment, par la vente, le 16 mars 1846, de la maison du Trou Fanfaron[51]. Puis ce fut un long silence. À ce propos, Madeleine Fargeaud et Roger Pierrot écrivent :

> Pendant plusieurs années, nous perdons la trace d'Henry, abandonné par sa famille à une vie besogneuse de petit blanc dans une colonie lointaine[52].

C'est l'époque où Honoré écrit à sa mère une longue lettre dont on retient surtout ce reproche plein d'amertume et de souffrance. Ce constat, sous forme de coup de poignard, est daté du 22 mars 1849, un peu plus d'un an avant sa mort survenue le 18 août 1850 :

> Je ne te demande certes pas de feindre des sentiments que tu n'aurais pas, car Dieu et toi savez bien que tu ne m'as pas étouffé de caresses ni de tendresses depuis que je suis au monde. Et tu as bien fait, car si tu m'avais aimé comme tu as aimé Henri, je serais sans doute où il est, et, dans ce sens, tu as été une bonne mère pour moi[53].

Nous ne retrouvons la trace d'Henry qu'en 1857. Le 16 juin 1857, un contrat est conclu prévoyant son déplacement à Mayotte pour établir des plans de concession pour le compte des établissements Viguerie frères et Toudic. En juillet 1857, Henry et Honoré, âgé de 22 ans, débarquèrent dans cette île où ses fonctions d'arpenteur-juré furent confirmées, le 17 août suivant, par le « Commandant supérieur de Mayotte et dépendances. » Puis, d'autres commandes étant apparues, Henry demeura à Mayotte tandis que son fils Honoré – après une courte et coûteuse hospitalisation en fin d'année 1857 – retourna à La Réunion dans la perspective de revenir accompagné

51. Cette maison dont Laure Surville écrit qu'il s'agit « d'une des plus belles habitations de l'île » avait d'abord été mise en location. Chancerel, A. et Faure-Biguet, J.-N., *À une amie de province, lettres de Laure Surville de Balzac 1831-1837*, Paris, éd. Plon, 1932, p. 147. Elle fut vendue à un dénommé Charles Stuart pour la somme de 5 000 piastres. Jadin, F., op. cit., p. 226. La piastre de Maurice équivalant à 5 frs or. Fargeaud, Madeleine et Pierrot, Roger, *op. cit*., p. 45, note 5.
52. Fargeaud, Madeleine et Pierrot, Roger, *op. cit.*, p. 61. Dans une lettre adressée depuis l'île Bourbon à Honoré et datée du 1er août 1841, Henry écrit : « Inquiet sur votre sort à tous car voilà près de trois ans que j'ai eu de vos nouvelles […] Donne-moi, je t'en conjure, des nouvelles de vous tous. Laure ne m'écrit pas… ». Bibl. de l'Institut, Ms Lov. A 380 fol. 77.
53. Balzac, Honoré, *Lettres à sa famille 1809-1850*, éd. Albin Michel, 1950, p. 339.

de sa mère et d'Ange, son demi-frère. À ce propos, ce dernier écrivait à son beau-père le 28 janvier 1858 :

> Honoré nous a fait savoir que tu étais déjà un gros planteur et qu'il ne tiendra qu'à nous une fois là-bas de le devenir. D'après sa description, il nous a fait un vrai paradis de cette île, car ici pour y insister il n'y a plus moyen, nous restons des 48 h sans un grain de riz à nous mettre sous la dent, maman depuis trois mois que Mme Alidor l'a mise dehors est avec moi partageant ma misère mais nous sommes impatients de te rejoindre[54].

Le même jour son épouse lui fait part de son affection et son désespoir : « Je ne pourrai te dépeindre dans quelle position il nous a trouvés […] Nous nous sommes tous dit d'un commun accord il vaut mieux mourir près de toi que de rester ici[55]. » Mais le destin en décida autrement et ces lettres ne parvinrent sans doute pas à leur destinataire. Le 11 mars 1858, vers une heure du matin, Henry de Balzac, après avoir reçu l'extrême-onction, décédait[56] – à l'hôpital militaire de Dzaoudzi[57]. Il fut inhumé le même jour.

Or, ignorant le décès d'Henry de Balzac, le notaire de Jean Margonne, lui écrivait le 25 mai 1858 lui faisant part d'une disposition testamentaire le concernant – qui aurait pu changer la vie de sa famille – mais qui malheureusement n'était pas transmissible à ses descendants[58] :

54. Fargeaud, Madeleine et Pierrot, Roger, *op. cit.*, p. 62.
55. *Ibid.*, p. 63.
56. Nourault, Gilles et Perrin, François, dans leur *Guide encyclopédique de Mayotte,* éd. Orphie, 2012, évoquent la malaria comme cause principale du décès d'Henry de Balzac. Pour Thouillot, Michel, « La malaria est sans doute la cause directe de sa mort, dans des îles infestées à cette époque, où seuls les plus robustes vivaient longtemps. » Lettre personnelle de l'auteur. Edmond d'Ortho qui séjourna sur l'île Bourbon écrivait à son frère Alexandre, le 12 octobre 1843 : « Quiconque arrive ici sans industrie et sans argent ne peut prétendre à rien ni ne rien espérer, il ne lui reste qu'à mourir de fatigue après s'être épuisé d'un travail démesuré dans un climat qui ravit à l'Européen toute sa force en quelques mois… ». Edmond d'Ortho, *Voyages à la Réunion 1838 – 1845*, Arch. dép. Nièvre, fonds Edmond d'Ortho 137 J.
57. Quand meurt Henry, ses parents sont déjà décédés : son père Bernard-François Balzac le 19 juin 1829 à Paris et sa mère le 1er août 1854 aux Andelys. De la fratrie, seule survit Laure qui mourra le 4 janvier 1871. Laurence a perdu la vie le 11 août 1825 et Honoré, le 18 août 1850. Tous les enfants, à l'exception d'Henry, sont décédés à Paris.
58. C'est ainsi que le préfet Jean-Luc Lhemanne a pu écrire un article intitulé « Quelques mots sur Henry-François de Balzac mort à Mayotte, pauvre puis riche », revue *Administration*, n°183, octobre 1999, et revue *Outre-mer*, n° 40, novembre 1999.

« Je donne et lègue à Monsieur Henri Balzac, frère de l'auteur mort il y a quelque temps, deux cent mille francs pris sur les fonds placés par obligation chez Monsieur Thion de la Chaume, notaire à Paris[59]. »

Une autre conférence s'imposerait pour évoquer la vie misérable de la famille Balzac de 1858 jusqu'au décès de chacun de ses membres. Honoré mourut le premier le 22 septembre 1864, à 29 ans, et avec son décès s'éteignit définitivement cette branche de la famille Balzac. Puis ce fut le tour de sa mère – vivant de la charité publique et inscrite en 1864 sur le registre des indigents de la mairie de Saint-Denis – le 2 septembre 1867, à l'âge de 75 ans.

Enfin, Ange Dupont mourut le 25 avril 1897, à 70 ans. Concernant la descendance de ce dernier, nous lui connaissions une fille Marie Lucie Dupont, baptisée à l'âge de trois ans, le 11 avril 1874, en l'église Saint-Jacques à Saint-Denis-de-la-Réunion. Mais, dans le cadre de ces recherches, une autre fille a été découverte : Ange Laure Henriette Vierge Dupont, née sur la commune de Saint-Benoît, le 30 avril 1847 – soit vingt jours après le mariage de ses parents – et qui mourut, célibataire, à Tamatave (Madagascar), le 3 décembre 1904, sous le nom de Clémence Dupont, en laissant derrière elle un fils, Camille Dupont, âgé de 25 ans[60].

*

59. *Ibid.*, p. 52. Extrait du testament de M. Jean Margonne, 15 décembre 1857. Le pouvoir d'achat d'1 franc germinal (lois de germinal an XI - 28 mars et 7 avril 1803), représente en 1830 environ 3,5 euros d'aujourd'hui (2016) (ce qui correspond grosso modo à la stabilité du franc germinal et à l'inflation depuis la Première Guerre mondiale).

60. Archives de l'ANOM : rubrique des naissances de la commune de Saint-Benoît (Réunion), année 1847, doc 73 et enregistrement du décès par les Archives de l'ANOM, commune de Tamatave (Madagascar), année 1904, doc 164. Dans la marge de l'acte de décès figure l'extrait d'un jugement de rectification, rendu le 29 mai 1905 par le Tribunal civil de Première Instance de Tamatave, rétablissant la filiation de la victime, qui était initialement dite « fille de parents inconnus ». Ce jugement est reproduit intégralement dans le registre des décès de l'année 1905. Archives de l'ANOM, Madagascar, commune de Tamatave, année 1905, n° 55. Cette procédure en rectification a été introduite par « la dame Lucie », seconde fille du couple Dupont-Rochetaing. On peut en déduire qu'elle se trouvait à Madagascar, peut-être à Tamatave auprès de sa sœur aînée et vivait encore en 1905.

Comment conclure cette histoire tristement humaine ? Je ne trouve pas d'épitaphe plus appropriée que celle qui ouvre l'article incontournable de « L'Année balzacienne », 1961, consacré à *Henry le trop aimé*, cosigné par Madeleine Fargeaud et Roger Pierrot :

> Enfant de l'amour peut-être, enfant maudit sûrement, embarqué dans une aventure qui dépassait ses forces, Henry-François de Balzac semble avoir assumé toute la misère de l'homme. Avec lui tout ratait, derrière lui tout finissait par des dettes, près de lui soufflait toujours le vent de la défaite. Il mourut aussi pitoyablement qu'il avait vécu, dans un abandon qui n'avait d'égal que son dénuement. […][61].

Ainsi peut-on découvrir, non loin de l'océan, parmi les tombes abandonnées à l'ombre des frangipaniers tordus par le vent du vieux cimetière chrétien de Dzaoudzi, exposé aux pluies tropicales, aux cyclones, au soleil éblouissant des Comores, ce qu'il reste d'une vie aventureuse : une modeste sépulture[62] de pierres surmontée d'une plaque de cuivre portant pour toute inscription :

Ci-gît

Henry de Balzac
1807 - 1858
Frère cadet de l'illustre romancier
Requiescat in Pace.[63]

61. Fargeaud, Madeleine et Pierrot, Roger, *op. cit*., p. 29.
62. La question de la localisation exacte du vieux cimetière chrétien de Mayotte diverge selon les auteurs. Faut-il écrire que H. Balzac « repose au cimetière chrétien de Pamandzi ? » Goaillard, Philippe : *H. de Balzac et l'Océan Indien*, Taãrifa, n° 4, mars 2014, p. 57, ou qu'« il fut inhumé dans le cimetière de Dzaoudzi », Fargeaud, Madeleine et Pierrot, Roger, *op. cit.*, p. 63 ? Les limites communales actuelles entre Pamandzi et Dzaoudzi passent au milieu du cimetière, mais les communes n'existant pas administrativement en 1858, il n'est pas inexact d'écrire qu'Henry de Balzac fut enterré dans le vieux cimetière chrétien de Dzaoudzi, synonyme à l'époque de « petite terre », par opposition à Mamoudzou qui désignait la « grande terre ».
63. Une histoire de la sépulture d'Henry de Balzac reste à écrire. Malheureusement malgré des démarches répétées – tant auprès de la direction des Arch. dép. de Mayotte que du directeur des Affaires culturelles et du Patrimoine du Conseil départemental – je n'ai pu obtenir aucune réponse à mes interrogations et sollicitations.

Au moment de prendre congé de ce malheureux et attachant destin, me reviennent en mémoire, comme un reproche, ces derniers vers extraits d'un poème de François-René de Chateaubriand intitulé *Les Tombeaux champêtres*[64] :

Passant, ne porte point un indiscret flambeau
Dans l'abîme où la mort le dérobe à ta vue
Laisse-le reposer sur la rive inconnue
De l'autre côté du tombeau.

64. « Les tombeaux champêtres, élégie imitée de Thomas Gray ». Ce texte est publié à Londres le 11 Décembre 1797, dans le Paris de Jean-Gabriel Peltier et réimprimé dans les Annales romantiques en 1828. Voir aussi F. R. de Chateaubriand, *Œuvres complètes*, éd. Garnier frères, Paris, t. 12, 1861.

MANUSCRITS ET OUVRAGES CONSULTÉS

Bibliothèque de l'Institut de France – Bibliothèque Nationale de France – Archives Nationales d'Outre-mer (ANOM) – Bibliothèque de la Maison de Balzac – Fonds documentaire du château de Saché – Archives du département de l'Eure – Archives du département d'Indre-et-Loire – Archives du département de la Loire – Archives du département de la Loire-Atlantique – Archives du département de Mayotte – Archives du département du Morbihan – Archives du département de la Nièvre – Archives du département de la Réunion – Archives du département de la Vienne – Archives et Musée de la ville des Andelys – Archives de la ville de Gisors – Archives du port du Havre – Archives de la ville de Lorient – Archives de la ville de Nantes – Archives de la ville de Paimboeuf – Archives de la ville de Vernon – Bibliothèque de Colmar – Archives de la Catholicité du diocèse de la Réunion.

BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE

ÉCRITS D'HONORÉ ET DE LA FAMILLE BALZAC

Honoré de Balzac :

Correspondance, textes réunis, classés et annotés par Roger Pierrot, 5 volumes, 1960-1969, éd. Garnier Frères.

Correspondance, collection La Pléiade, édition de Roger Pierrot et Hervé Yon, Gallimard 2 volumes parus, t. I (2006), t. II (2011).

La Comédie humaine, collection La Pléiade, nouvelle édition, 12 volumes, éd. Gallimard, 1976-1981.

Lettres à Madame Hanska, édition établie par Roger Pierrot, éd. Robert Laffont, 2 volumes, collection Bouquins, 1990.

Lettres à sa famille 1809-1850, éd. Albin Michel, 1950.

L. Balzac :

Lettres de Madame Bernard-François Balzac (mère d'Honoré de Balzac) à sa fille Laure Surville, éd. Seizansha, Kyoto, 2000.

L. Surville :

Balzac, sa vie et ses œuvres d'après sa correspondance, éd. L'Harmattan, coll. Les Introuvables, 2005.

À une amie de province, lettres de Laure Surville de Balzac, 1831-1837, réunies par A. Chancerel et J.-N. Faure-Biguet, éd. Plon, 1932.

OUVRAGE SUR HENRY DE BALZAC

Thouillot, Michel, *Henry de Balzac, enfant de l'amour,* éd. L'Harmattan, collection Roman historique, 2011.

OUVRAGE SUR BERNARD-FRANÇOIS BALSSA

Déga, Jean-Louis, *La vie prodigieuse de Bernard-François Balssa (père d'Honoré de Balzac),* éd. Subervie, 1998.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE SUR HONORÉ DE BALZAC

Bardèche, Maurice : *Balzac,* éd. Julliard, 1980.

Barbery, Bernard, *En marge de La Comédie humaine : Henry de Balzac ou Une double famille,* éd. Georges Courville, 1937.

Citron, Pierre, *Dans Balzac,* éd. Seuil, 1986.

Marceau, Félicien, *Balzac et son monde,* éd. Gallimard, collection TEL, 1986.

Maurois, André, *Prométhée ou la vie de Balzac,* éd. R. Laffont, collection Bouquins, 1993.

Picon, Gaëtan, *Balzac,* éd. Seuil, 1956, collection Microcosme, Écrivains de toujours.

Pierrot, Roger, *Honoré de Balzac,* Fayard, seconde édition, 1999.

Sassier, Marie-Françoise, *Le château de Saché refuge de Balzac,* éd. Conseil général d'Indre-et-Loire, 2001.

Zweig, Stefan, *Balzac, Le roman de sa vie,* éd. Albin Michel, 1950.

ARTICLES

Bijaoui-Baron, A.-M., « La succession d'Henry de Balzac », *L'Année balzacienne*, 1979, p. 211-219.

Bauchy, J.-H., « Eugène Surville, Honoré de Balzac et leur projet d'un canal d'Orléans à Nantes », *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais,* nouvelle série, t. VIII, année 1981, deuxième trimestre, n° 59, 1982, p. 25-40.

Bertault, P., « Honoré de Balzac et l'idée coloniale », *Les Études,* 20 février 1935, p. 776-788.

Citron, P., « Sur deux zones obscures de la psychologie de Balzac », *L'Année balzacienne*, 1967, p. 3-27.

Dufay, P., « Le testament révélateur. Henry de Balzac "fléau de famille" et fils adultérin », *Le Mercure de France*, 1er juillet 1939.

Marois, E., « Grands personnages de Touraine. Les relations entre Laure Surville et son frère Honoré de Balzac », *Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Touraine*, t. 24, 2011, p. 67-83.

Fargeaud, M. et Pierrot, R., « Henry le trop aimé », *L'Année balzacienne*, 1961, p. 29-66.

Goaillard, P., « H. de Balzac et l'océan Indien », *Taarifa,* n° 4, mars 2014, p. 55-61.

Gutermann-Jacquet, D., « Madame de Balzac, le cœur sec de l'agent matrimonial », sur internet : *Être Mère.fr – 44e journées de l'École de la Cause freudienne*.

Harry, M., « Mayotte et le tombeau de Balzac », *Le Temps*, 14 août 1937.

Harry, M., « La vie aventureuse et le tragique destin d'Henry de Balzac. Comment le frère de l'écrivain mourut à la veille de la fortune ? », *Le Journal*, 8 juin, 1938.

Harry, M., « Aux îles Comores sur les traces d'Henry de Balzac », *Les Nouvelles Littéraires*, 17 août 1950.

Jadin, F., « Henry François de Balzac, frère d'Honoré de Balzac », *L'Alsace française*, 1933, p. 224-226.

Leblond, M.-A., « Un frère de Balzac aux Mascareignes », *Les Nouvelles littéraires*, 6 février 1932.

Lhemanne, J.-L., « Quelques mots sur Henry-François de Balzac mort à Mayotte, pauvre puis riche. » Revue *Administration*, n°183 d'octobre 1999 – Revue *Outre-mer*, n° 40 de novembre 1999.

Meininger, A.-M., Introduction aux « Aventures administratives d'une idée heureuse », *La Comédie Humaine*, éd. de La Pléiade, t. XII, p. 753 et « Eugène Surville, modèle reparaissant de la Comédie humaine », *L'Année balzacienne*, 1963, p. 195-250.

Séance du 1er juillet 2016

CINQUANTE ANS D'UNE POLITIQUE DE DÉFENSE NATIONALE ET DE SÉCURITÉ

par Marie-Lucy DUMAS
correspondant

À l'heure où les problèmes de sécurité se posent avec l'acuité que l'on sait, il est bon de se souvenir de ce qu'a été, depuis cinquante ans, la politique de défense de la France. La sécurité d'un État a toujours été une des préoccupations majeures de ses responsables et ce, quel que soit le pays, quelle que soit l'époque : fortifications et surveillance de ses frontières – du « *limes* » romain à la ligne Maginot –, organisation d'une armée et d'une marine à quoi s'ajoute, depuis le fin de la Seconde Guerre mondiale, l'accès à la force nucléaire.

Il y a tout juste cinquante ans, en 1966, la politique de défense nationale, dont le mot d'ordre du général de Gaulle était « une défense française de la France », trouve son achèvement par la mise en place d'une défense stratégique nucléaire, dont le premier escadron de Mirage IV était capable de frapper l'Union soviétique et, la même année, par le retrait des forces militaires du commandement intégré de l'OTAN. La dissuasion nucléaire protégeait le pays d'une menace directe sur son sol, la défense civile était chargée de la protection des populations et la défense économique destinée à se prémunir contre les vulnérabilités du pays.

L'ordonnance du 7 janvier 1959 qui précise, pour la première fois dans l'histoire politique de notre pays, ce qu'est « la défense nationale » est toujours d'actualité :

> La défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie de la population. Elle pourvoit de même au respect des alliances, traités et accords internationaux.

Nous étions alors dans un monde que l'on croyait simple à analyser et stable : les deux blocs étaient interdits d'une guerre chaude par la dissuasion nucléaire, mais fauteurs, en revanche, de conflits extérieurs, dans tous les continents sauf en Europe et en Amérique du Nord. Ce schéma a connu des inflexions suivant l'évolution de la situation internationale, ce qu'examinent les *Livres blancs de la défense*.

Voici les sept grandes dates de la défense à retenir : 1960, 1er essai d'une bombe A au Sahara ; 1966, 1er escadron de Mirage IV ; 1968, aménagement du plateau d'Albion (démantelé en 1996) ; 1971, 1er sous-marin lanceur d'engins ; 1972, traité SALT II (plafond des armes nucléaires balistiques) ; 1974, les missiles Pluton (démantelés en 1991) ; 1996, fin des essais nucléaires français, suspension du service militaire.

Le *premier Livre blanc* et son contexte (1972 à 1989)

Le premier Livre blanc sur la défense (1972)[1] précise la doctrine de dissuasion nucléaire qui est l'œuvre des généraux Beaufre, Ailleret, Poirier et Gallois. Elle s'appuie sur les concepts de « pouvoir égalisateur de l'atome ». Rappelons, à ce sujet, ce que disait le général de Gaulle : « Si on est capable de faire 80 millions de morts à l'URSS, que nous importe qu'ils soient capables de tuer 800 millions de Français ? ». Elle s'appuie aussi sur « des représailles massives » (pas d'escalade donc), en cas d'attaque nucléaire du « sanctuaire français » dont la définition reste volontairement floue. En effet, risquerait-on la doctrine nucléaire pour Saint-Pierre-et-Miquelon ?

1. Consultable sur : http://www.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/pdf/le-livre-blanc-sur-la-defense-1972.pdf

La France se dote des moyens suivants : en 1966, d'une force aéroportée ; en 1968, de missiles balistiques sur le plateau d'Albion dirigés contre l'URSS, enfermés dans 18 silos et démantelés en 1996 ; de sous-marins nucléaires (une force nucléaire projetée) et même de missiles nucléaires tactiques pour champ de bataille en Europe comme les chars Pluton, entre 1974 et 1993, ce qui ajoute le concept de la « riposte graduée » proposé par l'OTAN, accepté par le président Giscard d'Estaing mais refusé par le président Mitterrand.

Un concept français

« Notre stratégie est tous azimuts pour mieux marquer que la France doit pouvoir se défendre contre quiconque », disait Charles de Gaulle en 1968. À quoi répondait François Mitterrand en 1984 :

> La stratégie de la France, pays détenteur de l'arme nucléaire, n'est ni offensive, ni défensive, elle est de dissuasion, ce qui veut dire, en termes encore plus simples, qu'elle a pour but essentiel d'empêcher le déclenchement de la guerre.

La dissuasion tous azimuts doit interdire la guerre sur le sol français et en Europe. François Mitterrand souligne le caractère « pacifique » de l'atome, à savoir interdire la guerre[2], un écho aux longues discussions qui ont précédé l'acceptation de la bombe par le parti socialiste. Confronté à la crise des euromissiles, François Mitterrand n'a jamais hésité à prendre parti pour le déploiement des Pershing, alors qu'une grande partie de l'Internationale socialiste européenne était pacifiste : ni Pershing, ni SS 20. Mitterrand soulignait d'ailleurs que « le pacifisme est à l'Ouest et les SS 20 à l'Est ».

Le *deuxième Livre blanc* prend acte des changements géopolitiques en Europe (1989-2010)[3]

Ce deuxième Livre blanc proposait trois objectifs, sous le chapeau d'« une défense globale » :

2. Mitterrand, François, « Discours sur la politique de défense de la France et la dissuasion nucléaire », Paris 5 mai 1994, consultable sur http://discours.vie-publique.fr/notices/947007300.html

3. Voir http://www.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/pdf/le-livre-blanc-sur-la-defense-1994.pdf

1. Défendre les intérêts vitaux et stratégiques : la dissuasion repose uniquement sur les sous-marins nucléaires. Rappelons la fin des essais nucléaires en 1996. La définition des intérêts vitaux et stratégiques est laissée volontairement floue : quels territoires ? quels intérêts ? qu'est-ce qui est considéré comme vital ? Il en résulte une augmentation de forces projetables[4] à l'extérieur, la professionnalisation des armées, la fermeture de bases aériennes et la liquidation de régiments, puis la fin de la conscription obligatoire en 1996 sous la présidence de Jacques Chirac.
2. Mettre en œuvre une conception globale de la défense : la disparition de l'ennemi principal n'entraîne pas la fin d'une politique de défense, puisque le monde est analysé comme multipolaire, en proie à des conflits de tous types. La défense n'est plus justifiée par la présence d'un ennemi. Cette déconnexion qui existe depuis la Révolution a, de tout temps, symbolisé la permanence des forces armées, elle est renforcée par le caractère de plus en plus diffus et hétérogène des « menaces ».
3. Prévoir une pédagogie à l'usage des scolaires : j'ai personnellement contribué à l'élaboration de cette conception d'une « défense globale », pour laquelle le citoyen doit être formé et acquérir un « esprit de défense ». Depuis 1994, former l'esprit de défense s'adresse principalement aux jeunes par le biais d'une « éducation à la défense », à laquelle j'ai aussi contribué en travaillant pour les programmes scolaires. Plusieurs pages sur la défense sont incluses désormais dans les livres d'éducation civique et maintenant d'éducation civique et morale en CM2 jusqu'en classe de 3e et, dans le second cycle, réparties dans les questions d'histoire.

Les quatre volets de la défense globale

– *La défense civile* se fixe pour objectifs la prévention et la réduction des risques de toute nature, ce qui a entraîné l'enquête

4. La force de projection est un concept anglo-saxon qui allie le renseignement, la sûreté des forces engagées, le choix du terrain, un matériel adapté et la prise en compte de l'environnement humain.

sur les risques naturels comme les inondations, par exemple, et technologiques avec le classement « Seveso » concernant certains sites de l'industrie chimique.

– *La défense militaire* doit apporter son concours aux actions de la défense civile et pour le maintien des structures essentielles de l'État et des organismes civils sensibles.
– *La défense économique* concerne les politiques de sécurité que les entreprises et la collectivité doivent s'imposer à elles-mêmes, comme la protection et la sécurité des systèmes d'information et les mesures découlant d'éventuelles dépendances stratégiques auxquelles s'ajoutent les politiques de protection du patrimoine et celles d'ouverture à la concurrence et à la mondialisation.
– *La défense culturelle* se propose d'assurer essentiellement la protection du patrimoine.

La construction de l'Europe

Le Livre blanc parle enfin de la construction de l'Europe avec la mise sur pied d'une politique européenne de sécurité commune. L'*Eurocorps* préfigure la première armée européenne sur demande. Cinq États en sont membres permanents : la France, l'Allemagne, Les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg. Quatre États s'y sont associés : la Grèce, la Turquie, l'Italie et la Roumanie. La France avait commencé en créant une *brigade franco-allemande*, toujours présente et dont le but est d'harmoniser les méthodes de commandement et d'opérations. Cet Eurocorps a pour finalité de contribuer à la stabilité internationale en participant aux forces de maintien de la paix, dans les cadres de l'Union européenne et de l'ONU. On peut citer des opérations en Bosnie en 2000, en Afghanistan en 2012 et au Mali en 2015. Six scénarios d'emploi des forces militaires sont construits pour des situations y compris sur le sol européen.

Cependant, les limites de cet Eurocorps sont atteintes dans le cadre d'une Union dépourvue de statut puisqu'elle n'est ni un État ni une fédération et comprenant des États qui n'ont pas les mêmes ambitions au niveau international et ne fournissant pas le même investissement en matière de défense. Et puis, pour un certain nombre d'entre eux, la participation à l'OTAN semble suffisante. Actuellement, on assiste à un débat sur les orientations de la politique européenne de sécurité et de défense

communes : faut-il se borner à « gérer les crises des autres », en dehors du continent, ou bien faut-il contrôler ses frontières et œuvrer à contrer les menaces, essentiellement terroristes, qui touchent ses citoyens sur son propre territoire ? (voir la résolution du Sénat de juin 2016).

Les *troisième et quatrième Livres blancs* (2008 et 2013) : territoire européen et menaces hybrides[5]

Le troisième et le quatrième Livres blancs sont très rapprochés, le quatrième correspond à la volonté du gouvernement Hollande d'atténuer les aspects trop « pro-américains » du précédent et de rappeler les axes fondamentaux de la défense nationale française.

Cependant, le troisième Livre blanc fixe une stratégie de sécurité nationale qui associe politique de défense, politique de sécurité intérieure, politique étrangère et politique économique, face à un environnement international plus imprévisible, plus instable, plus contradictoire, dont le but est de parer aux menaces susceptibles de porter atteinte à la vie de la nation ; on pense, par exemple, à la cybercriminalité, à la criminalité organisée, à une catastrophe naturelle ou industrielle. Les termes « défense globale » disparaissent et l'apparition du mot « sécurité » nationale à la place de « défense » induit une autre connotation, celle de la sécurité intérieure. On voit apparaître pour la première fois le mot « résilience » qui est la capacité à résister à une agression majeure et à se rétablir rapidement.

La prolifération nucléaire

Outre les États officiellement dotés de l'arme nucléaire, USA, Russie, Chine, France, Grande-Bretagne (dans l'ordre de leur arsenal), il existe des « clandestins » tolérés : Israël, Pakistan, Inde et Corée du Nord. Deux poids, deux mesures président donc à cette « tolérance », particulièrement pour Israël et pour l'Inde et le Pakistan qui se neutralisent mutuellement. La Corée du Nord, électron libre, est surveillée

5. Voir http://archives.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/2008/IMG/pdf/livre_blanc_tome1_partie1.pdf
ainsi que http://archives.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/2008/IMG/pdf/livre_blanc_tome1_partie2.pdf

pour ses capacités en vecteurs (missiles ou sous-marins nucléaires), ce qui lui permettrait d'atteindre les États-Unis ou le Japon. Un État surveillé étroitement est l'Iran, car sa capacité nucléaire militaire remettrait en cause la suprématie israélienne dans la région. Toutefois, les essais se poursuivent sur un missile balistique de moyenne portée.

Les États-Unis et Israël ont mis au point un système d'interception de missiles Aegis Ashore (en mer Égée, sur la VIe flotte américaine, en Roumanie) pour contrer des missiles venant de Russie, ce déploiement fait l'objet d'une dénonciation commune prononcée le 26 juin 2016 par la Russie et la Chine. Ces deux pays développent des intercepteurs de missiles satellitaires.

Le traité de Lisbonne a introduit une clause d'assistance mutuelle entre États européens en cas d'agression armée. Comment se conjugue-t-elle avec le pacte de l'OTAN qui est un traité de défense collective unissant certains pays européens, 21 exactement, avec les États-Unis ? Le traité a ajouté pour la première fois cette clause de solidarité en cas d'attaques terroristes ou de catastrophes naturelles.

L'arsenal nucléaire français : environ 300 têtes

- 3 lots de 16 missiles balistiques sur sous-marins,
- 54 ASMPA (missiles portés par avion).

« Le temps de la dissuasion nucléaire n'est pas dépassé, et il ne saurait être question de baisser la garde », ainsi s'exprime François Hollande en février 2015.

Le quatrième Livre blanc : Défense et sécurité nationale (2013)

Ce livre affirme et met en avant deux principes « gaulliens », ou des origines : la préservation de l'indépendance et de la souveraineté de la France dont la dissuasion nucléaire est l'ultime garantie. Il semble que ces deux piliers qui avaient été atténués depuis François Mitterrand ont retrouvé une nouvelle pertinence avec François Hollande. Les deux hommes ont d'ailleurs à leur actif l'idée que « l'appropriation collective de la stratégie de défense et de sécurité nationales est la condition *sine qua non* de la résilience de la nation ». Ce Livre blanc, toutefois, ne rétablit pas le concept de « défense globale » mais continue d'employer celui de « sécurité nationale » :

La stratégie de Sécurité nationale a pour objet d'identifier l'ensemble des menaces et des risques susceptibles d'affecter la vie de la Nation, notamment en ce qui concerne la protection de la population, l'intégrité du territoire et la permanence des institutions de la République, et de déterminer les réponses que les pouvoirs publics doivent y apporter. L'ensemble des politiques publiques concourt à la Sécurité nationale.

Les cinq cercles de protection sont par ordre concentrique

- Le premier concerne le territoire national et ses ressortissants à protéger contre des menaces diverses qui vont de l'agression militaire au terrorisme, à la cyberattaque, ou à la criminalité organisée, aux crises majeures de risques naturels et industriels. Il englobe aussi les menaces qui pèsent sur la vie des Français à l'étranger. Toute une panoplie de mesures est destinée à ce premier cercle et, éventuellement, intéresser le deuxième cercle. Le renseignement, (y compris le renseignement intérieur), l'anticipation par l'analyse, la dissuasion, strictement défensive avec les sous-marins et la force aéroportée, la protection du territoire et celle des populations contre l'ensemble des risques et des menaces, la prévention et l'intervention sont autant de jalons dans l'élaboration de la protection du territoire.
- Le deuxième : la sécurité de l'Europe et de l'espace nord-atlantique, avec l'application des traités de l'OTAN et de Lisbonne. À cet égard, la France a réintégré toutes les instances militaires de l'OTAN et tente de relancer une « politique de sécurité commune et de défense », dont on a pu voir les faiblesses au niveau du renseignement lors des attentats de Paris.
- Le troisième : le voisinage de l'Europe, où une attention particulière est accordée à la Russie, à la Turquie, à la Méditerranée et au Sahel, zones à risques non nuls.
- Le quatrième : le Proche-Orient et le golfe Arabo-Persique.
- Et le cinquième : plus largement, la paix dans le reste du monde ; pour assurer la protection de nos ressortissants à l'étranger, défendre nos intérêts stratégiques comme ceux de nos partenaires et alliés et exercer des responsabilités internationales.

La menace hybride

Le terme de « menace hybride » apparaît pour la première fois dans les textes. Il désigne des adversaires de type non étatique, employant des modes d'action étatiques ou de haut niveau technologique. L'État islamique, l'Aqmi, Al Qaïda et Boko Haram entrent dans cette catégorie :

> Un adversaire non étatique (ex. : État islamique, Aqmi, Al Qaïda) qui pratique des modes d'action étatique (organisation armée, recrutement, commandement centralisé, objectifs politiques ou militaires) ou de haut niveau technologique (armes NBC, cyberattaques, trafic de drogue) et qui intervient à l'intérieur comme à l'extérieur du territoire (terrorisme).

Natures diverses et intensités diverses de la menace

> Les menaces et les risques pris en compte par la stratégie de défense et de sécurité nationales sont de nature et d'intensité diverses, et concernent aussi bien la métropole que les DOM-COM. Sont incluses les agressions par un autre État contre le territoire national comme les menaces terroristes, mais aussi les cyberattaques, les atteintes au potentiel scientifique et technique de la nation, la criminalité organisée dans ses formes les plus graves ou encore les crises majeures résultant de risques naturels, sanitaires, technologiques et industriels[6].

6. Rapport au Parlement sur le cadre d'engagement des armées sur le territoire national, mars 2016.

Les forces armées françaises et leur projection

Forces armées actuelles 2016	Forces armées projetées en 2025
Budget : 31,4 milliards d'€ par an soit 1,5 % du PIB.	
Forces spéciales.	Forces spéciales (terre, marine, air).
Forces terrestres : 112 860 hommes dont 66 000 des forces opérationnelles terrestres et 24 000 déployés à l'étranger et 10 000 en France.	Forces opérationnelles terrestres : 66 000 et actuellement à 77 000 h projetables dont 7 brigades interarmes (200 chars lourds, 250 moyens, 2 700 VBM, 140 hélicoptères d'attaque, 115 hélicoptères de manœuvre, 30 drones tactiques).
Forces navales : 36 500 militaires + personnel civil.	Forces navales : 4 SNLE ; 6 sous-marins d'attaque, 1 porte-avions, 15 frégates premier rang, 15 patrouilleurs, 65 frégates de surveillance ; 3 bâtiments de projection et capacité anti-mines.
Forces aériennes : 44 600 militaires + personnel civil.	Forces aériennes : 225 avions de combat (air et marine), 50 avions de transport tactique ; 7 avions de détection et surveillance, 12 ravitailleurs, 12 drones de surveillance de théâtre des avions légers, 8 systèmes sol-air de moyenne portée.
Forces aériennes stratégiques : 2 escadrons de 43 avions et Rafale (1 400 personnes) avec missiles air-sol de moyenne portée (300 kT).	
Forces maritimes nucléaires : 4 SNLE avec missiles M 51 (environ 300 têtes).	
Réservistes : 28 000 qui participent aux opérations Sentinelle (présence militaire dans les gares, aéroports etc.) et Cuirasse : protection des sites militaires sensibles.	

VBM : véhicule blindé motorisé. SNLE : sous-marin nucléaire lanceur d'engins.

L'appropriation des questions de défense par la nation

Les « *think tanks* »

« Il est vrai que, parfois, les militaires s'exagérant l'impuissance relative de l'intelligence, négligent de s'en servir ». Charles de Gaulle avait la dent dure contre des « quarterons de généraux » qu'il avait connus avant la guerre et au moment du putsch d'Alger, de la création de l'OAS et de l'attentat contre sa personne. Lors des guerres d'Indochine et d'Algérie, les armées avaient mis sur pied de nouvelles méthodes, notamment l'action psychologique sur les populations (les sections administratives spécialisées SAS, dont le colonel Lacheroy fut le théoricien) ainsi que la pratique de la torture et de la contre-guérilla, pour contrôler les esprits et les corps. La France se consacrait alors à l'analyse de la subversion communiste, dont elle reprenait les méthodes.

Aussi les directives du général de Gaulle pour la formation des officiers ont été claires : la défense de la France a besoin d'officiers républicains qui soient aux ordres du gouvernement légitime et dont l'esprit doit être formé. Désormais, l'armée sera « la grande muette » et, pendant les années 1960-1970, on voit s'opèrer en silence des mutations au moment même où le nucléaire domine la stratégie.

Les « think tanks » militaires

Cette situation est à l'origine, dans les années 1970-80, d'une foule d'organismes de recherche et de réflexion dirigés par des officiers. Voici les noms qu'ils ont actuellement et qui embrassent l'ensemble des questions de la défense globale :

- IRSEM (Institut de recherches stratégiques de l'École militaire),
- DGRIS (Délégation générale des relations internationales et de la stratégie),
- CESA (Centre d'études stratégiques aérospatiales),
- OED (Observatoire économique de la défense),
- IHEDN (Institut des hautes études de la défense nationale) et le CHEAR (Centre des hautes études de l'armement),
- INHESJ (Institut national des hautes études de sécurité et de justice), et d'autres peut-être ici oubliés.

Les « think tanks » civils

Il faut attendre toutefois l'adhésion du parti socialiste à la dissuasion, la fin de l'antimilitarisme du parti communiste et des « comités de soldats » de la Ligue communiste, après mai 68, pour que les questions de défense nationale deviennent des sujets universitaires et que se multiplient, à la fin des années 1980, les « *think tanks* » civils. Toute cette période est justement celle de « la défense globale » qui implique les citoyens. L'histoire de cette évolution reste à écrire mais, à partir du moment où la population a adhéré à la dissuasion nucléaire, l'armée ne fait plus peur, de sorte que la suspension du service national en 1996 a été décidée sans grande opposition. En voici la liste :

- IFRI (Institut français des relations internationales, association loi 1901) 1979,
- IRIS (Institut de relations internationales et stratégiques, association loi 1901, mécénat d'entreprises) 1991,
- FRS (Fondation pour la recherche stratégique, financé par l'industrie de l'armement), créée en 1994,
- CEPS (Centre d'études et de prospectives stratégiques et ses clubs, mécénat d'entreprise),
- FMES (Fondation méditerranéenne d'études stratégiques, semi-publique) créée en 1994,
- IFAS (Institut français de défense stratégique, association loi 1901), créé en 1995,
- IMAF (Institut des mondes africains, fusion de deux autres en 2014, CNRS).

L'expertise civile non gouvernementale, comme on le voit, est récente. Les « *think tanks* » français, au nombre de neuf, apparaissent peu dans les classements, et aucun n'atteint l'ampleur de la *RAND Corporation* américaine ou de l'IISS (*International Institute for Strategic Studies*) britannique ou encore du SIPRI (*Stockholm International Peace Research Institute*) de Suède, ou du *Max-Planck-Institut* allemand.

Les études de défense universitaires ont connu un déclin manifeste avec la disparition de nombreux DEA, faute de débouchés. Les Master « défense » intègrent désormais la notion de sécurité et du management global. Toutefois, depuis 2007, l'IHEDN propose des doctorats à de jeunes

chercheurs. Cette carence française peut être expliquée par le retard pris dans les études de défense, par le poids étatique sur ces études ; il y a, en quelque sorte, une « pensée officielle », issue de la structure de type monarchique, concernant la prise de décisions, qu'il est difficile de remettre en cause. Les experts sont des officiers formés, ayant fait de longues études universitaires. Ils interviennent dans toutes les instances de décision.

« Une armée qui n'a plus le soutien d'une société en devient vite le danger », disait Gustave Le Bon. On peut dire que l'armée française a gagné son pari et conquis les Français. Sa dernière campagne met désormais l'accent sur l'engagement au service de la collectivité et insiste ainsi sur les valeurs d'altruisme et de dévouement.

Les questions de défense au Parlement

Depuis le premier débat en 1991, sur l'engagement de la France dans une guerre, celle du Koweit, que l'on doit encore à un président socialiste, les Assemblées se sont progressivement emparées des questions de défense avec les questions orales ou écrites et la création d'une commission permanente de défense et des forces armées qui a développé une grande expertise. S'y ajoutent des groupes restreints, franco-britanniques ou franco-allemands et la conférence interparlementaire de la politique de sécurité et de défense communes au sein de l'Union européenne, depuis 2012, se réunissant deux fois par an. Un *Livre blanc de la défense commune européenne* est projeté.

Les citoyens acteurs de la défense

Il est bien évident que la mise en ligne des documents, des travaux de ces commissions, des rapports favorise l'accès des citoyens aux questions de défense qui, jusqu'à la fin des années 1990, étaient encore réservées à quelques cercles. La conception globale de la défense, puis la suspension de la conscription a développé une attention toute particulière envers la jeunesse : outre l'introduction de l'enseignement de la défense, se sont ajoutés « le parcours de citoyenneté », des protocoles spécifiques avec l'Éducation nationale, le « correspondant défense » dans les communes et le développement de la réserve qui connaît une utilisation accrue dans les opérations de protection de sites sensibles depuis l'instauration de l'état d'urgence.

Pour conclure

En cinquante années, l'œuvre du général de Gaulle fait l'unanimité des forces politiques qui ne discutent que pour plus ou moins de PIB consacré à la défense. La mauvaise image des forces armées, issue des guerres de décolonisation et des souvenirs des conscrits, a totalement disparu (80 à 85 % de bonnes opinions). Les Français considèrent à 78% que les armées sont capables d'assurer la sécurité du pays ; il est vrai que celles-ci jouissent d'une meilleure considération que les forces de police, peut-être parce qu'elles ont adopté un « Guide du comportement et un code du soldat ». En revanche, les exportations d'armement par la France, sont perçues de moins en moins bien, de même que l'impact de la défense militaire sur le budget.

Restent quelques problèmes que l'on pourrait pointer du doigt : une certaine stérilisation de la pensée stratégique au profit du développement de la pensée « sécuritaire », l'incapacité de l'Union européenne à envisager une politique étrangère et une défense communes, la confusion provoquée par le terme « sécurité », certes dans l'air du temps, qui pourtant évoque la « sécurité des biens et des personnes », – ces personnes dont le sentiment de sécurité et d'insécurité est éminemment subjectif et tout à fait manipulable – mais ne parle pas des outils destinés à protéger les populations. Je vois dans ce glissement plus qu'un changement de vocabulaire, mais bel et bien une mise en avant du ministère de l'Intérieur qui se trouve au cœur de l'État, car il interagit avec de nombreux ministères ce qui s'est traduit par le rattachement de la gendarmerie au ministère de l'Intérieur en 2009.

Bibliographie

Fiches du site www.defense.gouv.fr sur les réservistes, les citoyens et la défense, les forces armées.

Sur la dissuasion :
Poirier, Lucien, *Essais de stratégie théorique*, Institut de stratégie comparée, Paris, Persée, 1982.

Tertrais, Bruno, *La France et la dissuasion nucléaire : Concepts, moyens, avenir*, coll. Questions de défense, Paris, La documentation française, 2007.

Les partis politiques :
Krop, Pascal, *Les socialistes et l'armée*, Paris, Presses universitaires de France, 1983 (téléchargeable sur Gallica BnF).

Séance du 30 septembre 2016

LE PONT DU GARD, SAINT-GILLES ET LA CATHÉDRALE DE TOURNAI

par Victor LASSALLE
membre honoraire

En 2009, lors d'une précédente communication qui concernait ce que l'art roman doit au Pont du Gard, j'avais mentionné, sans m'y attarder, l'hypothèse de certains auteurs[1] selon laquelle, à la cathédrale de Tournai, l'élévation intérieure de la nef romane (fig. 1) pourrait être une imitation du Pont du Gard (fig. 2) : deux étages de grandes arcades n'ont, dans les deux édifices, rien d'exceptionnel. En effet, dans la cathédrale, cette superposition est celle des grandes arcades, par lesquelles le vaisseau principal communique avec les bas-côtés, et de celles des tribunes de mêmes dimensions que les premières. À ces deux rangées vient se superposer un autre rang d'arcades, de moitié plus petites, ce qui n'a guère d'équivalent dans l'architecture médiévale, pas plus que dans des édifices antiques qui ne faisaient guère voisiner des éléments aussi disparates, à l'exception du Pont du Gard, comme on le verra.

Il n'est pas étonnant que, s'il y a eu imitation, celle-ci ne soit pas survenue dans le voisinage du modèle présumé, comme l'a été celle

1. Voir Courtens, André, *Belgique romane. Architecture, Art monumental*, Paris, Braun, 1969, p. 57 et pl. XXVIII. L'auteur attribue l'hypothèse à G. Bazin, sans citer aucune publication de celui-ci. L'hypothèse est mentionnée aussi dans Barral i Altet, Xavier, *Belgique romane*, Saint-Léger-Vauban, Éditions Zodiaque, 1989, p. 174-213.

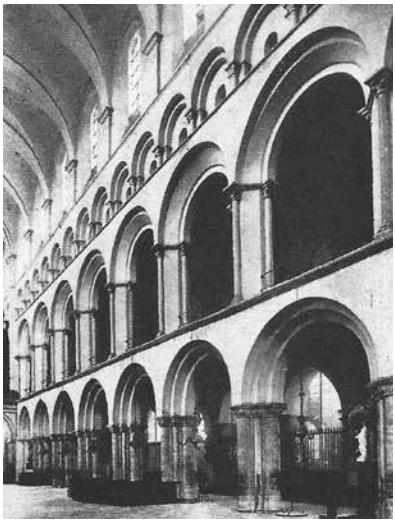

Fig. 1. Tournai, cathédrale, élévation intérieure de la nef (cl. E. Lefèvre, Pontalis, © RMN , Paris / CAF, 1962).

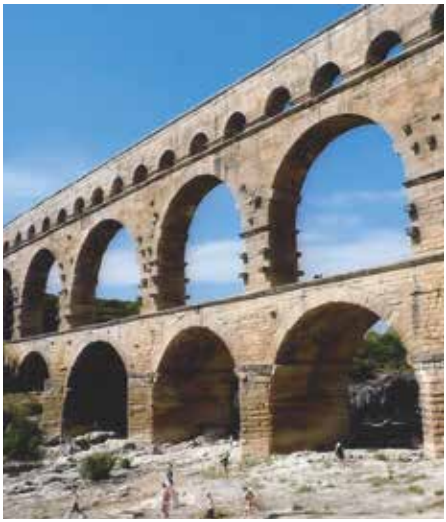

Fig. 2. Le Pont du Gard (cl. V. Lassalle).

d'éléments majeurs d'édifices antiques, telle que l'élévation à galerie d'une porte à Autun, reproduite dans cette ville même, ainsi qu'à Cluny, à Beaune et à Langres[2], ou comme la composition d'ensemble de la Porte de France à Nîmes, imitée dans une travée de la cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux (Drôme)[3], car l'architecture romane de Provence offrait un contexte tout à fait impropre à une telle insertion[4].

2. Vallery-Radot, Jean, *Églises romanes, filiations et échanges d'influences*, Paris, 1931, rééd. 1979, notamment p. 48-77, et, en dernier lieu, Richard, David, « De la porte d'Arroux (Autun, Saône-et-Loire) au faux triforium des édifices bourguignons du XIIe siècle ; un cas de l'influence et de la réception d'une œuvre antique à l'époque romane », *in L'Antiquité dans l'art roman : Persistance et résurgence de l'Antiquité à l'époque romane, Revue d'Auvergne*, fasc. 507, 2005, p. 85-110.

3. Lassalle, Victor, « L'influence antique dans l'art roman provençal », (2ème supplément à la *Revue archéologique de Narbonnaise*), Paris, De Boccard, 1970, (réimpression en 1983), p. 20, pl. XV 1 et 3.

4. Il n'y a pas, en Provence, d'églises à tribunes dont l'élévation intérieure aurait pu servir de prétexte à une superposition de grandes arcades comparables à celles du Pont du Gard, mais des édifices qui sont soit à nef unique, avec, parfois, une simulation d'élévation à seulement deux registres, soit, plus rarement, à trois nefs, avec un faux triforium interposé entre les grandes arcades et les fenêtres hautes (cathédrale de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Drôme) ou sans ce faux triforiun (Saint-Trophime d'Arles.)

Et, bien entendu, on n'a pas, dans la région, construit d'aqueducs comparables à ceux des Romains avant le XIXe siècle, où l'on verra le pont de Roquefavour (Bouches-du-Rhône), ouvrage de l'aqueduc de Marseille[5], reproduire en totalité la composition du Pont du Gard, avec cependant un épaississement du bas des piles qui rappelle l'aqueduc de Tarragone.

L'architecture de la cathédrale de Tournai était plus accueillante, mais la distance qui la sépare de son modèle présumé pousse tout d'abord à mettre en doute la possibilité de rapports entre les deux édifices. Il semble cependant que cette objection ait moins de force si l'on prend en considération d'une part, la constance et la diversité des rapports humains qui ont existé au Moyen Âge entre Tournai et le Midi de la France et, d'autre part, les relations artistiques avec les régions méridionales, qui sont attestées par diverses particularités de la cathédrale. Cela rend plus plausible l'hypothèse dont il est question ici et incite à formuler quelques observations nouvelles à son sujet.

Les rapports humains

À l'appui de l'hypothèse dont il est question, il est arrivé que l'on fasse état du rôle possible des pèlerinages de Saint-Gilles[6], dont on peut se faire une idée grâce, notamment, aux ouvrages de Marcel et Pierre-Gilles Girault[7]. Je suis très reconnaissant à Marcel Girault pour m'avoir généreusement fourni quantité d'informations qu'il avait recueillies dans les très nombreux ouvrages ou articles qu'il avait consultés lors de

5. Le pont-aqueduc de Roquefavour (commune d'Aix-en-Provence), dont les dimensions (hauteur 82 m, longueur 375m) sont supérieures à celles du Pont du Gard, fut construit de 1842 à 1847 par l'ingénieur François de Montricher, qui a indiqué lui-même le modèle qu'il avait imité. Une gravure publiée dans la revue *L'Illustration* a d'ailleurs reproduit par erreur, le pont de Roquefavour comme étant le Pont du Gard. Voir Lassalle, Christiane, « Vues du Pont du Gard et de l'aqueduc antique de Nîmes dans les collections des musées de Nîmes », *Cahiers des musées et monuments de Nîmes*, n°3, Nîmes, 1987, fig. 91, p. 37.

6. Courtens, André, *op.cit.*, p. 57.

7. Girault, Marcel et Girault, Pierre-Gilles, *Visages de pèlerins au Moyen Âge : Les pèlerinages européens dans l'art et l'épopée*, Saint-Léger-Vauban, éditions Zodiaque 2001 ; des mêmes auteurs, *Livre des miracles de Saint-Gilles,* Orléans, Paradigmes, 2007.

l'élaboration de ces deux publications. Les indications précises données ici, à différentes occasions, ont le plus souvent cette origine.

La documentation concernant ces pèlerinages est généralement relative à une période postérieure à celle qui a vu (vers 1120 ?) le début de la construction de la cathédrale de Tournai[8] (relativement rares sont les textes plus anciens). Elle concerne surtout les pèlerinages judiciaires[9] (moins nombreux que les pèlerinages volontaires), en particulier vers Saint-Gilles, auxquels ont été condamnés des habitants de diverses villes, telles que Tournai et d'autres localités de la Belgique actuelle (Gand, Alost, Termonde, Audenarde, Liège, Ypres, Courtrai et Bruges). Au départ de celles-ci, les destinations étaient diverses (jusqu'à 134 à Audenarde) et parfois lointaines (Rome, Naples, Saint-Nicolas de Bari). Le temps assez bref qui était accordé pour la réalisation (un mois pour Saint-Gilles) était précisé, de même que les preuves de l'exécution à rapporter et, à défaut, le montant des amendes compensatoires. On pouvait se voir condamné à plusieurs pèlerinages successifs, après chacun desquels était prévu un retour, assez bref, au lieu d'origine, avant le départ pour la destination suivante.

Parmi les condamnés, il a pu s'en trouver certains qui étaient capables de s'émerveiller à la vue d'un monument et d'en rapporter un dessin, comme le sera, en 1429-1430, Robert Campin, dit le « maître

8. Les hypothèses concernant la datation ont beaucoup varié selon les auteurs pour la cathédrale de Tournai et ses portails. Pour ces derniers, elles s'échelonnent sur près de 80 ans (voir Deléhouzée, Laurent et Westermann, Jeroen, « Tournai, la cathédrale Notre-Dame aux XIIe et XIIIe siècles, histoire de la construction », *in Congrès Archéologique de France, 169e session, 2011, Lille, le Nord et Tournai,* Paris, 2013, p. 179-202, et Deléhouzée, Laurent, « La place des portails dans la chronologie du chantier roman de la cathédrale de Tournai », *in* Duperroy, Françoise, et Desmer, Yves (dir.), *Les portails romans de la cathédrale de Tournai. Contextualisation et restauration*, Études et documents. Monuments et sites 12, Service public de Wallonie. Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire et de l'Énergie, Département du patrimoine, Namur, 2015, p. 17-30. Je me suis rangé aux dates indiquées par Barral i Altet, Xavier, *Belgique romane*, Saint-Léger-Vauban, éditions Zodiaque, 1989, soit 1120-1140 pour l'église et le troisième tiers du XIIe siècle pour les portails.

9. Voir notamment Ganshof, François-L., « Pèlerinages expiatoires flamands à Saint-Gilles » , *in Hommages à Y. Renouard, Annales du Midi*, 1966, t. 78, n°77-78, p.391-407, Van Cauwenbergh, Étienne, *Les pèlerinages expiatoires et judiciaires dans le droit communal de la Belgique au Moyen Âge*, Louvain, 1922 , notamment p. 138 (cités par M. et P.-G. Girault).

de Flémalle », convaincu de faux témoignage[10]. D'autres pèlerins ont pu être renseignés par les habitants, comme ce voyageur passant sur les bords de l'Adriatique auquel on indiquera que l'amphithéâtre de Pula, en Istrie, avait été construit par Roland[11].

Si les condamnés manquaient du temps nécessaire pour aller admirer les monuments du lieu, cela n'était pas le cas des personnes qui les accompagnaient souvent, ni des très nombreux pèlerins qui voyageaient librement avec, pour seules obligations, celles que leur dictait leur foi. Pour certains, désireux de profiter de leur voyage pour aller vénérer Notre-Dame du Puy, en passant par Uzès pour rejoindre le chemin de Régordane qui menait au Velay et peut-être pour d'autres qui avaient prévu d'emprunter la vallée du Rhône, il me semble que le Pont du Gard, loin de n'avoir été accessible qu'au prix d'un détour, a peut-être été un point de passage obligé pour franchir le Gardon, grâce à un bac ou, en temps de crue, grâce à l'ouvrage romain lui-même, doté ainsi d'une nouvelle fonction qui devait inciter, à une date inconnue, à en échancrer les piles pour élargir le passage. Un péage y existait en 1295, date à laquelle il fut cédé au seigneur d'Uzès, dans le cadre d'un échange[12].

Quel qu'ait pu être le rôle de ces pèlerinages dans le cas qui nous concerne, ils témoignent de l'activité des rapports du Midi de la France avec les villes de la Belgique actuelle, qui ont pu bénéficier aussi du fait que Saint-Gilles a été, avant la création d'Aigues-Mortes, un port accueillant les marchandises venues d'Orient, et où est attestée la présence de nombreux changeurs[13].

Notons enfin, que, lorsque le pape Grégoire IX, ayant à résoudre des problèmes consécutifs à la guerre contre les Albigeois, envoya un

10. Mention du pèlerinage judiciaire à Saint-Gilles au XVe siècle du peintre Robert Campin dit « le maître de Flémalle », qui était originaire de Tournai, dans Réau, Louis, *Iconographie de l'art chrétien,* t. III, *Iconographie des saints*, Paris, Presses Universitaires de France, 1958, p. 594, et dans Sterling, Charles, *La peinture médiévale à Paris,* Bibliothèque des arts, 1990, t. II, p. 49. Sterling parle d'un pèlerinage de douze mois imposé par les ennemis politiques du peintre.

11. Ogier d'Angloure, dans la relation de son pèlerinage à Jérusalem en 1395, dit avoir recueilli, à Pula en Istrie, un récit inconnu concernant la construction par Roland de l'amphithéâtre de la ville (Girault, Marcel et Girault, P.-G., *Visages de pèlerins, op. cit.,* p. 358.

12. Espérandieu, Émile, *Le pont du Gard*, Paris, Laurens, 1926, p. 40-42.

13. L'activité de Saint-Gilles a permis d'y entretenir 134 changeurs à une époque où Anvers n'en avait que 20 (Girault, Marcel et Girault, P.-G., *op. cit.*).

légat dans le Midi de la France, de 1231 à 1233, il fit choix pour cela de Gautier de Marvis, évêque de Tournai depuis 1219, connu pour avoir été l'initiateur de l'immense chœur gothique de sa cathédrale. Il était présent à Saint-Gilles en 1231, où il assista à la division de la ville en sept paroisses[14].

Les rapports artistiques[15]

Si les pèlerins, les hommes d'Église, voire les commerçants, peuvent apparaître comme des vecteurs occasionnels pour les formes dont il est question ici, et s'ils peuvent attester l'activité des relations entre Nord et Sud au Moyen Âge, ces formes ont dû être transmises, aussi, et peut-être surtout, par des professionnels (maîtres d'œuvre, sculpteurs) qui ont emprunté les voies fréquentées par les premiers, ou par des dessins. En témoignent les apports méridionaux décelables à la cathédrale de Tournai.

Outre les rapports qui existent entre la cathédrale de Tournai et les églises rhénanes, normandes et d'Ile de France (Saint-Denis)[16], c'est ce qu'elle peut devoir à l'art de contrées plus méridionales qui nous intéresse ici. La France de l'Ouest semble avoir fourni des modèles pour la forme trilobée des portes sans tympan méridionale (Porte du Capitole) et septentrionale (Porte Mantile), ainsi que, naguère, du portail occidental, remanié ensuite, dont la forme semble découler, selon Marcello Angheben et Jean-Pierre Ghislain, du portail de l'église d'Airvault (Deux-Sèvres)[17]. C'est aussi aux sculptures de cette région, riche en représentations de la

14. Rembry, chanoine Ernest, *Saint-Gilles, sa vie, ses reliques, son culte en Belgique et dans le nord de la France. Essai d'hagiographie*, Bruges, 1881-1882, t. II. p. 56-58, cité par Girault, Marcel et Girault P.-G., *op. cit.*

15. Je remercie Yves Desmet de m'avoir aimablement procuré les actes du colloque tenu à Tournai en 2014 : Duperroy, Françoise, et Desmet, Yves, (dir). *Les portails romans de la cathédrale de Tournai. Contextualisation et restauration. Op. cit.* (v. note 8).

16. Des rapports très étroits existent entre la cathédrale de Tournai et les églises anglo-normandes. Il n'y a pas lieu d'en parler ici.

17. Angheben, Marcello, « Des portails du groupe Aulnay aux portails latéraux de la cathédrale de Tournai », in Duperroy, Françoise et Desmet, Yves (dir.), *Les portails romans de la cathédrale Notre-Dame de Tournai, op. cit.*, p. 71-87 ; Ghislain, Jean-Claude, «Considérations sur les options consécutives des portails romans de la cathédrale de Tournai », *Ibidem*, p. 43-56.

Psychomachie, que s'apparentent par leur programme iconographique celles des piédroits de la Porte Mantile, en dépit des modifications du thème qui ont été décelées par Jacqueline Leclercq-Marx et Constantin Pion[18]. Il faudrait peut-être se demander aussi si les baies aveugles qui ornent les contreforts extérieurs de la nef belge[19] n'ont pas quelque rapport avec les singulières baies ouvertes dans ceux de nombreuses églises dénombrées par Paul Mesplé dans le Sud-Ouest de la France[20].

Parmi ceux des nombreux chapiteaux ornant l'édifice (Xavier Barral i Altet en a compté 1 500) qui ont été reproduits dans l'ouvrage de Villy Scaff concernant la sculpture de la cathédrale de Tournai, beaucoup montrent des motifs trop répandus dans l'art roman pour que l'on puisse espérer en discerner les origines, mais quelques-uns semblent témoigner d'une connaissance de modèles « méridionaux ». C'est le cas de celui où se voient deux avant-corps d'animal adossés[21] qui sont comparables à des équivalents d'Italie du Nord (Saint-Savin de Piacenza[22]) ainsi que d'un autre où apparaît un motif dénommé « fleur de lotus » par Villy Scaff[23], qui est peu courant et dont je n'ai pu, pour l'instant, trouver de semblables que sur des chapiteaux du cloître d'Elne (Pyrénées-Orientales) où j'avais proposé d'en rechercher l'origine sur des sarcophages du Sud-Ouest de la France, dont l'un est conservé sur place[24].

Quant aux figures des piédroits, sculptées sur les ressauts des montants de la porte, entre des colonnettes très graciles et très ornementées,

18. Leclercq-Marx, Jacqueline, et Pion, Constantin, « La Psychomachie de la porte Mantile. Approche comparative », *in* Duperroy, Françoise et Desmet, Yves (dir.), *Les portails…, op. cit.*, p. 87-100.

19. Reproduction de ces façades de la cathédrale de Tournai dans Scaff, Villy, *La sculpture romane de la cathédrale Notre-Dame de Tournai*, Casterman, 1971, fig. 3 et dans Deléhouzée, Laurent et Westermann, Jeroen, *op. cit.*, fig. 5, p. 182.

20. Mesplé, Paul, « Les églises romanes du Sud-Ouest à fenêtres percées dans les contreforts », dans *Bulletin monumental*, t. CXVI, 1958-3, p. 164-184 et t. CXXIV, 1966-2, p. 267-288.

21. Reproductions dans Scaff, Villy, *op. cit.*, fig. 6-11 et 80.

22. Voir, pour reproduction, Jullian, René, *Les sculpteurs romans de l'Italie septentrionale*, Paris, Vanoest, 1952, pl. XXXII 2.

23. Reproduction dans Scaff, Villy, *op.cit.*, fig 74.

24. Reproduction dans Lassalle, Victor, « Motifs inspirés par les sarcophages du Sud-Ouest dans le décor sculpté du cloître d'Elne (Pyrénées-Orientales) », dans *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1997. fig. 3 et p. 300-302.

que l'on peut voir à la Porte Mantile[25], c'est, selon Jean-Claude Ghislain, dans des édifices situés dans la France méridionale et en Italie du Nord que l'on en trouve des équivalents, notamment à la cathédrale de Ferrare[26] où elles ont été réalisées vers 1135 par le sculpteur Niccolo, bien connu pour avoir signé divers ensembles qui ornent des églises de l'Italie septentrionale[27].

C'est aussi vers des sources d'inspiration méridionales que nous entraîne l'observation de la Décapitation de Goliath (fig 3), sculptée, avec d'autres scènes de l'histoire de David, à la voussure inférieure de la Porte Mantile. Le géant, avec la balle de fronde fichée dans le front[28] et une jambe repliée sous lui, est renversé dans la partie droite de la composition, tandis que son adversaire, debout à gauche du relief, étend vers le cou de la victime le glaive destiné à lui trancher la tête. En dépit de l'incertitude de la datation des deux portails en question, il n'est pas impossible que le relief de Tournai soit une imitation de celui de Saint-Gilles.

Faute, sans doute, d'avoir suffisamment cherché les éléments de comparaison pour cette scène qui apparaît moins souvent qu'on peut le croire dans la sculpture romane, on l'a rapprochée, à tort, de la représentation bien connue de David et Goliath telle qu'on la voit sur les arcs de

25. Reproduction notamment dans Scaff, Villy, *op.cit.*, fig. 6-11.

26. Ghislain, Jean-Claude, « Considérations sur les options constitutives des portails romans de la cathédrale Notre-Dame de Tournai » in Duperroy, Françoise et Desmet, Yves (dir.), *op. cit*., p. 43-56, notamment p. 48-50. Cet auteur en donne une carte (fig. 19, p. 48), mis à part un site anglais, les autres s'inscrivent dans un triangle Bâle-Toulouse-Ferrare.

27. Voir notamment Jullian, René, *L'éveil de la sculpture italienne. La sculpture romane dans l'Italie du Nord*, Paris, Van Oest, 1945, en particulier p. 111-142 et, du même auteur, *Les sculpteurs romans de l'Italie septentrionale*, Paris, Van Oest, éditions d'Art et d'Histoire, 1952, pl. XXXIX, XL (cathédrale de Plaisance), XLI, XLII (Sacra di San Michele), XLVII-XLVI (cathédrale de Ferrare) et XLVII-LIII (Vérone, cathédrale et San Zeno).

28. Schwartzbaum, Elisabeth, « La sculpture romane de la cathédrale de Tournai », *Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, XL, p. 133-137 et, du même auteur, *The Romanesque Sculpture of the cathedral of Tournai*, thèse de doctorat, Université de New-York, 1977. Dans ces travaux est bien notée la présence de la balle de fronde au front de Goliath qui empêche d'y reconnaître Holopherne, comme on l'a fait parfois. (Voir, par exemple, comte J. de Borchgrave d'Altena, « *La sculpture tournaisienne* », CAF 1962, p. 290-307).

Fig. 3. Tournai, cathédrale, porte Mantile, Décapitation de Goliath, d'après J. de Borchgrave d'Altena (cl. A.C.L., CAF, 1962).

deux baies jumelles à l'abbaye Saint-Aubin d'Angers[29] : on n'a là que les deux adversaires face à face avant le combat, la décapitation elle-même étant médiocrement traitée dans un recoin. Des différences plus marquées encore pourraient être constatées si l'on prenait en compte un chapiteau de Vézelay où David, juché de façon instable sur une colonnette, décapite Goliath, encore debout, durant le combat[30].

En revanche, la composition horizontale de Tournai est très semblable à celle qui a été sculptée par Niccolo, précédemment cité, vers 1120, sur une frise de la cathédrale de Piacenza[31]. On ne manquera pas d'être intéressé par le fait que l'on retrouve la scène, avec la même composition, à l'abbatiale de Saint-Gilles, sur un relief qui en orne le portail

29. Reproduction dans Deyres, Marcel et Porcher, Jean, *Anjou roman*, Saint-Léger-Vauban, éditions Zodiaque, 1987, pl. 82-84.
30. Voir, pour reproduction, Salet, Francis, *La Madeleine de Vézelay*, Melun, d'Argences, 1948, pl. 26.
31. Voir, pour reproduction Geza de Francovich, *Benedetto Antelami, architetto e scultore e l'arte del suo tempo*, Milan-Florence, Electa, 1952, t. II, pl. 3.

(fig. 4). Dans les trois cas cités, mieux que dans ceux qui ont été mentionnés auparavant, le rectangle horizontal du relief a été remarquablement mis à profit pour opposer le gigantisme de Goliath, défait, étendu, et auquel suffit à peine la largeur entière du cadre (de plus, à Saint-Gilles, ses jambes sont repliées sous lui), à la petite taille de David, figure prééminente occupant toute la hauteur du cadre, tandis que la violence de l'action est exprimée par la position transversale qui le met en évidence. Ces rapprochements viennent conforter les affinités qui existent entre les sculptures de la cathédrale belge et des œuvres exécutées dans l'Italie du Nord et dans le Midi de la France.

Fig. 4. Saint-Gilles, portail de l'abbatiale. Décapitation de Goliath (cl. V. Lassalle).

Les analogies avec le Pont du Gard

Si l'on revient à la comparaison des élévations de la nef de Tournai et du Pont du Gard, on peut évidemment considérer que leurs similitudes sont fortuites. Il faudrait pour cela que l'arcature supérieure soit là, par nécessité, comme les deux autres, ce qui n'est pas le cas, car, murée

comme elle l'est, aujourd'hui du moins, sa fonction reste un peu incertaine et, dans le cas contraire, on pouvait lui donner une forme différente de celle qu'elle revêt au sommet du pont de l'aqueduc.

On peut aussi estimer que la cathédrale montre un souvenir de l'architecture antique considérée dans sa généralité, comme l'a fait Xavier Barral i Altet[32], qui ne prend pas en considération le caractère particulier de ses formes, pourtant exceptionnel, comme cela a été dit plus haut. Mais on doit à ce sujet une remarque particulièrement significative à Pierre Héliot, bon connaisseur, comme on le sait, de ce qui a trait à la structure des édifices médiévaux. Il a noté que les façades internes de la nef de la cathédrale de Tournai sont dépourvues des membrures verticales (supports engagés, fractionnés ou d'un seul tenant) qui rythment généralement celles des autres édifices religieux médiévaux en concourant à leur stabilité[33]. Cette anomalie fait de l'église en question un édifice exceptionnel et justifie, à son propos, l'hypothèse d'un modèle étranger à l'art roman, qui a pu être non pas un monument antique quelconque, car les renforts verticaux y sont très souvent présents, mais bien l'un de ceux qui n'en comportent pas, les ponts à arches superposées. Ceux-ci n'existent guère que pour soutenir des canaux d'aqueducs construits dans les régions méditerranéennes où de tels ouvrages d'art avaient été nécessaires en raison de la rareté des points d'eau et des particularités du relief.

Or les ponts-aqueducs romains à plusieurs étages ne montrent que la superposition des grandes arches et non l'ajout d'une autre plus petite, car le canal y est simplement posé sur la plus haute d'entre les premières. Le Pont du Gard est le seul de ces ouvrages à comporter, à son sommet, un rang de petites arches, qui contraste d'ailleurs avec les deux autres par l'appareil dans lequel sont, en partie au moins, réalisées ses parois, et qui sert à porter le canal. Tout se passe donc comme si on avait voulu y séparer la partie utilitaire de la partie monumentale, à la manière dont on l'a fait au sommet de certains autres monuments (comme l'amphithéâtre de Nîmes), en réservant un attique sommital à des dispositifs

32. Barral i Altet, Xavier, *op. cit.*, p. 213 : « L'ordonnance des niveaux a permis d'évoquer un lointain souvenir de l'élévation des monuments antiques ».
33. Héliot, Pierre, « La cathédrale de Tournai », dans *Congrès archéologique de France*, 120e session, 1962, Flandre, Paris, 1963/2, p. 260-264.

utilitaires (les consoles destinées à recevoir les mâts du velum, dans le cas cité), pour éviter d'encombrer et d'enlaidir la partie la plus noble[34].

Conclusion

L'obstacle à la crédibilité de l'hypothèse dont il est question ici que constituait la distance entre le modèle et son imitation présumée se trouve considérablement réduit par la constatation de l'activité des rapports qui ont existé entre eux, grâce à la fréquence des pèlerinages à Saint-Gilles et aux voyages des professionnels que semblent prouver quelques similitudes de formes entre la cathédrale de Tournai et certains édifices de la France méridionale et de l'Italie du Nord. Les uns et les autres ont contribué, au Moyen Âge, à entretenir une véritable proximité entre Tournai et le Midi de la France dont il ne reste rien aujourd'hui.

Quant à la possibilité d'analogies entre le Pont du Gard et son imitation médiévale présumée, si elle n'est pas véritablement prouvée par l'examen relaté dans les lignes qui précèdent, elle sort renforcée par la constatation du caractère exceptionnel non seulement de la cathédrale de Tournai dans l'architecture médiévale, mais aussi du Pont du Gard dans celle de l'Antiquité.

Une conséquence inattendue de l'observation des deux monuments est la découverte d'une similitude de composition qui apparente la scène de l'histoire de David représentée à la Porte Mantile de la cathédrale de Tournai à son équivalent saint-gillois. Une autre est la mise en évidence d'une particularité, méconnue semble-t-il, de la structure architecturale du Pont du Gard.

34. Voir, pour reproduction de l'attique de l'amphithéâtre de Nîmes, Espérandieu, Émile, *L'amphithéâtre de Nîmes , op. cit*, fig. 37 et 43.

Séance du 14 octobre 2016

L'ÉTRANGE MONSIEUR CARDAN (1501 – 1576)

par Jean-Michel OTT
correspondant

Fontana : Cardan vous m'avez trompé, vous avez honteusement abusé de ma confiance. Vous m'avez pressé de vous donner la solution de l'équation cubique, ce que j'ai concédé contre votre promesse de ne pas la divulguer. Et voici que vous voulez la publier comme si c'était votre propre découverte ! Vous me volez le résultat de longues recherches (fig. 1).

Cardan : Mon cher Fontana, c'est vous qui êtes un menteur. Vous n'êtes pas le découvreur de la méthode de résolution de la cubique, c'est Scipione del Ferro qui vous l'a fournie. Lorsque j'ai appris cela je me suis senti libéré de ma promesse envers vous. Vous ne m'avez offert que quelques clés dans votre texte très confus mais vous ne m'avez pas dit où sont les serrures. J'ai dû achever seul le travail (fig. 2).

Ce dialogue un peu vif a pu se tenir autour de 1540, bien avant la parution de l'un des ouvrages majeurs de Cardan, *Le Grand Art* ou *Les Règles algébriques,* en 1545. Dans ce très important traité d'arithmétique, il cite ses sources et reconnaît à Nicolas (Niccolò) Fontana, plus connu aujourd'hui sous le sobriquet de Tartaglia, d'avoir ouvert la

Fig 1. Nicolas (Niccolò) Fontana, dit Tartaglia

Fig 2. Jérôme Cardan (Gerolamo Cardano)

voie. En ce milieu du XVIe siècle, la science avançait à grands pas. Des tournois dotés de prix importants étaient proposés aux savants par de riches mécènes, des défis étaient lancés pour départager les plus performants. On conçoit alors pourquoi les découvertes étaient tenues secrètes le plus longtemps possible avant d'être enfin publiées. Le concours du 16 mars 1539 réunissait ainsi les cinq plus grands algébristes italiens : Anton Maria Fior, Annibale della Nave, Giovanni Cola, Niccolò Fontana et Cardan. Ce dernier remporta la bourse après quatre heures d'affrontement à coups d'équations du 3e degré[1].

Jérôme Cardan (Gerolamo Cardano) a eu une longue vie pour l'époque, 75 années. Il est né à Pavie en 1501 et il ne fut guère heureux. Nous reviendrons à plusieurs reprises sur ces moments fort pénibles pour lui. Une constante fut la quête éperdue de reconnaissance, de notoriété, le désir de laisser une trace pour les siècles à venir. Si pour les deux premiers points, reconnaissance de la valeur de son travail, notoriété et même gloire éphémère, il y eut des hauts et des bas, son passage à la postérité est une pleine réussite mais par des chemins qu'il n'avait

1. D'après *La folie de Jérôme Cardan*, Bonnet, Jacques, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1991, p. 15 à 19.

pas envisagés. Dans son livre *De propria vita*, rédigé en 1574 deux ans avant son décès, traduit en français en 1936 par Jean Dayre sous le titre *Ma vie*, il écrit :

> Dans ma petite enfance j'ai fait deux rêves qui ont décidé de ma vie. Ils étaient d'une clarté éblouissante et ils furent décisifs. / Dans le premier je me vois à l'aube au pied d'une montagne, des gens m'entourent, une foule immense d'hommes et de femmes de tous âges, nous courons tous ensemble et soudain je leur demande où nous allons tous si vite. Ils me répondent : à la mort. Alors je m'arrête et rebrousse chemin. À ce moment le rêve a cessé. C'était évidemment un présage de l'immortalité de mon nom. / Dans le second rêve j'entendais la voix de mon père qui me disait : Dieu m'a donné à toi comme gardien[2].

Dans ce même ouvrage il consacre un paragraphe entier à sa soif d'immortalité, intitulé *Méditations sur les moyens de perpétuer mon nom.* Il le conclut ainsi :

> Donc, s'il peut y avoir une excuse à mon dessein, ce serait que, pendant un certain temps, mon nom survive de quelque façon que ce puisse être. Même si mon espoir me déçoit, ce dessein me paraît honorable et digne de louanges, puisqu'il est naturel[3].

Son vœu a été exaucé au-delà de toutes ses espérances puisque le nom de Cardan a franchi les siècles jusqu'à nous. En effet, un cliquetis caractéristique dans nos voitures se traduit immédiatement par l'observation : « J'ai un problème de cardan », sans le C majuscule cette fois. Cardan a décrit ce moyen de transmission (v. fig. 8) dans son autre ouvrage majeur, *De la subtilité*, paru en 1550. Il y solutionne la question de l'horizontalité des boussoles dans les navires. Pour lui cette trouvaille technologique n'était rien de très important.

Dans un domaine plus restreint, il est connu de tous les matheux grâce à la méthode qui porte son nom pour la résolution de l'équation du 3e degré : $ax^3+bx^2+cx+d = 0$. Ainsi que déjà évoqué, il s'agit en fait

2. Detambel, Régine, *La splendeur*, Arles, Actes Sud, 2014. L'auteure résume Cardan, ouvrage ci-dessous (note 3), p. 147 et 148.
3. Cardan, Jérôme, *Ma vie,* Traduction du latin et annexes par Jean Dayre (1936), préface d'Étienne Wolff, Paris, Belin, 1991, p. 56.

d'une usurpation. Son seul mérite est d'avoir été le premier à la publier. Del Ferro et Fontana-Tartaglia n'avaient qu'à prendre les devants, tant pis pour eux.

L'équation du 2e degré ($ax^2+bx+c = 0$) était résolue depuis les Babyloniens. Plus de trois mille ans se sont donc écoulés entre la rédaction de la tablette 13901 du British Museum en écriture cunéiforme et la méthode de Cardan pour la cubique. Il ne faudra que quelques années pour que la quartique soit résolue par un élève de ce dernier, Ludovico Ferrari. Mais il faudra attendre le XIXe siècle pour que deux génies morts trop jeunes, Niels Abel (1802-1829) et Évariste Galois (1811-1832), prouvent l'impossibilité de résoudre l'équation du 5e degré. Après sa belle trouvaille mécanique et son legs à l'histoire des mathématiques, il faut aussi verser un autre élément au passage de Cardan à la postérité. En effet, il est le premier à avoir rédigé son autobiographie. Le titre en a déjà été cité, tout simplement : *Ma vie*. Ce livre fondateur dans la littérature occidentale a été publié en latin à Paris en 1643 (fig. 3), soit soixante-sept ans après le décès de son auteur. Il ne fut traduit en français qu'en 1936 par Jean Dayre avec une introduction et de riches notes. La maison Belin a

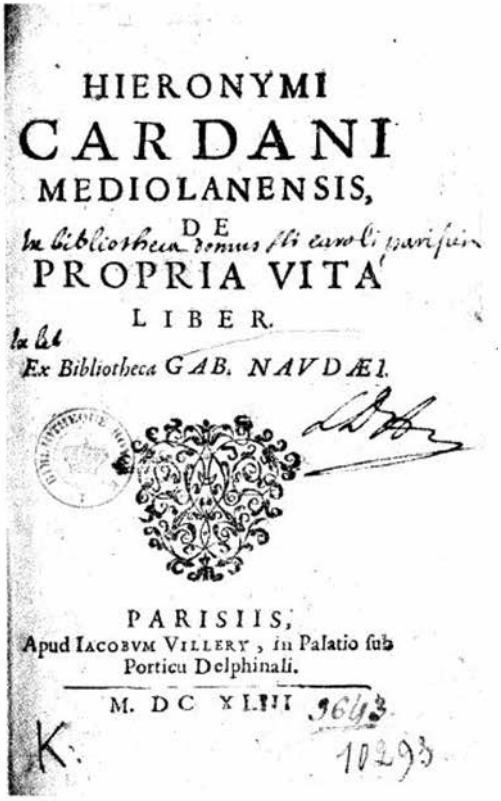
HIERONYMI
CARDANI
MEDIOLANENSIS,
DE
PROPRIA VITA
LIBER.
Ex Bibliotheca GAB. NAVDÆI.
PARISIIS,
Apud IACOBVM VILLERY, in Palatio sub
Porticu Delphinali.
M. DC XLIII

Page de titre de l'édition princeps posthume de *Ma Vie*, due à Gabriel Naudé (Paris, 1643).

Fig 3. Page de titre de Ma vie.

réédité ce volume en 1991 avec une éclairante préface d'Étienne Wolff. Depuis quatre-vingts ans aucune autre traduction en français n'a été proposée.

Qu'est-ce qu'une autobiographie, qu'il convient de distinguer des mémoires et du journal intime ? Dans son ouvrage *L'autobiographie en France*[4], Philippe Lejeune donne la définition suivante : « Récit rétrospectif en prose que quelqu'un fait de sa propre existence quand il met l'accent sur sa vie individuelle, en particulier sur l'histoire de sa personnalité[5]. » (À ce sujet, voir annexe en fin de chapitre). C'est exactement de cela qu'il s'agit dans ce livre très décousu, succession de cinquante-trois chapitres plus ou moins longs, de une à quatorze pages, avec prologue et épilogue. Chacun des chapitres porte un titre dont voici six exemples :

Ch. III : « Quelques particularités de mes parents »

Ch. XIII : « Caractère, défauts, erreurs »

Ch. XVII : « Calomnies, diffamations et embûches tendues par mes ennemis »

Ch. XXVII : « Sort malheureux de mes enfants »

Ch. XLIII : « Choses absolument surnaturelles »

Ch. LI : « En quoi je me sens insuffisant »

Philippe Lejeune n'est pas tendre avec Cardan :

> Son livre n'est pas un récit suivi mais un bricolage maladroit […] Il a simplement juxtaposé, en les appliquant à sa propre personne, tous les types de discours dont il avait connaissance : l'inventaire des traits physiques, le diagnostic médical, l'horoscope, le répertoire bibliographique, la méditation morale, etc. Il nous semble qu'il n'avait pas les moyens de son projet[6].

De même J.-J. Rousseau, faisant référence à l'ensemble de l'œuvre de Cardan, écrit :

> Un homme plus vain que Montaigne mais plus sincère est Cardan. Malheureusement ce même Cardan est si fou qu'on ne peut tirer aucune

4. Lejeune, Philippe, *L'autobiographie en France*, A. Colin, Paris, 1971.
5. Cité par Étienne Wolff, dans *ibid.*, p. 16.
6. *Ibid.*, p. 18.

> instruction de ses rêveries. D'ailleurs qui voudrait aller pêcher de si rares instructions dans dix tomes in-folio d'extravagances[7].

Rousseau évoque ici l'édition posthume de Lyon en 1663, par Charles Spon. Pour ma part, et bien modestement, je ne peux que conseiller la lecture de *Ma vie* qui nous plonge au cœur de l'Italie du XVIe siècle à travers les heurs et surtout les malheurs d'un homme ballotté au gré des luttes de pouvoir, cherchant en vain un peu de calme pour ses recherches mais ne le trouvant pas. Pas question ici de décrire son œuvre qui aborde les sujets les plus divers : religion, magie, musique, mathématiques, philosophie, astrologie, médecine. J'ai préféré le présenter dans ses choix et ses difficultés d'homme de la Renaissance (v. fig. 4). Il a parsemé nombre de ses ouvrages d'allusions à lui-même, par exemple cet autoportrait :

Fig 4. Portrait de Cardan, par Dürer.

> Le ciel m'a fait habile aux travaux manuels, doté d'un esprit philosophique et apte aux sciences ; fin, honnête, de bonnes mœurs, voluptueux, gai, pieux, fidèle, aimant la sagesse, méditatif, fertile en idées, d'un esprit remarquable, enclin à apprendre, prompt à rendre service, jaloux d'égaler les meilleurs, découvreur de nouveautés et progressant sans le secours d'un maître ; de caractère modéré, studieux de médecine, curieux de merveilles, inventeur, captieux, rusé, mordant, instruit des arcanes, industrieux, laborieux, diligent, ingénieux, vivant au jour le jour, impertinent, contempteur de la religion, rancunier, envieux, triste,

7. *Ibid.*, p. 18.

> traître, magicien, enchanteur, exposé aux malheurs fréquents, haïssant les miens, adonné à de honteux plaisirs, solitaire, désagréable, rude, prédisant naturellement, envieux, lascif, obscène, médisant, humble, se plaisant à la conversation des vieillards, changeant, irrésolu, impudique et voué aux tromperies des femmes, chicanier, et, à cause des oppositions de ma nature et de mon caractère, inconnu de ceux même que je fréquente assidûment[8].

Les guerres d'Italie ont empoisonné sa vie. Elles se succèdent de 1494 à 1559 avec quelques interruptions. Elles sont initiées par les rois de France Charles VIII, Louis XII, François Ier et Henri II pour récupérer le royaume de Naples et le duché de Milan. Elles s'achèvent en avril 1559 par le traité du Cateau-Cambrésis. Durant presque soixante ans Cardan eut à subir les aléas de cette période d'hostilités qui le contraignirent à fuir avec sa famille les lieux d'affrontements, à s'adapter aux retournements d'alliance entre les pays belligérants (France, Angleterre, Espagne, Saint-Empire, Suisses, Empire ottoman et les dirigeants de la mosaïque italienne).

Cardan sut échapper aux massacres qui se déroulèrent au long de ces décennies. Hélas, rien de tel pour son rival Niccolò Fontana qui fut laissé pour mort, défiguré, lors du sac de Brescia par l'armée de Louis XII en 1512. Il n'avait que 13 ans et ne retrouva jamais une élocution claire d'où son surnom de Tartaglia, le bègue. C'est de ces sinistres événements que vient l'expression *la furia francese.* Jérôme Cardan, quant à lui, avait de qui tenir. Son père, Fazio, jurisconsulte féru de mathématiques, fut l'ami de Léonard de Vinci. Il se chargea de l'éducation de son fils qui ne garda pas un excellent souvenir de ses jeunes années :

> Cependant j'étais battu sans motif par mon père et par ma mère et chaque fois j'en étais malade à en mourir. Enfin, arrivé à l'âge de sept ans, quand j'aurais pu à bon droit mériter des coups, mes parents, qui n'habitaient pas ensemble, décidèrent de ne plus me fouetter[9].

Le jeune Jérôme était un brillant sujet, extrêmement précoce. Il profita malgré tout de l'enseignement paternel :

8. *Ibid.*, p. IX (annexes par Jean Dayre).
9. *Ibid.*, p. 34.

> Vers neuf ans mon père m'enseigna en famille les éléments de l'arithmétique comme des sortes d'arcanes. […] Un peu plus tard il m'apprit l'astrologie des Arabes. […] Quand j'eus douze ans, il me fit connaître les six premiers livres d'Euclide[10].

Il mena sans difficulté ses études de médecine à Pavie et de mathématiques à Padoue. Son charisme le distinguait des autres étudiants et il fut élu par eux, en 1524, recteur de l'Université de Padoue, ce qui correspondrait aujourd'hui au rôle de représentant auprès des autorités universitaires. En 1525, il fut reçu docteur en médecine. Hélas, il ne put enseigner cette discipline car il fut refusé deux fois par les assemblées des médecins padouans et milanais au prétexte qu'il était né d'une liaison illégitime, les rangs sociaux de ses parents étant fort différents. À cette époque, le diplôme n'était pas suffisant, encore fallait-il être coopté. Durant huit années, de 1526 à 1534, il se consacra à la médecine entre les villages de Gallarate, au nord-ouest de Milan, et Piove di Sacco, non loin de Padoue, où il épousa en 1532 Lucia Brandoni, tout aussi démunie que lui. Ils eurent trois enfants, Giovanni Battista en 1534, Chiara en 1535 et, huit ans plus tard, Aldo en 1543. Ce furent des années de vache enragée durant lesquelles il compléta ses revenus en enseignant les mathématiques à Milan, de 1534 à 1539 :

> Pauvre, sans être ni avide de gains ni attaché à la vaine et ambitieuse dignité de la parure, j'ai subi des dommages incessants : l'écroulement de ma maison, la guerre presque permanente dans ma patrie, les impôts toujours insupportables, […] les refus prolongés du Collège des médecins, et quelquefois ma prodigalité et mon irréflexion, […] mon séjour sans profit à Gallarate où en dix-neuf mois je ne gagnai même pas les vingt-cinq écus de mon loyer, la malchance aux dés qui me fit mettre en gage les bijoux de ma femme et nos meubles[11].

Et Cardan a cette phrase très étonnante : « Et je cessai d'être pauvre car il ne me restait plus rien[12]. » En 1537, ses mérites étant reconnus, on créa pour lui une catégorie spéciale, celle des praticiens qui n'ont pas

10. *Ibid.,* p. 137.
11. *Ibid.*, p. 94.
12. *Ibid.*, p. 38.

tous les droits des membres du Collège. En 1539, il fut enfin agréé par ses confrères, ces derniers ayant décidé d'assimiler les bâtards légitimés aux fils légitimes[13]. Mais ce n'est qu'à l'âge de 70 ans, en 1571, qu'il fut reçu comme membre du Collège des médecins romains. Il disposait alors d'importants appuis au sein de la Curie, rien moins que deux papes successifs. D'abord Pie V, dominicain qui eut à traiter comme inquisiteur général le cas de Cardan ; nous y reviendrons. Ensuite Grégoire XIII qu'il soulagea de douleurs chroniques avant son pontificat et qui le pensionna. Cardan était joueur. Il l'avoue à plusieurs reprises dans *Ma vie*, parmi d'autres défauts :

> Je me suis adonné dès mon adolescence au jeu d'échecs ; par lui j'ai connu le duc Francesco Sforza et me suis acquis l'amitié de beaucoup de nobles. Mais, en m'y étant occupé assidûment de longues années – presque quarante ans – je ne saurais dire combien j'y ai souffert de pertes dans mes biens sans profit d'aucune sorte. Les dés me furent encore plus funestes car je les enseignai à mes fils et ouvris souvent ma maison aux joueurs[14].

Chaque jour il passait de longs moments dans les tavernes ou chez lui pour ce jeu qui était devenu obsessionnel. Pourtant il gardait les idées claires :

> Il ne reste guère de place pour ma défense, si on voulait la prendre, à moins de dire que je n'aimais pas le jeu et que j'avais en horreur les circonstances qui me poussaient à jouer. […] La preuve en est que lorsqu'il me fut possible de remplir un rôle honorable, j'abandonnai celui-là[15].

En effet, en août 1542 il fit le serment de cesser de jouer et tint parole d'autant plus aisément que sa situation allait s'améliorant comme en témoigne le fait qu'il porta le dais de l'empereur Charles Quint à son entrée à Milan en 1541. Après avoir assouvi sa passion durant tant d'années, il avait acquis une grande expérience du jeu et, s'il n'en tira aucun profit pécuniaire, son savoir mathématique s'en trouva accru par

13. *Ibid.*, p. XIII (Annexes par Jean Dayre).
14. *Ibid.*, p. 71.
15. *Ibid.*, p. 84.

l'intuition que le hasard avait aussi ses règles. En 1564, il rédigea le tout premier traité de calcul des probabilités sous le titre *Liber de ludo aleae,* ce que l'on peut traduire par *Livre du jeu de hasard.* Il y analyse plusieurs méthodes de tricheries mais surtout il esquisse ce qui deviendra la loi des grands nombres ; ainsi cette citation : « J'ai trouvé les causes de phénomènes étonnants : par exemple dans mille coups de mille dés non truqués on obtient nécessairement un résultat toujours identique[16]. » Quelques décennies plus tard, ce livre inspirera la correspondance entre Pascal et Fermat, les véritables fondateurs de la théorie. Autre émule au XIXe siècle, Jean-Eugène Robert-Houdin (1805-1871), plus connu sous le nom d'Houdini, qui publia en 1863 chez Hetzel *L'art de gagner à tous les jeux.* Il y écrit : « "Éclairez les dupes, il n'y aura plus de fripons." Cardan n'était ni l'un ni l'autre[17]. »

Il est avide de connaissances, jamais rassasié. Tout lui est bon pour augmenter méthodiquement son savoir, depuis la rigueur dans ses travaux mathématiques, l'expérimentation pour ses recherches en médecine – la dissection de cadavres humains commence à se répandre et à être tolérée par l'Église, même si lui-même ne la pratiqua jamais – jusqu'à la pratique de l'occultisme, l'oniromancie, l'astrologie, la chiromancie. Il est au cœur de cette période charnière, la Renaissance, d'où émergent d'autres personnages hauts en couleur, tiraillés entre esprit scientifique, foi religieuse, superstition, magie. Parmi eux notons Agrippa (1486-1535) et Paracelse (1493-1541), tous deux astrologues, alchimistes et médecins. Le premier fit évoluer les techniques de soudure et d'alliages ; le second illustre d'une phrase l'intrication, à cette époque, entre science et religion : « Une théorie non démontrée par l'expérience ressemble à un saint qui ne ferait pas de miracles[18]. » Citons aussi André Vésale (1514-1564) et Ambroise Paré (v. 1509-1590) qui remirent en cause l'anatomie galénique, le premier par ses traités novateurs sur ce sujet, l'autre par ses comptes rendus d'opérations chirurgicales sur les champs de bataille. Cardan ose, lui aussi, remettre en cause Galien (v. 131-v. 201), à ce moment l'incontestée référence en médecine

16. *Ibid.*, p.197.
17. Robert-Houdin, Jean-Eugène, *L'art de gagner à tous les jeux*, Reprint Genève-Paris, Slatkine, 1981, p. II.
18. Lucas-Dubreton, Jean, *Le monde enchanté de la Renaissance.* Paris, Fayard, 1954, p. 16.

Fig 5. Claude Galien.

Hippocrate, fondateur de la médecine grecque, d'après une gravure du début du XVIIe siècle.

Fig 6. Hippocrate.

(fig. 5), en lui reprochant d'avoir faussé l'interprétation d'Hippocrate (fig. 6). Voici quelques éléments tirés de ses *Jugements sur les hommes de l'Antiquité* :

> Galien a eu plus de chance que d'érudition. Ses vices étaient plus nombreux que ses vertus, ses mots plus nombreux que ses actes. Cela a été vraiment une chance que beaucoup de ses écrits aient disparu et il aurait mieux valu, pour les progrès de la médecine et la réputation de Galien, que tous eussent disparu. […] Galien s'était fait une habitude de critiquer férocement tous les autres auteurs médicaux, antérieurs ou contemporains, à l'exception d'Hippocrate. Mais ses louanges d'Hippocrate manquent de sincérité[19].

19. Siraisi, Nancy, *La pensée scientifique de Cardan,* ouvrage collectif sous la direction de J.-Y. Boriaud, Paris, Les Belles Lettres, 2012, p. 79.

Et il en profite pour régler ses comptes avec ses confrères : « Nous ne devons pas suivre les errements des médecins de notre temps qui, pour ne rien retirer aux paroles et à l'estime de Galien, tuent impunément les malades[20]. » Notons que les propos acerbes de Cardan envers Galien peuvent se retourner contre lui-même et qu'il devait rêver, dans son obsession de postérité, de prendre la place de son illustre prédécesseur. Mais Cardan ne se contentait pas de s'en prendre à Galien et, plus grave encore aux yeux de l'Église, il mettait en doute la pensée d'Aristote. Il faut dire, à sa décharge, qu'il était à bonne école. En effet, toutes les universités enseignaient la scolastique aristotélicienne la plus classique, sauf une, celle de Padoue qui penchait vers Averroès (1126-1198), le médecin et philosophe arabe de Cordoue. Avant d'y enseigner, Cardan y fut étudiant et eut pour maître Pomponazzi (1462-1525) qui soutenait que « l'âme est mortelle, comme le corps dont elle est inséparable. En même temps il propose une conception rationaliste de l'ordre naturel, niant le caractère surnaturel des miracles et des prodiges, qu'il réintègre dans la nature[21]. » Tout cela sent le soufre, donne des arguments aux nombreux détracteurs de Cardan et sera retenu contre lui par l'Inquisition bien des années plus tard.

En 1552 la renommée de Cardan est à son apogée. Le succès de son livre *De la subtilité,* paru deux ans plus tôt, est considérable et il rentre tout juste d'un voyage au long cours qui le mena jusqu'en Écosse où il parvint à guérir l'archevêque de Saint-André d'Édimbourg, Hamilton, de ses graves difficultés respiratoires. Il en fut généreusement gratifié. Il tirait aussi de substantiels revenus des horoscopes qui lui étaient commandés par les plus hautes autorités, tant civiles que militaires et même religieuses, pour les aider dans leurs prises de décisions. Astronomie et astrologie n'étaient pas encore clairement distinctes et il fallut attendre le XVIIe siècle pour qu'il en soit ainsi. Même les plus éminents observateurs du ciel, tels Ticho Brahé (1546-1601) et Képler (1571-1630), rédigèrent des horoscopes. Évidemment les prédictions de Cardan étaient sujettes à caution, par exemple celle concernant le roi d'Angleterre Édouard VI à qui il promettait une vie longue et heureuse mais qui mourut âgé de seu-

20. Lucas-Dubreton, Jean, *op. cit.*, p. 82.
21. Mazauric, Simone, *Histoire des sciences à l'époque moderne*, Paris, Armand Colin, 2009, p. 67.

lement seize ans (1537-1553). Pour se soustraire aux moqueries de tous ses contradicteurs, il refit ses calculs et affirma que « ce prince avait eu raison de mourir comme il avait fait et qu'un moment plus tôt ou plus tard sa mort n'aurait pas été dans les règles[22]. »

Il rédigea les horoscopes des membres de sa famille et le sien en particulier. Sur ce point, comme sur bien d'autres, ses opposants se déchaînèrent, insinuant qu'il s'était laissé mourir pour que la date de son décès soit conforme à celle qu'il avait prévue. Ces horoscopes furent écrits au cours du déplacement qui dura presque un an et qui le conduisit en Écosse mais où, en réalité, il ne demeura que deux mois et demi auprès de l'archevêque Hamilton. De passage à Lyon, où il s'ennuyait, il se procura un exemplaire des livres de Claude Ptolémée sur les astres (IIe siècle), traduction du grec au latin de 1548, et il en profita pour rédiger son *Commentaire à l'astronomie judiciaire de Ptolémée* qui parut en1554, texte suivi des douze exemples de thèmes astraux dont ceux qui viennent d'être évoqués. L'un d'entre eux fit scandale et fut retenu à charge lorsque, seize ans plus tard, l'Inquisition mit Cardan en jugement ; il s'agit de l'horoscope de Jésus-Christ (fig. 7). Cardan, quelque peu provocateur car il savait à quoi il s'exposait, soutenait que si Dieu s'est fait homme alors son incarnation pouvait être traitée comme telle et que les astres déterminaient son destin, comme celui de tout un chacun. Mais l'Inquisition romaine resta tapie, attendant patiemment son heure, qui viendra.

Cependant d'autres éminents personnages enragent et déversent leur fiel sur Cardan. L'un des plus virulents est Jules César Scaliger (1484-1558), médecin, humaniste chrétien fervent défenseur de la tradition scolastique. D'origine italienne, il devint français par lettre de naturalité et se fixa à Agen. Il était membre de cette *République des lettres*, société sans statut dans laquelle se retrouvaient les élites intellectuelles, tissant des liens par des correspondances suivies et des voyages. Entre eux, les « Républicains des lettres » se voulaient courtois dans leurs échanges, surtout en cas de désaccord. Rien de feutré par contre dans les diatribes et les injures que Scaliger réservait à ses ennemis, individualistes trop soucieux d'indépendance pour s'inscrire dans le mouvement, tels Érasme et Cardan. Érasme eut droit à ses sarcasmes dans les années 1530 mais les méprisa. Cardan fit de même face aux attaques de 1555

22. Cardan, Jérôme, *Ma vie, op. cit.,* annexes, p. XXXIV.

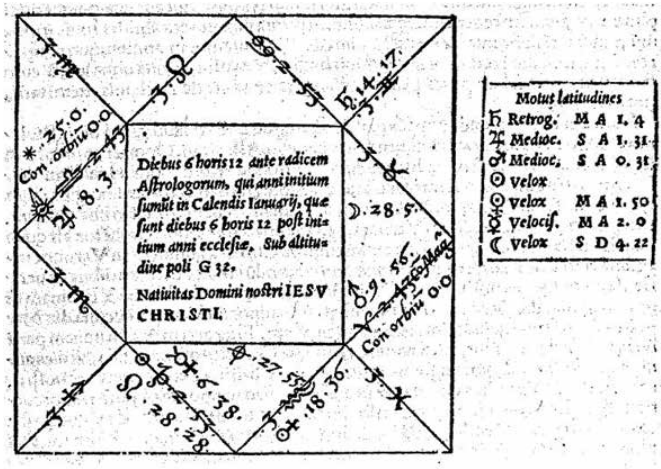

Le thème astrologique du Christ, donné par Cardan dans son *Commentaire à l'Astrologie judiciaire de Ptolémée.*

Fig 7. L'horoscope de Jésus-Christ.

contre son livre déjà cité, *De subtilitate,* paru en 1550 et réédité en 1554. À propos de ce livre, Étienne Wolff écrit : « […] son livre le plus connu, ouvrage à la fois technique et philosophique sur la nature et la science, qui traite aussi bien des lois de la mécanique que de l'influence des démons[23]. » Le titre même est énigmatique et Cardan le définissait ainsi : « Par *subtilité* j'entends certaine faculté de l'esprit par laquelle un phénomène perceptible aux sens et saisissable par l'intellect peut être compris bien qu'avec difficulté[24]. »

Scaliger crut au décès de Cardan peu de temps après la parution de ses calomnies dans un livre plus épais que celui auquel il s'attaquait, mais c'était une rumeur infondée. S'il dut s'en réjouir intérieurement, persuadé que ses pamphlets n'étaient pas pour rien dans cette mort, il ne le laissa pas paraître et bien au contraire il rédigea une oraison funèbre dithyrambique sur son adversaire. Cardan n'eut jamais connaissance de ce panégyrique car il ne fut publié qu'en 1621, longtemps après que les deux hommes eurent disparu. Dommage pour Cardan que ce texte aurait

23. *Ibid.*, Préface, p. 11.
24. Lucas-Dubreton, Jean, *op. cit.,* p. 103.

beaucoup amusé et heureusement pour Scaliger qui n'eut pas à souffrir des moqueries posthumes.

Durant quelques années, précisément jusqu'en 1560, Cardan vécut une période de calme et d'aisance financière. Sa renommée de médecin lui assure une patientèle fortunée et ses ouvrages sont largement diffusés. Sa célébrité du moment le ravit et lui semble une belle assurance pour son passage tant désiré à la postérité. Cette année 1560 avait plutôt bien commencé avec, en janvier, la naissance de Fazio issu du mariage de son fils Giovanni Battista avec Brandonia Seroni. Hélas, en février sa petite-fille Diagerina décède. Mais pour Cardan le pire est à venir : ce même mois son fils empoisonne son épouse, lui reprochant une vie trop dissolue. Cardan nourrissait pour ce fils de 26 ans, médecin comme lui, une tendre affection et aucun horoscope ne laissait entrevoir ce drame. Il mit tout en œuvre auprès de ses influentes relations pour empêcher un verdict fatal, mais en vain. Giovanni Battista fut condamné à la peine capitale et exécuté. Voici quelques lignes tirées de *Ma vie* :

> Mon fils, accusé d'avoir empoisonné sa femme en couches, fut arrêté le 17 février 1560 et cinquante-trois jours après, le 13 avril, décapité dans sa prison. Ce fut le premier et le plus grand de mes malheurs : à cause de lui je ne pouvais honnêtement être maintenu dans ma chaire, ni renvoyé sans motif ; je ne pouvais habiter en sécurité dans ma patrie, ni l'abandonner sans danger ; j'étais l'objet du mépris général ; […] je ne sais plus si j'étais plus malheureux ou plus haï[25].

Certes Cardan s'apitoie sur les conséquences pour lui-même du crime de son fils mais il est aussi un père réellement désespéré qui ne se remet pas d'un jugement sans circonstance atténuante :

> Mon âme succombe, fils bien-aimé, quand, silencieux, je réfléchis à ton sort malheureux. […] Enfant, sous un prince qui ne manquait pas de douceur tu as subi la terrible sentence du Sénat, d'après l'exemple affreux des anciennes lois, quand tu te hâtais pour mettre un terme aux crimes d'une courtisane perfide[26].

25. Cardan, Jérôme, *Ma vie, op. cit.,* p. 98.
26. *Ibid.*, p. 245-246.

En 1561, il publie *De l'utilité à retirer de l'adversité,* livre dans lequel il évoque ce drame mais aussi les attaques qu'il eut à subir dans sa vie privée comme dans ses travaux de médecin et d'enseignant. Ses cours anti-galéniques et la haine de certains de ses confrères firent qu'on le contraignit à quitter sa chaire à l'université de Pavie en 1562. Il se réfugia à Bologne où il put à nouveau enseigner grâce au soutien de ses protecteurs, le jurisconsulte Alciat et les cardinaux Borromée et Morone. Par bravade il reprit ses leçons de médecine là où il les avait laissées à Pavie, c'est-à-dire en opposition à Galien. Dans cette ville il put jouir d'une certaine tranquillité jusqu'en 1570. Son second fils, Aldo, avait alors 27 ans. C'était un garçon joueur, violent, voleur et débauché. À son sujet Cardan évoque

> … la folie et les débordements de mon fils cadet, ses mauvais traitements à mon égard, qui dépassaient tout ce qui était possible, au point que je fus obligé de le faire emprisonner plus d'une fois, de demander sa condamnation à l'exil et de le priver de mon héritage[27].

Après avoir, sous la menace, dépouillé son père de ses bijoux et de son argent, Aldo fut condamné au bannissement. Il se vengea en dénonçant son père au pape Pie V. En octobre 1570, Cardan est arrêté sur ordre du Saint-Office et emprisonné durant soixante-seize jours puis assigné à résidence jusqu'en mars 1571, mais il ne fut pas torturé. Les griefs étaient nombreux et s'étaient accumulés depuis longtemps. L'horoscope du Christ a déjà été cité ainsi que la négation du caractère surnaturel des miracles, mais il y a plus grave. Ainsi :

> Dans le *De la subtilité,* au livre XI, en comparant les mérites respectifs des quatre grandes religions (l'idolâtrie, le judaïsme, l'islam et le christianisme) il met les trois dernières à égalité. […] Dans le *De l'immortalité de l'âme*, il prétend que le dogme de l'immortalité est préjudiciable à la société humaine, parce qu'il pousse les hommes à négliger ce monde puis ajoute que les incrédules sont plus honnêtes gens que les autres car, étant haïs pour leurs idées, ils doivent se montrer d'autant plus vertueux et scrupuleux[28].

27. *Ibid.*, p. 98.
28. *Ibid.*, préface, p. 13.

À l'âge de 70 ans, il fut rayé du corps des professeurs de l'université de Bologne, ses biens furent séquestrés par le Trésor pontifical et ses livres furent mis à l'index. Il ne lui restait plus qu'à reprendre ses consultations médicales pour assurer sa subsistance. De plus, la ville de Bologne le rejette et il doit, sur les conseils de ses influents amis, s'établir à Rome où ses diagnostics et soins deviennent rapidement appréciés et lui procurent à nouveau une relative aisance. En 1572, Grégoire XIII (le pape de notre calendrier) succède à Pie V ; c'est un homme éclairé et protecteur des savants. Sous son pontificat, la mise à l'index de nombreux écrits de Cardan est levée, principalement ceux ayant trait à la médecine, et il peut à nouveau publier[29]. Mais surtout, nous l'avons signalé, il est pensionné par le Saint-Siège[30]. Le temps est maintenant venu pour Cardan de se retourner sur son passé et de commencer en 1575 la rédaction de son autobiographie qu'il n'aura pas le loisir de corriger :

> Je fus toujours comme une trirème sur une mer tempétueuse, ballottée des bas-fonds à la crête des vagues et de la crête aux bas-fonds. […] Combien de fois j'ai pleuré en moi-même les conditions misérables de mon existence ! J'ai été angoissé par ma femme, mes fils, ma santé chancelante, par d'acerbes inimitiés[31].

Jérôme Cardan décède à Rome le 20 septembre 1576. Il repose à Milan dans le tombeau de ses ancêtres. Sa vie durant, il suscita controverses, jalousie, haine même. Il passa pour fou tellement son comporte-

29. Le chapitre XLV de *Ma vie* s'intitule « Livres que j'ai écrits. À quels moments, pourquoi ? Ce qu'ils sont devenus. » Il y inventorie 101 ouvrages répartis en 213 volumes. Parmi ces ouvrages, 55 sont imprimés et 46 sont restés manuscrits. Cardan indique qu'il en a détruit beaucoup d'autres, en 1536 puis en 1573, car il les trouvait sans valeur et sans utilité. Parmi les livres publiés ou restés manuscrits, une vingtaine seulement est consacrée à la médecine. Dans les Actes du colloque *La pensée scientifique de Cardan*, Ian Mac Lean dresse la liste des ouvrages de Cardan, publiés ou manuscrits, certains étant putatifs (voir Mac Lean, Ian, *in* Actes du colloque *La pensée scientifique de Cardan*, sous la direction de Jean-Yves Boriaud, Paris, Les Belles lettres, 2012).

30. Jérôme Cardan a bénéficié des années durant de la protection active de nombreuses personnalités, les plus influentes d'entre elles étant le jurisconsulte Alciat, les cardinaux Borromée et Morone, les papes Pie V et Grégoire XIII. On peut penser qu'ils étaient ses patients et qu'il les soignait bien. Il se peut aussi que des liens amicaux ou d'intérêts réciproques les unissaient.

31. Lucas-Dubreton, Jean, *op. cit.,* p. 284.

ment était parfois étrange. Il se disait habité par un « génie familier » qui lui dictait ses œuvres et le protégeait grâce à des rêves prémonitoires. Il déconcertait ses visiteurs, ainsi l'historien Jacques-Auguste de Thou en 1574 :

> Me trouvant à Rome quelques années avant sa mort, je lui parlai souvent et l'observais avec étonnement quand il se promenait par la ville vêtu de bizarre façon. Quand je considérais les nombreux écrits de cet homme fameux, je ne pouvais découvrir en lui rien qui justifiât sa grande renommée[32].

Cardan n'était sûrement pas fou, ou alors juste tiraillé entre folie et génie. Il est à l'image de ce XVIe siècle, partagé entre désir de réformes et maintien des traditions, où l'observation et l'expérimentation s'opposent à la pure spéculation scolastique, où Aristote et Galien sont remis en cause. Il ne devait pas manquer de bon sens comme le prouvent ces trois aphorismes tirés de *Ma vie* et qui nous serviront de conclusion :

> Je dois plus aux mauvais médecins, parce qu'ils causent la perte de mes ennemis, qu'aux bons, quand même ils sont mes amis[33].
>
> Sur le point d'entreprendre une chose, réfléchis à l'état où tu te trouveras quand tu l'auras accomplie, qu'elle réussisse ou non[34].
>
> Quand tu veux te laver, prépare déjà la serviette pour t'essuyer[35].

Sources des illustrations :

Les fig. 1, 2, 4, 5, et 8 viennent de Wikipédia, consulté le 20/06/16.
Les fig. 3, 6 et 7 sont reprises du livre *Ma vie* cité dans la bibliographie.

32. *Ibid.*, p. 297.
33. Cardan, Jérôme, *Ma vie, op. cit.,* p. 240.
34. *Ibid.*, p. 240.
35. *Ibid.*, p. 242.

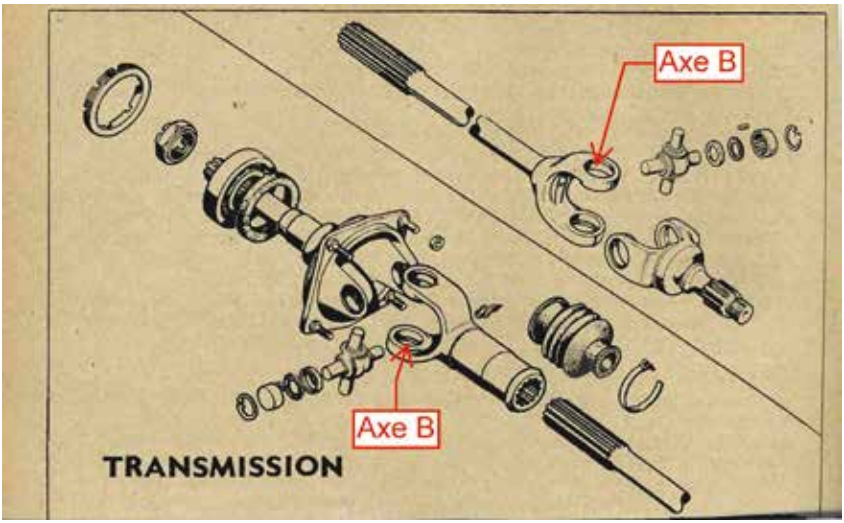

Fig 8. Le cardan de la 2CV C(itroën (1959).

ANNEXE

Nous avons indiqué, en référence à Philippe Lejeune, que le livre de Jérôme Cardan intitulé *Ma vie* est le premier récit autobiographique de la littérature occidentale. Quelques précisions sont nécessaires à ce sujet :

a) Deux Pères de l'Église ont rédigé des textes qui peuvent se rapporter à ce type d'ouvrage. Ce sont saint Grégoire de Naziance (329-390) et saint Augustin (354-432). Le premier publia en 382 un poème de 1949 vers sur sa propre vie dans lequel il exprime surtout son profond mysticisme. Le second, à la toute fin du IVe siècle, livre ses *Confessions,* ouvrage « conçu non plus comme le récit de la partie extérieure et active d'une vie mais comme l'histoire d'une âme, avec ses combats, ses chutes, ses velléités de réforme, sa lutte permanente contre le mal[36]. »

b) À l'époque de Cardan, ont été édités deux livres qui, eux aussi, pourraient être qualifiés d'autobiographies. Il s'agit de l'œuvre de

36. Saint Augustin, *Confessions,* t. I, traduction de P. de Labriolle, Paris, Les Belles Lettres, 1961, p. VIII.

Benvenuto Cellini, *Vita,* (vers 1560) et celle de sainte Thérèse d'Avila, *Libro de su vida,* (vers 1565). Sainte Thérèse « mêle récit de vie et traité de l'oraison, l'histoire et la doctrine[37]. » Seules, les pages où elle évoque ses difficultés pour fonder de nouveaux monastères peuvent être considérées comme réellement autobiographiques. Quant au livre de Cellini, « il évoque souvent davantage le roman picaresque que l'autobiographie. En effet Cellini mêle au récit de l'élaboration de ses œuvres les aventures personnelles et galantes et les règlements de compte ; d'autre part, il n'y a pas d'introspection véritable[38]. »

Bibliographie

Bonnet, Jacques, *La folie de Jérôme Cardan*, Montpellier, Les Presses du Languedoc, 1991.

Boriaud, Jean-Yves, (ouvrage collectif), *La pensée scientifique de Cardan*, Paris, Les Belles Lettres, 2012.

Cardan, Jérôme, *Ma vie,* traduction et annexes de Jean Dayre (1936, Paris, Éditions Champion), révisée et éditée par Étienne Wolff, préface d'Étienne Wolff, Paris, Belin, 1991.

Detambel, Régine, *La splendeur*, Arles, Actes Sud, 2014.

Lucas-Dubreton, Jean, *Le monde enchanté de la Renaissance*, Paris, Fayard, 1954.

Mazauric, Simone, *Histoire des sciences à l'époque moderne*, Paris, A. Colin, 2009.

Wikipédia, http://fr.wikipedia.org/wiki/Guerres_d'Italie (carte d'Italie), consulté le 20/06/2016.

37. Thérèse d'Avila, *Vie écrite par elle-même,* traduction du Père Grégoire de Saint-Joseph, Paris, Seuil, 1949, p. 13.
38. Cardan, Jérôme, *Ma vie,* préface d'E. Wolff, Paris, Belin, 1991, p. 16.

Séance du vendredi 4 novembre 2016

À L'ORIENT DU VIGAN : LA PARFAITE UNION (1780-1791). ÉLÉMENTS POUR SERVIR À L'HISTOIRE D'UNE LOGE MAÇONNIQUE EN CÉVENNES AU SIÈCLE DES LUMIÈRES

par Romain DAUDÉ
correspondant

Les origines

Un dossier provenant du Grand Orient de France et aujourd'hui déposé à la Bibliothèque nationale de France renferme une part de l'histoire d'une discrète société établie en Cévennes à la toute fin du XVIIIe siècle, la loge maçonnique de *La Parfaite Union.* Son étude nous permet d'éclairer un pan de la sociabilité locale au travers d'une centaine de documents rassemblant majoritairement la correspondance active (avec une lacune conséquente puisque les pièces des années 1785-1788 font défaut). À ces sources, nous avons adjoint des documents provenant de deux fonds d'archives familiales privées.

Notre étude a pour cadre une cité cévenole, Le Vigan, siège du subdélégué de l'intendant du Languedoc, comptant, avec les hameaux qui l'entourent 3 800 habitants. Située entre le Massif central et la plaine

languedocienne, bordée par la rivière Arre, l'industrieuse petite ville vit principalement de ses foires réputées, de la confection de draps de laine, du tissage de bas de soie et de coton.

C'est là que le 1er décembre 1779, sur la proposition du « fre Cher [frère Chevalier] de Ginestoux reçu à la loge régulière, et parfaite de St. Jean, De Poligny en franche-Comté [*sic*][1] », qu'une demande formelle, suppliant de bien vouloir autoriser la création d'une loge de francs-maçons, est adressée à Paris au duc de Chartres[2], premier prince du sang et alors « Grand Maître des loges régulières du royaume de France ». Parmi les membres fondateurs et cosignataires, nous trouvons le marquis de La Tour du Pin, le chevalier de Ginestous et son frère le comte de Ginestous, le baron d'Assas, le chevalier Liron d'Ayrolles, le chevalier de Caladon de Vernes, MM. d'Arre et d'Espinassous, M. de Caladon de Montéran, le comte de La Tour du Pin, le chevalier de Montvaillant et M. de Villeméjane.

Si la proposition émane du chevalier de Ginestous, l'idée de la création revient à un absent, le comte Valentin Esterházy, personnage très en cour, familier du roi Louis XVI et de la reine Marie-Antoinette, proche du clan Choiseul et qui a ses entrées auprès du duc de Chartres, Grand Maître du Grand Orient de France. Les francs-maçons viganais mandatent comme « député et représentant au G:.[rand] O:.[rient] de France[3] » Guillaume-François Valette, « bourgeois de Paris. Demeurant […] Rue neuve des petits champs[4] ».

L'instruction du dossier achevée au début de 1780, le Grand Orient de France mandate deux loges montpelliéraines, *L'Ancienne et de la Réunion des Élus* et *La Vraye Humanité* afin d'enquêter sur les grades et qualités des membres désireux de constituer la loge viganaise. Le résultat est favorable puisque toutes deux se portent garantes par des

1. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 1. 1er décembre 1779.
2. Louis-Philippe d'Orléans (1747-1793). Duc de Chartres puis d'Orléans. Le 2 juin 1771, il est élu Grand Maître et protecteur de la Grande Loge de France fondée vers 1728. Cette dernière deviendra en 1773, le Grand Orient de France. Son élection n'est officiellement ratifiée que le 8 mars 1773.
3. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 3. 22 avril 1780.
4. *Ibid*.

rapports délivrés le 9 mai 1780[5] pour la première et le 25 mai 1780[6] pour la seconde. Une troisième loge sise à Lodève est également sollicitée : *Les Parfaits Hospitaliers*[7]. Elle aura pour mission de déléguer des « frères installateurs ». Le courrier de la chambre de Province porteur de l'autorisation tant attendue arrive enfin, mandant

> … qu'il soit accordé des Constitutions aux frères requérant pour élever une l:.[oge] régulière à l'O:.[rient] du Vigan sous le titre distinctif de La Parfaite Union, et prendre rang à la date du 1er jour du 10e mois de l'an 5779 jour de leur demande d'installation de ? à la G:.[rande] L:.[oge] de France ?[8]

Les constitutions sont délivrées le 16 octobre 1780 et *Les Parfaits Hospitaliers* de Lodève délèguent trois de leurs membres pour se rendre au Vigan : MM. Étienne Crouzet, Jeanjean et Pierre Rouaud[9]. La cérémonie d'installation a lieu le « 26e jour du 12e mois de l'année de la vraie lumière 5780 », soit le 26 février 1781[10]. Le médecin Alexandre Rouger est élu *vénérable*, François-Victor Bastié de Bez d'Arre, « Ier surveillant », le chevalier de Caladon de Vernes, « IInd surveillant », M. de Villeméjane, secrétaire, le comte de Ginestous, « orateur ». La cérémonie se clôt par un repas « ou a regné la gayté et la decence dabord » et où l'on boit à « La santé de notre bon Roy celle de la Reine de la famille Royale pour la prospérité de L'état » mais aussi à celle du « Sérénissime Grand Maître »[11].

5. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 4 - 9 mai 1780.
6. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 6.
7. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 14 - 25 mars 1781.
8. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 10 - 5 octobre 1780.
9. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 40 - 28 février 1781.
10. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 20.
11. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 21. 28 février 1780.

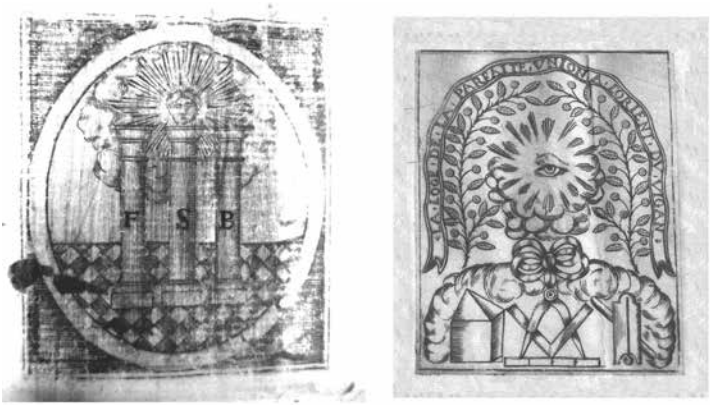

Fig. 1. Emblèmes de la Parfaite Union 1780 (a) et 1781 (b). BNF. ©Tous droits réservés.

Désormais reconnue par le Grand Orient de France, la nouvelle structure se dote d'un emblème (fig. 1a). Ce dernier représente un pavage en damiers noir et blanc dit « pavé mosaïque », sur lequel sont disposées trois colonnes chargées chacune d'une lettre majuscule rappelant la trilogie qui scande les cérémonies maçonniques : F[orce], S[agesse] et B[eauté]. Le tout est surmonté d'une nuée de laquelle émerge une tête rayonnante. Un second emblème (fig. 1b) est dessiné et gravé en 1781. Il représente un œil ouvert et rayonnant d'un nuage, avec de part et d'autre deux branches d'acacia et un ruban portant la mention : « La loge de la parfaite union à l'Orient du Vigan ». Au-dessous, retenu par un nœud, un compas est entrecroisé avec une équerre renversée, le tout posé sur une règle graduée à gauche de laquelle se trouve une pierre cubique à pointe et à droite une perpendiculaire et un levier.

Origines sociales

Au XVIIIe siècle, la franc-maçonnerie est un ordre non mixte[12]. Nés respectivement en 1724 et 1725, le baron d'Assas et le marquis de La Tour du Pin, âgés de 56 et 55 ans lors la fondation de la loge, sont les doyens d'âge de celle-ci. Né en 1763, le benjamin est le comte de La Tour du Pin qui a 17 ans lorsqu'il est initié.

12. Même s'il existe des loges féminines dites « d'adoption ».

Tableau I. Effectifs et répartition sociologique				
Listes & Tableaux de loge	**Nombre de membres**[13]	**Catégories sociologiques**		
		nobles	ecclésias-tiques	bourgeois, artistes et artisans (non-nobles)
1780	17	14	1	2
1781	21	13	2	6
1782	17	10	1	6
1783	17	12	1	4
1784	18	13	1	4
1785	?	?	?	?
1786	?	?	?	?
1787	?	?	?	?
1788	?	?	?	?
1789-1790	38	25	1	12

L'évolution des effectifs et la répartition par catégories sociologiques (tableau I) donnent plusieurs renseignements d'importance. En effet, pour ce qui regarde *La Parfaite Union*, l'élément saillant est un recrutement marqué par la présence massive de membres issus de la noblesse, qu'elle soit d'épée comme pour Esterházy, les frères de Ginestous, les d'Assas ou les de Caladon ou bien de robe comme pour les Bastier de Bez d'Arre, les Liron d'Ayrolles ou les de Villeméjane (fig. 2). Ce trait est notable dès la demande de constitution faite en 1779 : les douze fondateurs (auxquels il convient d'adjoindre bien entendu le comte Esterházy, ce qui fait 13) sont tous issus de la noblesse[14]. L'année suivante, sur le tableau recensant les 16 membres de la loge[15], nous trouvons 14 nobles. Seuls, Alexandre Rouger, « docteur médecin »[16], et Guillaume-François Valette, banquier, sont issus de la bourgeoisie[17]. Toutefois, plus nous avançons dans le temps et plus le spectre social s'élargit. Dans des

13. (Nous ajoutons les deux frères non-résidents lorsqu'ils ne figurent pas : le comte Esterházy et François Valette).
14. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 1. 1er décembre 1779.
15. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 64. 1780.
16. *Ibid*.
17. Cela donne un rapport de 14 nobles pour 16 membres, soit 85,7% de l'effectif. En 1789-1790, le pourcentage de membres issus de la noblesse passe à 65,7%.

Fig. 2. A. Rouger (Musée Cévenol, Le Vigan) – V. Esterházy – J.-P. de Villeméjane, – J.-L. de Parrouty (Collection particulière) – J.-F. d'Assas (Musée Cévenol, Le Vigan) – A. d'Albignac (Collection particulière). ©Tous droits réservés.

proportions modestes certes, mais le tableau de loge de 1789[18] donne pour 31 membres[19], 24 nobles ; les autres sont issus de la bourgeoisie ou de couches sociales plus modestes comme Jean-Antoine Bedos, « professeur de langues », qui occupe les fonctions de secrétaire adjoint[20].

Il est à remarquer que dans une vallée populeuse comme celle du Vigan où quelques familles importantes de négociants et de filateurs existent au XVIIIe siècle (Pelon, Finiels…), le monde du négoce est totalement absent de la loge dans les premiers temps. Il faut attendre 1781 et

18. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 82. 1789.
19. Preuve s'il en est de la prospérité de la loge qui a vu ses effectifs doubler en une dizaine d'années.
20. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 82. 1789.

l'entrée de Louis Duclaux-Faissat[21] pour qu'il ait un représentant[22]. Accompagnant cette ouverture, *La Parfaite Union* voit apparaître d'autres catégories maçonniques que la triade « apprenti-compagnon-maître ». Ainsi en 1789-1790[23], nous trouvons une rubrique indiquant des « frères à talents » au nombre de deux, qui sont Guillaume Bessière et Louis Clavié, musiciens de leur état ; ainsi que des « frères servants[24] » au nombre de six (parmi lesquels un concierge et un traiteur, Dumas, chargé de préparer les repas).

Le recrutement

Le recrutement de nouveaux membres se fait par cooptation. En premier lieu au sein des familles, puis des professions (ici en l'occurrence, l'armée), enfin dans les connaissances immédiates ayant un lien autre que celui du sang ou du métier.

1. La parentèle

Si nous prenons l'exemple de Jean de Singla, baron d'Avène, apprenti de la loge en 1783, il est allié à Madeleine Bérenger de Caladon, sœur de François Bérenger de Caladon de Montéran, autre membre de la loge. Une autre famille de la noblesse locale s'implique beaucoup : lorsque le comte Jean-François de Ginestous épouse à Paris le 3 décembre 1781 Marie-Louise de Celesia, deux frères de la loge assistent à la cérémonie au titre d'amis proches : le baron d'Assas et le comte Esterházy[25]. De même, nous retrouvons le père de l'épousée, Pierre-Paul de Celesia[26], « noble génois » sur le tableau de *La Parfaite Union* en 1789-

21. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 74. Tableau de loge pour 1781. Né au Vigan, il est domicilié à Marseille.
22. L'entrée du dénommé Rolland aîné avant 1789, portera leur effectif à deux seulement sur la période 1780-1791.
23. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 83. 1789.
24. Dans la loge de Valleraugue, ils sont désignés comme « frères utiles ». Antore, p. 6.
25. Vergnette de Lamotte, Hubert de, *Les Ginestous et leurs alliances en Languedoc (Cévennes et Vivarais)*, Paris, 2004, p. 62.
26. Pierre-Paul, marquis Celesia (Gênes, 1732 – *idem*, 1806). Diplomate et homme d'État génois.

1790[27]. A-t-il été initié ou simplement affilié à la loge viganaise ? Les archives demeurent muettes là-dessus. Quant à la jeune épousée, elle appartient elle-même à une loge féminine nommée *Olympique* à l'orient de Paris[28]. L'endogamie est extrêmement forte et dans le cas présent, la franc-maçonnerie constitue indubitablement un prolongement des civilités aristocratiques.

2. Le service du roi

Professionnellement, les officiers des armées royales constituent l'essentiel de l'effectif de la loge (tableau II) comme le confirme le « vénérable » en 1790 :

> Les travaux de notre atelier ont resté longtemps suspendus, par l'absence de la plupart des ff :. de cet o :. Qui par leur état sont obligés de s'en éloigner, les uns passent une partie de l'année dans leurs terres, les autres, (et c'est le plus grand nombre), dans les garnisons étant militaires[29].

Plusieurs facteurs locaux peuvent expliquer l'importance de ce recrutement où domine la noblesse. Cette dernière, nombreuse mais peu fortunée, fournit traditionnellement les sous-officiers des régiments du roi et le célèbre chevalier d'Assas en est l'héroïque exemple. Cette réalité sociologique, le comte Esterházy la signale à son épouse dans une correspondance en 1786 :

> Nous sommes six de familles différentes, qui avons monté dans les carrosses du roi : Ginestous, La Tour du Pin, d'Assas, Calvière, d'Albignac et moi ; qu'il a encore trois ou quatre familles au moins, qui pourraient faire les mêmes preuves ; qu'il y a sept chevaliers de Malte, vingt-neuf chevaliers de Saint-Louis et cinquante-neuf officiers en activité de service[30].

27. Il signe son obligation le 2 avril 1782. Folio 45.
28. B.N.F. Fichier Bossu. 130. de Ginestous, comtesse.
29. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 57, 10 mars 1790.
30. Lettre de Valentin Esterházy à sa femme, Le Vigan, mercredi 18 octobre 1786.

Tableau II. Répartition par corps des militaires membres de *La Parfaite Union* de 1780 à 1791		
Corps d'armée	Effectifs	Nom
Maison militaire du roi (Gardes du corps et Mousquetaires)	3	*Chevalier François de Caladon de Montéran*
		Chevalier Charles Fabre de Montvaillant
		Chevalier Mercier
Infanterie de ligne et légère	7	*Baron François d'Assas*
		Chevalier Louis-Philippe Liron d'Ayrolles
		Comte César-Alexandre de La Tour du Pin
		Louis Saubert de Larcy
		Louis-Alexandre d'Albignac
		Chevalier David-Guillaume de La Fabrègue
		Jean d'Hargenvilliers
Cavalerie	5	*Chevalier de Ginestous*
		Comte de Ginestous
		N. de Tauriac
		N. Guichard de La Linière
		Marquis d'Assas
Hussards	1	*Comte Valentin Esterházy*
Dragons	2	*Marquis Jean-Alexandre de La Tour du Pin*
		Baron Jean de Singla d'Avène
Marine	1	*Jean-François d'Assas*
	19	

Le recrutement par capillarité nobiliaire au sein des armées royales est encore renforcé dans le contexte de réaction nobiliaire et de la mise en place de l'édit de Ségur en 1781 qui interdit aux roturiers l'accès aux grades d'officiers. Et donc, mécaniquement, le nombre d'officiers nobles est considérable.

Enfin, la ville du Vigan est réputée pour être une villégiature salutaire pour les poitrinaires et autres malades. Or, parmi ceux-ci, nombreux sont les convalescents de l'hôpital militaire de Saint-Hippolyte-du-Fort qui aiment séjourner à la belle saison sur les rives de l'Arre ou de l'Hérault. En nous référant à la classification des loges militaires définies par l'historien Jean-Luc Quoy-Bodin, *La Parfaite Union* relève de la troisième catégorie : « une loge qui sans détenir le titre officiel de militaire présente un recrutement à majorité militaire »[31].

3. Liens de subordination

Parmi les frères d'origines plus modestes comme le dénommé Salvan, nous pouvons constater qu'il est natif du petit village de Rogues, où la famille de Ginestous possède un château. Il s'agit sans doute d'un employé de confiance et le lien de subordination paraît donc évident.

Religions et parcours maçonniques

1. La religion

Au XVIIIe siècle, le Grand Orient de France est une obédience chrétienne. Les loges dites « bleues » ou « de Saint-Jean » ouvrent leurs travaux par la lecture des premières lignes de l'évangile selon saint Jean. La croyance en Dieu est demandée aux membres. Les rencontres sont placées sous l'invocation du G[rand] A[rchitecte] de L'U[nivers] (Dieu), la Bible est ouverte à l'évangile de Jean et les références au christianisme sont légion comme le prouve le calendrier maçonnique aligné sur les écritures bibliques (l'année maçonnique commençant à la date de la Genèse soit en retranchant 4000 ans à notre ère). De même, les tableaux de loge indiquent les « noms de baptêmes »[32]. Les francs-maçons sont croyants et ce en dépit de la bulle *In eminenti apostolatus specula* fulminée en 1738 par le pape Clément XII et qui condamnait la franc-maçonnerie. Les rois Louis XV et Louis XVI s'étaient bien gardés de faire enregistrer ladite bulle par le parlement de Paris ce qui la laissa sans effet sur le royaume de France. L'esprit gallican qui animait le clergé

31. Quoy-Bodin, Jean-Luc, « Le militaire en maçonnerie (XVIIIe-XIXe siècles) », *in* : *Histoire, économie et société,* 1983, Volume 2, N°4, p. 553.
32. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 67. 1780.

n'y était certainement pas étranger. Jusqu'en 1787, les francs-maçons du royaume de France étaient donc officiellement de religion catholique et les loges accueillaient de nombreux ecclésiastiques. Dans le cas qui nous occupe, la présence des abbés Jacques-Fortuné d'Assas et Paul Barraly, prieur d'Arrigas, témoigne de cette compatibilité.

Sans être des dévots, les frères de la loge sont des catholiques pratiquants : le comte Esterházy participe régulièrement aux offices religieux ; les Ginestous, les d'Assas et les Roussy possèdent une chapelle particulière et un banc dans l'église du Vigan, ils assistent à la messe, apportent des secours au curé et aux pauvres de la paroisse, etc. Nous pouvons dire que dans le cas de la loge de *La Parfaite Union*, le chrétien et le maçon se confondent sans antagonisme aucun.

Enfin, nous ne saurions mentionner Le Vigan sans évoquer le protestantisme et son influence au niveau local. C'est une donnée religieuse et sociologique incontournable, car toutes les familles des membres fondateurs de la loge ont des ancêtres et des parents ayant été persécutés pour leur foi. C'est le cas des Delpuech d'Espinassous (le curé du Vigan refusant une inhumation en 1773[33]), du chevalier de La Fabrègue (qualifié de « zélé huguenot » par Esterházy), des Bérenger de Caladon (sous la Régence, le curé d'Aulas note l'assistance ou non de la famille aux offices). Il n'est pas jusqu'au comte Esterházy lui-même, qui ne porte en lui cet héritage protestant[34] hérité du côté maternel par les La Nougarède de La Garde. Il ne manque pas en effet de rappeler dans ses mémoires cette fidélité à ses aïeux huguenots et cévenols : « une contrée qui eût été la plus heureuse de France, si elle n'eût pas servi d'asile à une religion persécutée, que le faux zèle de Louis XIV a voulu réunir à la dominante à coups de sabre et de fusil[35]. » Cette sensibilité au protestantisme est

33. Gorlier, Pierre, *Le Vigan à travers les siècles, Histoire d'une Cité Languedocienne,* Anduze, éditions de la Licorne, 1981, p. 182.

34. Son arrière-grand-père Jean III de la Nougarède de La Garde dut se convertir au catholicisme après la révocation de l'édit de Nantes. De même en 1742, une de ses grand-tantes, Gabrielle de La Nougarède de La Garde née de Lautal de Valemon se vit refuser la sépulture religieuse par le curé du Vigan au motif qu'elle était une « nouvelle convertie demeurée protestante ». *In* : Gennes (comte de), *Généalogie des Nougarède de La Garde*, s.d., pages dactylographiées, p. 17 et 18.

35. *Mémoires du comte Valentin Esterházy*, avec une introduction et des notes par Ernest Daudet, Plon, Paris, 1905, p. 127.

également une donnée à prendre en compte pour tenter d'appréhender l'esprit de tolérance qui règne à *La Parfaite Union*.

2. Parcours maçonniques

Les parcours maçonniques antérieurs sont disparates ce qui explique que lors de la création, tels arrivent avec plusieurs années d'expérience alors que tels autres sont de parfaits néophytes. Ainsi, parmi les « frères », nous distinguons les « maîtres élus » comme le marquis de La Tour du Pin, celui-ci possédant en sus un grade maçonnique supérieur dit « écossais[36] » : « prince de Rose Croix » ou bien le chevalier de Ginestous qui est qualifié de « prince de Jérusalem[37] ». Certains ont déjà été vénérables dans d'autres loges à l'exemple de Joseph-Étienne-Timoléon d'Hargenvilliers[38], natif de Ganges, lieutenant au régiment de Penthièvre-infanterie et affilié maître dans les années 1789-1790 avec la qualité de « Vénérable Maitre de la R:.[espectable] L:.[oge]. militaire de Bélone [*sic*][39] ». D'autres au contraire, tels le comte de La Tour du Pin, le chevalier de Montvaillant ou bien M. de Villeméjane, sont simplement désignés comme « apprentis compagnons »[40] lors de leur entrée dans la loge.

Cette grande différence dans les grades fait écho aux origines maçonniques des uns et des autres. En effet, sur la période d'existence de la loge viganaise, nous nous rendons compte que les appartenances maçonniques sont multiples et simultanées. En fait, nombreux sont ceux qui appartiennent déjà à une loge (souvent militaire et donc itinérante) et qui décident de s'affilier à celle-ci (à la géographie fixe) : le comte de Ginestous est un « écossais de Montpellier », en 1782, il appartient à la

36. « À l'origine, on ne connaissait que les trois grades d'apprenti, de compagnon et de maître. Vers le milieu du siècle, les hauts grades, dits "écossais", sont venus se superposer aux grades originels ». Viguerie, Jean de, *Histoire et Dictionnaire du temps des Lumières, 1715-1789*, Paris, Robert Laffont, 1995. Article Franc-maçonnerie, p. 997 et suiv.
37. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 1. 1er décembre 1779.
38. Ganges, 1767-Cuq-Toulza, 1841. Lieutenant au régiment de Penthièvre-infanterie puis général de brigade (1793), maire de Cuq-Toulza (1800-1813), mainteneur de l'Académie des Jeux Floraux (1818-1841), baron de l'Empire (1819), maire de Toulouse (1823-1826).
39. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 82. 1789.
40. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 1. 1er décembre 1779.

loge de *L'Amitié Fraternelle* à l'orient de Belsunze-dragons[41] ; le chevalier Liron d'Ayrolles, un membre de la loge de *L'Amitié* du régiment de Dauphiné[42] ; le chevalier de Ginestous a été initié à la loge de Saint-Jean-de-Poligny en Franche-Comté[43] et appartient en 1787 à la loge militaire *La Régularité* à l'orient des Gardes du Corps du Roi[44]. Enfin, *primus inter pares*, le « V^ble^:.[vénérable] Fond^r^:.[fondateur] de la L:.[oge][45] », le comte Valentin Esterházy, pour lequel nous ignorons la période et les lieux où il a commencé son parcours maçonnique. Il est probable qu'en sa qualité d'officier de hussards, il ait été initié dans une loge militaire[46]. Le fichier Bossu[47] à la BNF ne fait mention ni de la création de la loge du Vigan ni d'éléments concernant son parcours maçonnique antérieur à 1784, année durant laquelle il est signalé comme « excusé » lors du convent des *Philalèthes*. Nous le retrouvons visiteur à la loge de *La Parfaite Union* à l'orient de Tours en 1787. Il est également mentionné sur le tableau de la loge de *La Parfaite Estime* et de la *Société olympique* en 1788. Il est cité encore en 1789 avec le grade de vén:.[érable] hon:.[orable], chev:.[alier] kad:.[osch] comme appartenant à la loge militaire *L'Intimité* à l'orient d'Orléans-infanterie et Orléans-dragons. Il convient de remarquer que ces unités militaires étaient rattachées au duc de Chartres (devenu duc d'Orléans), Grand Maître du Grand Orient, dont le comte était une connaissance proche.

La fonction de « vénérable » étant tournante et élective, sur un peu plus d'une décennie 12 « frères » se succèdent à la tête de la loge (tableau III).

41. B.N.F. Fichier Bossu. 138. de Ginestous, Jean-François, comte.
42. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 1. 1er décembre 1779.
43. *Ibid*.
44. B.N.F., Fichier Bossu. 138. de Ginestous, chevalier.
45. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 82. 1789.
46. Le jeune homme a débuté sa carrière d'officier en servant de 1752 à 1761 dans le régiment de son oncle et tuteur, le Bercheny-hussards, qui possédait sa propre loge *La Vigilance*.
47. B.N.F. Fichier Bossu. 113. d'Esterhazy, comte.

Tableau III. Noms des vénérables	Mandats
comte Valentin ESTERHÁZY	fondateur
Marquis Jean-Alexandre de La TOUR du PIN	1779-1780
docteur Alexandre ROUGER	1781
chevalier Louis BÉRENGER de CALADON de VERNES	1782
Victor BASTIÉ de BEZ d'ARRE	1783
chevalier François BÉRENGER de CALADON de MONTERAND	1784
?	1785
?	1786
?	1787
?	1788
Charles FABRE de MONTVAILLANT	1789
Pierre-Jean de VILLEMÉJANE	1790

Les travaux et les heures de la loge viganaise

Une fois établie, cette société discrète à l'instar de ses voisines de Montpellier, Ganges ou Lodève, est régie par un certain nombre d'us et coutumes. Pour tout ce qui regarde sa correspondance, l'atelier du Vigan dispose d'une adresse postale désignée par le terme « adresse directe », le courrier étant ainsi libellé : « M^r^. Neriot de Vagni[48] », anagramme de « Orient du Vigan » auquel on adjoint le nom du vénérable en exercice. La correspondance est scellée à la cire par une matrice représentant cinq flèches se croisant, pointes en bas, celle du milieu posée droite et chargée d'un ruban noué au centre. Au-dessus, le mot latin « UNITAS »[49].

Les correspondances échangées avec l'autorité de tutelle à Paris ou bien les entités sœurs en Languedoc sont désignées par le terme de « planche d'architecture » ou plus simplement de « planche »[50] et contiennent à la fois des informations rituelles et d'autres à caractère plus administratif et informatif. En résumé, le mot « planche » désigne ici toute correspondance officielle émanant de la loge.

48. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 73.
49. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 62.
50. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 77. 24 juin 1783.

Il n'est nulle part fait mention du lieu qui abritait les travaux de *La Parfaite Union*. Si nous nous référons aux usages des loges maçonniques du XVIIIe siècle, les temples maçonniques sont fréquemment, soit adossés à un restaurateur ou un traiteur (qui mettait à disposition une salle privée d'auberge), soit établis dans un lieu situé à proximité, car les rencontres des francs-maçons sont toujours suivies d'un repas rituel, l'agape. Pour l'heure, il n'a pas été encore possible de savoir si le « frère » Dumas, traiteur de son état, était le propriétaire de l'auberge de La Croix-Blanche jadis située à la sortie du Vigan sur la route royale d'Aix à Montauban et qui faisait face à l'hôtel de Vissec où demeuraient les La Tour du Pin.

L'installation matérielle est mentionnée dans les dépenses faites pour la décoration ; *La Parfaite Union* se voyant

> … forcée pour le moment d'attendre des temps plus heureux les grandes dépenses de notre installation et celles que nous sommes obligés de faire pour la décoration d'une l:.[oge] naissante qui jusqu'au moment de son association à votre auguste tribunal, n'avait été pourvue d'aucun meuble nécessaire[51].

Pour ce qui regarde la périodicité des rencontres, si nous nous appuyons sur la fréquence des dates des « planches » envoyées au Grand Orient à Paris, nous pouvons prudemment avancer que les réunions se tenaient les troisièmes semaines du mois. Si l'absence de registres des travaux nous prive des déroulements ordinaires et des thématiques des réunions, le comte de Ginestous donne un rappel de ce que devait être l'essence de ces rencontres : « Je vous prie de bien vouloir vous ressouvenir que nos assemblées sont des lieux d'instruction ; que je viens proposer mes idées, afin d'y recevoir vos conseils, et me diriger par vos lumières[52]. » Toutefois, les archives nous permettent de mettre en exergue deux activités principales dans ce cénacle : la bienfaisance et la prospérité de la loge (c'est-à-dire la recherche de nouveaux membres à agréger ainsi que l'accueil de visiteurs francs-maçons).

Financièrement, la loge s'acquitte auprès du Grand Orient de France d'une cotisation, collectée auprès des membres de l'atelier, « 24 livres

51. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 32. 29 mai 1781.
52. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 23. 26 février 1781.

à titre de don gratuit que nous renouvellerons annuellement à la saint Jean d'été[53] ». Cette contribution est parfois débattue puisqu'elle passe à 18 livres en 1782[54]. Les membres ayant à se rendre à Paris peuvent en être les porteurs comme par exemple en 1790 « le comte de Ginestous, officier des gardes du roy, vous a surement [*sic*] remis les diverses planches qui lui avaient été adressées […] il a été aussi prié de satisfaire au payement[55] ».

On affilie également de nouveaux membres déjà francs-maçons : « Une personne qui mérite l'estime et la considération générale âgé d'environ cinquante ans, est proposée par un f:.[frère] De l'atelier pour se faire affilier à la l:.[loge][56]. » En croisant les tableaux de loges et certaines correspondances, nous constatons que le recrutement de la loge viganaise est assez dynamique et efficace. Ainsi, de 13 membres en 1779-1780, nous passons dans les années 1789-1790 à 38 membres affiliés ou initiés. Et sur la décennie, ce sont 44 membres initiés ou affiliés qui sont répertoriés[57].

Au cours de leurs déplacements, afin de faire reconnaître leur qualité de franc-maçon, il est nécessaire de produire un passeport (fig. 3) permettant d'être reçu dans d'autres loges. Les demandes de ces derniers au Grand Orient de France sont régulières : « Veuillez bien nous faire expédier deux certificats pour des frères De notre L:.[oge] qui sont au moment de voyager et qui désirent de porter avec eux La preuve honorable de leur régularité[58]. » Si les membres se déplacent et visitent d'autres loges, les archives de la loge restent malheureusement muettes sur les visiteurs francs-maçons faisant étape au Vigan.

53. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 8. 3 septembre mois 1780.
54. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 47. 6 août 1782.
55. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 58. 21 février 1790.
56. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 58. 10 mars 1790
57. Ils furent certainement plus nombreux, mais l'absence d'archives pour les années 1783-1788 jette là-dessus une part d'obscurité.
58. B.N.F., FM2. Dossier P.U., folio 55. 30 janvier 1789.

Fig. 3. Passeport maçonnique de La Parfaite Union. 1789.
Collection particulière. ©Tous droits réservés.

Signe de reconnaissance pour le travail accompli, le Grand Orient désigne la loge viganaise de Saint-Jean de *La Parfaite Union* pour installer celle qui veut se fonder à proximité dans le village de Valleraugue *Saint-Jean de La Concorde*[59], ce qui est réalisé le 1er février 1788[60]. Aider à fonder est un signe évident de maturité, il s'agit là sans doute d'un des points culminants de l'existence de la loge du Vigan.

Conclusion

Lors de sa constitution en 1780, la loge de *La Parfaite Union* à l'orient du Vigan est une structure nobiliaire, cévenole et militaire. Nobiliaire et cévenole, car les membres originels sont tous issus de lignages viganais cousinant ou voisinant étroitement. Dominée par les militaires,

59. *Ibid*.
60. Antore, Claude, « Une loge maçonnique à Valleraugue », *in* : *Bulletin de l'Association des Amis de l'Histoire de Valleraugue, N°4, 1994-1996*, p. 6.

elle est animée par l'esprit de corps, la discipline et la fidélité au roi et par des valeurs chrétiennes. Ces éléments contribuent à renforcer sa cohésion idéologique et sa cohérence sociologique. Mais ce sont peut-être aussi ces mêmes paramètres qui seront une faiblesse, lorsqu'en 1789 les événements qui bouleverseront les années suivantes le royaume de France et au-delà, l'Europe, vont éclater. En effet, au fur et à mesure que les mois passent, la noblesse, colonne vertébrale de l'Ancien Régime, devient un corps fragile ; l'anarchie a gagné les rangs dans les troupes, et par fidélité au serment prêté au roi, les officiers désormais « ci-devant suspects » pour échapper à la prison voire à la mort sont contraints de partir en émigration en Grande-Bretagne, dans les pays allemands ou l'empire russe : le comte Valentin Esterházy se trouve ainsi nommé représentant du comte de Provence et du duc d'Artois à la cour de Catherine II, le commandeur de Ginestous[61] s'embarque pour Malte puis gagne la Russie, le comte de La Tour du Pin s'établit sur le Rhin.

Le dernier document contenu dans le dossier de la Bibliothèque nationale est daté du mois de mars 1790. Nous avons connaissance d'un courrier de décembre de la même année faisant état de la dispersion des archives entre certains membres en attendant de pouvoir continuer les travaux[62]. *La Parfaite Union* peut être considérée comme étant en sommeil en janvier 1791. Une part considérable de documents concernant la loge est certainement mise à mal durant cette période car, si certains « frères » voient la confiscation de leurs biens au Vigan comme les La Tour du Pin[63], d'autres moins chanceux voient leurs propriétés totalement incendiées comme le baron d'Assas (4 avril 1792), le marquis de Ginestous (5 avril 1792) et M. de Villeméjane (6 avril 1792).

Ainsi, symboliquement, cette assemblée discrète qui se veut porteuse de lumière se met en sommeil au moment où se clôt ce qui sera plus tard nommé le siècle des Lumières. La période de la Terreur et de l'exil passée, nous ignorons si la loge s'est reconstituée comme dans le cas de sa fille et voisine de Valleraugue, *La Concorde*, où les membres

61. Vergnette de Lamotte, Hubert de, *Les Ginestous et leurs alliances en Languedoc (Cévennes et Vivarais)*, Paris, 2004, p. 58.

62. Louis de Villeméjane à ?, Le Vigan ?, décembre 1790. Collection particulière, Bordeaux.

63. Les archives de l'hôtel de Vissec où ils résidaient au Vigan sont pillées et brûlées en 1793.

appartenant à des familles plus bourgeoises, issues du négoce, ont beaucoup mieux résisté à la tourmente révolutionnaire et ont pu reprendre leurs travaux sous l'Empire comme en témoignent des passeports maçonniques émis en 1808. *A contrario*, au Vigan, le corps des officiers d'Ancien Régime, éclaté à travers l'Europe entière, ne se reconstitue pas aussi aisément après la tourmente révolutionnaire car sans doute trop lié aux structures sociales de l'Ancien Régime, à la vie de cour et à la société d'ordres. Fondateur et protecteur de *La Parfaite Union*, le comte Valentin Esterhazy s'éteint en 1805 à Grodeck en Pologne sans jamais avoir revu la France. Ceux qu'il avait rassemblés dans cet espace de traditions, symbole de la modernité, étaient à nouveau séparés.

Séance du 16 décembre 2016

LES STÉRÉOTYPES ANTIJUDAÏQUES DE JUDAS L'ISCARIOTE : L'EXEMPLE DE LA ROUMANIE

par Carol IANCU
membre non résidant

I. Introduction

Ce vaste sujet est traité dans une perspective historique, d'abord au prisme de légendes populaires et d'écrits d'inspiration religieuse dans les principautés roumaines pour les époques médiévale et moderne ; ensuite à travers la polémique de l'émancipation des Juifs dans la petite Roumanie du XIXe siècle, suivie par les prises de position des théoriciens nationalistes-antisémites dans l'entre-deux-guerres du XXe siècle (une analyse particulière étant consacrée au « Judas » de Nae Ionescu) et, enfin, par le biais des caricatures parues dans le journal de l'extrême droite « Porunca Vremii » (« Le Commandement du Temps ») et surtout dans un recueil intitulé *Judas* (1937). Nous ne traiterons pas de Judas, personnage historique qui, d'ailleurs, n'apparaît que six fois dans les Évangiles, mais du mythe de Judas, paradigme de la trahison, de la conspiration, de la félonie et de diverses autres tares humaines. Nous traiterons du Judas, véritable héros éponyme du peuple juif.

II. Le Juif-Judas dans les légendes populaires, les textes mythiques-folkloriques et les récits ecclésiastiques

D'emblée il convient d'affirmer que dans les légendes et les textes mythiques-folkloriques de l'espace roumain, comme dans les écrits ecclésiastiques, l'image négative de Judas s'identifie avec celle des Juifs dans leur globalité, en tant que groupe humain distinct, en tant que peuple. Si aujourd'hui le nom « Judas » est devenu dans la langue roumaine un substantif commun, symbole de l'ingratitude, sous le vocable de « *iudă* », (pluriel : « *iuzi* »), il faut remarquer que les anciennes légendes populaires roumaines insistent déjà sur le fait que c'est de la nation de Judas (*Iuda*) que sont issus les *iudeii*, c'est-à-dire les Juifs. Cette approche s'inspire des Écritures où les Juifs sont désignés uniquement par l'expression *iudei*, c'est-à-dire les fils, les successeurs de Judas « le traître ». Par un habile jeu de mots, on identifie le « *iudeu* », avec « *Iuda* », tandis que dans le langage antisémite, on emploie couramment aussi un autre mot d'injure, celui de « *jidan* », forme dérivée également de Judas, à la place d'« *evreu* » (« hébreu »), terme qui désigne le Juif, mais qui n'est pas chargé d'une connotation péjorative. Tel est aussi le cas pour le vocable « *Jidov* » qui désigne le Juif dans les textes très anciens[1]. Dans de nombreuses légendes roumaines, le Juif est considéré comme l'incarnation de l'Antéchrist, le descendant de Judas qui a vendu Jésus. En dehors de la traîtrise, premier attribut de Judas, les Juifs sont accusés de bien d'autres méfaits : « peuple-déicide », identifiés avec le diable, assassins commettant des meurtres rituels, perfides, voleurs, assoiffés d'argent et usuriers par excellence. Voici quelques stéréotypes qui rendent l'image des Juifs détestable et dont certains plongent leurs racines dans des textes évangéliques.

1. Il convient cependant de remarquer que les nationalistes-antisémites de la deuxième partie du XIXe siècle, utilisent ce terme dans un sens péjoratif. L'un des exemples nous est fourni par le sénateur Butculescu, membre du Parti libéral, figure marquante du Congrès antisémitique roumano-européen tenu à Bucarest en 1886, et auteur d'une grossière pièce antisémite intitulée précisément *Jidovii,* représentée gratuitement devant le public de la capitale roumaine. Cf. Iancu, Carol, *Les Juifs en Roumanie (1866-1919). De l'exclusion à l'émancipation,* Aix-en-Provence, éd. de l'Université de Provence, 1978, p. 221.

a) Le Juif-Judas traître

Le premier écrit hagiographique roumain, *Le Martyre de Jean le Nouveau* [*Mucenicia Sfântului Ioan cel Nou*], rédigé en langue slavone par le moine d'origine bulgare Grigore Țamblac au début du XVe siècle (1402), met en avant le principal trait de caractère de Judas : la traîtrise. D'après cette légende, un négociant chrétien orthodoxe, Ioan de Trebizonda [Jean de Trébizonde], à la suite d'une dispute théologique provoquée par le maître païen d'origine tatare de la ville de Cetatea Albă (Akkerman, en Bessarabie), fut contraint d'abjurer sa foi et d'adopter le paganisme. Devant son refus, il fut torturé, lié à la queue d'un cheval et traîné à travers les rues de la cité avant que le sinistre cortège arrive dans le quartier juif où un membre de cette communauté lui aurait coupé la tête. Au XVIIe siècle, le métropolite Varlaam traduisit *Mucenicia*, relatant cette légende, mais cette fois-ci les Turcs remplacent les Tatars et la dispute théologique concerne le christianisme orthodoxe et l'islam. Les Juifs, « traîtres et ingrats », sont toujours accusés d'être les responsables de la mort du « saint » (dont les reliques se trouvent dans la ville moldave de Suceava[2]) : ils sont signalés à travers des comparaisons dévoilant la trahison, et remontant à Judas des Évangiles :

> *Iuda pâria pre Domnul nostru Iisus Hristos la păgânii ovrei, cum că el se lăuda că iaste Fiul lui Dumnezeu, iar dorobanții pâria pre Domnu-său la păgânii turci ; Iuda vându pe Hristos în 30 de talanți, iar ei se vândură robi turcilor în toată viata lor. […] Iuda se dede singur spânzurătorii, iar ei singuri se dederă înecării, că s-au înecat cu totul.*

> Judas dénonça notre Seigneur Jésus-Christ auprès des païens juifs, en affirmant qu'il se vantait d'être le fils de Dieu, tandis que les soldats roumains dénoncèrent leur Maître auprès des païens turcs ; Judas a vendu Jésus-Christ pour trente deniers, et les soldats roumains se vendirent comme serfs aux Turcs pour toute leur vie […] Judas se pendit lui-même et eux aussi se noyèrent eux-mêmes[3].

2. Cf. Grossu, Mitu, *La littérature roumaine au moyen âge,* Jérusalem, 1993, p. 8.
3. Mazilu, Dan Horia, *Noi despre ceilalți. Fals tratat de imagologie,* [« *Ce que nous pensons des Autres. Faux traité d'imagologie* »], Iași, Polirom, 1999, p. 102-103.

Un autre écrit, La *Chronique de Baltasar Walther sur Michel le Brave* [*Cronica lui Baltasar Walther despre Mihai Viteazul*] rédigée à la fin du XVIe siècle (l'auteur se trouvait en 1597 à la cour de ce prince valaque), présente la « traîtrise » des Juifs, dans un contexte particulier. L'accusation de trahir le pays est avancée comme argument pour « expliquer » le massacre de Juifs, commis sous le règne de Michel le Brave, tandis que la raison invoquée pour la tuerie de nombreux Turcs qui eut lieu sous le même règne et au même moment, serait due à leur établissement sans autorisation en Valachie :

> *La 13 noiembrie 1593 ucide până la unul toți ianiciarii, carii în număr de vreo două mii, cu disprețul autorității domnești, cutezaseră a se așeza în țară ; nu mai puțin pe ceilalți turci ce petrecură aci fărădelegi ; de asemenea taie pe toți evreii, carii, după datina lor, ca totdeauna, se purta ca vânzatori ai țărei.*
>
> Le 13 novembre 1593, [Michel le Brave] tue jusqu'au dernier, tous les janissaires, environ deux mille, lesquels, au mépris de l'autorité princière, osèrent s'établir dans le pays ; ainsi que les autres Turcs qui commirent ici des infamies ; de même [il] coupe tous les Juifs qui, *selon leur coutume se sont toujours comportés comme « vendeurs du pays* [souligné par nous, C.I.][4].

Sur cet épisode douloureux de l'histoire des Juifs dans les pays roumains, l'historien Elias Schwarzfeld s'est penché dans un ample article qui rappelle aussi que le prince de Moldavie, Aron le Terrible (*Aron cel Cumplit*) infligea le même sort à 19 Juifs d'origine turque[5]. En se basant sur la *Chronique de Balthasar*, il insiste sur le fait que les commerçants juifs de Bucarest furent massacrés sur l'ordre de Michel le Brave qui trouva ainsi un bon moyen pour s'acquitter de ses dettes envers eux. Le regretté professeur Dan Horia Mazilu voit dans la motivation du massacre des Juifs, lesquels « selon leur coutume, se sont toujours comportés comme vendeurs du pays », une influence occidentale

4. *Ibid.,* p. 169. L'auteur corrige l'année (1594 au lieu de 1593) et cite le dernier morceau de phrase d'après le texte d'origine en latin : « *ac more sibi deditis semper proditione Hebraies omnibus...* ».

5. Schwarzfeld, Elias, « Măcelul evreilor sub Mihai Viteazul al Munteniei și Aron Vodă al Moldovei, 1593-1594 », *Anuar pentru israeliți,* t. IX, p. 70-83.

(« comme si nous étions en Espagne où les Juifs "vendaient" des secrets militaires aux musulmans » […] « les Juifs culpabilisés de trahir le pays sont placés dans la malheureuse hypostase de bouc émissaire »)[6].

b) Le Juif-Judas déicide

Dans une version roumaine de la légende apocryphe, *Le Voyage de la Mère de Dieu dans l'Enfer*, datant du XVIe siècle, les « *Jidovi* » sont les seuls représentés dans leur globalité, comme ethnie et confession, parmi les pécheurs qui se trouvent dans les flammes de l'Enfer car « ils ont crucifié notre Dieu Jésus-Christ »[7]. C'est donc le déicide – crime inexpiable et péché impardonnable – qui explique la présence éternelle des Juifs (de tous les Juifs) dans l'enfer. « Les Juifs ont crucifié Jésus », ce postulat omniprésent dans les légendes, se retrouve aussi dans les noëls roumains (*colinde*), et c'est encore ce méfait qui est avancé comme argument dans le choix du terrible lieu de bannissement. C'est ainsi que dans un noël très répandu, la sainte Marie annonce à l'enfant Jésus que les «Juifs païens» (« *păgânii de jidovi* ») [sic !] vont le crucifier, tandis que ce dernier lui répond qu'il leur a préparé une place dans l'enfer[8].

Absente des épitres de Paul (Saül de Tarse), cette accusation se retrouve dans les Évangiles, surtout dans le quatrième, où, déjà, le terme même de « Juif » est chargé d'un sens péjoratif : « Pilate cherchait à le relâcher. Mais les Juifs crièrent : qu'il meure, crucifie-le ! » ; « […] Enlève, enlève, crucifie-le » (Évangile selon Jean, XIX, 12 à 15). Si l'émergence de ce mythe qui rend le peuple juif responsable de la crucifixion de Jésus, remonte à l'Évangile de Jean, le terme de « déicide » n'apparaît que plus tard au IVe siècle. Il se retrouve aussi bien sous la plume des Pères de l'Église, comme saint Jean Chrysostome qui fut le plus virulent, que sous celle des historiens, comme Eusèbe, auteur d'une *Vie de Constantin* et d'une *Histoire ecclésiastique*[9].

6. Mazilu, Dan Horia, *op. cit.,* p. 170.
7. Hasdeu, Bogdan Petriceicu, *Cuvente den bătrâni,* București, ed. Didactică și Pedagogică, 1984, vol. II, p. 256-258.
8. Rosetti, Alexandru, *Colindele religioase,* București, 1920. Cité par Oișteanu, Andrei, *Mythos și Logos,* București, Nemira, 1997, p. 182.
9. Cf. Iancu, Carol, *Les Mythes fondateurs de l'antisémitisme. De l'Antiquité à nos jours,* Toulouse, éd. Privat, 2003, p. 27.

c) Le Juif-Judas diabolisé

La trahison de Judas l'Iscariote a tellement impressionné le paysan roumain qu'il a donné naissance à deux dénominations populaires du diable : *Iuda* et *Scaraoțchi*, la dernière étant une déformation d'origine slave du terme l'Iscariote. La nation juive est « endiablée » jusque dans le folklore des enfants :

Iese Dracul din tăciuni
Cu jidanul de perciuni
Iese dracul de sub iarbă
Cu jidanul dus de barbă
Iese dracul de sub gheață
Cu jidanul de mustață

Le Diable sort des tisons
Avec le youpin [tiré par les] aux papillotes
Le Diable sort du dessous de l'herbe
Avec le youpin mené par la barbe
Le diable sort du dessous de la glace
Avec le youpin tiré par la moustache[10]

Voici un autre exemple de « poésie » populaire satirique qui met en relation la barbe du Juif avec le Diable :

Măi jidane barbă mare
Măi jidane barba ta
Face Dracul bidinea
Bidinea de văruit
Barba ta de zgîlțîit

Toi jidan [youpin], grande barbe
Toi youpin, de ta barbe
Le Diable fait une brosse
Une brosse à badigeonner les murs
Ta barbe à secouer[11].

10. Schwartzfeld, Moses, *Evreii* în *literatura populară română. Studiu de psichologie populară,* București, 1892, p. 12.
11. Niculiță-Voronca, Elena, *Studii de folklor,* Cernăuți, Tipgrafia Gutenberg, 1912, vol. II, p. 173. Cité par Oișteanu, Andrei, *Imaginea evreului* în *cultura română,* București, ed. Humanitas, 2001, p. 50.

D'après une vieille croyance populaire roumaine, le Diable « doit chaque année voler dans chaque synagogue un Juif qu'il amène avec lui en enfer »[12]. Enfin, les Juifs sont identifiés au Diable aussi bien dans des jurons (« Va aux Juifs » ou « Va au Diable ») [« *Du-te-n jidovi* » ou « *Du-te dracului* »], que dans les dictons (« Le Juif appartient au Diable ») [« *Ovreul e al Dracului* »][13], ou bien dans les « *strigături* » [des « cris »], des vers satiriques que les jeunes chantent en dansant (« Un, deux trois / Que les Juifs aillent au Diable ») [« *Una, două, trei / Să ia dracul pe ovrei* »][14].

La diabolisation des Juifs dans l'espace roumain, comme en Europe occidentale, remonte à l'Évangile de Jean où ils sont identifiés avec le diable : « Vous avez pour Père le Diable et vous voulez ce que désire votre père » (Jean, VIII, 44).

d) Le Juif-Judas auteur de meurtres rituels

C'est pendant la période phanariote (1711-1821) lorsque les princes roumains indigènes en Moldavie et en Valachie furent remplacés par des Grecs (originaires du quartier Phanar de Constantinople, ce qui explique l'origine du mot) que s'enracine dans les principautés un nouvel aspect de l'antijudaïsme moyenâgeux – *les accusations du meurtre rituel* – et qu'éclatent plusieurs tristement célèbres affaires. La responsabilité première incombe aux agissements et à la propagande des moines grecs, très influents et très puissants (ils finirent par posséder de très nombreux domaines agricoles) et à certains dignitaires de l'Église orthodoxe roumaine qui se trouvait sous l'influence du patriarcat de Constantinople.

Plusieurs localités furent touchées par ce fléau qui provoqua des troubles, pillages des quartiers juifs et même des meurtres. Une des premières et des plus retentissantes exactions eut lieu à Piatra Neamz (1710) et coûta la vie à cinq Juifs. Dans cette ville où se trouve un monastère, eurent lieu des accusations semblables jusqu'au milieu du XIXe siècle. À Bucarest en 1801, l'accusation de meurtre rituel provoqua une émeute, le quartier juif fut dévasté et il y eut 128 morts et blessés[15]. Une

12. Cf. Niculiță-Voronca, Elena*, op. cit.,* p. 172.
13. Schwarzfeld, Moses, *op. cit.,* p. 61.
14. *Ibid.,* p. 12.
15. Cf. Vago, Bela, « Ostereichische Konsularische Interventionen in der Walachei und in des Moldau gegen antijuedische Ausschreitungen (1801-1803) », *Mitteilungen des Ostereichischen Staatsarchivs,* Band 21, Wien, 1968.

affaire particulière eut lieu à Galatz en 1859 à laquelle j'ai pu consacrer toute une étude. Elle est exemplaire pour l'illustration du phénomène général de propagation et de contagion de cette affabulation et de ses conséquences car, dans ce cas précis, nous ne sommes pas en présence d'un meurtre, ni d'une tentative de meurtre, l'accusation alléguant uniquement l'extraction du sang de la main d'un enfant chrétien, par des Juifs de cette ville portuaire du sud de la Moldavie[16].

Parallèlement aux affaires de meurtre rituel, toute une littérature antijuive consacrée à ce sujet fut développée par le clergé orthodoxe roumain et publiée dans les imprimeries des monastères. Dans *L'Ordre doré* (*Întocmirea aurită*) paru à Jassy en 1771, traduction d'un livre du XIIe siècle d'un soi-disant converti Shmuel Ibn Abbas, plein d'injures à l'adresse du « peuple déicide » identifié à Judas le traître, les Juifs sont accusés de commettre des meurtres rituels. Un manuscrit roumain de 1784, *Coutumes. Règlements juifs pour tous les mois de l'année* [*Obiceiuri. Rânduieli jidovesti în toate lunile anului*] contient une description détaillée des usages que les Juifs feraient du sang chrétien. Il serait employé, d'après cet écrit, « à la confection du pain juif, pour le mettre dans des mets offerts aux chrétiens afin d'obtenir d'eux des cadeaux, pour le rituel du mariage, pour oindre les moribonds… »[17]. Un autre pamphlet *La Fronde* (*Praștia*), paru à Neamtz en 1836 et à Galatz en 1858, présenté par un moine dénommé Kiriak, comme une adaptation d'un écrit russe intitulé *Jésus-Christ, le vrai Messie* [*Hristos adavăratul Mesia*], décrit avec beaucoup de détails comment les Juifs s'emploieraient à extraire le sang des enfants chrétiens pour l'utiliser « dans de nombreux actes de sorcellerie, dans toutes sortes de médications, à l'occasion des mariages, des circoncisions, des décès, de la commémoration de la chute du Temple de Jérusalem, pour confectionner des tourtes mélangées au sang »[18]. La croyance dans cette terrifiante légende médié-

16. Iancu, Carol, « L'affaire du "sang rituel" de Galatz (1859) en Roumanie », in Danièle Iancu-Agou et Carol Iancu (dir.), *L'Écriture de l'histoire juive. Mélanges en l'honneur de Gérard Nahon,* Paris-Louvain, Peeters, 2012, p. 657-686.

17. Cf. Barbu, Violeta, « The Polemic Theology during the Second Half of the 18th Century. A Religious Dimension of the Difference », in Stanciu, Ion (ed.), *The Jews in the Romanian History. Papers from the International Symposium, Bucharest, september 30 - October 4, 1996,* Bucharest, Silex Publishing House, p. 22.

18. Stern, Adolphe *Din viața unui evreu român,* Ediție îngrijită, adnotată și postfațată de Țicu Goldstein, București, éd. Hasefer, vol. 1, p. 20.

vale accusant les Juifs d'utiliser le sang chrétien à la fabrication du pain azyme (*matza*) s'est maintenue dans certains milieux populaires jusqu'à nos jours. En même temps, des affaires de « meurtres rituels » dans l'espace roumain sont signalés jusqu'au XXe siècle, la plus tristement célèbre étant celle éclatée à Chișinău (Kichinev), capitale de la Bessarabie (alors incorporée dans l'Empire tsariste) en 1903, qui se solda par un pogrom ayant fait une cinquantaine de victimes et qui eut un large écho en Occident.

e) Le Juif-Judas dans les blasphèmes, serments et codes juridiques

La figure du Juif-Judas se retrouve aussi bien dans les blasphèmes populaires que dans les formulations des serments judiciaires qui comprennent une vaste gamme d'imprécations. Dans les blasphèmes, on constate un schéma répétitif, le destin des personnes à l'encontre desquelles ils sont prononcés devant s'identifier à celui de Judas[19]. Même constatation pour les textes des serments où les éventuels coupables sont menacés de se retrouver dans l'enfer, comme le traître Judas, ou d'être frappés par diverses autres malédictions puisées dans les livres sacrés : être engloutis vivants par la terre comme Dathan et Aviram, subir la lèpre comme Guéhazi , etc.[20].

Les premiers Codes juridiques-ecclésiastiques apparaissent au XVIIe siècle, sous le règne de Matei Basarab en Valachie (« Le Code ecclésiastique » [*Pravila Bisericească*] dit « Le Petit Code », en 1640 et « L'amendement de la loi » [*Îndreptarea Legei*], en 1652), et celui de Vasile Lupu (Basile le Loup) en Moldavie (« Les codes impérieux » [*Pravilele împărătești*], en 1646). Ils contiennent des articles relatifs aux Juifs et l'antijudaïsme qui s'en dégage est d'inspiration chrétienne classique. Il était formellement interdit d'entrer en contact avec les Juifs, car on ne pouvait avoir confiance en eux, vu le comportement de Judas dont ils sont les descendants :

19. Mazilu, Horia Dan, *O istorie a blestemului,* Iași, Polirom, 2001, p. 375.
20. *Ibid*., p. 332-336.

> Celui qui se souillera en recevant de la main d'un Juif, soit du vin, soit du beurre qu'il ne convient pas à un chrétien de goûter, doit faire venir un prêtre pour le bénir, après quoi il y pourra toucher[21].

III. Le Juif-Judas dans la polémique de l'émancipation des Juifs au XIXe siècle

En 1866, le prince Alexandre Ioan Cuza qui avait réalisé en 1859 l'union de la Moldavie et de la Valachie en un seul État, appelé désormais la Roumanie, fut obligé d'abdiquer, et à sa place, fut nommé sur le trône du pays un prince d'origine allemande Karl von Hohenzollern Sigmaringen. Une nouvelle constitution devait être promulguée et les Juifs espéraient obtenir les droits de citoyen par l'un de ses articles. Ils furent soutenus par des personnalités et organisations juives d'Occident, surtout de France, le Nîmois Adolphe Isaac Crémieux vint même à Bucarest (en août 1866) et demanda devant une cinquantaine de parlementaires l'égalité pour ses coreligionnaires roumains[22]. Malgré les promesses qui lui furent faites, la Constitution décréta par son article 7 que, seuls, les étrangers de rite chrétien pouvaient accéder à la citoyenneté roumaine, et ainsi la discrimination religieuse devint officielle : « La qualité de Roumain s'acquiert, se conserve et se perd conformément aux règles énoncées par les lois civiles. Seuls les étrangers de rite chrétien peuvent obtenir la qualité de Roumain »[23]. En effet, les Juifs indigènes n'y étaient pas mentionnés et, de fait, ils furent considérés comme des étrangers ne pouvant jamais devenir citoyens à moins de se convertir. Entamée avant la promulgation de la Constitution, toute une polémique au sujet de l'émancipation des Juifs, développée dans la presse, au Parlement et dans divers écrits, se poursuivit tout au long du XIXe siècle et jusqu'à la fin de la Grande Guerre.

21. *Code de Govora,* 1640, paragraphe 30, alinéa 9. Cf. Schwarzfeld, Elias, « Evreii în legislația lui Matei Basarab al Munteniei », *Anuar pentru Israeliți,* XVII, 1896, p. 77-104.

22. Cf. Iancu, Carol, « Adolphe Crémieux, l'Alliance israélite universelle et les Juifs de Roumanie au début du règne de Carol Hohenzollern Sigmaringen », Revue des É*tudes juives*, 1974, t. CXXXIII (3-4), p. 481-502.

23. Cf. Iancu, Carol, *Les Juifs en Roumanie (1866-1919). De l'exclusion à l'émancipation, op. cit.,* p. 67.

Dans les nombreux écrits réclamant systématiquement de ne pas accorder aux Juifs les droits de citoyens, on trouve toute une série de stéréotypes liés à la personnalité de Judas. C'est ainsi que, d'après un texte de 1866, les Juifs perçus comme les descendants de Judas, joueraient un rôle économique néfaste, à cause « d'un hideux couronnement de trois qualités négatives, la tendance à gagner sans travail, le manque du sens de la dignité et la haine contre tous les peuples »[24].

Quelques années plus tard, la commémoration en 1875 du centenaire du rapt de la Bucovine (le nord de la Moldavie historique, englobé dans l'Empire des Habsbourg) donna lieu dans la presse roumaine à de nombreux articles virulents contre les Juifs accusés d'avoir causé la perte de cette belle province. Dans un poème intitulé *Le rapt de la Bucovine*, écrit par un certain Stefan Mocna et publié en première page cernée de noir du journal « Românulu » [« Le Roumain »], organe du Parti libéral, il est question encore de Judas :

> Allemands, Polonais, Russes, Hongrois. Une multitude babélique
> Tachée, étouffée par la noire juiverie
> […]
> En ce jour de deuil lorsque des milliers de langues étrangères
> Des chrétiens liés à Judas dans une bizarre union
> […]
> Et jusqu'alors, ô Dieu, si tu as permis à la chenille rapace
> De rire de la vieille et sainte forêt
> L'infâme juiverie, fanatique ennemie
> Oubliant Jérusalem, oubliant la gloire romaine…[25].

Par un jeu de mots aisé, le centenaire du rapt fêté par les Autrichiens comme un jubilé est nommé par l'auteur de l'article un *judilé* – allusion à Judas et aux Juifs (*Jidani*).

Après la guerre russo-roumano-turque de 1877, le Congrès de Berlin reconnaissait l'indépendance de la Roumanie (la suzeraineté ottomane imposée depuis le XVe siècle était enfin supprimée) en la conditionnant par l'article 44 de son traité final (1878) à l'octroi de l'égalité civique aux Juifs. La polémique autour de l'émancipation reprit avec

24. Hasdeu, Bogdan Petriceicu, *Industria națională, industria streină și industria evreiască față cu principiul concurenței,* București, 1866, p. 30.
25. *Românulu,* 4 octobre 1875 (ou 22 septembre 1875, d'après le calendrier julien).

une grande violence notamment au Parlement et dans la presse, où l'on retrouve de nombreux clichés antijuifs avec des références explicites à Judas. D'après « Telegraful » (de tendance libérale) du 27 août 1878, les Juifs sont des « traîtres », commettant des « meurtres rituels » :

> La Roumanie a commencé aujourd'hui par ne plus être une terre roumaine, mais bien une Palestine, de même que celle d'il y a quelques milliers d'années… C'est pendant la fête de Pâques qu'ils s'emparent d'un enfant roumain qu'ils transpercent pour lui retirer le sang…

L'hebdomadaire satirique « Perdaful » [« Passer un savon à quelqu'un »], accuse les Juifs d'être « exclusivistes », perfides, une lèpre visant la destruction de la belle race latine (15 avril 1879), déclarant que « l'assassinat est en honneur chez les fils d'Israël » (14 septembre 1879). Dénonçant leur félonie, les Juifs identifiés à Judas sont pour « România liberă » [« La Roumanie libre »] (11 juin 1879) « une épée dont la pointe est dans les côtes de la Roumanie tandis que la poignée est entre les mains de l'Alliance israélite de Paris ».

« Timpul » [« Le Temps »] (3 juillet 1879), organe de l'extrême droite du Parti conservateur s'oppose farouchement à l'émancipation des Juifs et, rappelant implicitement le suicide de Judas, il n'hésite pas à proférer des menaces :

> La seule chose pour laquelle nous accepterions qu'elle soit concédée sans difficultés aux Juifs, c'est de leur fournir de la toile de chanvre et des poteaux en quantité suffisante.

« Binele Public » [« Le Bien public »], dans les articles *Le Talmud et ses funestes conséquences* du 11 juin 1879 et *Ce que sont, ce que veulent les Israélites* du 12 août 1879, reprend des mythes médiévaux, accusant les Juifs d'être des assassins commettant des meurtres rituels. « L'assassinat est en honneur chez les enfants d'Israël », peut-on lire aussi dans « L'Indépendance roumaine » du 14 septembre 1879, journal roumain paraissant en français.

Au Parlement, le député G. Misail cite Gougenot des Mousseaux, auteur du pamphlet *Les Juifs, le judaïsme et la judaïsation des peuples chrétiens*, (Plon, 1869) en déclarant « Un Français qui nous venge ! »

car, en effet, ce dernier avait pris la défense des lois roumaines contre les Juifs. Au Sénat, le poète Vasile Alecsandri dénonça « l'invasion juive », les meilleurs soutiens des envahisseurs étant « la franc-maçonnerie et l'or », ce dernier aspect doit encore être mis en corrélation avec Judas et son attirance et amour pour l'argent. La plupart des accusations contenues dans les débats parlementaires se retrouvent dans deux pamphlets antisémites particulièrement violents publiés en 1878, par l'écrivain Ioan Slavici[26], et par le député D. Rosetti-Teţcanu[27]. Ce dernier, dans son écrit publié en français dans la traduction du philosophe Vasile Conta, met d'abord en avant le grief religieux classique :

> Ce n'est pas pour rien qu'un Juif a livré le Christ : c'est là le grand exemple et l'avertissement. Gare à vous peuples qui vous laissez endormir par les flatteries mosaïques ! *Roumains, Judas s'apprête à vous donner l'accolade, levez les yeux sur le cadavre sanglant du crucifié !*[28] (c'est nous qui soulignons, C.I.).

Une accusation nouvelle apparaît sous sa plume (elle sera de plus en plus présente chez bien d'autres auteurs et aura des conséquences néfastes à long terme) : le *grief racial*, accompagné chez lui du slogan « *status in statu* ». Les Juifs constitueraient une race particulière, inassimilable, un État dans l'État :

> Si partout il [le Juif] a formé une classe à part et s'est distingué dans le milieu ambiant, en Roumanie, sa tendance séparatiste s'est accentuée outre mesure, ce n'est pas une race susceptible de fusionner avec une autre, *ce n'est pas une race assimilable. C'est un État dans l'État,* avec son roi, ses ministres, ses administrateurs, ses lois, ses richesses, sa constitution (c'est nous qui soulignons, C.I.)[29].

Finalement, après deux années de tergiversations, en 1880, le gouvernement de Bucarest réussit à obtenir la reconnaissance de l'indépen-

26. Slavici, Ioan, « *Soll* » *şi* « *Haben* ». *Cestiunea Ovreilor din România* [*« Soll* » et « *Haben* ». La question des Juifs en Roumanie], Bucureşti, 1878, 88 p.
27. Rosetti-Tezcano D., *La Roumanie et les Juifs devant l'Europe,* Bacău, 1878, 78 p.
28. *Ibid.,* p. 33.
29. *Ibid.,* p. 50.

dance du pays par les puissances, sans l'émancipation des Juifs[30]. En effet, le nouvel article 7 de la Constitution de 1879 n'offrait aux Juifs de Roumanie, que la possibilité d'une naturalisation individuelle, par une loi votée par le Parlement. Hormis les 888 combattants juifs naturalisés en bloc, seulement 85 Juifs obtinrent la citoyenneté entre 1879 et 1902, moins de 2 000 Juifs avant la Grande Guerre (leur nombre global s'élevait alors à environ 250 000). Ce n'est qu'en 1919 que les Juifs roumains reçurent les droits de citoyen, conséquence des décisions prises à la Conférence de la paix de Paris[31].

IV. L'antisémitisme dans les mouvements d'extrême-droite et le *Judas* de Nae Ionescu

a) Le « cuzisme » et la Garde de Fer

A. C. Cuza (1858-1947) professeur de Droit à l'Université de Iași, considéré comme le « père » de l'antisémitisme roumain, fut élu en 1911 au Parlement où il fut présent jusqu'en 1938. Dans sa haine contre les Juifs qu'il assimila à Judas, il leur nia toute contribution à la civilisation et il proposa la non-reconnaissance de l'Ancien Testament par l'Église orthodoxe roumaine. Raciste inspiré par Houston Stewart Chamberlain, auteur du pamphlet la *Genèse du XXe siècle* (1899), il affirma à la suite de ce dernier, que Jésus n'était pas un enfant d'Israël, mais « un Galiléen de race aryenne » ! et que « les *Jidani* étaient une combinaison ethnique totalement inférieure et bâtarde »[32]. Il y a une corrélation certaine entre sa haine instinctive, morbide du Juif – les femmes juives non comprises – et certaines déformations profondes de sa personnalité. En 1921, il lança cet avertissement : « Partez du pays tant qu'il est encore temps pour que vous ne vous noyiez pas dans le sang. Avant ma mort, je voudrais voir le sang des Juifs mêlé à la boue »[33].

30. Cf. Iancu, Carol, *Bleichröder et Crémieux. Le combat pour l'émancipation des Juifs de Roumanie devant le Congrès de Berlin. Correspondance inédite (1878-1880),* Montpellier, Université Paul Valéry, 1987, 264 p.
31. Iancu, Carol, *L'Emancipation des Juifs de Roumanie (1913-1919)*, Montpellier, Université Paul Valéry, 1992, 350 p.
32. Cuza, A.C., *Naționalitatea în artă,* ediție îngrijită de Ioan Căpreanu, Iași, éd. Moldova, p. 69.
33. Cf. « *Egalitatea* »*,* du 14 décembre 1923.

Quatre ans après la fin de la Grande Guerre, A. C. Cuza fonda en 1923 la « Ligue de Défense National-Chrétienne » (L.A.N.C.), après avoir choisi la croix gammée comme symbole de son combat (dès 1921, avant qu'elle ne devienne l'emblème du mouvement national-socialiste allemand). L'essentiel de la doctrine de la L.A.N.C. élaborée par A.C. Cuza (et appelée aussi « cuzisme ») était axé sur l'antisémitisme intégral, réclamant l'exclusion des Juifs de la société roumaine. Aussi bien dans ses discours que dans ses écrits, il employa systématiquement, pour désigner les Juifs, les mots méprisants de « *Iuda* » et « *Jidan* ».

L'enseignement théorique de l'idéologie nationaliste et antisémite du professeur Cuza fut parfaitement assimilé par son étudiant et disciple, Corneliu Zelea Codreanu qui s'employa à le mettre en pratique par une méthode nouvelle dans la politique roumaine, celle du meurtre et de la terreur individuelle. Après avoir tué un préfet de police, il échappa à toute condamnation et créa en 1927 à Iași, la « Légion de l'Archange Michel », devenue en 1930, la sinistre « Garde de Fer ». L'influence fasciste et nazie s'y est ressentie non seulement dans le domaine des violences et de la terreur, mais aussi dans celui de l'organisation. Codreanu devint le Capitan, équivalent du Führer ou Duce et les légionnaires furent embrigadés dans des unités paramilitaires. Plusieurs intellectuels parmi lesquels Nae Ionescu, Nichifor Crainic, Mircea Eliade, Emil Cioran, Constantin Noica, Mircea Vulcănescu et Ioan Alexandru Brătescu-Voinești apportèrent leurs contributions à l'idéologie de la Garde de Fer dont l'emprise sur la société roumaine ne fit que croître[34].

C'est Nae Ionescu qui développa la théorie selon laquelle la Légion avait une mission historique d'origine divine au profit du *roumanisme* étroitement lié à l'orthodoxie. Pour lui, la civilisation roumaine avait un caractère radicalement oriental que la Légion devait défendre. En 1930, il déclara que la latinité, le principal argument de ceux qui plaidaient pour l'occidentalisation, était en grande partie un préjugé[35]. Ce professeur de métaphysique et de logique qui fut le maître à penser des étudiants nationalistes de la « génération de 1922 », et qui, au départ, ne professa pas de sentiments antisémites, devint le théoricien attitré de la Légion, changeant radicalement, à partir de 1933, l'orientation de

34. Cf. Petreu, Marta, *De la Junimea la Noica. Studii de cultură românească*, Iași, éd. Polirom, 2011.

35. Cf. Ionescu, Nae, *Roza vânturilor (1926-1933),* Ed. Cultura națională, 1937, p. 84-85.

sa revue « Cuvântul » [« La Parole »]. C'est lui qui fut au cœur du plus grand scandale littéraire et politique qui secoua la société roumaine dans les années trente du XXe siècle, développant une théorie particulière concernant le Juif-Judas.

b) Le Judas de Nae Ionescu

Mihail Sebastian, de son vrai nom Iosif Hechter, né à Brăila en 1907, mort à Bucarest en 1945 dans un stupide accident de circulation, fut l'un des plus brillants journalistes, écrivains et dramaturges juifs de langue roumaine du XXe siècle. Il doit ses débuts journalistiques et littéraires à Nae Ionescu qui l'accueillit dans la rédaction du « Cuvântul » dès 1927. Profondément marqué par l'agitation antisémite dans les universités, par la situation des Juifs dans la société roumaine, et d'une façon générale par la problématique de la condition identitaire et existentielle des Juifs et du judaïsme dans le temps et l'espace, il décida d'écrire un roman consacré à ce sujet. Intitulé *Depuis deux mille ans*, il commença son écriture en 1931, et demanda à Nae Ionescu, son patron et surtout son maître à penser[36], d'écrire la préface. Il expliqua plus tard la raison de sa demande :

> […] J'espérais peut-être que la Préface serait un acte de compréhension et un acte de paix qui passerait au-delà de la littérature. Nae Ionescu était parmi les peu nombreux hommes capables, aussi bien par leur pensée que par leur position d'accomplir un tel acte. Sa sympathie pour les problèmes juifs était connue, sa justification de parler dans cet ordre d'idées était incontestable[37].

Le professeur de métaphysique et de logique accepta mais tarda à envoyer le texte promis et le roman parut seulement en 1934, avec une

36. La professeure et philosophe Marta Petreu, dans *Diavolul și ucenicul său* : *Nae Ionescu – Mihail Sebastian* [*Le Diable et son apprenti : Nae Ionescu – Mihail Sebastian*] (Iași, Polirom, 2009), dévoile à quel point le jeune disciple a subi l'influence de la formation politique et philosophique de son maître, orientée vers l'extrême droite, constatant que nombre de ses articles furent « antidémocratiques, antiquarantehuitards, antilibéraux, antieuropéens » (p. 259).

37. Sebastian, Mihail, *Cum am devenit huligan* [*Comment je suis devenu hooligan*], București, ed. Hasefer, 1995, p. 286. Il s'agit d'une réédition du livre paru à Bucarest en 1935, aux éditions Cultura Națională.

préface incendiaire, violemment antisémite, qui déclencha un immense « scandale ». En fait, le scandale commença avant la parution du roman, en automne 1933, lorsque Nae Ionescu s'est joint ouvertement aux légionnaires, tandis que « Cuvântul » publia des articles favorables à la Garde de Fer. Considérée responsable moralement de l'assassinat du premier ministre I. G. Duca (commis par des légionnaires), la gazette fut suspendue le 1er janvier 1934. Paradoxalement Sebastian n'a pas démissionné suite à la nouvelle et brusque orientation de cette publication. A-t-il eu cette intention et le directeur l'aurait-il conseillé de renoncer ou bien espérait-il le retour à des sentiments normaux de la part du professeur ?, s'est demandé Zigu Ornea, historien réputé de la littérature roumaine, qui donna cette réponse :

> C'est probable. En tout cas il s'est installé une situation fausse qu'il n'a pas eu la force d'interrompre. C'est là le début du scandale qui arriva à ébullition en 1934, à l'apparition du roman *Depuis deux mille ans*[38].

Mihail Sebastian fut vilipendé pour avoir accepté de faire publier la préface, aussi bien dans les milieux juifs qu'antisémites, mais pour des raisons différentes, et toute la presse, s'empara du sujet. Contentons-nous d'évoquer que dans les milieux juifs, les attaques les plus incendiaires le traitant de renégat eurent pour auteur A. L. Zissu, publiciste incisif, l'un des principaux dirigeants sionistes de Roumanie. Le journaliste et écrivain I. Ludo, s'en est pris aussi à Sebastian en même temps (et surtout) qu'à son maître[39], de même le sociologue Theodor Löwenstein qui lui reprocha sa présence « dans une rédaction antisémite »[40].

Je souhaite examiner ici uniquement le contenu de ladite Préface, car la figure centrale en est Judas, et les Juifs sont tous assimilés à Judas. Nae Ionescu commence son propos en constatant que Mihail Sebastian s'est proposé de traiter le problème du judaïsme, mais en mentionnant aussitôt le nom réel du romancier, il affirme :

38. Ornea, Z., « Cuvânt către cititor », in Sebastian, Mihail, *De două mii de ani… Cum am devenit huligan,* București, ed. Hasefer, 1995, p. 352.
39. Ludo, I., *Iuda trebuie să sufere pentru că e suferind* [*Judas doit souffrir, parce qu'il est souffrant*], București, éd. Adam, 1934, 96 p.
40. Löwenstein, Th., «Mihail Sebastian: De Două mii de ani», *Renașterea Noastră,* 9 septembrie 1934.

> Iosef Hechter se tourmente […] Iosef Hechter ne réussit à expliquer quoi que ce soit. En revanche, il constate que Judas souffre et qu'il se tourmente ; et qu'il n'est pas possible que ce soit autrement[41].

En écrivant que les Juifs souffrent depuis toujours, il souligne le caractère nécessaire de cette souffrance, et selon lui « Judas agonisera jusqu'à la fin du monde »[42]. Il poursuit ainsi son étonnante démonstration :

> Chercher une solution générale au problème du judaïsme dans l'ordre politique, c'est une opération démunie de sens. Car aussitôt que Judas souffre et doit souffrir, il va de soi que chaque fois que quelque part se posera dans un conflit le problème du judaïsme, il se résoudra dans le sens de la souffrance des Juifs. (Ce qui n'est pas une solution). Et il se résoudra ainsi non parce que les gens sont méchants ou injustes, mais par le simple motif que Judas doit souffrir. Ainsi, le drame du judaïsme n'est même pas un problème politique – un tel problème impliquant toujours une solution –, mais purement et simplement, un fait. […] Le drame judaïque ne peut être élucidé ; parce qu'il n'est pas un problème, mais un phénomène[43].

À la question pourquoi Judas se tourmente, il répond simplement « parce qu'il est Judas ». Il s'agit d'un axiome qui est constamment répété :

> Judas doit souffrir ; et puisqu'il doit souffrir, sa souffrance doit avoir son origine en lui-même ; et comme sa souffrance est vide parce qu'elle rompt l'harmonie de la création divine, le Juif doit être substantiellement malade[44].

Abordant la question de l'identité, il cite Mihail Sebastian qui se définit comme « un homme du Danube, de [la ville de] Brăila », pour déclarer aussitôt : « Es-tu Hechter, un homme du Danube, de Brăila ?

41. Ionescu, Nae, « Prefață », in Sebastian, Mihail, *De două mii de ani,* București, editura Hasefer, 1995, p. 7.
42. *Ibid.,* p. 8.
43. *Ibid.*
44. *Ibid.,* p. 9.

Non. Mais un Juif du Danube de Brăila »[45]. Dans la pseudo-démonstration de Nae Ionescu, on trouve nombre de poncifs et stéréotypes antijuifs. Les Juifs ont été le peuple élu, mais ont cessé de l'être lorsqu'ils ont accompli leur mission, avec l'arrivée de Jésus comme Messie. Critiquant les Juifs pour le fait que pour eux le Talmud a pris la place de la Torah, il écrit que « du talmudiste à l'usurier peseur d'or : c'est une seule et même chose ». Les Juifs « veulent dominer le monde », ils « représentent un danger permanent pour tous les autres » :

> Les chrétiens et les Juifs sont deux corps étrangers l'un à l'autre, qui ne peuvent fusionner dans une synthèse, parmi lesquels ne peut exister la paix que… par la disparition de l'un d'eux[46].

Il répète la formule *Iehuda patet* [« Judas souffre »]. Pourquoi ?

> Parce que Judas vit au milieu des peuples qu'il ne peut ne pas haïr, même s'ils le voulaient autrement. Parce que, à partir du moment où il a refusé de reconnaître le Christ-Messie, s'encrant toujours – à tort ou à raison – dans sa qualité de peuple élu, il a le devoir à l'égard de lui-même d'accomplir la fonction qui lui revient, celle de dissolvant des valeurs chrétiennes[47].

Le cliché du « Juif aveugle » qui remonte aux Évangiles est repris ici de la manière suivante : « Judas souffre parce qu'il a donné naissance au Christ, l'a vu et ne l'a pas cru. Et encore cela n'est pas si grave. Mais d'autres l'ont cru – nous. Judas souffre – parce qu'il est Judas »[48]. Après avoir affirmé qu'il ne croit pas dans le sionisme comme solution par laquelle les Juifs pourraient s'arracher à leur sort, Nae Ionescu conclut que le Juif ne peut pas connaître la rédemption, il doit souffrir car il a été aveugle et n'a pas veillé, car il est « substantiellement » malade, destiné aux ténèbres de la mort :

> Tu souffres car tu es Juif ; tu cesseras d'être Juif au moment où tu ne souffriras plus ; et tu ne pourrais échapper à la souffrance qu'en cessant

45. *Ibid.,* p. 12.
46. *Ibid.,* p. 33.
47. *Ibid.,* p. 22.
48. *Ibid.*

> d'être Juif. C'est bien entendu une lourde fatalité. Mais justement c'est pourquoi il n'y a rien à faire : Judas agonisera jusqu'à la fin des siècles […]
>
> Iosef Hechter, tu es malade. Tu es substantiellement malade parce que tu ne peux que souffrir ; et parce que ta souffrance est sans issue […]
>
> Iosef Hechter, ne sens-tu pas le froid et l'obscurité qui t'enveloppent ?[49]

Comme nous pouvons le constater, Nae Ionescu enferme Judas dans sa souffrance et rejette sur lui la responsabilité de ses malheurs. Cette Préface qui a donné lieu à des débats multiples et déchirants était d'un certain point de vue une condamnation à mort de Mihail Sebastian, d'après ses propres mots rappelés par Mircea Eliade dans ses *Mémoires* :

> [Mihail Sebastian…] est arrivé dans un après-midi pour me voir, pâle, presque défiguré. Il m'a donné la Préface, il m'a dit : « C'est une tragédie. C'est une condamnation à mort »[50].

Devant l'ampleur du scandale, Mihail Sebastian a réagi avec un livre paru cinq mois plus tard, en 1935, *Pourquoi je suis devenu hooligan*. Il y défend avec passion les orientations de « Cuvântul » de 1927 à 1933, hormis ses dernières prises de position de l'automne de cette dernière année, et ne renie pas ses engagements et écrits. En même temps, il brosse un émouvant portrait de son professeur qu'il continue à considérer comme son directeur de conscience. En conclusion, il avoue qu'il avait espéré que son maître écrirait en 1934 la Préface qu'il aurait rédigée en 1931, « une année non antisémite »[51], mais, hélas ses attentes furent vaines :

> J'étais sûr qu'il m'écrirait la Préface de 1931, comme si rien ne se serait passé depuis, car, tout ce qui se serait passé, n'avait pas le droit de lui modifier la pensée sur un drame qui ne date ni d'aujourd'hui, ni d'hier, mais depuis toujours. Cette pensée je la connaissais, et toute surprise me semblait exclue. Je dois reconnaître aujourd'hui que je me suis trompé [52].

49. *Ibid.,* p. 24.
50. Mircea Eliade, *Memorii, I,* p. 312.
51. Sebastian, Mihail, *Cum am devenit huligan, op. cit.,* p. 285.
52. *Ibid.,* p. 295.

c) Les prises de position d'Emil Cioran et Mircea Eliade

Une partie des idées de Nae Ionescu était partagée par plusieurs intellectuels roumains importants; citons ici seulement les noms d'Emil Cioran et Mircea Eliade, tous deux, initialement, « amis » de Sebastian. Cioran, dans la revue « Vremea » (« Le Temps ») (1933-1938) et le livre *La Transfiguration de la Roumanie* (1937) se fit l'apôtre d'un « nationalisme nouveau », fondé sur le culte de la force irrationnelle, exaltant le modèle de l'Allemagne hitlérienne. Pour lui, les Juifs se trouvent au cœur du nouveau nationalisme et il leur consacre dans son livre tout un développement. Comme Nae Ionescu, il insiste sur la singularité de leur condition, sur l'unicité de leur « tempérament ethnique » qui les sépare des non Juifs : « Humainement nous ne pouvons pas nous approcher d'eux, car le Juif est d'abord *Juif* et ensuite *homme* ». Cioran qui, d'après la philosophe Marta Petreu, n'utilise jamais le terme injurieux « *jidan* », omniprésent dans la presse antisémite, employant toujours le mot « *evreu* », n'hésita pourtant pas à accuser les Juifs d'être des « traîtres s'opposant à la consolidation nationale »[53]. Ennemis de tout nationalisme, les Juifs pervertissent les peuples au milieu desquels ils vivent et, tout en leur reconnaissant des qualités supérieures – « le peuple le plus intelligent, le plus doué et le plus impertinent » –, leur situation est « insoluble », car ils sont « maudits » :

> En tout, les Juifs sont uniques ; ils n'ont point leurs pareils dans le monde, courbés sous un blasphème dont le responsable n'est que Dieu. Si j'étais Juif, je me suiciderais aussitôt[54].

Mircea Eliade publia dans « Buna Vestire » du 17 décembre 1937, une déclaration pathétique d'identification avec le mouvement légionnaire de la Garde de Fer :

> Je crois dans le destin de la nation roumaine, c'est pourquoi je crois dans la victoire du mouvement légionnaire… Le peuple roumain peut-il finir sa vie dans la plus triste décomposition que l'histoire connaîtrait, détruit par la misère et la syphilis, envahi par des Juifs et déchiqueté

53. Cf. Marta Petreu, *Un trecut deochiat sau schimbarea la față a României* [*Un passé trouble ou la transfiguration de la Roumanie*], București, ed. Institutului Cultural Român, 2004, p. 176 et 179.
54. Cioran, Emil, *Schimbarea la față a României,* 1937, p. 132.

> par des étrangers, démoralisé, trahi, vendu pour quelques centaines de millions de lei ?...

À l'instar des gardistes, Mircea Eliade dénonça « l'invasion juive » de certaines provinces comme le Maramureș, la Bucovine et la Bessarabie…, mettant en accusation « les pilotes aveugles », les dirigeants de son pays qui ont permis « l'envahissement ». Dans « Vremea » du 19 septembre 1937 il écrivait :

> Il serait absurde de s'attendre à ce que les Juifs se résignent à être une minorité, avec certains droits et beaucoup d'obligations, après avoir goûté au miel du pouvoir et avoir conquis tant de postes de commandement.

C'est là que nous trouvons cette déclaration édifiante : « Je sais bien que les Juifs crieront que je suis antisémite et les démocrates que je suis hooligan ou fasciste ». Tout en s'identifiant à la Garde de Fer, et en faisant preuve d'un fort antisémitisme, Mircea Eliade n'épousa pas la position de Nae Ionescu, concernant Judas. Dans la revue « Vremea », il défend une autre explication théologique chrétienne, s'exprimant ainsi :

> Judas a-t-il quelque chose à voir avec les Juifs ? Non. Il est l'être le plus malheureux de la terre. Car il était écrit qu'il devait vendre Jésus, autrement les Écritures ne se seraient pas accomplies. Il est un damné. Mais le péché de Judas est et demeure le péché de Judas – pas celui d'Israël, pas celui des Juifs[55].

À la différence d'Emil Cioran qui a fini par dénoncer la Garde de Fer et rédiger un essai admiratif consacré à la spiritualité judaïque, *Un peuple de solitaires*, Mircea Eliade ne s'est jamais désolidarisé de la Garde de Fer. Il a essayé de cacher son passé gardiste et n'a jamais renié ses prises de position en faveur du légionarisme : en témoignent *Mémoire I (1907-1937)*, *Les promesses de l'*équinoxe (1980) et surtout *Mémoire II (1937-1960)*, *Les moissons du solstice*, paru en 1988, deux ans après sa mort.

55. Mircea Eliade, cité in M. Sebastian, *op. cit.,* p. 339.

V. Le Juif-Judas dans les caricatures antisémites

Dans l'entre-deux-guerres et surtout dans la décennie qui a précédé la Deuxième Guerre mondiale, les articles et caricatures consacrés aux Juifs deviennent de plus en plus nombreux dans la presse nationaliste en général et dans celle de l'extrême droite en particulier. Les représentations anti-juives d'origine chrétienne courantes au XIXe siècle se maintiennent, mais embrassent de plus en plus un aspect politique. Nous avons choisi d'appréhender nombre de stéréotypes de Judas qui se retrouvent dans le journal d'extrême droite « Porunca Vremii » (« Le Commandement de l'heure »)[56] et surtout dans un recueil de caricatures antisémites, intitulé précisément *Judas* (*Iuda*)[57]. L'auteur de ce volume, Radu Bardă, pseudonyme de Vasile Militaru, l'un des principaux rédacteurs de « Porunca Vremii », y reproduit des textes en vers rimés (toujours en trois strophes) qui servent de légendes aux caricatures dessinées par son collègue Petrică Lazăr.

a) Le Juif-Judas monstre menaçant la foi chrétienne orthodoxe

Il ressort de l'examen des caricatures et de la lecture de leurs légendes, que la foi d'un « authentique » Roumain (personne d'ethnie roumaine professant la religion chrétienne orthodoxe), est menacée par Judas, dont l'objectif est de détruire la croix au profit de l'étoile de David. Cet aspect est particulièrement saisissant dans une caricature « classique » où l'on peut constater divers autres éléments stéréotypés de Judas (fig. 1). En effet, ce dernier est un monstre endiablé (pourvu de cornes), un mélange de taureau et de dragon assis sur un trône d'or, muni des attributs de sa puissance : le Talmud, la bourse d'argent, la presse, le communisme et la franc-maçonnerie, représentés respectivement par la faucille et le marteau, et les symboles maçonniques. Il étend son bras en signe de volonté de domination, tandis que la croix brisée est foulée par

56. Pour une étude générale (quoique non exhaustive), cf. Brăescu, Alina-Viorela, *Imaginea evreului în presa din România (1900-1940). O cercetare comparată,* thèse coordonnée par Alexandru-Florin Platon et Carol Iancu, soutenue à l'Université « Al. I. Cuza » de Iași, le 23 septembre 2011.

57. Radu Bardă, *Iuda,* București, Tipografia ziarului Universul, 1937. L'antisémitisme est présent dans son autre recueil, *Treziți-vă Români* ! [*Roumains, réveillez-vous !*], București, Tipografia ziarului Porunca Vremii, 1938.

ses sabots. La troisième et dernière strophe de cette légende-poésie est un avertissement et une menace :

> Judas, Judas, rappelle-toi
> Que le pouvoir de la sainte Croix
> Ne tardera pas à broyer
> Ta nation – engeance de vers de terre[58].

Fig. 1. Un Judas-monstre foule la croix brisée.

Même le Juif-Judas qui demande à être baptisé représente un danger mortel pour l'Église orthodoxe roumaine. Une caricature (fig. 2) est très explicite à ce sujet. Un enfant juif demande à un pope orthodoxe de le baptiser et de lui donner un nom chrétien. Après l'avoir trempé dans l'eau bénite, le pope est surpris de faire ressortir un « *jidan* » qui a aussitôt grandi, avec une tête de Belzébuth, portant autour du cou, l'étoile de David. La troisième et dernière strophe qui sert de légende présente la réaction du pope mais aussi du nouveau chrétien :

58. *Ibid.,* p. 64.

Péris Satan de cette eau bénite
C'est ainsi que s'écrie le pope effrayé
Mais le *jidan* rit pleinement
Je ne péris point, car je suis chrétien ![59]

Fig. 2. Résultat d'un baptême : un Judas-Belzébuth sort de l'eau bénite.

b) Le Juif-Judas conspirateur et traître vise le démembrement de la Grande Roumanie

Les Juifs sont perçus comme des allogènes indésirables, menaçant l'intégrité de la Grande Roumanie, l'État national réalisé après la Grande Guerre, par la réunification de ses provinces historiques (la Bessarabie, la Bucovine et la Transylvanie sont revenues à la « mère-patrie »). Traîtres par excellence, identifiés à Judas, dans lesquels on ne peut avoir confiance, ils sont dénommés soit des « judéo-bolcheviks», soit des « judéo-hongrois ». Le Juif-Judas est ainsi l'ennemi interne infiltré, qui sert les intérêts de l'Union Soviétique ou de la Hongrie voisines, comme il ressort d'une caricature représentant la carte de la Grande Roumanie (fig. 3). Le Juif-Judas, au nez crochu, portant papillotes et muni d'une casquette soviétique mord la terre de la Bessarabie, en tant que bolchevik,

59. *Ibid.,* p. 29.

tandis qu'un autre Juif-Judas, hongrois irrédentiste, mord la terre de la Transylvanie tenant dans les mains un drapeau avec la mention : « Nous voulons l'*Ardeal* [autre dénomination de la Transylvanie] ». Au centre de la carte de la Roumanie sont placés deux amis, l'un est Juif nommé Ghidale, l'autre Chrétien, considéré comme un « manche de hache » du premier. Il s'agit de Ion Mihalache, l'un des dirigeants du Parti national paysan, accusé de participer avec les youpins (« *jidanii* ») à l'étranglement du pays, son seul objectif étant d'être premier ministre. La deuxième strophe de la « poésie » accompagnant ce dessin souligne la figure haineuse de Judas :

> Allez, regardez avec combien de haine
> Judas mord avec sa bouche
> La terre de la souffrance
> Que nos parents nous ont laissée[60].

Fig. 3. Un Judas bolchevique mord la Bessarabie et un Judas hongrois irrédentiste mord la Transylvanie.

60. *Ibid.,* p. 95.

Destructeur potentiel de l'État national, le Juif-Judas apparaît ailleurs comme un monstre dans la peau d'un taureau endiablé en train de courir et retourner tout ce qu'il rencontre avec ses cornes, sur lesquelles sont inscrits les mots : « Démocratie » et « Communisme ». Cependant, la course de ce « Judas-monstre » (« *Judomonstrul* ») répugnant, dirigé par un « petit salaud bolchevique » qui lui tient les cornes, est stoppée par de nombreuses lances enfoncées dans son corps et qui portent les noms de tous les journaux de droite et d'extrême droite parmi lesquels, bien visible « Porunca Vremii »[61].

c) Le Juif-Judas voleur des richesses du pays, exploiteur du travail des Roumains

L'image traditionnelle associant le Juif à l'argent est amplifiée dans la presse et les caricatures de l'entre-deux-guerres par d'autres poncifs liés au rôle supposé « néfaste » qu'il joue dans les multiples activités économiques du pays et dans les diverses provinces. C'est le « Juif capitaliste » qui est vilipendé, accusé de piller les richesses du pays, comme le révèle une caricature présentant quatre « Judas » (fig. 4). Assis autour d'une table, ces personnages au nez crochu sont en train de se partager d'importantes sommes d'argent, l'un d'eux tenant jalousement une bourse sur laquelle est mentionné un multiple du chiffre 30 (30 millions d'or ?) renvoyant aux trente deniers de Judas. La légende en vers nous apprend que l'or partagé est le résultat de la déforestation, laissant le pays « sans chênes, pins ou sapins » :

> Quatre Judas assis ensemble
> Se partagent l'or comme une proie
> Tandis que les grandes forêts de sept montagnes
> Pleurent aujourd'hui leur têtes chauves[62].

61. *Ibid*., p. 112. Les autres journaux mentionnés : *Apărarea Națională* [*La Défense Nationale*], *Universul* [*L'Univers*], *Neamul Românesc* [*La Nation Roumaine*], *Porunca Vremii* [*Le Commandement du Temps*], *Frontul* [*Le Front*], *Buna Vestire* [*La Bonne Nouvelle*], *Țara Noastră* [*Notre Pays*], *Sfarmă Piatră* [*Brise la Pierre*].
62. *Ibid.,* p. 10.

Fig. 4. Quatre Judas se partagent l'or et l'argent, résultat de la déforestation.

D'autres caricatures semblables concernent le grief économique : trois Juifs hideux se partagent autour d'une table l'argent obtenu de la vente de la récolte des paysans[63] ; deux Juifs barbus, calottes sur la tête emportent le raisin, le blé, le maïs, mais aussi la poule, le canard et la dinde, car « Judas qui ne connaît pas la charrue », profite pourtant du résultat du travail du paysan[64] ; un gros « Juif capitaliste », portant chapeau, cigare au bec, tenant une bourse pleine d'or dans la main gauche et une feuille du Talmud sous le bras droit, craignant d'être expulsé du pays, envisage de se convertir, pour continuer à garder « ses vignes, ses puits de pétrole et ses moulins »[65].

d) Le Juif-Judas monstre hybride et plante parasite

Le Judas-Juif qui a réussi par malversations à dominer la vie économique, est souvent représenté comme un monstre s'attaquant au travailleur roumain sans défense. En même temps, son parasitisme – leitmotiv

63. *Ibid.,* p. 104.
64. *Ibid.,* p. 32.
65. *Ibid.,* p. 140.

constant – est illustré par son identification avec des plantes parasites : « chiendent rampant » ou « champignon vénéneux », « chardon » ou « chenille »… Deux caricatures sont révélatrices pour ces aspects. Dans un dessin intitulé *Un monstre qui fait la distinction entre confession et nationalité*[66], on observe un monstre hybride (une tête d'homme immense au nez crochu, avec des crocs d'une bête fauve, des griffes d'un oiseau de proie et le corps de l'espèce des invertébrés) assis sur un paysan roumain en train d'agoniser. La deuxième caricature est un paysan roumain fort et décidé qui est en train de nettoyer avec une grande hache les arbres envahis par des chenilles, et le jardin par des champignons vénéneux[67]. Le Juif-Judas reconnaissable à sa bourse d'argent (sur laquelle on peut lire : « les deniers de la vente de la nation ») est une chenille immense qui a envahi le tronc de l'arbre fruitier sur lequel sont visibles des signes maçonniques. Le Juif-Judas chenille est associé aux sectes néo-protestantes symbolisées par des champignons vénéneux (le baptisme, l'adventisme, etc.). Enfin de la racine de l'arbre « infecté» pousse un chardon qui contient les slogans : « humanisme », « égalité », « fraternité ».

e) Le Juif-Judas vise la domination de l'Europe et du monde

Le Juif-Judas veut détruire l'État national avec des slogans politiques comme « égalité », « démocratie », « fraternité », et en fait, il vise la domination non seulement de la Roumanie, mais de l'Europe et même du monde entier. Une caricature[68] présente la tête de Judas avec de petites cornes, le nez crochu et l'étoile de David collée à son front, tandis que sa main droite immense attrape la carte de l'Europe avec ses griffes. Sur chaque doigt de cette main marquée par des symboles maçonniques, on lit les mots : « Démocratie », « Anti-fascisme », « La Ligue contre les préjugés », « La Ligue des droits de l'Homme » et « La Ligue pour la paix ». La légende en vers note que si la main droite de Judas montre au monde « des sentiments humanitaires », en revanche, sa main gauche répand la mort, sa volonté étant la domination du monde guidée par le Talmud :

66. « O lighioană care face deosebire de confesiune și naționalitate », *Porunca Vremii,* n°213, 24 septembre 1935.
67. Cf. *Porunca Vremii,* n° 638, 27 janvier 1937, p. 1.
68. Radu Bardă, *Iuda, op. cit.,* p. 80.

Parce que Judas, âme cruelle
Sait une chose [un enseignement] du Talmud
Qu'il peut devenir « Roi » du monde
Par le biais de la démocratie[69].

Le Juif-Judas est une araignée qui tisse sa toile sur tous les États, l'Europe d'abord, mais même au-delà (fig. 5). Ce Judas araignée porte la barbe, comme le pope orthodoxe roumain, mais possède aussi des papillotes, tandis que l'étoile de David et l'étoile soviétique sont incrustées dans son corps. L'auteur le met en garde, car Ion, [l'un des prénoms les plus répandus chez les Roumains] « aujourd'hui sans chance », risque de se réveiller et de réagir, en mettant le feu et à sa toile et à ses papillotes :

Ion, celui qui aujourd'hui n'a pas de chance
Peut s'emporter comme les fous
Et sous ta toile il mettra le feu
Qui brûlera pour toujours tes papillotes[70].

Fig. 5. Un Judas-araignée tisse sa toile sur toute l'Europe et même au-delà.

69. *Ibid.,* p. 80.
70. *Ibid.,* p. 144.

f) La « fin » du Juif-Judas

Inspirés par la persécution officielle infligée aux Juifs en Allemagne par le nouveau régime nazi, les textes et les caricatures antisémites deviennent de plus en plus violents, proposant de suivre l'exemple allemand. C'est ainsi que dans une « poésie » publiée après la promulgation des lois racistes de Nuremberg, l'auteur tout en dénonçant le Juif-Judas toujours prêt « à vendre le pays » regrette que dans la Grande Roumanie « notre Hitler dort encore ! »[71]. La pression de l'extrême droite renforce la politique de « roumanisation » du gouvernement Tatarescu (1936-1937), tandis que, dès son arrivée au pouvoir, le gouvernement Goga-Cuza (20 décembre 1937-10 février 1938) promulgue une massive législation antisémite.

Des caricatures de plus en plus nombreuses illustrent cette évolution inquiétante, se muant en véritables appels au meurtre, deux dessins étant particulièrement suggestifs. L'un (fig 6) montre un « Judas-monstre » (*Judomonstrul*), avec une tête hideuse, barbe hirsute, nez crochu, étoiles de David comme boucles d'oreilles et griffes attrapant une bourse d'argent, et avec un corps de reptile (« plein de sang chrétien »), terrassé par un Archange à cheval (sur le harnais duquel on distingue la croix gammée) qui lui enfonce une lance en « or ». Il s'agit du célèbre Archange Michel terrassant le dragon, où seuls les noms des protagonistes ont été changés : l'Archange Michel (symbole fétiche de la Garde de Fer) porte fièrement l'emblème « Porunca Vremii », tandis que le « Judas-monstre » remplace le dragon. Le deuxième dessin (fig. 7) illustre le suicide du Juif-Judas, accompagné de cette légende-poésie :

L'histoire, tous nous la connaissons
Elle est ancienne et le péché sans pareil
La suite ? Judas attristé, pleurant,
S'est mis la corde au cou

La Nation Valaque, elle aussi
A été vendue par les deniers d'Israël
Ainsi, parmi nos parents
Nous avons plusieurs Judas !

71. Cf. Radu Bardă, « Jidanul nu-i decât o fiară» [« Le Youpin (*Jidanul*) n'est qu'un animal cruel »] *Porunca Vremii,* n° 233, 17. octobre 1935.

Mais les « traîtres » – selon leur rang
Finiront tous, dans l'ordre, sur la potence
Car ainsi sont maudits pour chuter
Ô, traîtres, qui suivra ?[72]

Fig. 6. L'Archange portant l'emblème "Porunca Vremii"*, terrasse le Judas-monstre (*Judomonstrul*).*

Fig. 7. Le suicide de Judas qui a "vendu" la Nation Valaque.

72. Radu Bardă, *Iuda, op. cit.,* p. 159.

VI. Conclusion

Que peut-on retenir de ce long chemin parcouru, dans l'espace culturel et politique roumain, depuis les légendes médiévales et achevé avec les caricatures d'avant la Shoah ? L'image du Juif-Judas nous apprend que les premiers fondements de l'antijudaïsme populaire sont religieux plongeant les racines jusque dans les Évangiles. Au XIXe siècle, dans le cadre de la polémique sur l'émancipation des Juifs, largement étalée dans la presse et au Parlement, nous assistons à l'élaboration d'une première plateforme idéologique de l'antisémitisme « moderne ». Ce dernier reprend tous les acquis de l'antijudaïsme, tous les stéréotypes connus du Juif-Judas (dans les domaines religieux, culturel, économique et social) et apporte (comme ce fut le cas dans les pays de l'Europe occidentale) en plus de l'aspect politique, un élément nouveau qui fait sa spécificité : la « singularité raciale ». Le grief racial a trouvé par la suite, au XXe siècle, une place particulière chez les théoriciens roumains de l'antisémitisme et chez certains intellectuels qui ont insisté sur la « nature » complètement différente du Juif-Judas par rapport à l'identité du Roumain « authentique » (personne d'ethnie roumaine professant uniquement la religion chrétienne orthodoxe). Ce même grief se retrouve notamment dans la caricature consacrée au baptême du Juif-Judas (cf. fig. 2) et qui démontre que tout en se convertissant, il ne change pas de « nature », car il appartient à une race « inassimilable ». Plus qu'une évolution, on peut constater un maintien et un recyclage des stéréotypes de Judas de l'époque médiévale à l'époque contemporaine. Le Juif-Judas ne se contenterait pas d'étrangler financièrement la population roumaine, il est perçu comme un monstre pouvant pervertir la culture et la société roumaines, susceptible même de détruire l'État.

Accusé de tous les méfaits, traître et prédateur, ennemi par excellence de la nation roumaine, le Juif-Judas devient un monstre qui doit être anéanti, c'est ainsi que peuvent être justifiées aussi bien les violences perpétrées par les « Garde de Fer » et les mesures juridiques prises à l'encontre des Juifs roumains, et qui ont pu être considérées par certains comme des signes préfigurant les horreurs de la Shoah. Cependant, nous n'avons pas appréhendé le sujet pour la période de la Shoah, ni pour les périodes communiste et post-communiste qui réclament chacune une recherche particulière.

Quel abîme entre le Juif réel et le Juif imaginaire ! Nous pouvons affirmer en guise de conclusion que Judas dans l'espace roumain, comme ailleurs en Europe, est devenu rapidement une source de mythes et de stéréotypes, une véritable « matrice »[73], où le personnage historique disparaît derrière eux. Le dénominateur commun de ces mythes et stéréotypes est l'antisémitisme, « la plus longue haine de l'histoire ».

Nous tenons à souligner qu'en abordant le cas du Juif-Judas, nous avons brossé un tableau forcément négatif du *Juif imaginaire*, vu par l'Autre, mais nous n'avons pas exposé l'histoire des Juifs en Roumanie à laquelle nous avons consacré de nombreux travaux. Il convient donc d'insister avec force sur le fait que, malgré l'antisémitisme et tous ses travers, des rapports de bon voisinage se sont établis entre les populations chrétiennes et juives aussi bien dans le milieu rural qu'urbain. Nombre d'intellectuels roumains ont pris la défense des Juifs lorsqu'ils furent persécutés et ont prôné leur intégration dans la société roumaine. Le *Juif réel* a pu maintenir son identité juive, en contribuant à la modernisation et à la prospérité du pays.

73. Pierre-Emmanuel Dauzat, *Judas. De l'Evangile à l'Holocauste,* Bayard, 2006, p. 16.

II. JOURNÉE DE RENCONTRE ACADÉMIE DE NÎMES ET ACADÉMIE DES SCIENCES ET LETTRES DE MONTPELLIER

19 octobre 2016

HISTOIRE DE L'ACQUISITION DE L'HÔTEL DU 16 RUE DORÉE, 1912-1919

par Alain AVENTURIER
secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes

L'Hôtel de l'Académie a fait l'objet de nombreuses études et nous avons jugé opportun de rappeler le concours de circonstances qui conduisit notre compagnie à acquérir cet hôtel à la fin de 1919. Voilà bientôt cent ans, l'académie y tint sa première séance. Mais évoquons tout d'abord la vie errante de l'académie dans les lieux successifs où elle a tenu ses séances pendant près de trois siècles. Dès sa création en 1682, l'académie se réunit chez l'un de ses fondateurs, Jules César de Fayn, marquis de Péraud. Hélas, trois années plus tard, la révocation de l'édit de Nantes perturba les premiers pas de notre compagnie, nombre de ses membres étant de confession réformée.

Elle renaquit en 1752, en pleine éclosion des Lumières et tint ses séances le plus souvent dans l'actuel hôtel de Balincourt, à l'angle de la rue des Lombards et du boulevard Gambetta. Outre cet hôtel, ou parfois le domicile de certains autres membres, l'académie s'est réunie dans les plus beaux immeubles de la ville, sans oublier le palais de l'évêché. À partir de 1760, ce fut presque toujours chez Jean-François Séguier qu'elle tint ses séances. Ce savant qui a, le premier, réussi à proposer une restitution magistrale de la dédicace impériale inscrite sur le frontispice de la Maison Carrée, fut un bienfaiteur de notre compagnie puisqu'il lui fit don de son hôtel particulier et de ses collections. Il en fut récompensé par le conseil de la ville de Nîmes qui donna son nom à la rue éponyme, du vivant de Séguier, en 1781.

Ainsi, trois ans avant la Révolution, l'académie était-elle devenue propriétaire pour la première fois de son hôtel. Elle ne put en jouir que quelques années, sept ans exactement, puisque, sous la Convention, la loi du 8 août 1793 supprima les académies. Trois ans plus tard, l'hôtel de Jean-François Séguier où l'on voit gravé dans la pierre « Hôtel de l'Académie » fut vendu au citoyen Jean Pieyre et servit de logement au recteur des nouvelles académies universitaires. En effet, il faut rappeler qu'à cette période le mot « académie » ne désigne plus notre compagnie, mais le rectorat de l'académie, Nîmes ayant été durant la première moitié du XIXe siècle, le siège d'un des vingt-sept rectorats de France, nombre égal alors à celui des cours d'appel.

Au début du XIXe siècle, notre compagnie sembla vraiment en situation de voir cesser sa vie errante car la municipalité de Nîmes lui procura gracieusement un lieu de réunion, à la mairie même, dans une partie du 3e étage donnant sur la rue Dorée et cela, pendant près d'un siècle ou presque, jusqu'au 8 juillet 1912. Pour quelles raisons le 8 juillet 1912 fut-il le dernier jour de l'ultime réunion de l'académie à l'hôtel de ville ? Les *Bulletins* des séances[1] qui retracent la vie académique, en particulier les bulletins des années 1911 et 1912, expliquent pourquoi l'offre compensatrice et généreuse de la municipalité d'une autre résidence située au palais des beaux-arts, sans comparaison aucune avec le logement de la mairie, de grand luxe même, allait être la source de mille tracas, de longues discussions, de cas de conscience, voire de sujets de

1. *Bulletins des séances de l'Académie*, Académie de Nîmes, 16 rue Dorée, 30000 Nîmes.

désunion au sein de notre compagnie. Le point de départ se situe en 1905 : la loi de séparation des Églises et de l'État eut pour conséquence de voir Mgr Béguinot, l'évêque de Nîmes, quitter l'ancien palais épiscopal pour installer les services de l'évêché rue Robert. Un autre événement fut en 1910 la vente à la ville de Nîmes par le département du Gard, de l'ancien palais épiscopal destiné à devenir le palais des beaux-arts.

Or, un an avant, en 1909, la municipalité envisageait, pour le bon fonctionnement de ses services, de récupérer le local du 3e étage de la mairie qu'elle offrait depuis près d'un siècle à notre compagnie. En compensation de l'éventuel départ de la mairie, la municipalité avait décidé d'offrir à l'académie, toujours gracieusement, la plus belle partie de l'ancien palais de l'évêché dont elle venait d'être propriétaire. C'est ainsi que Monsieur le maire Hubert Rouger recevait le 10 mars 1910 le bureau de l'académie pour lui faire connaître ses projets et ses décisions relatifs au transfert de notre compagnie au palais des beaux-arts, anciennement palais de l'évêché.

Au cours de la séance du 4 novembre 1911, alors que le président Jouve rend compte de l'organisation du transfert pour une imminente entrée au futur palais des beaux-arts, certains de nos confrères exprimèrent leur douloureuse réticence à la pensée d'aller occuper quelques-unes des salles sanctifiées par la vie et par la mort de leurs évêques : « Dans les locaux qui nous sont affectés, se trouve notamment la chambre où sont morts nos évêques[2]. » Ces plaintes ont vivement touché les confrères et sont allées au cœur de chacun. Le président Jouve entreprend, sans se décourager, la recherche d'une solution qui pourrait aplanir les difficultés ; on retourne à l'ancien évêché afin de s'enquérir des moyens de transporter le siège de l'académie loin des appartements dont l'occupation serait susceptible de déplaire aux chanoines ; tout est exploré, en vain.

Les conclusions du rapport du président Jouve sur le transfert sont alors soumises au vote à scrutin secret. Le dépouillement donne : 16 voix pour l'adoption, 10 voix contre, 1 bulletin blanc. La décision finale de l'académie est ainsi rédigée : « L'Académie regrette que les

2. Nadal, André, *Cinquantenaire de l'Inauguration de l'Hôtel de l'Académie de Nîmes (1920-1970)*, p. 6.

circonstances n'aient point permis de donner satisfaction aux sentiments récemment exprimés par quelques-uns de ses membres ; elle prend acte de la lettre de M. le maire, en date du 13 janvier 1912, concernant le déménagement dans les locaux des Beaux-arts[3]. »

Le débat n'est malheureusement pas clos et une tempête va se déchaîner ! L'académie devient la cible d'attaques extérieures, personnelles et collectives dont la presse se fait l'écho. Le bâtonnier Paul Clauzel, secrétaire perpétuel, se voit obligé d'exprimer son indignation et de s'élever avec véhémence, notamment contre une menace à l'endroit de nombreux membres de l'académie, relevée dans un article de presse, ainsi rédigé : « Mais qu'ils sachent que nos amis seront devant la porte de l'évêché volé, pour les huer au passage, le soir de la première réunion dans le palais épiscopal. » Et le secrétaire perpétuel de s'écrier : « Sommes-nous en France, Messieurs, en plein xxe siècle ?[4] » Le 8 juillet 1912 fut la dernière séance à la mairie et, le 14 octobre de la même année, la première au palais des beaux-arts. À cette séance inaugurale étaient volontairement absents les chanoines et les membres qui s'étaient joints à eux dans le vote du 22 janvier, autrement dit tout le groupe dit de la minorité.

Le vendredi 25 octobre, au cours de la séance extraordinaire tenue dans le grand salon du palais des beaux-arts, le président Jouve fait part de la lettre que lui a adressée Mgr Béguinot, évêque de Nîmes, membre honoraire de l'académie, qui a déjà été publiée par plusieurs journaux et notamment reproduite par *la Croix du Gard*, annonçant sa démission et se déclarant désormais étranger à notre compagnie. Trois jours plus tard, lors d'une séance ordinaire, on enregistrera celle de onze académiciens. Au cours de cette même séance, la troisième et dernière dans le palais des beaux-arts, le trésorier, M. Fernand Bruneton qui avait été plusieurs fois président de la Confédération des Vignerons du Sud-Est, offrit de mettre à la disposition de l'académie le local de la Société de l'Agriculture, situé dans la maison de l'architecte M. Palatan, 7 rue des Frères mineurs. Tout allait immédiatement rentrer dans l'ordre : démissions retirées, crise terminée. La première séance s'est tenue rue des Frères mineurs, le 11 novembre 1912, avec l'académie au

3. *Ibid*., p.10.
4. *Ibid*., p.10.

grand complet. L'académie allait pendant plus de sept années tenir ses séances dans les locaux de la Société de l'Agriculture. Pendant cet intervalle de sept années (de 1912 à 1919), de nombreux confrères qui avaient pris une part active à la question de notre site en 1912, étaient décédés.

À l'initiative du chanoine Bonnefoi, supérieur de Saint-Stanislas et ancien président de l'académie, une souscription est lancée dans le but d'acquérir la maison située au 16 rue Dorée sur proposition de notre confrère l'architecte Max Raphel. La propriétaire Mlle Adrienne Michel, fille d'Albin Michel l'auteur bien connu de *Nîmes et ses rues* fit une proposition de vente pour la somme de 30 000 francs. « L'avantage du projet, dit Max Raphel, est que l'académie sera enfin chez elle, la question de l'ancien évêché sera définitivement résolue. L'antique demeure de Gailhard Guiran, ajoute-t-il en terminant, avec son parfum suranné et vieillot de Renaissance française conviendrait parfaitement à notre compagnie[5]. » L'acte de vente de l'immeuble 16 rue Dorée a été signé le 29 novembre 1919.

D'autres circonstances, hasards de la vie, ont servi également l'académie dans l'acquisition de cet hôtel. En effet, un drame douloureux, survenu dans la famille de Mlle Michel l'a favorisée. À la fin de la guerre, elle a souhaité vendre le plus rapidement possible, et la négociation du chanoine Bonnefoi a permis de diminuer de manière très significative le prix de l'hôtel. C'est le 7 juin 1920 que l'académie tint sa séance inaugurale dans son nouvel hôtel de la rue Dorée dont l'aménagement avait été réalisé par l'architecte Max Raphel. Ce grand jour réunit 33 académiciens dans la salle des séances. En témoignage de gratitude envers le chanoine Bonnefoi, l'académie commanda son portrait au peintre Edouard Nuel qui tint à l'offrir gracieusement à la compagnie et il fut décidé qu'il prendrait place dans la salle des séances. Dans son étude sur l'histoire de notre hôtel, André Nadal tire ainsi heureusement la conclusion des difficultés surmontées :

> En 1912, après l'offre du Palais des beaux-arts de la part de la municipalité, les deux groupes qui se sont formés à l'Académie ont eu – tous deux – raison d'agir comme ils l'ont fait, le groupe de la majorité de ne pas décliner une offre aussi princière, celui de la minorité de la refuser ; ainsi harcelées, pourrait-on dire par les événements, ces prises de posi-

5. *Ibid*., p. 18.

> tions opposées ont finalement et paradoxalement servi la même cause : l'acquisition d'un magnifique hôtel mais aussi une réconciliation la plus fraternelle, une entente à jamais construite sur le roc[6].

Pour terminer, je voudrais donner quelques précisions concernant notre bel hôtel. Cette maison bourgeoise fut édifiée probablement durant le XVe siècle. Si nous ne savons rien de ses occupants au XVIe siècle, nous connaissons par contre les grandes familles qui en furent successivement et pendant longtemps les propriétaires. Le 16 de la rue Dorée fut au XVIIe siècle l'hôtel Guiran, au XVIIIe l'hôtel de la Tour, au XIXe l'hôtel Nègre-Albin Michel pour devenir au XXe l'hôtel de l'Académie. Précisons que l'origine du nom de la rue Dorée remonte au début du XVIIe siècle. Connue sous la dénomination de rue Daurade, elle s'est transformée en rue Dorée à la fin de ce même siècle. Les historiens[7] ne sont pas d'accord sur l'origine du nom de Daurade, les uns prétendent que cette appellation provient du fait que la rue en question aboutissait jadis à la maison connue sous le nom pompeux de « Trésorerie ». En revanche, d'autres soutiennent que la rue Daurade fut ainsi appelée parce qu'elle était habitée par les bourgeois les plus riches de la ville.

Depuis l'acquisition de cet hôtel, l'académie a procédé à d'importantes restaurations. En 1919, c'est l'architecte Max Raphel qui a permis la réalisation de toutes les réparations indispensables à son installation, en particulier l'aménagement de la salle des séances. Comme vous le savez, la porte d'entrée Louis XIII est remarquable et nous aimons à rappeler que l'inscription « *Ne quid nimis* », « Rien de trop », est une devise invitant à la sagesse et non à la paresse ! La splendide cour d'honneur, de l'époque Renaissance, constitue vraisemblablement le joyau de l'hôtel.

C'est l'aménagement en 1969-1970 puis en 1991-1992 du second étage avec la salle des séances qui a été l'objet des principales adaptations. Les pièces portent le nom des bienfaiteurs de l'académie : la salle de Lordat qui abrite les Archives de l'académie, la salle de Villeperdrix où se trouvent les Bulletins des sociétés en correspondance,

6. *Ibid*., p. 23.

7. « Le Vieux Nîmes », *Bulletin de la Commission Municipale d'Archéologie*, publié par les conservateurs des musées locaux, p. 2.

la salle Henri Bauquier qui abrite la collection du comte de Chambord qui a fait l'objet d'un classement par les Monuments historiques, mais aussi la salle Barnouin où sont répertoriés les Bulletins et Mémoires les plus récents, la salle Livet où se trouvent les travaux des sociétés savantes de province, la salle des Mémoires où l'on peut consulter les *Mémoires* et *Bulletins* des séances depuis le tout début des années 1800.

De nombreux aménagements ont concerné également le premier étage avec l'installation de la bibliothèque qui abrite près de 7 000 volumes mais également la collection iconographique Filleron-Lorin riche de quelques 45 000 cartes postales représentant essentiellement les édifices religieux de toute la France que l'académie inventorie et met en état de conservation. Le salon de réception et le secrétariat actuels abritaient le cabinet d'un médecin et l'appartement mitoyen était occupé par la sœur de ce médecin, appartement que l'académie se propose de réhabiliter aujourd'hui. La dernière opération importante a concerné la rénovation de la toiture en 2007.

La réhabilitation et l'entretien de cet hôtel, dont la superficie totale est de 656 m^2, ont pu être réalisées grâce à la générosité de plusieurs mécènes, en particulier le marquis de Lordat et M. de Villeperdrix. Le dernier legs dont l'académie a pu bénéficier date de 1980. C'est Jules Davé, magistrat et membre résidant qui a fait don de son hôtel particulier édifié en 1892 pour Arthur de Roussel. Situé à l'angle du Boulevard Talabot et de la rue Fénelon, il a fait l'objet d'une inscription aux Monuments historiques. C'est grâce aux revenus locatifs de cet immeuble que l'académie peut équilibrer son budget de fonctionnement.

Voilà donc brièvement résumées la présentation et l'évolution du patrimoine foncier de notre compagnie. Nous sommes conscients de la chance d'avoir pu hériter de cette situation mais la gestion de ce patrimoine nécessite une vigilance permanente qui mobilise fortement l'académie. Par bonheur, nous avons la chance d'avoir parmi les académiciens notre confrère architecte Antoine Bruguerolle qui met gracieusement à notre disposition ses collaborateurs et son expertise. C'est grâce à lui que toutes les rénovations de l'hôtel Davé ont pu aboutir de même que le projet de réhabilitation de l'ancien appartement de la rue Dorée qui va démarrer en 2017.

Documents consultés

Bulletin des Séances de l'Académie de Nîmes, Année 1911, Transfert du local académique, pp. 105, 108, 113.

Bulletin des Séances de l'Académie de Nîmes, Année I9I2. Sur le transfert du local académique dans le nouveau Palais des beaux-arts, des pages 10, 11, 14 jusqu'aux pages 126, 128, 130.

Bulletin des Séances de l'Académie de Nîmes, Années 1919, 1920, Inauguration du siège social, p. 121.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, Années 1911-1912, 1918-1919 et 1920-1921.

Nadal, André : *Cinquantenaire de l'inauguration de l'Hôtel de l'Académie de Nîmes*, Nîmes, 1972.

UN VOYAGE DE MONTPELLIER À NÎMES SOUS L'EMPIRE ROMAIN

Pr Michel GAYRAUD
de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier.

Résumé : Un voyageur qui vient de Narbonne et qui se rend à Digne parcourt, au troisième jour de son voyage, l'étape Sextantio–Nîmes. Le long de la voie Domitienne, il observe l'organisation du terroir, relève les ressources de l'agriculture, et se mêle à la vie agitée des artisans et courriers du relais d'Ambrussum qu'évitent les riches voyageurs. Il croise le convoi du proconsul de la Narbonnaise qui va prendre ses fonctions et il arrive à Nîmes en traversant une vaste nécropole avant d'arriver à la porte du Cadereau.

Mots-Clés : Voie Domitienne, *cisium*, *carpentum*, milliaires, cadastre romain, odomètre, hospitalité, poste publique.

Parler d'un voyage de Montpellier à Nîmes au début de notre ère est une provocation anachronique. Anachronique parce qu'on situe d'ordinaire la naissance de Montpellier en 985 lorsque le comte de Melgueil donne le Monte Pestelario à Guilhem et qu'il n'y a rien d'antique sur le site lui-même. Il faut aller au plus près à Lattes (Lattara), à Murviel (oppidum du Castellas) et à Castelnau-le-Lez (Sextantio) pour trouver des agglomérations préromaines puis romaines. Nîmes, au contraire, existe depuis longtemps quand apparaît Montpellier. Le village du VIe siècle av. J.-C., constitué d'un tissu lâche de modestes habitations de bois et de

terre, s'est structuré au ve en une bourgade en pierre avec une première fortification matérialisée par la construction d'un bastion au cœur de la tour Magne. Enfin lorsque Nîmes entre dans l'histoire romaine, Jules César y fonde une colonie latine en 45 av. J.-C., mille ans avant la naissance de Montpellier.

C'est aussi une provocation parce que, si les sources antiques parlent des étapes routières, aucune ne fait le récit d'un pareil voyage. Mais on peut, en rassemblant des documents épars, retracer la vie de l'un des voyageurs nombreux (soldats, marchands, propriétaires terriens, paysans, colporteurs, montreurs d'animaux, acteurs et musiciens) qui ont parcouru la voie Domitienne entre Sextantio et Nîmes. Nous verrons successivement les préparatifs du voyage, puis les principales étapes avec les paysages et la circulation des convois.

I. Les préparatifs du voyage

Il faut d'abord choisir un voyageur, un vrai, qui a sans doute effectué le trajet à plusieurs reprises. Ce sera Q. Julius Barbarus, connu par son inscription funéraire trouvée à Narbonne (C.I.L. XII, 6037) (fig. 1). Il ne faut pas se laisser abuser par son surnom Barbarus. C'est un sur-

Fig. 1. Épitaphe de Quintus Julius Barbarus.

nom d'origine italienne, présent en Gaule Narbonnaise : on connaît même à Nîmes une femme Barbara mère d'une Barbarula (C.I.L. XII, 3467). Notre Barbarus est bel et bien un véritable citoyen romain, fils de citoyen romain. À Narbonne, c'était un *incola*, c'est-à-dire un homme domicilié intentionnellement dans cette ville, mais originaire d'Italie, ou d'une autre province comme l'Espagne, ou d'une autre cité, par exemple, Fréjus ou Arles. Barbarus pour sa part est venu de la colonie latine de Digne où il a même été édile municipal, ce qui permet de

le situer entre la création de cette colonie par Auguste au début du Ier siècle apr. J.-C. et sa transformation en municipe après son rattachement à la province des Alpes maritimes sans doute sous Hadrien ou Antonin. Compte tenu de cette élection, il ne s'est installé à Narbonne que vers la trentaine d'années, peut-être en raison de son mariage ou pour ses affaires. En tout cas, il avait certainement gardé des parents et des biens à Digne. Il n'est donc pas aberrant de supposer que cet homme a fait plus d'une fois le trajet de Narbonne à Digne qui était située sur la route de Grenoble à Cimiez, non loin de Sisteron et de la voie Domitienne. Un tel voyage en latin s'appelle un *viaticum*, mot qui désigne un transport au moyen d'une voiture ou d'un cheval, par opposition à une *excursio*, simple passage entre deux lieux, et à une *peregrinatio* qui est un transport en terre éloignée. Compte tenu de la lenteur des déplacements, cet homme mettra sept jours pour arriver à destination en passant par Béziers, Saint-Thibéry, Sextantio, Nîmes, Beaucaire, Arles, Cavaillon, Apt et Sisteron. À la fin du premier jour, il a fait étape à Cessero (Saint-Thibéry) où il a franchi l'Hérault (Arauris) sur un pont de pierre. Il y a croisé de nombreux chariots venus par Lodève (Luteva) chargés du bois de pin des Gabales (Gévaudan), nécessaire au chauffage des habitations et des thermes, d'autres transportant des pins de résine pour les chantiers navals de Narbonne et d'Arles, d'autres encore qui, depuis Millau (Condatomagus) descendaient des centaines de poteries sigillées fabriquées à La Graufesenque et exportées dans tout l'Empire par le port de Narbonne.

Pour sa part, Julius Barbarus va continuer son chemin par la voie Domitienne qui doit son nom à Cn. Domitius Ahenobarbus, le conquérant de la Gaule méridionale entre 122 et 118 av. J.-C. comme on le voit sur le milliaire trouvé en 1949 au Pont de Treilles au sud de Narbonne (fig. 2) où son nom est suivi du titre *imperator* décerné après sa victoire de

Développé de l'inscription sur la borne milliaire de Domitius.

Fig. 2. Borne milliaire de Domitius trouvée près de Narbonne.

Vindalium près d'Avignon en 121 contre les Allobroges et les Salyens. Notre voyageur a choisi cet itinéraire qui est le plus direct et le plus sûr car le brigandage a disparu depuis la réorganisation de la Province par Auguste. Mais, comme tout Romain qui prépare son voyage, il ne s'intéresse pas avant son départ au pays qu'il va traverser. Le voyage touristique n'existe pas en lui-même. Il s'inscrit dans d'autres déplacements qui avaient pour but le thermalisme, la gestion des domaines, l'étude géographique et ethnographique. En revanche, Julius Barbarus se préoccupe des étapes et des relais où il pourra s'arrêter et des distances qui les séparent. Il n'existe pas de carte portative. La seule qu'on connaisse pour tout l'Empire romain est la table de Peutinger conservée en un exemplaire unique à Vienne (Autriche), copiée au ve siècle apr. J.-C. sur une carte du IIIe siècle, elle-même copiée sur une peinture murale du début du Ier siècle. Mais elle n'est pas faite pour un usage privé, elle est bien encombrante et difficile à consulter avec ses onze feuillets de parchemin qui forment un rouleau de près de 7 m de long. Si Julius Barbarus emporte avec lui un document facile à transporter dans son *vidulus*, sac-valise en osier garni de cuir, c'est plutôt un objet comme l'un des gobelets de Vicarello. Ce sont quatre gobelets d'argent hauts d'une vingtaine de centimètres, ainsi appelés parce qu'ils ont été trouvés en 1852 aux Bains de Vicarello sur une rive du lac de Bracciano au N-O de Rome. Ils ont été emportés par un habitant de Gadès (Cadix) se rendant à Rome au début du Ier siècle apr. J.-C. et sont un mémento des étapes avec les distances entre les relais.

Une deuxième étape de ses préparatifs a consisté à choisir son mode de transport. Le cheval de selle aurait été le plus rapide mais il faut avoir une bonne constitution physique que Julius Barbarus, qui avance en âge, n'a peut-être plus. Il a donc choisi une voiture légère et rapide, un cabriolet appelé *cisium* à deux roues, tiré par un attelage de un ou deux chevaux. Peut-être sa fortune ne lui permet-elle pas d'en être le propriétaire. Car selon l'édit du Maximum, pris par Dioclétien en 301, longue mercuriale de très nombreux produits, le char à deux roues, sans le joug et sans ferrures, coûte 800 deniers, soit 36 jours de travail d'un ouvrier agricole nourri auxquels il faut ajouter l'attelage. Mais il a pu le louer pour le voyage, comme le font en général les Romains « moyens ». Il

s'est adressé pour cela à un *iumentarius*, c'est-à-dire un marchand ou loueur de chevaux et de véhicules comme il en existait un à Narbonne, du nom de Q. Onumisius Proculus (C.I.L. XII, 5032).

Du choix du véhicule dépend le confort car le revêtement de la route est dur, chaotique, abîmé d'ornières dues aux roues cerclées de fer. La voie Domitienne a été construite par tronçons en utilisant des matériaux locaux. Globalement, la chaussée avait 6 m de large permettant le croisement des véhicules. Elle était bordée de fossés, assise sur des strates dont l'épaisseur et la teneur variaient selon les sols géologiques sur lesquels elle s'appuyait. On peut, comme exemple, examiner la structure qui a été fouillée en 1988 au Crès près de Montpellier pour identifier le mode de franchissement du Salaison par un gué (fig. 3). Sur la tran-

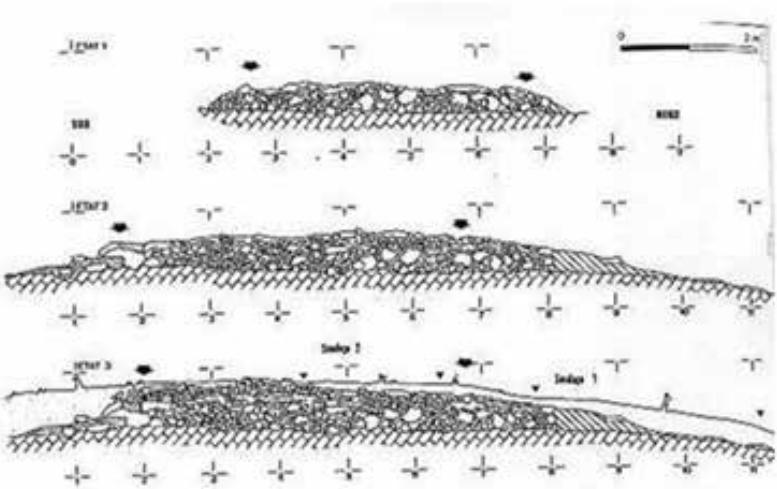

Fig. 3. Coupe de la voie domitienne au passage du Salaison

chée A, la voie mesure ici après plusieurs remaniements 11 m de large avec une épaisseur de 0,65 m. Sur le substrat calcaire, a été aménagé un blocage de la même roche. Par-dessus, on a déposé la couche destinée à supporter le charroi, composée de sable, graviers, éclats de calcaire damés. Pour assurer la stabilité, un aménagement contrebutait le côté nord. On comprend donc les détériorations que les violentes pluies fréquentes dans la région peuvent provoquer, surtout les orages cévenols (*procella*)

dont Sidoine Apollinaire, au ve siècle, parle dans son Carmen XXIV. Le géographe Strabon, au début de notre ère, décrit bien cette situation :

> Nîmes est située sur la route qui conduit d'Ibérie en Italie. Cette route est excellente en été mais, en hiver et au printemps, c'est un bourbier inondé par les débordements des cours d'eau qu'on franchit soit par des bacs, soit par des ponts de pierre ou de bois [IV, 1 12].

Il serait donc sage que Q. Julius Barbarus ait fixé son voyage au mois de juin avant les grosses chaleurs et les orages d'automne.

Il n'est pas impossible qu'il ait aussi adressé, avant de partir, une prière à une divinité protectrice des voyages comme Mercure ou Diane. On oublie trop souvent que les Romains prient en dehors des cérémonies sacrificielles. Ils prient à domicile pour les actes de la vie courante d'une oraison jaculatoire, spontanée et informelle, que le fidèle formule en lui-même sans la prononcer à haute voix. Ce sont des prières qui demandent le salut, qui mettent l'accent sur la sauvegarde de la personne et qui en appellent à l'aide divine, selon le principe religieux romain du « *do ut des* », « je donne pour que tu donnes ». Malheureusement les prières individuelles qui nous sont parvenues sont des œuvres littéraires écrites avec soin et art, et on ne peut pas penser que toutes les prières personnelles étaient aussi belles que celles que nous pouvons lire, par exemple dans Lucrèce (*De natura rerum* I, 1-43) ou dans Catulle (*Carmen* 76). Voici celle d'Apulée dans les *Métamorphoses* XI, 25 qui convient à un départ en voyage. Lucius, le héros du roman, après avoir été initié aux mystères d'Isis dans le temple de Corinthe rentre dans ses foyers :

> Toi qui veilles, sainte [dit-il à Isis], sans te lasser sur le salut du genre humain, toujours prodigue envers les mortels des soins qui les raniment, tu dispenses à l'infortuné la douce tendresse d'une mère. Il n'est ni jour ni nuit, ni instant fugitif que tu laisses passer sans le marquer de tes bienfaits, sans lui tendre la main secourable qui dénoue les réseaux les plus inextricables de la fatalité, calme les tempêtes de la fortune et maîtrise le cours funeste des étoiles.

II. De Sextantio à Ambrussum

Voici donc Q. Julius Barbarus qui, à la fin de son deuxième jour du voyage, approche de Sextantio. Venant de Forum Domitii (Montbazin), il a atteint la rive droite du Lez dont le nom (Ledum) viendrait du gaulois *leto* désignant des eaux bouillonnantes, allusion peut-être à sa source. Il trouve d'abord une vaste nécropole à l'emplacement de l'actuel mas de Bourgade et, un peu en amont, un moulin antique auquel a succédé le moulin de Navitau (fouilles 2015). L'étape relais de Sextantio dont le nom se trouve sur les gobelets de Vicarello se situe sur l'avancée d'un plateau qui surplombe le fleuve sur sa rive gauche. Pour y accéder, Q. Julius Barbarus traverse le Lez par un pont dont il subsiste des vestiges de la culée orientale prenant appui sur le socle rocheux de la colline. C'est la matérialisation du carrefour de Sextantio : d'une part, la voie Domitienne et, d'autre part, le fleuve qui est navigable pour de petites embarcations depuis le port de Lattes et qui est longé par une voie de pénétration dans l'arrière-pays, datée des années 70-35 av. J.-C.

Le lendemain, au matin du troisième jour, Julius Barbarus suit la voie Domitienne qui, en droite ligne sur 15 milles (22 km), conduit à Ambrussum et qui porte sur les cartes modernes le nom de chemin de la Monnaie, en latin *via munita* du verbe *munire* c'est-à-dire route construite et entretenue. De cet entretien régulier, notre voyageur en trouve les preuves dans les inscriptions gravées sur les milliaires du Crès (fig. 4) et de Saint-Aunès, à peine sorti de Sextantio, qui mentionnent une réfection ordonnée par l'empereur Tibère. Ce ne sont que quelques milliaires des 90 connus sur la voie Domitienne dont 67 encore conservés qui permettent de définir quatre grandes périodes d'entretien : sous Auguste en 13-14, sous Tibère en 31-32, sous Claude en 41 et sous Antonin-le-Pieux en 145.

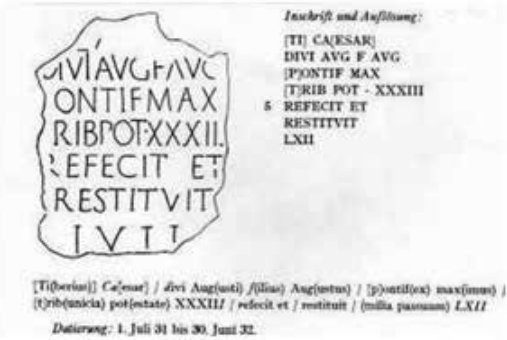

Fig. 4. Borne milliaire du Crès (LXIIe mille).

Sur ce parcours, Q. Julius Barbarus voit un paysage soigneusement construit avec des routes et des chemins perpendiculaires à la voie Domitienne et inclinés à 22°30 vers le nord-ouest. Il s'agit d'un cadastre construit à la fin du IIe siècle av. J.-C. par les arpenteurs romains (fig. 5). Ceux-ci ont découpé le terroir par un quadrillage de *cardines* N-S et de *decumani* E-O en carrés égaux appelés *centuries* de 20 *actus* de côté (environ 710 m). C'est la voie Domitienne qui en est l'axe majeur sur lequel toutes les autres routes se calent. En effet tous ces carrés sont limités par des chemins et, à l'intérieur de chacun, d'autres petits chemins subdivisent les centuries. Cette cadastration répond certes à des motifs politiques, fiscaux, juridiques mais aussi à la volonté de mettre le sol en valeur. Elle a permis l'attribution des terres, le repérage des propriétés, la localisation des habitats souvent dispersés depuis le début du Ier siècle apr. J.-C. Rares sont les bourgades de plaine. Q. Julius peut en apercevoir deux sur son trajet mieux connues aujourd'hui grâce aux travaux de l'autoroute : le mas de Roux au nord de Baillargues et Lunel-Viel au sud de la voie Domitienne qui possède ses bâtiments publics, thermes et installations sportives. Sans que l'on puisse en décider sûrement, ce sont peut-être des réservoirs de main-d'œuvre pour les grands domaines.

Fig. 5. Cadastre romain dans la région de Lunel.

Du haut de son cabriolet, Q. Julius Barbarus voit donc un paysage défriché pratiquement sans forêt étendue. Les seules qu'il verra pendant

son voyage dans notre région seront celles qui bordent le Rhône (Tite-Live XXI, 26). Mais dans le parcellaire, il voit des oliviers, des figuiers (Strabon IV, 1,1), des haies d'ifs (Dioscoride, *De la matière médicale*) et d'arbousiers (Rutilius Namatianus, *Poème sur son retour*, v. 19-20). Deux cultures l'emportent. Le blé est l'une des grandes richesses du pays. Dans le passé, il a contribué à l'approvisionnement des armées romaines qui combattaient en Espagne et en Aquitaine (Salluste II, fr. 98 ; César B.G. III, 20,2) et aujourd'hui il contribue à l'alimentation de Rome par le service de l'annone embarquant les céréales pour Ostie par le port d'Arles.

L'autre culture importante est la vigne dont le gouvernement avait interdit d'agrandir les surfaces lors de la conquête pour protéger la production de vin des citoyens romains établis dans la Province (Cicéron, *De Rep*. III, 9, 16). Depuis elle s'est étendue largement, plantée, comme le voit notre voyageur, obliquement au vent dominant (Pline, H.N. XVII, 21), taillée très bas pour la protéger, si bien que ses grappes touchent la terre (*ibid*. XII, 14) et que la poussière la fait mûrir plus rapidement. Tout n'est sans doute pas cultivé car il y a aussi des zones de pierres sèches, comme le dit Rutilius Namatianus, où paissent des moutons et que parsèment des cabanes de bergers. Toutes ces ressources font ressembler la région à l'Italie plus qu'à une province, « … *breviterque Italia verius quam provincia* », comme l'écrivait Pline l'Ancien.

Q. Julius Barbarus arrive enfin à l'étape de sa demi-journée à Ambrussum (fig. 6). Il voit de loin d'abord une colline avec des remparts et des tours qui datent de l'époque de l'indépendance (IVe siècle av. J.-C.) où des fouilles récentes ont montré qu'au Ier siècle apr. J.-C. on y a construit encore des édifices publics, notamment une basilique. En s'approchant de plus près Julius Barbarus voit que la route, à cet endroit pavée, peut aussi bien traverser la bourgade fortifiée que contourner la colline pour atteindre un quartier bas de construction plus récente (30 av. J.-C.). Il se situe sur la rive droite du fleuve Vidourle avec des entrepôts (*horrea*), des auberges (*caupona*) dotées de chambres, des cabarets (*taberna*), des écuries pour changer de monture. C'est là qu'il décide de s'arrêter à la mi-journée attiré par les écriteaux de bois qui vantent la qualité du vin et du fricot (*prandium*), comme on en connaît dans la ville de Pompéi. Le lieu est très fréquenté car la voie fait vivre tout un menu peuple affecté

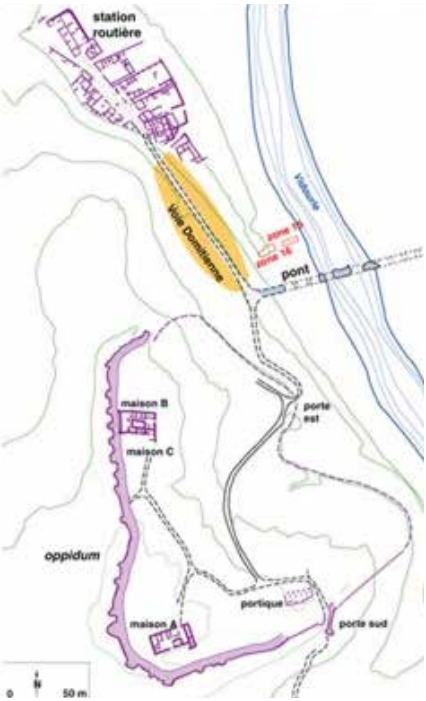

Fig. 6. Oppidum d'Ambrussum.

aux différents services (loueurs de chevaux et de voitures, aubergistes, maréchaux-ferrants, paysans des alentours qui viennent vendre leur production). Dans l'agitation du relais, Julius Barbarus remarque surtout ce qui concerne le service de la poste publique (*cursus publicus*) avec des écuries pour les chevaux (40 peut-être), des hangars pour les véhicules, des charrons pour les réparer, des logements pour le personnel formé de professionnels qui relèvent d'une structure administrative dirigée à Rome par le préfet des véhicules, un chevalier romain d'un traitement de 100 000 sesterces par an. Tout ce service joue un rôle capital pour la bonne marche de la mécanique impériale. Il ne prend pas de voyageurs privés payants, mais il assure le transport des personnages qui ont un sauf-conduit et celui de tous les documents officiels (lettres de l'empereur et des hauts fonctionnaires, dépêches, édits).

Après le repas, Julius Barbarus reprend la route et traverse le Vidourle par un pont solidement construit vers 30 av. J.-C. avec neuf arches en plein cintre d'une largeur sensiblement égale de 35 pieds chacune (environ 10 m) qui reposent sur de fortes piles de 10 pieds. Il n'en reste plus qu'une seule, les autres ayant été emportées par les vidourlades : Courbet en a peint deux qu'on pouvait encore photographier dans les années 1930 (fig. 7). Le tablier horizontal sur lequel Barbarus s'est engagé porte une chaussée de 18 pieds de large (environ 5,50 m) qui autorise le croisement des véhicules.

À la sortie du pont, Q. Julius Barbarus retrouve une route rectiligne dont on a conservé plusieurs tronçons. Son orientation est sensiblement

Fig. 7. Pont romain sur le Vidourle.

différente de la précédente à 12° vers le nord-ouest. C'est celle qui organise également le centre monumental de Nîmes (Forum, Maison Carrée, édifice de la Fontaine). Moins ancienne que la structure précédant Ambrussum, elle date de l'époque d'Auguste et reprend d'anciennes structures agraires.

III. D'Ambrussum à Nîmes

Dans cette partie de son voyage, Julius Barbarus croise un convoi important. C'est un convoi officiel qu'il reconnaît aux véhicules qui le composent : un *carpentum* ou *pilentum* (fig. 8) fermé par des rideaux abrite des dames de la haute société, une *carruca* à quatre roues dont la caisse est posée sur deux essieux avec des sièges où se tiennent des citoyens en toge. D'autres voitures encore, des *raedarii*, portent de nombreuses caisses qui constituent un véritable déménagement. Q. Julius Barbarus reconnaît l'origine de ce convoi à la petite escorte de licteurs qu'il connaît bien pour les avoir vus à Narbonne, la capitale de la province. Il n'y a pas de troupes militaires qui y stationnent puisque la province est calme, pacifiée, romanisée et qu'elle appartient à la catégorie

Fig. 8. Un pilentum

des provinces sénatoriales dites *inermes*, c'est-à-dire désarmées. Mais le gouverneur est suivi d'une douzaine de licteurs symboles de son autorité. C'est donc le convoi du proconsul de la Gaule narbonnaise qui va prendre son poste à Narbonne. Tiré au sort parmi les anciens préteurs de cinq ans d'ancienneté, il occupera sa fonction pendant un an à partir du 1er juillet. Sans doute aurait-il pu voyager par mer plus rapidement que par terre puisque Pline l'Ancien dit que le trajet de Narbonne à Ostie dure trois jours si le navire est porté par le cers (H.N. XIX, 4). Mais outre les risques toujours présents de piraterie, malgré le mouillage d'une flotte à Fréjus, le voyage par terre favorise les contacts entre le proconsul et les autorités municipales qui doivent supporter les prestations de logement. D'ailleurs le gouvernement romain a pris des dispositions pour pallier la longueur du voyage par terre. Tibère avait fixé que le proconsul devait quitter Rome, avant le 1er juin. Mais Claude, par précaution, avait porté la date de ce départ au plus tard le 1er avril. Bien sûr, dans le *pilentum* ou le *carpentum* se trouve l'épouse du proconsul qui a le droit d'accompagner son mari. Ceci ne va pas sans difficulté car

elle suscite souvent un train ruineux et des arrêts plus longs et plus nombreux que nécessaires. C'est le cas des arrêts dans les stations thermales comme celle de Gréoux-les-Bains près de Digne dont la vertu des eaux était bien connue avec un ensemble thermal à pièces multiples pour la personnalisation des soins. Il est même arrivé une fois qu'un proconsul y laisse sa femme pour arriver plus vite à destination.

Ce qui attire l'attention de Q. Julius Barbarus c'est l'étonnant dispositif fixé sur le côté intérieur d'une roue arrière du *pilentum*. Il s'agit d'un tambour qui transmet par un système de dents le nombre de tours de roue à un tambour supérieur. L'appareil est étalonné de telle manière que tous les quatre cents tours de roue, c'est-à-dire en fait tous les milles, un caillou tombe de la partie supérieure dans un récipient de bronze permettant ainsi, en fin de journée par exemple, de connaître la distance parcourue. Ce système ingénieux, appelé hodomètre (fig. 9), est décrit par Vitruve à la fin du Ier siècle av. J.-C. dans le livre X de son traité d'architecture parmi d'autres machines pour élever l'eau, assiéger une ville, mesurer les distances sur terre comme sur mer. Voici le début de la description de Vitruve qui est une contribution importante à l'histoire des techniques :

Fig. 9. Pilentum avec hodomètre (d'après une gravure sur bois de l'édition de l'œuvre de Vitruve donnée par Cisarino en 1521).

> Les roues du char doivent avoir chacune 4 pieds de diamètre, de manière que si la roue porte un repère marquant le point où elle commence la rotation, en avançant sur le cours de la route, elle ait exactement parcouru une distance de 12 pieds et demi quand revient la marque à partir de laquelle elle a commencé à tourner [X, 9, 1-4].

Cet appareil, qui fut amélioré au IIe siècle par Héron d'Alexandrie, ne pouvait être utilisé que par des voyageurs fortunés ou par des fonctionnaires de rang élevé, comme le proconsul de la Narbonnaise, voire par l'empereur lui-même comme on le sait par le catalogue de la vente aux enchères des biens de Commode, en 193, par son successeur Pertinax (*Histoire Auguste, Vie de Pertinax* VII, 8. Voir l'article de Salomon Reinach, « Une grande vente à Rome », in *Amalthée. Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, Paris, Leroux, 1930-1931, p.165 sq.).

Alors qu'il approche de Nîmes, Q. Julius Barbarus voit une voiture qui le précède tourner à droite, abandonner la voie Domitienne et prendre un diverticule pour se diriger vers un grand domaine au sud de la ville. Il en existe près de Garons ou sur la commune de Caissargues et on connaît aujourd'hui la grande villa de Saint-André-de Codols qui au temps de Barbarus présentait 8 000 m^2 bâtis autour d'une grande cour. Certaines pièces avaient un caractère résidentiel (galeries, aile thermale), d'autres étaient destinées aux activités agricoles (remises, pressoirs). C'est dans un domaine de ce type qu'un riche voyageur peut faire étape auprès d'un grand propriétaire au lieu de s'arrêter dans un caravansérail populaire. La structure de la société développe cette hospitalité gratuite. Ces voyageurs trouvaient un peu partout des hôtes empressés, des parents, des relations plus ou moins proches, des amis d'amis auxquels ils remettaient des lettres de recommandation et qui se disputaient l'honneur de recevoir l'élite dans leurs villas personnelles à charge de revanche (voir la correspondance de Pline le Jeune, par ex. livre I, lettre 4).

Poursuivant sa route, Q. Julius Barbarus approche de Nîmes. Il trouve encore des milliaires comptés depuis Narbonne. Ce sont les plus anciens comme celui de Saint-Césaire où une borne, datée de l'empereur Tibère, indique le 87e mille. Mais les plus récents, à partir d'Antonin-le-Pieux en 144-145 sont décomptés de Nîmes qui devient une *caput viae*. Ainsi des agglomérations d'aujourd'hui tirent-elles leur nom de bornes

antiques : Uchaud (Ad Octavium, le 8e mille), Milhaud (le 1er mille). À partir de là, Barbarus traverse une longue nécropole hors les murs selon la pratique de la séparation du monde des morts de celui des vivants. Comme il le sait pour en avoir vu des exemples à Narbonne et ainsi qu'il peut le voir de sa voiture, la nécropole est riche en mausolées et en tombes à incinération, rangées le long d'allées, sur lesquelles sont gravées des épitaphes. En voici deux exemples dans la traduction d'Eugène Germer-Durand :

> Ce monument et mausolée que j'ai préparé [dit le mort qui était un corroyeur] est dédié aux Mânes avec les cérémonies sacrées transmises par nos ancêtres pour la consécration des tombeaux. J'interdis, afin de m'en assurer la légitime jouissance, à celui qui en sera le propriétaire le droit de le vendre [Les inscriptions latines de Nîmes, 1893, n° 229].
>
> [Et cet autre :] Aux Dieux Mânes de T. Calvius Pompeianus, T. Calvius Secundus et Pompeia à leur fils excellent et très regretté, jeune homme d'un rare exemple qui ne méritait pas d'être enlevé si promptement. Il est mort à l'âge de 17 ans, 5 mois et 6 jours » [ibid. n°301].

Et d'autres encore qui invitent le voyageur à s'arrêter pour parler avec le mort et partager avec lui une coupe de vin. Enfin Q. Julius Barbarus arrive à Nîmes. Il y pénètre par la porte du Cadereau précédée à 700 m par un arc de triomphe récemment découvert, et non par la porte de France comme on le disait autrefois. Là s'arrête la troisième journée du voyage de Q. Julius Barbarus. Il lui en faudra encore quatre pour arriver à Digne sa patrie.

Conclusion

Sur une distance relativement courte, le temps du voyage est donc plus long qu'on ne le pense d'ordinaire. Avec des étapes journalières de 30 milles, soit 45 km, pour un voyageur en chariot attelé, on est bien loin des chiffres souvent avancés de 75 km pour les courriers du *cursus publicus* et plus encore des grandes vitesses exceptionnelles d'un chef militaire comme Jules César qui parcourait, dit-on, à bride abattue plus de 150 km par jour.

Mais tels qu'ils étaient vécus, ces voyages étaient l'un des éléments essentiels de l'unité de l'Empire : contacts des cultures, brassage des populations, échanges commerciaux. Les Romains étaient fiers, d'ailleurs, du rôle civilisateur que jouait le réseau de 81 000 km de grandes routes comme en témoigne Pline l'Ancien (H.N. XXVII) :

> Est-il quelque chose de plus merveilleux que de voir les échanges entre les différents points du globe ? Nous le devons à l'immensité majestueuse de la paix romaine, cette paix qui fait connaître aux nations les plus éloignées les unes des autres, non seulement les hommes mais encore les montagnes et leurs pics sourcilleux perdus dans les nuages, leurs productions et leurs végétaux.

Bibliographie

André, Jean-Marie et Baslez, Marie-Françoise, *Voyager dans l'Antiquité*, Paris, Fayard, 1993.

Demougin, Ségolène et Navarro Caballero, Milagros, *Se déplacer dans l'Empire romain*, Approches épigraphiques, Bordeaux, Ausonius, 2014.

Clément, Pierre A. et Peyre, Alain, *La voie Domitienne. De la Via Domitia aux routes de l'an 2000*, Montpellier, Presses du Languedoc, 1992.

Clément, Pierre A., *La Via Domitia. Des Pyrénées aux Alpes*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2005.

Assénat, Martine, « Cadastres et romanisation de la cité antique de Nîmes », *Revue Archéologique de la Narbonnaise*, Suppl. 36, 2006.

Carte archéologique de la Gaule, Nîmes 30/1, 1996, sous la direction de Jean-Luc Fiches et Alain Veyrac.

III. L'ACADÉMIE DE NÎMES AU 31 DÉCEMBRE 2016

COMPOSITION DU BUREAU DE L'ACADÉMIE

pour l'année 2016

Président d'honneur : M. Didier LAUGA, Préfet du Gard

Président : Bernard FOUGÈRES
Vice-président : Gabriel AUDISIO
Secrétaire perpétuel : Alain AVENTURIER
Secrétaire adjoint : Bernard SIMON
Trésorier : Charles PUECH
Trésorier adjoint : Alain PENCHINAT
Bibliothécaire : Jean-Louis MEUNIER
Archiviste : Gabriel AUDISIO

MEMBRES ET AMIS DE L'ACADÉMIE

Membres d'honneur et membres honoraires

M. le Préfet du Gard, président d'honneur de l'Académie depuis 1801.

M. le Maire de Nîmes, membre d'honneur ès qualités.

M. le Président du Conseil général du Gard, membre d'honneur ès qualités.

1982 Frédérique HÉBRARD (Mme Louis VELLE, née CHAMSON), Ch. de la L.H.

1987 Jean d'ORMESSON, de l'Académie française, Grand Off. de la L.H.

1988 Odile RIO, majoral du Félibrige.

1993 André BONNET.

1996 Victor LASSALLE, conservateur hon. du Patrimoine, Off. Palmes acad., Ch. Arts et Lettres, Ch. Ordre nat. du Mérite.

2004 Jean SABLOU, Ch. de la L.H., Off. Arts et Lettres, directeur hon. des Archives départementales de l'Hérault.

2006 Emmanuel LE ROY LADURIE, professeur au Collège de France.

2006 Philippe JOUTARD, historien, ancien recteur d'Académie.

2008 Gilles DERVIEUX, Ch. des Palmes acad., Ch. Arts et Lettres.

2011 Henry de SEGUINS-COHORN, Ch. de la L.H., off. de cavalerie en retraite.

2013 Yvon PRADEL, Ch. Ordre nat. du Mérite, Off. Palmes acad., Professeur Honoraire de Lettres.

2014 Hugues BOUSIGES, Préfet honoraire, Ch. de la L.H., Commandeur de l'Ordre nat. du Mérite, Ch. des Arts et Lettres.

2015 Pascal GOUGET, docteur en médecine

2016 Jacques GALTIER, pasteur.

CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS
comprenant 36 académiciens

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens	Prédécesseur
1	2-12–1983	Christiane LASSALLE- GUICHARD, conservateur honoraire du Patrimoine, Ch. Arts et des Lettres, Ch. Ordre nat. du Mérite.	André Modeste
2	6-11-1992	Daniel-Jean.VALADE, Ch. de la L. H., Off. Ordre nat. du Mérite, Commandeur des Palmes acad., Off. Arts et Lettres, directeur d'établissement scolaire honoraire.	André Nadal
3	18-06-1993	Hélène DERONNE, docteur ès Lettres, maître de conférences honoraire.	Jean Roger
4	16-02-1996	Charles PUECH, Ch. de la L. H., de l'Ordre nat. du Mérite et des Palmes acad., président de Chambre honoraire à la Cour d'appel.	René Panet
5	18-04-1997	Guilhem FABRE, directeur de recherche honoraire au C.N.R.S.	Victor Lassalle
6	3-04-1996	Catherine MARÈS, professeur agrégée de lettres.	Pierre Fabre
7	7-06-1998	Gabriel AUDISIO, professeur émérite d'histoire moderne, Université de Provence.	Jacques Larmat
8	5-11-1999	Christian SALENSON, théologien.	Chanoine Fayolle
9	7-01-2000	Bernard CAVALIER, docteur en médecine.	René Bosc

10	2-03-2001	Henri HUGUES, préfet honoraire, Ch. de la L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, Off. des Palmes acad., Off. du Mérite agricole, Ch. du Mérite maritime.	Jean Lauret
11	23-05-2003	Antoine BRUGUEROLLE, architecte.	Lucien Frainaud
12	16-04-2004	Micheline POUJOULAT, professeur agrégée d'espagnol.	Noël Cannat
13	30-04-2004	Brigitte MAURIN, professeur agrégée d'italien, docteur ès lettres.	Christian Liger
14	14-01-2005	Bernard FONTAINE, avocat.	Jean.Goujon
15	3-11-2006	Pierre MARÈS, professeur, chef du service de gynécologie-obstétrique, CHU, Nîmes.	Paul Tempier
16	1-06-2007	René CHABERT, Docteur en neurobiologie, qualifié maître de conférences des Universités.	Pierre-Marie Michel
17	21-12-2007	Bernard FOUGÈRES, archiprêtre.	Robert Dalverny
18	21-12-2007	Hubert EMMERY, libraire	Louis Durteste
19	8-02-2008	Alain AVENTURIER, Ch. Mérite agricole, ingénieur.	Gilles Dervieux
20	6-02-2009	Michèle PALLIER., femme de lettres.	Jean Ménard

21	14-05-2010	Jean-Pierre GARDELLE, pasteur.	Aimé Bonifas
22	15-06-2012	Alain PENCHINAT, ancien élève ESCP.	Roger Grossi
23	15-06-2012	Jean-Louis MEUNIER, docteur ès lettres	Jean-Marc Roger
24	15-06-2012	Bernard SIMON, ingénieur INAPG.	Marc Chausse
25	15-06-2012	Vanessa RITTER, docteur en égyptologie.	Marcelle Viala
26	7-12-2012	Jean MATOUK, professeur des Universités. Officier de la L.H., Officier de l'Ordre nat. du Mérite.	André Costabel
27	7-12-2012	Pascal TRARIEUX, Conservateur du Musée des beaux-arts à Nîmes.	Charly-Sam Jallatte
28	20-06-2014	Dominique PRAT, Médecin, Chef de Service C.H.U. de Nîmes	Paul Maubon
29	14-11-2014	Simone MAZAURIC, Professeur émérite des Universités.	Yvon Pradel
30	20-11-2015	Michel BELIN, magistrat honoraire	Robert Debant
31	20-11-2015	Pierre MUTIN, Ingénieur hydraulicien, islamologue. Ch. L.H. et Off. Ordre nat. du Mérite.	Robert Chamboredon
32	à 36	Sans titulaire au 31-12-2016	

CLASSE DES MEMBRES NON RÉSIDANTS

comprenant 24 académiciens

N°	Date de l'élection	Nom des Académiciens
1	27-06-1988	Jean-Charles BALTY
2	15-12-1989	Alain GIRARD, conservateur départemental des musées.
3	10-06-1994	Robert SAUZET, docteur ès lettres, professeur émérite à l'Université François Rabelais de Tours.
4	5-12-1997	Maurice CONTESTIN, professeur.
5	9-04-1999	Bartolomé BENNASSAR, professeur émérite à l'Université de Toulouse.
6	4-06-1999	Daniel TRAVIER, Off. de la L.H., ingénieur, fondateur et directeur du Musée des vallées cévenoles.
7	15-12-2000	Jacqueline LEROY, Ch. de la L.H., Ordre nat. du Mérite, Ch. des Palmes acad., conservateur général (honoraire).
8	13-05-2005	Sabine TEULON-LARDIC, docteur en musicologie de Paris-Sorbonne, professeur au Conservatoire R.D. de Nîmes.

9	13-05-2005	Pierre-Yves KIRSCHLEGER, agrégé d'histoire, maître de conférences à l'Université Paul-Valéry Montpellier III.
10	9-05-2006	Paule PLOUVIER, Off. des Palmes académiques, docteur ès lettres, Professeur de poétique émérite de l'Université de Montpellier, Psychanalyste.
11	7-11-2008	Anny HERRMANN, Ch. Palmes acad., professeur honoraire.
12	7-11-2008	Robert CHALAVET, directeur honoraire centre hospitalier, docteur en droit, Off. Ordre nat. du Mérite.
13	19-06-2009	Rüdiger STEPHAN, docteur ès lettres allemandes et françaises, Ch. Palmes acad., Off. Ordre nat. du Mérite, Ch. de l'Ordre du Mérite polonais.
14	22-05-2009	Jean-François DELMAS, directeur de la bibliothèque Inguimbertine et des musées de Carpentras, Ch. Palmes acad., Ch. de l'Ordre nat. du Mérite, Ch. Arts et des Lettres.
15	17-12-2010	Carol IANCU, professeur d'histoire contemporaine Université Paul Valéry Montpellier III, directeur de l'École des Hautes Études du Judaïsme de France, Off. Palmes acad., docteur honoris causa de l'Université Babes-Bolyai de Cluj-Napoca et de l'Université Alexandru Ioan Cuza de Iasi (Roumanie).
16	17-12-2010	Jacques MEINE, docteur en médecine, spécialiste FMH en chirurgie et chirurgie de la main.
17	14-01-2011	Danielle BERTRAND-FABRE, docteur en histoire.
18	28-10-2011	Jacques BOISSONNAS, chef d'entreprise, Ch. de la L.H.

19	28-10-2011	François-Bernard MICHEL, professeur de médecine, Off. de la L.H., Com. ONM, Com. Palm. acad., membre de l'Académie des Beaux-arts.
20	09-01-2015	Michel CHRISTOL, Professeur émérite à l'Université de Paris-I Panthéon-Sorbonne.
21	06-03-2015	Alain DUHAMEL, Journaliste politique, essayiste. Membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Commandeur de la L.H.
22	à 24	Sans titulaire au 31-12-2016

CORRESPONDANTS

(en nombre illimité)

1978 René GONDRAN, Ch. de la L.H., sous-préfet honoraire.

1981 Marie-Françoise GRIFFEUILLE, conservateur de musée.

1982 Alain NICOLAS.

1983 Marguerite-Marie BÉNEL-COUTELOU, docteur ès lettres.

1984 René EVESQUE, préhistorien.

1985 Rainer RIEMENSCHNEIDER, professeur honoraire.

1988 Ariel BALMASSIEFRE, architecte DPLG.

1989 Philippe CHAREYRE, Off. Palmes acad., professeur d'université.

1989 Jean-Maurice ROUQUETTE, président de l'Académie d'Arles, conservateur en chef honoraire des Musées d'Arles.

1992 Robert COURTIEU, Ancien officier supérieur, pilote de l'Armée de l'Air (Colonel), Ch. de la L.H., Off. de l'Ordre nat. du Mérite.

1992 Marc BORDREUIL, conservateur de musée.

1994 Jean-Élie CASTAN, ancien colonel de l'Armée de l'Air, Ch. de la L.H., Croix de Guerre 39-45, médaille de la Résistance.

1994 Pierre MONTEILS, ancien intendant des lycées de Nîmes, Commandeur des Palmes Acad.

1995 Laurent PUECH, conservateur du Musée cévenol du Vigan.

1995 Georges LAVAL, organiste.

1995 Hélène FAGE-GALTIER, professeur.

1996 Jean- Paul BUREAU, professeur Faculté de médecine.

1996 Martine PEYROCHE d'ARNAUD de SARAZIGNAC, Conservateur honoraire des Musées. Ch. Arts et Lettres.

1996 Raymond HUARD, Ch. Palmes Acad., professeur émérite d'Université.

1996 Robert LEYDET, Ch. de la L.H., Ch. Ordre nat. du Mérite.

1996 Georges PINCEMAILLE, Off. Ordre nat. du Mérite.

1998 Olympe BHELY-QUENUM, sociologue, écrivain, O. N. du Bénin.

1998 Pierre CHILLET, cadre supérieur Télécom, écrivain (Hervé PIJAC).

1998 Guy DUGAS, professeur d'Université.

1998 Claude-Annik GAIDAN.

1998 Jean-Yves LAUNAY, avocat général honoraire à la Cour de cassation, Ch. L.H., Off. Ordre nat. du Mérite, Off. Palmes acad.

1999 Thierry MARTIN, professeur de musicologie.

1999 Nicole AGUSSOL, magistrat, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, Ch. Ordre nat. du Mérite.

1999 Bernard BASTIDE, enseignant.

2001 Françoise CUILLE-KUSEL, commissaire-priseur.

2001 Jean-Jacques ROUX, professeur d'histoire honoraire.

2001 Nicole VRAY, docteur ès lettres, Ch. Palmes acad.

2002 Aurélia BORTOLIN, docteur en histoire.

2002 Jacques DESCHARD, lieutenant-colonel d'artillerie.

2002 Pierre LANVERS, pdg Sté Lanvers BIM-SA, Com. L.H. et Ordre nat. du Mérite, Croix de guerre, Médaille des Évadés, Palmes académiques.

2002 Marie-Françoise MAQUART, docteur en histoire.

2002 Monique MÉRIC, gérante de société, Ch. L.H. et de l'Ordre nat. du Mérite.

2003 Stéphane ALLUT, expert-comptable.

2003 Jacques CADÈNE, juriste et administrateur de société.

2004 Jean-François MARÉCHAL, professeur honoraire d'histoire et de géographie.

2006 Marcel BOURRAT, ingénieur (Institut national agronomique de Paris, École nationale du Génie rural), licencié en sciences économiques.

2007 Régis CAYROL, conseiller à la Cour d'appel de Montpellier.

2007 Romain DAUDÉ, historien.

2007 Philippe RIGOULOT, docteur ès sciences politiques.

2008 Gilbert BEC, directeur industriel.

2008 Guilhem GODLEWSKI, professeur à la faculté de médecine de Montpellier, membre de l'Académie nationale de chirurgie, Ch. Ordre nat. du Mérite.

2008 Jean KREBS, ingénieur de l'École Centrale de Paris.

2008 Hugues ROMANO, docteur en médecine.

2008 René VENTURA, architecte.

2009 François-Robert MAGDELAINE, professeur honoraire, généalogiste.

2010 Michel AUGUGLIORO, proviseur honoraire, Off. Palmes Acad.

2010 René DOMERGUE, professeur agrégé de sciences économiques et sociales

2010 Hélène DUBOIS DE MONTREYNAUD, docteur en sociologie.

2010 Michel FOURNIER, journaliste.

2010 Dominique HOREMAN, juriste d'entreprise et gérant d'une société de brevets.

2010 Claude LARNAC, professeur de mathématiques honoraire, Ch. Palmes acad.

2011 Richard BOUSIGES, historien, directeur du Centre hospitalier de Blois.

2011 Jean-Marc CANONGE, professeur agrégé d'italien.

2011 Madeleine GIACOMONI, chef de greffes au conseil des Prud'hommes, Ch. Ordre nat. du Mérite.

2011 Pierre MUTIN, président de sociétés publiques françaises et étrangères d'hydraulique.

2011 Jean-Michel OTT, professeur honoraire de mathématiques.

2012 Daniel KRIBS, docteur en histoire.

2012 Michel BELIN, magistrat honoraire.

2012 Bernard FÉVRIER, généalogiste.

2012 William GALLIGANI, directeur honoraire de banque.

2012 Jean-Luc PONTVIEUX, ingénieur École centrale des Arts et Manufactures de Paris.

2013 Frédéric AURIOL, Aumônier général des hôpitaux, Ch. dans l'Ordre nat. du Mérite.

2013 Évelyne BRANDTS, Professeur agrégé d'allemand.

2014 Marie-Lucy DUMAS, Agrégée d'histoire, Docteur en sciences politiques, Professeur honoraire de l'Éducation nationale, Ch. dans l'Ordre Nat. du Mérite.

2014 Jean-Marie de BERMOND DE VAULX, Maître de conférences honoraire, Docteur en droit.

2014 Jean PEY, Adjoint de conservation

2014 Jean-Luc SIMULA, Agrégé de sciences économiques, Professeur honoraire de Classe préparatoire aux Grandes Écoles.

2014 Jean-Pierre ROUANET DE VIGNE LAVIT, Professeur de Médecine, Ch. de la L.H.

2015 Pierre-Henri CHALVIDAN, Docteur en Droit, diplômé de Sciences Politiques, licencié en Théologie. Off. dans l'ordre des Palmes Académiques.

2015 Dominique FABRE, avocat spécialiste en droit social, en droit de la sécurité sociale et de la protection sociale.

2015 Gérard GASCUEL (Frère JEAN). Photographe de presse. Moine-Prêtre orthodoxe.

2015 Alain GAUDEMER. ENS Ulm. Pr. émérite Univ. Paris-Sud (Orsay). Ch. dans l'O. N. du Mérite. Ch. dans l'ordre des Palmes Académiques. Docteur Honoris Causa de l'Université de Bucarest (Roumanie).

2015 Jean-Marie MERCIER. Docteur en Histoire. Directeur du service Culture/Patrimoine, Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence.

2016 Martine REBOUL. Chargée de mission aux archives diocésaines

2016 Claire TORREILLES. Professeur agrégé de Lettres classiques.

ACADÉMIES - SOCIÉTÉS SAVANTES ET ORGANISMES CORRESPONDANTS FRANCE

ABBEVILLE	Société d'Émulation historique et littéraire d'Abbeville
AGEN	Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Agen
AIX-EN-PROVENCE	Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix
	Faculté des Lettres et des Sciences humaines
ALÈS	Académie cévenole, Club cévenol
AMIENS	Société des Antiquaires de Picardie
ANGERS	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Angers
ANGOULÊME	Société Archéologique et Historique de la Charente
ARLES	Académie d'Arles
ARRAS	Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras
AUCH	Société Archéologique et Historique, Littéraire et Scientifique du Gers
AUTUN	Société Éduenne des Lettres, Sciences et Arts
	Société d'Histoire naturelle et des Amis du Muséum
AUXERRE	Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne
AVESNES	Société Archéologique et Historique de l'arrondissement d'Avesnes
AVIGNON	Académie de Vaucluse
BAGNOLS-SUR-CÈZE	Société d'Études des civilisations antiques Bas-rhodaniennes
BEAUCAIRE	Société d'Histoire et d'Archéologie
BELFORT	Société Belfortaine d'Émulation
BESANÇON	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Besançon et de Franche-Comté
	Société d'Émulation du Doubs
BÉZIERS	Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers
BORDEAUX	Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, Société Archéologique
BOURGES	Académie du Berry
CAEN	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres
CAMBRAI	Société d'Émulation de Cambrai

CANNES	Société Scientifique et Littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse
CARCASSONNE	Académie des Arts et des Sciences de Carcassonne
	Société d'Études scientifiques de l'Aude
CHARTRES	Société Archéologique d'Eure-et-Loir
CHÂTEAUDUN	Société Dunoise
CLERMONT-FERRAND	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts
COLMAR	Académie d' Alsace
	Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie
DAX	Société de Borda
DIGNE	Société Littéraire et Scientifique des Alpes de Haute-Provence
DIJON	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres
DUNKERQUE	Société dunkerquoise d'Histoire et d'Archéologie
DRAGUIGNAN	Société d'Études scientifiques et archéologiques
FOIX	Société préhistorique de l'Ariège
LAON	Fédération des Sociétés d' Histoire et d'Archéologie de l'Aisne
LA ROCHELLE	Société Académique des Belles-Lettres et Arts
LASCOURS	Académie de Lascours
LE HAVRE	Société Havraise d'Études diverses
LE MANS	Société Historique et Archéologique du Maine
LE-PUY-EN-VELAY	Société Académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire
L'ESTRÉCHURE GÉNOLHAC	Lien des chercheurs cévenols
LILLE	Commission départementale d'Histoire et d'Archéologie
LYON	Académie des Sciences, Belles - Lettres et Arts
	Société Historique, Archéologique et Littéraire
MÂCON	Académie de Mâcon (ex-Société des Arts...)
MARSEILLE	Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille
MENDE	Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère
METZ	Académie Nationale
MONTAUBAN	Académie des Sciences, Belles- Lettres et Arts
MONTBÉLIARD	Société d'Émulation
MONTBRISON	La Diana
MONTPELLIER	Académie des Sciences et Lettres
	Société littéraire de la Poste et de France-Télécom : la Voix

	domitienne
	Association des Amis du Musée de la Pharmacie
	Centre d'Histoire militaire et d'Études de Défense nationale
	Revue « Causses et Cévennes »
MOULINS	Société d'Émulation du Bourbonnais
NANCY	Académie de Stanislas
NARBONNE	Commission Archéologique et Littéraire
NEVERS	Société Nivernaise des Lettres, Sciences et Arts
NICE	Académie des Lettres, Sciences et Arts des Alpes Maritimes
	Institut de Préhistoire et d'Archéologie
NÎMES	Comité de l'Art Chrétien
	École Antique de Nîmes
	Société d'Histoire du Protestantisme
	Groupe d'Études Histoire- Ethnologie (Centre Universitaire Vauban)
ORLÉANS	Académie d'Orléans, Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts
PARIS	Akademos
	Académie des Beaux-Arts
	Société de l'Histoire du Protestantisme français
PERPIGNAN	Société Agricole, Scientifique et littéraire des Pyrénées Orientales
POITIERS	Société des Antiquaires de l'Ouest
QUIMPER	Société Archéologique du Finistère
RENNES	Société Archéologique et Historique d'Ille-et-Vilaine
ROUEN	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts
SAINT-GILLES	Société Historique et Archéologique
SAINT-JEAN-DU-GARD	Les Amis de la Vallée Borgne
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE	Société d'Histoire et d'Archéologie de Maurienne
SAINT-LÔ	Société d'Histoire et d'Archéologie de la Manche
SAINT-MALO	Société d'Histoire et d'Archéologie de l'Arrondissement de Saint-Malo
SAINT-QUENTIN	Société Académique
STRASBOURG	Société Académique du Bas-Rhin
SENS	Société Archéologique
TARASCON-SUR-ARIÈGE	Société préhistorique Ariège-Pyrénées

TOULON	Académie du Var
	Société des Amis du vieux Toulon
TOULOUSE	Académie des Jeux Floraux
TOURS	Académie des Sciences, des Arts et des Belles-Lettres de Touraine
TROYES	Société Académique d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube
TULLE	École Félibréenne Limousine « Lemouzi »
VALENCE	Société Archéologique et Statistique de la Drôme
VANNES	Société Polymathique du Morbihan
VERSAILLES	Académie de Versailles.
	Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts des Yvelines et de l'Ile de France
VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE	Académie de Villefranche et du Beaujolais
VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON	Société d'Histoire et d'Archéologie du Vieux Villeneuve
VITRY-LE-FRANÇOIS	Société des Sciences et Arts

SOCIÉTÉS SAVANTES, ACADÉMIES ÉTRANGÈRES

BARCELONE	Universitat Autònoma de Barcelona (departament de Filologia clàssica)
BARI	Universita degli studi di Bari
BORDIGHERA	Institut International d'Études Ligures
BRUXELLES	Académie royale de Belgique
GENÈVE	Société d' Histoire et d'archéologie
NEUCHÂTEL	Société Neuchâteloise de Géographie
VÉRONE	Accademia di Agricoltura, Scienze, e Lettere di Verona